

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2020-02-25_1780

Présentation des rapports annuels
"politique de la ville" des contrats de villes

L'an deux mille vingt, le 25 février à 19h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 19 février 2020.

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	Présent		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Absent		-
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	Repr.	Mme Despres	P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	Présent		P
Orly	M.	ATLAN	Thierry	Absent		-
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	Absent		-
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Laurent	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	Présent		P
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	Présent		P
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	Présent ⁽²⁾	M. Perillat-Bottonet ⁽⁴⁾	P
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	Repr.	Mme Baud	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	Absent		-
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	Présent		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Présent		P
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Absent		-
Rungis	M.	CHARRESON	Raymond	Présent		P
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	Présent		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	Présent ⁽³⁾	Mme Tordjman ⁽¹⁾	P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	Repr.	M. Deluchat	P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	Présent		P
l'Haÿ-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	Absent		-
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Présent		P
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Présent		P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	Présent		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	Repr.	Mme Lefebvre	P
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	Présent		P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	Absent		-
Cachan	M.	FOULON	Jacques	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	Présent		P
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	Repr.	M. Grillon	P
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	Repr.	M. Mehlhorn	P
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	Présent		P
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	Repr.	M. Vilain	P
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	Présent		P
Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Absent		-
Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	Présent		P
Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	Présent		P

Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Repr.	M. Gagnepain	P
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Absent		-
L'Haÿ-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	Repr.	Mme Achtergaele	P
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Absent		-
Orly	Mme	JANODET	Christine	Présent	M Boyer (4)	P
L'Haÿ-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	Absent		-
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	Absent		-
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	Présent		P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	Repr.	M. Béranger	P
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Absent		-
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Repr.	M. Chiesa	P
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	Repr.	Mme Gilger Trigon	P
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	Repr.	M. Leprêtre	P
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	Présent		P
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	Présent		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Absent		-
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	Absent		-
Morangis	M.	NOURY	Pascal	Présent		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	Absent		-
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	Repr.	M. Breuiller	P
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Repr.	M. Reda	P
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	Présent		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	Repr.	Mme Montoir	P
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Présent		P
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	Repr.	M. Petetin	P
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	Présent		P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	Présent		P
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	Présent		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	Repr.	Mme Merrina	P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Absent		-
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	Repr.	M. Bourjac	P
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	Présent		P
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	Présent ⁽¹⁾	M. Daudet ⁽³⁾	P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	Présent		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	Absent		-
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Repr.	M. Diguët	P
Villejuif	M.	YBOUET	Elie	Absent		-

(1) jusqu'à la délibération n° 1752

(2) jusqu'à la délibération n° 1753

(3) à partir de la délibération n° 1753

(4) à partir de la délibération n° 1754

Secrétaire de Séance : Monsieur Robin REDA

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibération	Présents	Absents	Absents représentés	Votants
1746 à 1753	51	19	22	73
1754 à 1817	49	19	24	73

Exposé des motifs

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit le déploiement d'un nouveau cadre contractuel rassemblant autour de l'État et des collectivités, l'ensemble des partenaires susceptibles d'œuvrer à l'amélioration de la situation des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les 8 contrats de ville de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre :

- Orly
- Portes Essonne (Athis-Mons / Juvisy-sur-Orge / Savigny-sur-Orge)
- Seine Amont (Choisy-le-Roi / Ivry-sur-Seine / Vitry-sur-Seine)
- Thiais
- Val de Bièvre (Arcueil / Cachan / Fresnes / Gentilly / Le Kremlin-Bicêtre / L'Haÿ-les-Roses / Villejuif)
- Valenton
- Villeneuve-Saint-Georges
- Viry-Chatillon

doivent permettre de mieux inscrire les 31 quartiers prioritaires dans la stratégie développée à l'échelle du territoire et de mobiliser prioritairement les politiques publiques déployées par les partenaires aux contrats.

Ces documents contractuels définissent également les moyens mobilisés dans le cadre des politiques de droit commun en faveur des 34 quartiers de veille active que compte l'EPT.

L'article L1111-2 du Code général des collectivités territoriales dispose qu'« un débat sur la Politique de la ville est organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale et des communes ayant conclu un contrat de ville, à partir d'un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la Politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ». Il précise également que les conseils citoyens présents sur le territoire concerné sont consultés en amont sur les projets de rapport.

Les bilans annuels sur l'activité des années 2016 et 2017 ont été présentés au conseil territorial de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre sur la base des rapports d'activités des 8 contrats de ville de l'EPT présentés au sein des conseils municipaux et conseils citoyens respectifs.

Pour ce troisième bilan annuel présenté au conseil territorial de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, les 8 contrats de ville de l'EPT ont élaboré leur rapport de l'activité sur l'année 2018 dans le respect de chaque historique communal et selon le processus suivant :

- pour les contrats de ville intercommunaux, les chefs de projet ont associé les communes concernées ainsi que les autres parties signataires du contrat de ville ;
- pour les contrats de ville communaux les chefs projets ont associé les autres parties signataires du contrat de ville ;
- les rapports ont été soumis pour avis aux conseils municipaux concernés et aux conseils citoyens, les contributions et délibérations sont annexées au projet de rapport ;
- le conseil territorial doit approuver les projets de rapport et indique le cas échéant les suites qui peuvent être réservées aux observations formulées par les conseils municipaux et par les conseils citoyens.

La présente délibération présente les 8 rapports annuels, ainsi que la synthèse des conseils municipaux et conseils citoyens qui se sont déroulés comme suit :

- Le rapport annuel du contrat de ville d'Orly sera présenté en conseil municipal le 30 janvier 2020.
- Le rapport annuel du contrat de ville Les Portes Essonne a été présenté aux conseils municipaux d'Athis-Mons le 20 novembre 2019, de Savigny-sur-Orge le 26 septembre 2019. Il a été présenté en conseil citoyens de Grand-Vaux à Savigny-sur-Orge le 12 décembre 2019, en conseil citoyens du Noyer Renard à Athis-Mons le 6 novembre 2019.
- Le rapport annuel du contrat de ville de Seine Amont a été présenté aux conseils municipaux de Choisy-le-Roi le 13 novembre 2019, de Vitry-sur-Seine le 18 décembre 2019, d'Ivry-sur-Seine le 19 décembre 2019. Les délibérations des conseils de Vitry-sur-Seine et d'Ivry-sur-Seine ne nous ont pas été communiquées.
- Le rapport annuel contrat de ville de Thiais a été présenté au conseil municipal du 24 juin 2019.

- Le rapport annuel du contrat de ville du Val de Bièvre a été présenté aux conseils municipaux d'Arcueil, du Kremlin-Bicêtre, de L'Haÿ-les-Roses, de Gentilly le 7 novembre 2019, de Cachan le 14 novembre 2019, de Fresnes le 21 novembre 2019, de Villejuif le 9 décembre 2019.
- Le rapport annuel du contrat de ville de Valenton a été présenté en conseil municipal le 12 décembre 2019 et en conseil citoyens le 19 novembre 2019.
- Le rapport annuel du contrat de ville de Villeneuve-Saint-Georges a été présenté au conseil municipal du 28 novembre 2019. Il n'a pas été communiqué à l'EPT.
- Le rapport annuel du contrat de ville de Viry-Châtillon a été présenté en conseil municipal du 19 décembre 2019 et en conseil citoyens le 16 décembre 2019.

L'apport de la Politique de la ville dans l'émergence et le soutien aux projets locaux et intercommunaux en direction des populations les plus fragiles du territoire est notable en 2018 avec :

- près de 502 actions ou projets instruits (+6% par rapport à 2017) pour un montant total de 21,2 millions d'euros dont près de 87% pour le Val de Marne (30,9% pour le contrat de ville du Val de Bièvre et 30,3% pour le contrat de ville Seine-Amont) et 23% pour l'Essonne ;
- des protocoles de préfiguration qui se mettent en œuvre pour les 11 PRU du territoire ;
- un partenariat avec 23 bailleurs qui se poursuit (dont 5 intervenant sur plusieurs contrats de ville) en lien étroit avec les collectivités pour mobiliser les 6,6M€ de l'abattement TFPB ;
- une participation citoyenne qui se renforce : 27 conseils citoyens qui se mobilisent sur 7 contrats de ville ;
- deux dispositifs portés par l'EPT pour soutenir les projets de développement social urbain et l'innovation sociale et territoriale dans les quartiers avec la mise en place du Fonds de Soutien aux Initiatives Locales : 60 actions soutenues en 2018 (130 000€ de subventions de l'EPT pour un montant total des actions de 439 000€) et au Label Actions Innovantes : 15 projets labellisés en 2018 (130 000€ de subventions pour un montant total des actions de 730 000€).

Forte de plus de 104 000 habitants, la population des quartiers prioritaires de la Politique de la ville représente 16% de la population de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre. Ces quartiers accueillent pourtant 25% des demandeurs d'emploi du territoire, ce qui marque leur fragilité dans l'accès au marché du travail. Dans le même temps, on compte 12% de familles monoparentales (2/3 des quartiers prioritaires de l'EPT comprenant 25% et plus de ménages monoparentaux) ; la médiane des familles de 5 personnes et plus se situe à 16,8% ; les taux de pauvreté au seuil de 60% se situent entre 26% et 46%.

L'observatoire de la cohésion sociale, mis en place à l'échelle de l'EPT, met en évidence des signes nets de précarité et de fragilité, un profil populaire, un vieillissement confirmé et des compositions familiales différenciées selon les QPV.

Les disparités sont fortes entre les quartiers. Aussi, et afin de poursuivre cette analyse de l'évolution de la pauvreté, un atlas et un tableau de bord des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont en cours d'élaboration sur la base des dernières données de l'INSEE et en lien étroit avec les chefs de projet.

En parallèle, la diffusion des outils de l'observatoire des quartiers d'habitat social réalisé par le service Ville et Solidarités Urbaines du Conseil Départemental du Val-de-Marne permet un partage, un enrichissement et une mutualisation des connaissances et des analyses de la situation sociodémographique et économique des habitants des quartiers d'habitat social. Le Conseil Départemental de l'Essonne a été sollicité pour s'inscrire dans cette démarche.

Comprendre les dynamiques urbaines et sociales à l'œuvre sur le territoire et dans les quartiers en Politique de la Ville, notamment les logiques d'inégalités et de ségrégation sociale, suivre les actions, les dispositifs et les projets mis en œuvre dans ces quartiers est aujourd'hui indispensable afin de mieux suivre et faire évoluer nos actions opérationnelles et celles de nos partenaires.

Identifiés comme nécessitant une intervention renforcée, ces quartiers bénéficient de projets au plus proche des habitants. Le travail de consolidation entre les 8 contrats de ville doit se poursuivre afin de donner à voir la réalité de l'ensemble des investissements mobilisés.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Vu les délibérations des conseils municipaux n°8.5.1 du 20.11.2019 de la ville d'Athis-Mons; n°11/771 du 26.09.2019 de la ville de Savigny-sur-Orge ; n°19.149 du 13.11.2019 de la ville de Choisy-le-Roi ; n°2019/06/06 du 24.06.2019 de la ville de Thiais ; n° 2019DEL144 du 07.11.2019 de la ville d'Arcueil; n° 19.6.32 du 14.11.2019 de la ville de Cachan; n° 2019-108 du 21.11.2019 de la ville de Fresnes; n° 191107121 du 07.11.2019 de la ville de Gentilly ; n°12 du 17.10.2019 de la ville de l'Haÿ-les-Roses ; n° 2019-095 du 28.11.2019 de la ville du Kremlin-Bicêtre; n° 124-2019 du 26.11.2019 de la ville de Villejuif; n°19 du 12.12.2019 de la ville de Valenton ; n° 19.5.19 du 11 décembre 2019 de la ville de Villeneuve-Saint-Georges ; n°11 du 19.12.2019 de la ville de Viry-Chatillon.

Considérant l'ensemble des débats, délibérations et avis émis par les conseils municipaux et conseils citoyens dont la synthèse est annexée à la présente.

Entendu le rapport de M. Richard Domsps ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Donne un avis favorable et approuve les 8 rapports annuels 2018, annexés à la présente, des 8 contrats de ville d'Orly, des Portes de l'Essonne (Athis-Mons/Juvisy-sur-Orge/Savigny-sur-Orge), de Seine Amont (Choisy-le-Roi/Ivry-sur-Seine/Vitry-sur-Seine), de Thiais, du Val de Bièvre (Arcueil/Cachan/Fresnes/Gentilly/Le Kremlin-Bicêtre/l'Haÿ-les-Roses/Villejuif), de Valenton, de Villeneuve-Saint-Georges et de Viry-Chatillon.
2. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 73

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture et publiée le 06 mars 2020



A Vitry-sur Seine, le 3 mars 2020
Le Président

Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.



Rapport d'activité contrat de ville 2018



SOMMAIRE :

PREAMBULE : LE CONTRAT REECRIT..... Page 5

DIAGNOSTIC POUR 2018 :.....Page 6

1.1. Le profil du quartier prioritaire :

1.1.1. Les principaux signes faibles

1.1.2. Des points d'amélioration

1-2. Un partenariat qui se consolide et se fortifie :

LES ACTIONS EN 2018 :

A- LE PILIER COHESIONS SOCIALE :..... Page 12

A1 Accompagner chaque individu tout au long de son parcours de vie :

A11-Renforcer l'accès aux droits :

A111-Faciliter l'accès à la santé pour tous

A112- Agir pour l'inclusion des publics vulnérables et invisibles, tout en favorisant son autonomie

A 113-Lutter contre les non-recours

A12- Contribuer au bien-être et à l'épanouissement des individus dans toute leur diversité :

A 121- Favoriser l'éducation artistique et sportive en direction des jeunes

A122- Offrir les meilleures conditions pour favoriser et développer les apprentissages et contribuer à la réussite scolaire

A 123- Redonner aux parents la confiance pour les conforter dans leur fonction éducative

A 124- Proposer à tous des activités accessibles de découverte et de pratiques dans tous les domaines

A2 Favoriser le vivre ensemble :

A21-Faire de la culture un pilier de cohésion sociale :

A211- développer l'Art dans l'espace public

A212-Encourager la création artistique et sa proximité avec les habitants

A213-Valoriser l'image des quartiers et de leur histoire

A22-Faire des équipements de la ville des lieux ouverts à tous, répondant à la diversité des orlysiens et facilitant leurs rencontres :

A 221-Avoir une offre culturelle variée grâce à des équipements culturels complémentaires

A225- Améliorer l'accessibilité équitable aux équipements du territoire

A23-Améliorer la tranquillité publique :

A231- Renforcer la sécurité des orlysiens

A232-Lutter contre les incivilités

B- LE PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET FORMATION :.....Page 30

B1-Favoriser le développement économique du territoire :

B11- Favoriser le développement d'une offre attractive et diversifiée :

B111-Conforter l'ancrage des entreprises en favorisant un parcours résidentiel

B12- Renforcer la proximité avec les acteurs économiques du territoire :

B121-Promouvoir les échanges entre les acteurs économiques locaux

B123- Développer une offre de service

B13-Soutenir les initiatives d'animation et de développement économique :

B 131-Conforter et développer la vitalité commerciale de la ville et son animation

B133 Favoriser le développement de l'ESS

B2-Favoriser le développement des compétences des orlysiens et les mettre en adéquation avec l'offre d'emploi :

B21-Faciliter l'accès à la formation :

B211-Développer la motivation et la confiance

B212-Soutenir les formations sur les savoir de base (Français, arithmétique, Bureautique)

B213-Sensibiliser aux formations des étiéris sous tensions

B22 Exploiter le potentiel d'emploi :

B221 : Développer l'emploi sur les chantiers à venir

C- LE PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN : Page 41

C1-Engager les quartiers dans la transition écologique :

C11-Poursuivre la réintroduction de la nature en ville :

C111-Prolonger la trame verte : extension du parc Mermoz

C112- Faire du quartier NPRU un îlot de fraîcheur urbain

C113- Mettre en œuvre la gestion alternative des eaux pluviales

C12-Renforcer la gestion durable des flux de matières et d'énergie :

C121-Améliorer la performance du tri et de la collecte des déchets

C122- Valoriser les productions, les ressources et les savoir-faire orlysiens :

C123- Limiter l'empreinte carbone

C13-Optimiser la mobilité douce, vecteur de qualité sanitaire :

C131-Améliorer l'offre de transports en commun

C132-Favoriser les déplacements vélos et piétons

C2-Améliorer l'intégration des quartiers dans le fonctionnement de la ville par des usages renouvelés :

C21-Recomposer le tissu urbain :

C211-Favoriser une offre d'habitat équilibrée pour permettre une meilleure mixité sociale

C212- Renforcer la mixité fonctionnelle et développer l'offre d'équipements

C213- Poursuivre le désenclavement des quartiers

C22-Renforcer la gestion urbaine de proximité :

C221-Poursuivre la veille continue sur les atouts et les dysfonctionnements des quartiers

C222-Développer la qualité des opérations d'espaces publics et d'habitat

C223-Permettre une appropriation durable et innovante des espaces publics

**T- ORIENTATION TRANSVERSALE : RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DES HABITANTS
DANS LEURS DROITS ET L'EXERCICE DE LEURS DEVOIRS :.....Page 60**

T11-Favoriser l'émancipation de la parole par le soutien à la démocratie participative :

T111-Favoriser l'expression des habitants et des usagers

T12-Inciter au développement d'actions de citoyenneté :

T121-Soutenir le monde associatif

T122-Associier l'enfant et le jeune au travers d'instances spécifiques

T13-Agir contre toutes les formes de discriminations :

T131-Favoriser l'intégration des étrangers

T132-Promouvoir l'égalité femmes-hommes

LES FINANCEMENTS ANNUELS POLITIQUE DE LA VILLE :.....Page 70

- 1- La dotation politique de la ville
- 2- La Taxe foncière sur la propriété bâtie
- 3- L'appel à projet BOP 147
- 4- Les autres appels à projets

Préambule : le contrat de ville réécrit :

La loi de finances pour 2019 du 28 décembre 2018 a prorogé la durée des contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2022.

En amont de cette loi, la Ville d'Orly, en lien avec ses partenaires, a engagé en 2018 un travail de réécriture de son contrat de ville afin de le rendre plus opérationnel.

Le résultat de ce travail a abouti à la signature d'un avenant, le 5 juillet 2019, par la Ville et les 17 partenaires cosignataires.

Le présent rapport d'activité 2018 reprend cette nouvelle structuration.

diagnostic pour 2018

1.1. Le profil du quartier prioritaire

Le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 établit les quartiers prioritaires sur lesquels vont porter les actions de la politique de la Ville.

Pour ORLY, il s'agit du quartier Est de la Ville et cinq « sous quartiers » : Navigateurs, Lopofa - Anotera, Aviateurs, Tilleuls, Racine soit 26% de la population.

A ces quartiers s'ajoutent 4 quartiers de veille active : Calmette, la façade Pierre-au-prêtre, Les Saules, La Sablière qui regroupent 24.5 % de la population.

C'est donc la moitié de la population orlysiennne, qui compte au 1^{er} janvier 2019, 23 621 habitants, sur laquelle doit porter l'attention des politiques publiques pour leur permettre de s'insérer ou d'éviter d'être exclus du reste du territoire.



Le QPV est marqué par des facteurs de vulnérabilité mais aussi des évolutions positives et des atouts.

1.1.1. Les principaux signaux faibles

- Des revenus faibles :
 - 30% de la population du QPV vit sous le seuil de pauvreté ce qui est moins que la moyenne des QPV du département (35%).
 - Le niveau de vie mensuel médian du quartier est de 1 239 euros alors qu'il est de 1 462 euros pour Orly et 1 794 euros pour le Val-de-Marne.
- Un poids important de bas niveau de formation :
 - 23% des habitants du QPV ont un niveau inférieur au CAP-BEP pour 20% à l'échelle de la commune.
 - 25% d'employés non qualifiés dans le QPV pour 17% sur la commune.

- Un taux de Chômage plus élevé dans le QPV :
 - Le Taux de chômage à Orly est de 18,3 % (catégorie A) dont 31% des demandeurs d'emploi orlysiens sont issus du QPV (données pôle Emploi 4T 2018). 18,7% des 25/54 ans du QPV sont au chômage (taux identique dans les QPV du Val de Marne) pour 14,5% sur Orly (11% dans le Val-de-Marne).

- Une part importante de familles monoparentales et de familles nombreuses :
 - 51,5 % des ménages du QPV sont des familles avec enfants (49% pour le reste de la ville)
 - Les ménages sont composés en moyenne de 2,8 personnes pour 2,6 à Orly et 2,4 dans le département
 - 18,5% des ménages du QPV sont des familles monoparentales (16 % des ménages sur Orly).

1.1.2. Des points d'amélioration :

La croissance constante de la population sur la ville depuis quelques années (23 621 habitants au 1^{er} janvier 2019 pour 22 603 en 2014) profite également au QPV, notamment grâce à un programme de démolitions reconstructions ambitieux (543 logements démolis pour 898 reconstruits).

Le quartier prioritaire est marqué par un taux important de jeunes qui constitue une véritable ressource : 30,8% de moins de 18 ans. Cette proportion est plus élevée que la moyenne d'Orly ou que dans le Val de Marne avec des parts qui atteignent respectivement 27,4% et 23,2% de la population totale.

On note également une baisse du taux de chômage sur la commune de 3 % au 4eme trimestre 2018 par rapport au 4eme trimestre 2017.

1.2. Un partenariat qui se consolide et se fortifie

Depuis la signature du contrat de ville en 2015, la dimension partenariale s'est largement renforcée sur la ville d'Orly. Celle-ci se traduit notamment par l'actualisation de nombreux engagements au travers de contractualisation portant sur différentes thématiques :

- Le contrat local de santé
- Le Projet Éducatif d'Orly, pour développer notamment la cohérence et la complémentarité des différents temps de l'enfant.
- Le Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance

Au-delà de ces dispositifs contractuels, le partenariat se renforce également autour de la mise en place de réunions thématiques. Pilotées par les élus de secteurs, elles sont également l'occasion de mobiliser les partenaires internes et externes du contrat de ville mais également les associations.

La dimension partenariale est aussi renforcée par la mise en place et le fonctionnement du conseil citoyen depuis mars 2016. Il vient compléter une démocratie locale et de proximité déjà dynamique sur la ville d'Orly qui s'exprime au travers de plusieurs instances existantes : le conseil des enfants créé en janvier 2016, le conseil de quartier Est, le conseil des seniors et le conseil de la culture, notamment.

Les actions initiées en 2018

L'avenant au contrat de ville d'Orly, conformément aux dispositions de la Loi LAMY repose sur 3 piliers :

- ✓ Cohésion sociale
- ✓ Développement économique/emploi et formation
- ✓ Cadre de vie et renouvellement urbain

Et un axe transversal sur le renforcement du pouvoir d'agir des habitants.

Ces piliers se déclinent de la manière suivante :

- ✓ 8 orientations stratégiques donnant le cap
- ✓ 18 objectifs stratégiques précisant les principales dimensions permettant de conduire au cap
- ✓ 53 fiches objectifs opérationnels précisant les principaux moyens ou champs d'actions qui vont être priorités au travers de pistes d'actions en parties identifiées.

En 2018 44 objectifs opérationnels ont été mis en œuvre

A Le pilier cohésion sociale :

Au travers du pilier cohésion sociale, la ville et ses partenaires cherchent à pallier les fractures sociales, économiques et urbaines.

Cela se traduit à travers deux orientations stratégiques :

- Agir au plus près des individus sur son parcours de vie
- Favoriser le « vivre Ensemble »

A1 Accompagner chaque individu tout au long de son parcours de vie :

Par cette orientation, la ville d'Orly et ses partenaires entendent offrir les conditions nécessaires à chaque orlyzien afin de construire un parcours de vie le plus sécurisé possible et lutter contre la précarité.

Deux grands objectifs viennent traduire cette orientation :

- Renforcer l'accès au droit
- Contribuer à l'épanouissement de tous

A11 Renforcer l'accès aux droits :

Il s'agit de ramener les bénéficiaires de l'action sociale les plus en difficultés au droit commun c'est-à-dire au bénéfice des biens, services et prestations disponibles pour tous les citoyens.

Pour autant, réinscrire ou ramener des publics éloignés nécessite préalablement de construire des actions pour identifier les individus et déterminer le chemin pour y arriver.

Dans cette perspective, la ville d'Orly et ses partenaires ont fait le choix de prioriser le champ d'intervention de la politique de la ville autour de 3 objectifs opérationnels :

- Faciliter l'accès à la santé pour tous :
- Agir pour l'inclusion des publics vulnérables et invisibles, tout en favorisant leur autonomie
- Lutter contre les non-recours

A111 Faciliter l'accès à la santé pour tous :

1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :

La ville en lien étroit avec l'Etat souhaite agir par des actions fortes pour lutter contre le non accès aux soins des personnes les plus fragiles, exposées à la recrudescence de certaines maladies.

2-Les actions 2018 :

Le CCAS renforce son rôle dans le renoncement aux soins et l'ouverture des droits à la santé qui constitue 60% (464 dossiers) de son instruction sur les dossiers d'aides légales liés à la santé, au handicap....

- Dispositif de lutte contre le renoncement aux soins :
Pour la première fois, en 2018, le CCAS a conventionné avec la CPAM dans le cadre de la Plate-Forme d'Intervention Départementale pour l'Accès aux Soins et à la Santé) (PFIDASS) qui vise à lever les freins au renoncement aux soins en lien avec les partenaires locaux.

Une coordination santé-social a été mise en place en 2017 qui a abouti à l'embauche d'un technicien de l'intervention sociale et familiale (TISF). Ce travailleur social, à la frontière du médical a été recruté en 2018. Il est chargé d'intervenir au domicile des familles repérées comme en fragilité. Après un diagnostic réalisé par le TISF, un parcours individualisé est mis en place. Cette action répondant aux orientations de la politique de la ville, elle a été financée par l'Etat, en 2018, à hauteur de 1 500 €.

3-Evaluation de l'action :

- Lutte contre le renoncement aux soins : concerne particulièrement les habitants du QPV puisque 50% des usagers qui se rendent au CCAS pour une ouverture de droit sont issus de ce quartier et notamment des Aviateurs.
- Prévention santé des familles en difficultés
19 personnes ont bénéficié de ce dispositif qui n'a été mis en place qu'en cours d'année.

4-Bilan et perspectives pour 2019

Pour 2019-2020, l'objectif est de renforcer la coordination santé-sociale en recrutant un professionnel compétent dans les situations familiales signalées comme fragiles pour une intervention au domicile et en lien avec les partenaires concernés

A112 Agir pour l'inclusion des publics vulnérables et invisibles, tout en favorisant leur autonomie :

1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :

La ville et le CCAS accueillent de façon bienveillante et préventive les publics en perte d'autonomie ou considérés comme vulnérables afin d'éviter toute rupture socio-économique.

2-Les actions 2018 :

Cela s'est traduit notamment en 2018 par des actions suivantes :

- Dispositif de Mise à l'abri :

Le CCAS met en place depuis plusieurs années un dispositif de mise à l'abri de personnes victimes de Violence en lien avec l'AUVM dans un appartement sécurisé pouvant accueillir 4 personnes.

- Taxi social :

La prestation de taxi social a permis le transport régulier (courses, centres et cabinets médicaux, administrations, restaurants seniors, sorties et événements organisés par le CCAS) de 150 bénéficiaires de plus de 75/80 ans vivant seuls à domicile.

- Programmation d'activités pour les séniors :

Des activités quotidiennes ou occasionnelles sont proposées aux séniors (activités manuelles, artistiques, sorties) à une tarification au taux d'effort au plus juste des ressources de chacun.

- Commission de suivi des jeunes vulnérables :

Cette commission s'inscrit dans les orientations municipales de lutte contre le décrochage scolaire et répond également aux engagements du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

Elle a été mise en place en octobre 2018 afin de réunir les professionnels de l'accompagnement des jeunes de moins de 26 ans qui ont décroché du système scolaire et se trouvent en situation de vulnérabilité.

Cette instance, qui se réunit tous les deux mois, se décompose en deux parties : la première est dédiée au recensement des actions de prévention de décrochage scolaire, la deuxième identifie et accompagne les jeunes vulnérables jusqu'à la résolution de leurs problématiques. Elle réunit les partenaires suivants : Ville d'Orly : Direction Education Enfance, PRE, Direction jeunesse et sports, CCAS, Direction politique de la ville. L'Education Nationale (Principal du collège Desnos), Protection judiciaire de la jeunesse ; clubs de prévention, Valophis et la Mission locale.

3-Evaluation de l'action :

- Dispositif de Mise à l'abri :

En 2018, la durée d'hébergement moyenne était de 2 mois. 22% des personnes concernées étaient issues du QPV.

- Taxi social :

Sur 150 inscrits près de 50% sont issus du QPV

- Programmation d'activités pour les séniors :

37% des participants aux ateliers sportifs ,50% des ateliers de prévention,60% des prestations autonomes concernent des habitants du QPV.

- Commission de suivi des jeunes vulnérables

7 situations de jeunes majeurs ont été étudiées. Tous étaient domiciliés dans le QPV. Parmi les 7 situations, 3 sont sortis du dispositif en reprenant un cursus scolaire ou en emploi. 2 jeunes sont suivis dans le cadre du CLSPD, les deux autres situations sont toujours suivies en 2019.

4-Bilan et perspectives pour 2019 :

- Dispositif de Mise à l'abri :

Sur les sorties du dispositif, une meilleure mobilisation des dispositifs de droit commun ce qui a permis des prises en charge plus courtes et l'accueil d'un plus grand nombre.

- Programmation d'activités pour les séniors :

Une réflexion sera menée sur un nouveau programme d'animations socio-culturelles en lien avec les partenaires municipaux afin de permettre une inclusion des publics au sein de la ville.

- Taxi social :

Un dispositif de porte à porte est mis en place en 2019 pour aller chercher les bénéficiaire ne pouvant pas se déplacer.

- Commission de suivi des jeunes :

L'objectif pour 2019 est de l'élargir à la participation du principal du collège Dorval et de l'aide sociale à l'enfance.

A -113 Lutter contre les non-recours :

1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :

La ville poursuit comme objectif de conduire vers l'autonomie dans l'accès au droit et renforcer cet accès aux plus défavorisés. Une des chevilles ouvrières est le Point d'accès au Droit.

En effet, lieu d'accueil gratuit et permanent, il apporte à titre principal une information de proximité sur leurs droits et devoirs aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.

Des dispositifs de soutien aux démarches administratives sont également mis en place au guichet accueil du centre administratif.

2-Les actions 2018 :

- Les permanences du PAD :

Cela s'est traduit en 2018 par des permanences tenues par douze intervenants dont un médiateur social, des avocats, un conciliateur de justice qui ont principalement répondu à des thématiques en lien avec le Droit des familles (divorce, les droits de garde, pensions et donc les procédures pour atteindre ces objectifs...).

- L'accompagnement administratif et juridique dispensé par « Nouvelles voies » :

Un accueil lors de permanences au CCAS et au PAD est proposé aux usagers en difficulté (aide à la rédaction de dossiers administratifs, orientation vers un Avocat....).

Il peut être suivi d'un accompagnement personnalisé en dehors de la permanence (action en justice).

Cette action impactant fortement les habitants du quartier prioritaire, elle a été financée à hauteur de 1 500 € dans le cadre de la politique de la Ville.

3-Evaluation de l'action :

- le PAD, a accueilli 1493 personnes, principalement de femmes (96%) et à 50% des habitants du QPV.
- L'association « nouvelles voies » : 246 personnes ont été reçues dont 71 % issues du QPV.

4-Bilan et perspectives pour 2019 :

La fréquentation du PAD est en augmentation constante depuis son ouverture. L'objectif en 2019 est d'étendre le rôle du correspondant justice –Ville et de reprendre les permanences du conciliateur de justice.

En ce qui concerne l'action portées de Nouvelles voies, elle a été reconduite en 2019.

A12 Contribuer au bien-être et à l'épanouissement des individus dans toutes leurs diversités :

La ville d'Orly et ses partenaires ont comme objectif d'intervenir avec bienveillance auprès des individus qui sont isolés ou en marge du droit afin de leur apporter les leviers nécessaires pour qu'ils renouent avec l'estime de soi, les apprentissages et la réussite.

3 grands champs d'intervention contribuent de façon fondamentale au bien-être et à l'épanouissement des individus tout en respectant leur singularité :

- ✓ L'éducation
- ✓ L'éducation artistique
- ✓ Le sport

Cela se traduit au travers de 4 objectifs opérationnels :

- ✓ Favoriser l'éducation artistique et sportive en direction des jeunes
- ✓ Offrir les meilleures conditions pour favoriser et développer les apprentissages et contribuer à la réussite scolaire.
- ✓ Redonner aux parents la confiance pour les conforter dans leur fonction éducative
- ✓ Proposer à tous des activités accessibles de découverte et de pratiques dans tous les domaines

A121 : favoriser l'éducation artistique et sportive en direction des jeunes :

1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :

La ville d'Orly, en tant que cheffe de file, développe les actions artistiques et culturelles indispensable à la démocratisation culturelle et l'égalité des chances.

2-Les actions 2018 :

- Le centre culturel Arago Triolet a proposé en 2017-2018 10 spectacles différents et 33 représentations pour accueillir tous les élèves scolarisés entre 3 et 12 ans.

Par ailleurs pendant les vacances scolaires des spectacles sont proposés aux familles ayant des enfants en bas âge et des spectacles en soirée qui ciblent plus particulièrement le public d'adolescents en collège et lycée.

- Des ateliers artistiques sont mis en place : dès 6 ans à l'école des arts en arts plastique, danse et musique ; dès 3 ans au centre culturel en théâtre.

Enfin, depuis la saison 18/19, un atelier a été mis en place à la maison de la création, lieu de préfiguration de la halle aux talents.

3-Evaluation de l'action :

- Spectacles jeune public saison 17/18 : 3 630 enfants sont venus voir un spectacle et 4 440 une séance d'école et cinéma
- Saison 18/19 : 3 700 enfants sont venus voir un spectacle et 3160 une séance d'école et cinéma.
- Ecole des arts : 470 inscrits

30% des effectifs ci-dessus sont issus des écoles élémentaires du QPV : Paul Eluard et Marcel Cachin et PMI Christophe Colomb (soit 2700 enfants en 17/18 et 2500 enfants en 18/19)

4-Bilan et perspectives pour 2019 :

La programmation de spectacles jeune public adaptée en fonction des âges et des cycles de l'éducation nationale sera reconduite.

L'objectif que chaque enfant scolarisé sur la ville d'Orly se rende au moins avec sa classe à un spectacle au centre culturel ainsi qu'une séance de cinéma des dispositifs d'éducation à l'image a été atteint. Il sera reconduit.

L'ouverture de la Halle aux Talents en février 2020 permettra de proposer aux jeunes orlysiens notamment des quartiers prioritaires un nouveau lieu d'expression artistique dédiée aux arts plastiques.

A 122- Offrir les meilleures conditions pour favoriser et développer les apprentissages et contribuer à la réussite scolaire :

1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :

La ville souhaite améliorer les conditions d'apprentissage afin de contribuer à la réussite éducative des élèves des écoles élémentaires notamment celles du QPV (Paul Eluard, Marcel Cachin et Joliot Curie).

Cet objectif n'est possible qu'avec l'accord et l'implication des différents partenaires (Etat, Département et EPT).

2-Les actions 2018 :

- Programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) Scolaire :

Une réflexion est menée autour de la nécessité d'élaborer un plan pluriannuel d'investissement au niveau des bâtiments scolaires pour absorber les effectifs en pleine évolution de la Ville d'Orly.

L'objectif est d'améliorer les conditions d'accueil des élèves en leur offrant des locaux adaptés au fonctionnement d'une école.

A ce titre un programme d'extensions et de rénovations des écoles de la ville est prévu de septembre 2021 à 2023 notamment pour les groupes scolaires du quartier prioritaire. Il s'agira en effet, de la réhabilitation extension du groupe scolaire Joliot Curie, de la démolition reconstruction de Marcel Cachin et Paul Eluard maternelle.

Par ailleurs la création d'un groupe scolaire innovant et respectueux des enjeux du développement durable est en cours de réflexion dans le secteur de Calmette (quartier de veille).

- Actions du Programme de réussite éducative (PRE) :

L'équipe du PRE est composée d'une coordinatrice et d'un référent parcours. Elle intervient principalement dans le cadre de suivis individualisés mais également par des actions collectives (ex : soutien à la parentalité).

Elle est intégrée à une équipe pluridisciplinaire de soutien (EPS) qui propose un parcours éducatif adapté et personnalisé aux élèves en difficultés principalement issus du QPV.

Le PRE propose également des accompagnements à la scolarité pour prévenir le décrochage scolaire des élèves d'écoles élémentaires mais aussi des collégiens.

3-Evaluation de l'action :

En 2018 75% des enfants suivis par le PRE étaient solarisés en QPV ou quartier de veille.
58% des sorties du dispositif ont été motivées par des objectifs atteints.
80% des élèves ayant bénéficié de ces ateliers ont réintégré leur classe et fréquentent les cours de façon assidue.

4-Bilan et perspectives pour 2019/

Le PRE, reconnu localement par les partenaires socio-éducatifs, est un dispositif éducatif essentiel du contrat de Ville. A ce titre Il a été financé par l'Etat en 2018 au titre de la politique de la Ville à hauteur de 120 000 €. Toutefois il est confronté à des difficultés liées au délai pour obtenir des rendez-vous auprès notamment des orthophonistes ce qui rallonge les délais de prise en charge des enfants.

A 123 Redonner aux parents la confiance pour les conforter dans leur fonction éducative :

1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :

La ville accompagne les familles, les rassure et les soutient pour les renforcer dans leur fonction parentale.

2-Les actions 2018 :

- Action « parent 'aise » au centre social Andrée Chédid (CSAC) :

Le CSAC accueille toute l'année, du lundi au samedi, des familles au sein de son pôle famille.

A l'occasion de l'action « parent 'aise » du lundi, une quinzaine de parents sont accueillis de manière régulière. Différents sujets sont traités comme l'autorité parentale, les addictions, les dangers de la surexposition aux écrans, le harcèlement... certaines séances sont animées par des intervenants issus d'associations partenaires ou d'institutions.

- Accompagnement à la scolarité au centre social Andrée Chédid :

Le pôle famille propose un accompagnement à la scolarité encadré par des bénévoles de l'association « réso ». L'action consiste, en théorie, à accompagner les parents dans l'aide aux devoirs auprès de leurs enfants.

3-Evaluation de l'action :

- Action « parent'aise » Le centre social Andrée Chédid :

Sur l'ensemble de l'année, 75 parents ont participé au moins une fois à une séance (50% issus de QPV).

- Accompagnement à la scolarité au centre social Andrée Chédid :

Une quinzaine d'enfants accompagnés d'un de leurs parents (essentiellement les mamans) participent régulièrement à cette action. Environ 70% sont issus de QPV.

4-Bilan et perspectives pour 2019

- Action « parent 'aise » au centre social Andrée Chédid :

L'objectif de soutien à la parentalité est rempli. Il est constaté néanmoins une surreprésentation d'un partenaire qui dispose d'un agent affecté à ce type d'action. (Police Nationale). Il est donc nécessaire de veiller à une plus grande diversité des partenaires pour l'année 2019.

- Accompagnement à la scolarité au centre social Andrée Chédid :

Il a été constaté que beaucoup de parents ne restaient pas avec leurs enfants et laissaient l'encadrant prendre en charge l'accompagnement. Ceci ne répond pas à l'objectif initial. Ce point est un point à corriger en 2019.

A 124-Proposer à tous des activités accessibles de découverte et de pratiques dans tous les domaines :

1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :

2-Les actions 2018 :

- Sorties découvertes direction jeunesse et sports :

Le forum Neruda a organisé 27 sorties découvertes (cinéma, parcs d'attractions, spectacles, visites de monuments ou attractions parisiennes...) A chaque sortie entre 9 et 35 enfants de 12 à 16 ans étaient présents.

Au CSAC, le pôle famille a organisé une quinzaine de sorties découvertes. Entre 7 et 35 personnes en ont bénéficié.

Le pôle famille a également organisé un séjour de 3 jours en août 2018. 6 personnes ont pu partir.

3-Evaluation de l'action :

Les sorties organisées par la direction jeunesse concernent en majorité les enfants du QPV (50% pour le centre social et la totalité pour les sorties organisées par le Forum Néruda)

4-Bilan et perspectives pour 2019

Le public participe massivement dès lors que les sorties ont une thématique ludique type parc de loisir. Elle est nettement moins importante lors de thématique plus culturelle ou civique. Une réflexion sur les critères d'inscription est en cours afin de favoriser la diversité des sorties.

A 2 Favoriser le vivre ensemble :

Le « Vivre ensemble » c'est mieux connaître l'autre pour mieux le respecter dans son intégrité. C'est profiter ensemble et en sécurité des mêmes espaces et équipements publics, participer à des événements fédérateurs, etc.

La Ville d'Orly et ses partenaires identifient trois objectifs stratégiques qui permettent de répondre à cette orientation :

- La culture comme un espace de mobilisation collective et une opportunité de donner un sens commun
- L'ouverture et l'adaptation des équipements publics de la ville pour qu'ils soient des lieux de rencontres, ouverts à tous et adaptés aux pratiques des orlysiens, dans le respect de leurs diversités
- La tranquillité pour assurer la sécurité nécessaire aux Orlysiens dans leur pratique de la ville de tous les jours.

A21-Faire de la culture un pilier de la cohésion sociale :

La culture compte sur son effet catalyseur et fédérateur pour réunir les orlysiens. Cela se traduit par trois objectifs opérationnels :

- Développer l'Art dans l'espace public
- Encourager la création artistique et sa proximité avec les habitants
- Valoriser l'image des quartiers et de leur histoire

A 211 : Développer l'Art dans l'espace public :

1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :

Développer l'art dans l'espace public est un enjeu démocratique essentiel, touchant notamment à l'apprentissage de la citoyenneté et à la rencontre avec la mixité sociale.

La direction de la Culture s'est ainsi donnée cet objectif en s'appuyant sur la diversité du territoire et sur les arts de la rue comme vecteur culturel.

2-Les actions 2018 :

- Un festival des Arts de la rue : « Orly en fête » :

Ce festival dédié au Arts de la rue s'est déroulé, pour sa 4ème édition, les 7 et 8 juin 2018. Une vingtaine de compagnies y ont présenté leur spectacle. Axe fort de cette manifestation la gratuité des spectacles. La présence des associations dans l'organisation de la restauration, de l'espace famille ou de l'accueil public a été aussi générateur de lien social.

- Des spectacles hors les murs :

Des spectacles sont proposés tout au long de l'année dans les différents secteurs de la ville et notamment dans la période d'été en partenariat avec la Direction de la Jeunesse pour toucher des publics dans les quartiers de la ville et qui restent notamment sur la ville pendant les périodes de vacances.

- Les Arts'viateurs :

Il s'agit d'intégrer et valoriser des pratiques d'amateurs au côté de professionnels sous forme de déambulation de marionnettes géantes, chars, fanfares, enfants déguisés... Cette action portée par l'association Passerelle Orly sud est précédée d'ateliers participatifs et se conclue par une soirée conviviale. Cette initiative est financée par l'Etat dans le cadre de la politique de la ville a hauteur de 3 000 euros.

- Stages d'initiation au street art :

La direction jeunesse a mis en place 3 stages de 4 jours d'initiation au street art en 2018, destinés au 11/18 ans et une activité de découverte au street art lors de l'évènement « Orly OKLM 2018 ». 3 toiles ont été réalisées.

- Cinéma en plein air :

Après plusieurs années d'interruption, la ville, par l'intermédiaire de la direction politique de la ville, a souhaité proposer à nouveau ce spectacle aux habitants. Deux séances ont été proposées, la première séance s'est déroulée le 7 juillet au parc Marcel Cachin,

a deuxième séance a eu le 25 août au parc Mermoz clôturant une journée d'animation

3-Evaluation de l'action :

- Orly en fête 2018 : Environ 6 000 personnes ont participé (addition du nombre de personnes présentes à chaque spectacle ainsi qu'estimation de la fréquentation espace familles) pour mémoire 4 500 en 2017. Plus de 800 personnes pour le spectacle de Groupe F du samedi soir malgré la pluie qui a précédé.

Cette année un chantier d'insertion de l'association Espoir a été accueilli. Les jeunes (entre 17 et 20 ans) ont aidé à installer et démonter la forêt de fleurs. Ils ont également distribué les sachets colorés de la compagnie Artonik qui réalisait le final.

4 spectacles ont été proposés en juillet et août 2018 et cela a touché plus de 400 spectateurs.

- les « Arts'viateurs » :

1 015 personnes ont participé dont 600 Personnes issues du QPV

- Stage de Street art :

55 participants, tous issus du QPV

- Cinéma en plein air :

Les deux séances se sont déroulées dans le QPV avec des spectateurs principalement issus du quartier. La séance du 7 juillet a été un grand succès puisque nous avons recensé 400 spectateurs. Le film familial, le lieu central et le temps peuvent expliquer cet engouement.

La séance du 25 août avec un choix de film orienté vers les plus grands et une soirée plus fraîche a attiré moins de spectateurs (une centaine) malgré le succès des animations de la journée.

4-Bilan et perspectives pour 2019 :

Le festival des arts de la rue « Orly en Fête » a été reconduit en 2019 ainsi que la programmation de spectacles Hors les murs au mois de mars lors du festival Orly Temps Danse et Orly au calme, en partenariat avec la direction de la jeunesse.

Les stages de street art ont été fortement appréciés auprès des adhérents du forum P. Neruda. En revanche même chez les plus assidus, la culture de l'art urbain est très limitée. Une réflexion est en cours pour ces stages qui servent de point de découverte de la culture urbaine dans son ensemble.

Le cinéma en plein air a également été reconduit en 2019, en clôture d'une animation.

A212 - Encourager la création artistique et sa proximité avec les habitants :

1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :

Les projets participatifs positionnent l'habitant comme l'acteur clé du projet. La démarche participative est valorisée comme outil d'accessibilité à la culture, son objectif étant que les habitants se réapproprient la culture par la prise en compte de leurs singularités. Les

publics ne sont plus appréhendés comme de simples destinataires mais comme des acteurs à part entière du processus : il s'agit de « faire avec les habitants » et non plus simplement « pour les publics ».

2-Les actions 2018 :

- Orly en couleurs 2018 :

Projet participatif avec la compagnie « la Dodue » et « Flowers of change ».

En 2018, Orly a fait appel à deux collectifs, la compagnie « Dodue » et l'artiste Pierre Estève accompagné par l'association « Art science 21 », afin d'associer les habitants à des créations dans l'espace public qui mêlent arts plastiques et arts de la rue et qui réinterrogent notre conscience écologique.

De janvier à juin, près de 80 ateliers ont permis d'aboutir à une scénographie participative comprenant une forêt de fleurs recyclées « Flowers of Change », et tout un univers d'oiseaux, d'objets et de personnages sortis de l'imagination de la compagnie Dodue. Cette scénographie a été installée dans le Parc Méliès dans le cadre du quatrième festival des arts de la rue.

Les deux équipes intégraient dans leur processus de création une dimension éco-citoyenne très importante, avec une réflexion portée sur les déchets et leur revalorisation. Cette action répondant aux orientations de la politique de la ville a reçu une subvention de l'Etat, à ce titre d'un montant de 1 000 Euros.

3-Evaluation de l'action :

32 interventions ont été réalisées dans les QPV, dont sept dans le quartier Pierre au Prêtre, huit dans le quartier des Terrasses, onze dans le quartier des Navigateurs et six dans le quartier des Aviateurs.

Les habitants de ces quartiers ont pu ainsi être impliqués dans les projets grâce aux ateliers en plein air et à certains ateliers dans les structures.

On estime à 695 le nombre de participants des quartiers prioritaires pour les deux projets réunis. 449 pour les ateliers Flowers of change et 365 pour les ateliers de la compagnie dodue. Un peu moins de la moitié des ateliers faits à Orly ont été faits dans les quartiers prioritaires. Cette proportion met en avant l'implication des deux projets et des artistes dans ces quartiers.

4-Bilan et perspectives pour 2019 :

Les ateliers participatifs ont été reconduits en 2019 autour du projet « les jardiniers de Méliès »

A213 - Valoriser l'image des quartiers et de leur histoire :

Dans chaque quartier, il existe une histoire de ce quartier et des habitants. La diversité culturelle est une richesse du patrimoine orlyen.

1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :

La ville d'Orly soutient les actions qui valorisent la diversité du patrimoine notamment en soutenant des actions portées par les habitants.

2-Les actions 2018 :

- Ateliers vidéo :

Réalisation d'un film, de la rédaction du scénario jusqu'au montage du film par 18 jeunes encadrés par la direction jeunesse

3-Evaluation de l'action :

- Ateliers vidéo :

18 jeunes ont participé, tous issus du QPV.

4-Bilan et perspectives pour 2019

- Ateliers vidéo :

Même si ces ateliers ont permis de travailler sur la perception des quartiers et sur la technicité liée à la vidéo (prise de vue et montage), les animateurs ont dû redoubler d'effort pour conserver une assiduité correcte. Il est difficile pour les jeunes de s'inscrire sur la durée dans ce type de projet. Perspective 2019, le rendre plus ludique et avec une thématique plus attractive.

A22-Faire des équipements de la ville des lieux ouverts à tous, répondant à la diversité des Orlysiens et facilitant leurs rencontres

Cet enjeu se décline en 2 objectifs opérationnels :

- Avoir une offre culturelle variée grâce à des équipements culturels complémentaires
- Améliorer l'accessibilité équitable aux équipements du territoire

A221 - Avoir une offre culturelle variée grâce à des équipements culturels complémentaires :

1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :

La politique culturelle de la ville vise à rendre accessible au plus grand nombre la culture quelle que soit la discipline. Des actions de sensibilisation sont menées dans chacun des équipements et dans le QPV afin de faire connaître l'offre culturelle et sa diversité.

2-Les actions 2018 :

- Le Centre Culturel Aragon Triolet :

En limite du QPV, le centre culturel est un des équipements phare de la Ville d'Orly. Il abrite la médiathèque centrale, deux salles de spectacle, le cinéma, un espace d'expositions et des salles dédiées aux répétitions et aux pratiques amateurs.

La mission du Centre culturel Aragon Triolet, équipement de diffusion dans la ville d'Orly de spectacles professionnels (danse, théâtre, musique, cirque, variétés, jeune public), est avant tout l'aide à la création et la diffusion de spectacles et l'action culturelle.

- Les médiathèques :

Situées dans les deux quartiers cœur de ville que sont le vieil Orly et la place du fer à cheval, les médiathèques répondent à l'envie de découverte des habitants par la lecture, l'écoute ou l'image. Les animations de sensibilisation à la lecture y sont développées.

- L'école des Arts :

Elle a pour principale activité l'enseignement de trois domaines de pratiques artistiques que sont la musique, la danse et les arts plastiques. Les missions principales sont l'action éducative, l'action culturelle et la diffusion artistique.

3-Evaluation de l'action

- Centre culturel saison 2018/2019 : 10 972 spectateurs aux spectacles et 19 366 aux séances de cinéma. 31 représentations tout public et 36 représentations pour le jeune public.
- Médiathèque 5 477 inscrits en 2018 dont environ 30% issus des QPV
- Ecole des arts 460 élèves inscrits dont 56 qui habitent dans les QPV.

4-Bilan et perspectives pour 2019/

Les activités des différents équipements culturels de la ville ont été reconduits en 2020. De nouvelles actions pourront être développées dans la bibliothèque Louis Bonin qui sera rénovée et la Halle aux talents qui ouvrira en 2020.

A225-Améliorer l'accessibilité équitable aux équipements du territoire :

1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :

La ville et ses partenaires agissent pour rendre l'accès aux équipements et espaces publics plus équitables

2-Les actions 2018 :

- Création d'un Centre municipal de santé (CMS)

Le conseil municipal a délibéré en vue de la création d'un CMS unique, situé en limite de QPV et en remplacement des deux vétustes.

- Aide à la mobilité : Taxi social :

La prestation de taxi social a permis le transport régulier (courses, centres et cabinets médicaux, administrations, restaurants séniors, sorties et événements organisés par le CCAS) de 150 bénéficiaires de plus de 75/80 ans vivant seuls à domicile.

- Programmation d'activités pour les séniors :

Des activités quotidiennes ou occasionnelles sont proposées aux séniors (activités manuelles, artistiques, sorties) à une tarification au taux d'effort au plus juste des ressources de chacun.

3-Evaluation de l'action :

- Création d'un Centre municipal de santé (CMS)

Les usagers et les professionnels ont été consultés à l'occasion de comités et travaux de groupes. Leurs avis ont été pris en compte dans la construction et l'aménagement du nouveau centre

- Aide à la mobilité : Taxi social :

Sur 150 inscrits près de 50% sont issus du QPV

- Programmation d'activités pour les séniors :

37% des participants aux ateliers sportifs ,50% des ateliers de prévention,60% des prestations autonomes concernent des habitants du QPV.

4-Bilan et perspectives pour 2019 :

- Création d'un Centre municipal de santé (CMS)

Ce centre municipal de santé répondant aux objectifs de la politique de la ville a reçu une dotation à ce titre en 2018 d'un montant de 365 346 €. En 2019 le programme a été finalisé et la première pierre posée.

- Aide à la mobilité :Taxi social :

Un dispositif de porte à porte est mis en place en 2019 pour aller chercher les bénéficiaire ne pouvant pas se déplacer.

- Programmation d'activités pour les séniors :

Une réflexion sera menée sur un nouveau programme d'animations socio-culturelles en lien avec les partenaires municipaux afin de permettre une inclusion des publics au sein de la ville.

A23-Améliorer la tranquillité publique :

Le « Vivre ensemble » n'est possible que si les orlysiens se sentent en sécurité et peuvent circuler dans la ville, les espaces publics et équipements mis à disposition. La politique de la ville y contribue au travers de deux objectifs opérationnels :

- Renforcer la sécurité
- Lutter contre les incivilités

A231 Renforcer la sécurité des Orlysiens :

Pour permettre aux orlysiens de se sentir en sécurité dans l'espace public et dans l'espace privé, il convient d'y créer un environnement apaisé par différents outils et modes de fonctionnement.

1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :

La Ville au côté de l'Etat investit dans les moyens nécessaires pour améliorer la sécurité des Orlysiens.

2-Les actions 2018 :

Au cours de l'année 2018, 10 caméras ont été installées dont 3 en quartier prioritaire.

L'équipe des ASVP a été renforcée, passant de 3 à 6 ASVP ainsi qu'un chef de service.

Les patrouilles sont effectuées sur l'ensemble de la ville (parkings, zones bleues, tribornes, places handicapées) et une fois par semaine aux sorties affluentes des écoles.

3-Bilan et perspectives pour 2019 :

Depuis 2019, l'amplitude horaire du service des ASVP est plus importante, en effet il est ouvert du lundi au vendredi de 08h00 à 19h30 (sauf nécessité de service : la priorité est donnée sur le 8h00-15h30).

A232 Lutter contre les incivilités :

Pour lutter contre les incivilités, il convient de mettre en place des outils qui favorisent l'apaisement et les échanges entre administrés.

1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :

La Ville intervient en appui de l'Etat

2-Les actions 2018 :

- OASIS :

La ville propose des animations de quartiers durant la période estivale qui visent à favoriser le « vivre ensemble », informer sur le respect de l'eau et sensibiliser les jeunes à son usage afin d'éviter les ouvertures de bouches à incendie.

Ces animations se sont déroulées de juin à août.

Cette action s'inscrivant dans les objectifs de la politique de la ville, elle a reçu une subvention de l'Etat à ce titre de 1 500 €.

- Clubs de prévention :

Les actions des clubs de prévention visent à prévenir la marginalisation dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale.

Les deux clubs de prévention implantés sur la Ville sont ACER et ESPOIR ;

En 2018, ACER dont les locaux se situent dans le quartier prioritaire, a rencontré 3 345 personnes dont 60% étaient âgés de moins de 25 ans avec une problématique essentiellement liée à la formation (25%).

Parallèlement à l'accompagnement individuel, des projets collectifs ont été menés (chantiers éducatifs, des séjours éducatifs ainsi que des actions partenariales (Ex :participation à la commission de suivi des jeunes pilotée par la Ville)).

ESPOIR, dont l'équipe intervient sur les quartiers Aviateurs, Navigateurs et Sablière, auprès des jeunes de moins de 25 ans. Parmi eux 54 ont été accompagnés et 97 ont été approchés. Espoir s'est impliqué dans des actions en partenariat avec l'Education nationale pour lutter contre le décrochage scolaire (Alliance pour l'Education).

- Renforcement du rôle du correspondant justice Ville :

La Mairie d'Orly, a décidé de confier la mission de résolution des conflits de voisinage, au Correspondant Justice Ville arrivé au 1er janvier 2018. Ancien correspondant du Parquet, bien connu des Orlysiens et qui avait déjà dans ses missions la résolution des conflits de voisinage.

3-Evaluation de l'action :

- OASIS :

2 000 personnes ont participé. Toutes étaient issues du quartier prioritaire

- Clubs de prévention :

Si les clubs ne sont plus sectorisés, dans la pratique, ils semblent toujours tenir compte d'une répartition géographique (ACER sur quartier Ouest, Espoir à l'Est). Par ailleurs, les actions sont plus ciblées autour des jeunes pour Espoir et à destination des familles pour ACER.

- Renforcement du rôle du correspondant justice Ville :

Il est à noter qu'un grand nombre de conflits se déroulent au sein du grand Ensemble Toutefois, l'arrivée du correspondant justice ville a permis grand nombre de règlements amiables des conflits de voisinage et le fait de pouvoir en discuter est déjà, en soi, une avancée et un soulagement pour les usagers qui voient leur problème pris en compte et traité.

4-Bilan et perspectives pour 2019 :

- OASIS :

L'action qui a été un succès sera reconduite avec des adaptations en 2019.

- Clubs de prévention :

Les clubs de préventions doivent constituer des partenaires essentiels dans les actions de rue. Toutefois, une présence dans les quartiers et en soirée contribuerait à limiter les incivilités.

- Renforcement du rôle du correspondant justice Ville :

L'arrivée de citoyens des zones pavillonnaires, a permis à ces derniers de vérifier que « le Point d'Accès au Droit » est un lieu pour « TOUS »

B- Le pilier développement économique, emploi et formation :

Favoriser le développement économique n'est pas à appréhender comme une finalité en soi. Il s'agit d'un objectif stratégique qui constitue l'un des préalables majeurs au développement d'une offre d'emploi potentielle dont les orlysiens pourraient bénéficier. C'est pourquoi, la ville, en étroite partenariat avec l'EPT GOSB met en œuvre des dispositifs pour :

- Soutenir le développement des entreprises sur le territoire
- Favoriser l'emploi des orlysiens

B1-Favoriser le développement économique du territoire

Il s'agit d'offrir les moyens aux entreprises de s'implanter et se développer sur le territoire Orlyzien. Cela se traduit par les 3 objectifs opérationnels suivants :

- Favoriser le développement d'une offre immobilière attractive et diversifiée :
- Renforcer la proximité avec les acteurs économiques du territoire :
- Soutenir les initiatives d'animation et de développement économique :

B11 Favoriser le développement d'une offre immobilière attractive et diversifiée :

La ville d'Orly et ses partenaires s'engagent à soutenir l'accueil de nouvelles activités où le développement de celles existantes en étudiant les solutions possibles sur la commune ou à l'échelle du bassin d'Emploi.

Cela se traduit par l'objectif opérationnel suivant :

B111- Conforter l'ancrage des entreprises en favorisant un parcours résidentiel :

Il s'agit de répondre aux besoins immobiliers des entreprises, permettre leur implantation et leur développement.

1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :

La ville ne peut agir seule dans ce domaine, elle s'appuie sur ses partenaires et notamment l'EPT Grand Orly Seine Bièvre. De par sa proximité, la ville joue un rôle de facilitateur.

2-Les actions 2018 :

- Décision de l'implantation d'un centre d'affaires :

Dans le cadre du NPNRU, le projet d'un centre d'affaires de quartier sur un espace de 325m² à valoriser en rez-de-chaussée d'un immeuble géré par Valophis (pôle des Saules) a été soumis.

- Accompagnement des porteurs de projet :

Le service développement économique de la Ville, constitué d'une chargée de mission de commerces et une chargée de mission entreprises, a comme mission de recevoir, orienter et accompagner les porteurs de projets.

30 porteurs de projet ont été reçus par le service développement économique en 2018.

3-Evaluation de l'action :

- Décision de l'implantation d'un centre d'affaires-lieu à confirmer :

Les services d'accompagnement sont essentiels à la réussite d'un centre d'affaire de quartier. Le projet sera donc retravaillé en recherchant, notamment un nouveau lieu d'implantation et des services plus étoffés.

4-Bilan et perspectives pour 2019 :

- Décision de l'implantation d'un centre d'affaires-lieu à définir :

L'opportunité du centre d'affaires est confirmée ; Une relocalisation aux Terrasses semble opportune avec le départ du Centre Municipal de Santé qui offrirait la possibilité d'une implantation dans un espace de près de 800 m².

B 12-Renforcer la proximité avec les acteurs économiques du territoire :

2 objectifs opérationnels :

- Promouvoir les échanges entre les acteurs économiques locaux
- Développer une offre de service

B121- Promouvoir les échanges entre les acteurs économiques locaux :

Malgré un territoire riche d'entreprises et de porteurs de projets, les acteurs économiques déplorent le manque d'échange et leur méconnaissance des autres secteurs.

1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif

Le service développement économique a comme objectif, en lien étroit avec l'EPT, de développer les actions pour améliorer le lien entre les professionnels du secteur.

2-Les actions 2018 :

- Réalisations d'évènements d'information :

Le service développement économique a relancé les rencontres entreprises sous forme de petits déjeuners abordant différents thèmes susceptibles d'intéresser les dirigeants locaux.

En effet, depuis 2015, les entreprises de la ville n'avaient pas eu de moment privilégié avec la municipalité. C'est pourquoi, ce temps fort, organisé le 18 juin 2018, a permis de présenter le tissu économique (statistiques, cartographie). L'objectif était surtout de présenter les projets structurants de la ville (urbains, fibre optique, transports...) et l'offre de service pour les entreprises (appui RH, actions emploi, crèche, club entreprises...)

- Développer un partenariat avec le Club Orly Business (COB) :

Après une interruption de contact pendant plusieurs mois, la ville a renoué des liens avec le COB. Cela s'est traduit par l'élaboration d'une convention en partenariat entre la ville et le COB. Cette convention doit permettre de soutenir le développement économique et l'Emploi, contractualiser avec le COB des objectifs partagés et soutenir l'association par une subvention annuelle de 1 000 Euros.

3-Evaluation de l'action :

- Réalisations d'évènements d'information

50 entreprises ont participé au petit-déjeuner du 18 juin 2018, ainsi qu'une dizaine de partenaires (CMA, CCI, EPT, Action logement...). Parmi les participants dont une part importante de TPE (activités de conseils, taxis...), 8 étaient issus du QPV

- Développer un partenariat avec le Club Orly Business (COB) :

En 2018, le COB a participé/organisé plusieurs événements :

- Participation à l'évènement « Welcome de la CCI » le 12 juin
- Participation au « petit-déjeuner » organisé par la Ville le 18 juin
- Petit-déjeuner « prélèvement à la source » le 28/09/2018 (10 entreprises)
- Soirée « rencontre entreprises » le 15/09/2018 (25 entreprises)
- Soirée « inter-clubs du Val-de-Marne » le 11 décembre dernier

En terme d'adhérents, le COB a fini l'année 2018 avec 30 adhérents dont 2 entreprises issues du QPV.

4-Bilan et perspectives pour 2019 :

- Réalisations d'évènements d'information

Le petit déjeuner a été un succès, il sera renouvelé à raison d'un rendez-vous annuel.

- Développer un partenariat avec le Club Orly Business (COB) :

Ce travail entrepris en 2018 a abouti à la signature d'une convention en 2019. L'objectif est à l'issue de la convention, que le COB puisse fonctionner de façon autonome sans le soutien logistique de la Ville. Par ailleurs, la participation des entreprises du QPV reste minoritaire, elle doit être renforcée.

B123- Développer une offre de service :

Bien que le développement économique soit une compétence transmise à l'EPT GOSB, les entreprises ou les porteurs de projets doivent pouvoir s'adresser à un interlocuteur de proximité.

1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :

La ville, qui joue le rôle de porte d'entrée aux acteurs économiques locaux, doit donc leur proposer une offre de service correspondant à leurs attentes.

2-Les actions 2018 :

- Accueil et orientation des porteurs de projets

Le service développement économique de la Ville, constitué d'une chargée de mission de commerces et une chargée de mission entreprises, a comme mission de recevoir, orienter et accompagner les porteurs de projets.

30 porteurs de projet ont été reçus par le service développement économique en 2018..

3-Evaluation de l'action :

- Accueil et orientation des porteurs de projets :

Sur les 30 porteurs de projet reçus, 5 souhaitent s'implanter dans le QPV.

4-Bilan et perspectives pour 2019 :

- Accueil et orientation des porteurs de projets

Les porteurs de projet dans le quartier prioritaire restent minoritaires. Néanmoins, l'objectif de diversification fonctionnelle et d'implantation d'activités économiques et commerciales devrait permettre de développer l'accompagnement du service économique sur ce secteur.

Des évènements seront créés en 2019 pour communiquer sur l'offre de service (Bus BGE, ateliers Créa et Emploi)

B 13-Soutenir les initiatives d'animation et de développement économique :

Cela se traduit par 2 objectifs opérationnels mis en œuvre en 2018 :

- Conforter et développer la vitalité commerciale de la ville et son animation
- Favoriser le développement de l'ESS

B131 Conforter et développer la vitalité commerciale de la ville et son animation :

Le commerce de proximité qui apporte un service à la population orlysienne est réparti en 4 polarités. Cette configuration limite la visibilité de l'offre et les échanges entre commerçants.

1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :

Le service économique contribue à améliorer sa visibilité et son dynamisme par la mise en place d'actions à destination des commerçants :

2-Les actions 2018 :

La ville a organisé les événements d'animation économique suivants :

- 3 petits déjeuners, un pour les entreprises et deux pour les commerçants.
- Un atelier de sensibilisation aux outils numériques organisé en partenariat Ville-CCI . 8 commerçants en ont bénéficié dont 2 du QPV.
- Des animations pour les commerçants sédentaires : fête des mères, black Friday et vitrines de Noël
- Des animations sur les deux marchés forains : fête des mères, fête de l'amitié, Baujolois nouveau et Noël.

3-Evaluation de l'action :

Le petit déjeuner à destination des entreprises a accueilli 50 participants dont 8 issues du QPV . En ce qui concerne les petits déjeuners commerçants la participation a été plus modeste : une dizaine par événement avec un seul représentant du QPV (Auto-école des Saules).

4-Bilan et perspectives pour 2019/

Ces initiatives, seront reconduites en 2019 avec comme objectif de développer la participation des commerçants notamment du quartier Est.

Les besoins d'accompagnement au numérique ayant été soulevés par de nombreux commerçants, la ville et la CCI réfléchissent à organiser un « Connect street » sur Orly en 2019.

B 133 Favoriser le développement de l'ESS :

Dans le cadre de son agenda 21, la Ville d'Orly a souhaité inscrire l'objectif de favoriser le développement d'activités relevant de l'économie sociale et solidaire afin de favoriser les principes de solidarité et d'utilité sociale.

1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :

La Ville d'Orly souhaite informer et favoriser l'implantation de projets en lien avec l'économie sociale et solidaire.

2-Les actions 2018 :

En 2018, La ville d'Orly, confrontée à une augmentation des dépôts sauvages déposés sur la voie publique, a travaillé avec la RIVED à la mise en place d'une ressourcerie.

Pour tester l'activité, une ressourcerie éphémère a ouvert du 17 octobre au 31 décembre 2018, dans un local de Valophis, situé en QPV, 6 rue Jean Racine. Ce projet, est porté par la RIVED, a reçu le soutien financier de la Ville de Valophis.

3-Evaluation de l'action :

La ressourcerie a permis de récolter, en deux mois, 2,2 tonnes d'objets divers, sensibiliser 829 personnes.

4-Bilan et perspectives pour 2019

L'accueil favorable des habitants du quartier a démontré le besoin pour la population de ce service. La ressourcerie éphémère sera donc renouvelée, à la Pierre au Prêtre, de juin à novembre 2019 avant d'être pérennisée à côté de la halle aux talents fin 2019.

B-2 Favoriser le développement des compétences des Orlysiens et les mettre en adéquation avec l'offre d'emploi :

De façon concomitante et corollaire, la ville d'Orly et ses partenaires entendent agir au niveau de l'emploi et de l'employabilité des orlysiens, notamment ceux qui en sont le plus éloignés (niveau de formation et / ou de qualifications insuffisantes, etc.). L'objectif est de contribuer à une réduction du taux de chômage et / ou de conduire nombre de demandeurs sur le chemin de l'emploi durable.

Cela se traduit par deux objectifs stratégiques :

- Faciliter l'accès à la formation
- Exploiter le potentiel d'emplois

B21-Faciliter l'accès à la formation :

La Ville et ses partenaires souhaitent favoriser et faciliter l'accès à des formations adaptées, tant aux profils demandeurs d'emplois, qu'aux besoins des entreprises repérées sur le bassin d'emploi.

C'est pourquoi, 3 objectifs opérationnels sont mis en œuvre :

- Développer la motivation et la confiance :
- Soutenir les formations sur les savoirs de base (français, Arithmétique, Bureautique) :
- Sensibiliser aux formations des métiers sous tensions

B211 Développer la motivation et la confiance :

1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :

La question du savoir être, la posture et la confiance en soi sont des éléments essentiels dont les lacunes constituent des freins à l'emploi notamment auprès de jeunes en situation d'échec scolaire.

C'est pourquoi, la ville, en tant que cheffe de file de cet objectif, met en œuvre un certain nombre d'actions auprès des jeunes orlysiens.

2-Les actions 2018 :

- Session BAFA au centre social :

La direction jeunesse et sports propose des formations BAFA au sein des équipements jeunesse et accompagne les jeunes orlysiens dans leur recherche de financements. A ce titre une session a été organisée en octobre 2018 au centre social Andrée Chédid qui a accueilli 13 orlysiens. Tous ont réussi.

- Dispositifs 100 % Europe et séjours solidaires :

La même direction propose des dispositifs 100% Europe et séjours solidaires afin de développer la mobilité et la méthodologie de projet auprès des jeunes de 16 à 25 ans. 32 dossiers ont été présentés et validés. 67% de participants homme pour 33% de femmes pour 8 pays de destination.

3-Evaluation de l'action :

- Session BAFA au centre social :

Les objectifs de la formation BAFA ont été remplis en termes quantitatifs. Par ailleurs Sur les 13 participants, tous lauréats, 8 étaient issus du QPV soit 61,5%.

- Dispositifs 100 % Europe et séjours solidaires :

37,5 % de jeunes du QPV ont participé à ces séjours. Toutefois, l'objectif pour les voyages solidaires n'a été atteint qu'à hauteur de 30 %.

4-Bilan et perspectives pour 2019 :

- Session BAFA au centre social :

L'objectif pour 2019 est d'accompagner davantage le jeune en amont dans sa recherche de financements.

- Dispositifs 100 % Europe et séjours solidaires :

L'objectif de 100 jeunes n'a pas été atteint car l'action a été lancée en fin d'année. Une amélioration dans la communication et le suivi administratif devrait améliorer les objectifs en 2019.

B 212 Soutenir les formations sur les savoirs de base (français, Arithmétique, Bureautique) :

1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif

Un certain nombre d'orlysiens n'ont pas acquis les compétences et savoirs de bases indispensables pour pouvoir se former et s'insérer professionnellement. Il est donc nécessaire de les accompagner pour qu'ils puissent les acquérir.

2-Les actions 2018 :

- Soutien de l'association Lire pour Vivre :

La ville, apporte son soutien à l'action de Lire pour Vivre notamment en lui octroyant une subvention municipale de 44 000 € afin de dispenser sa formation sur l'apprentissage du français et des mathématiques.

3-Evaluation de l'action :

L'association a enregistré 190 inscriptions en 2018 de 45 nationalités différentes. 90% des apprenants sont des adultes et 10% des mineurs non accompagnés. La moitié des adhérents résident à Orly et notamment pour 1/3 d'entre eux dans le QPV.

4-Bilan et perspectives pour 2019

Soutenir les formations de base est un enjeu que partage la Ville pour favoriser le recrutement des orlysiens les plus éloignés de l'Emploi. A ce titre la Ville d'Orly reconduit sa subvention à Lire pour Vivre .

Par ailleurs, la cellule Emploi, animée par le secteur Emploi de la Ville, entend porter avec ses partenaires cet objectif par des actions partenariales.

B213 Sensibiliser aux formations des métiers sous tensions :

1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :

Orly est concernée par de nombreux chantiers (Transport, habitat, Espaces verts....) nécessitant une recrudescence de main d'œuvre. Par ailleurs les entreprises font part de leurs difficultés à recruter sur certains postes. C'est pourquoi, la ville en étroite collaboration avec l'EPT et les partenaires de l'Emploi initie des actions pour promouvoir la formation des Orlysiens sur ces métiers en tension :

2-Les actions 2018 :

Le PLIE largement impliqué dans le suivi et l'insertion des personnes éloignées de l'Emploi a engagé plusieurs formations :

Formation d'assistante de vie aux familles, de prévention de sécurité et de parcours linguistique à visée professionnelle sur les métiers des TP.

3-Evaluation de l'action :

Ces actions ont bénéficié à 18 orlysiens issus du QPV sur les 88 personnes suivies par le coordonnateur du PLIE. 8 ont trouvé un emploi en 2018.

4-Bilan et perspectives pour 2019 :

Ces actions répondant à un besoin, elles seront reconduites en 2019

B22-Exploiter le potentiel d'emploi :

Cela se traduit notamment par le développement de l'emploi sur les chantiers à venir.

B 221 : Développer l'emploi sur les chantiers à venir :

1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif

La ville a souhaité profiter des opportunités que constituent les nombreux chantiers sur son territoire pour associer les partenaires de l'Emploi et les entreprises autour d'actions de recrutement.

2-Les actions 2018 :

- Cellule Emploi :

Depuis janvier 2018, une cellule Emploi se réunit tous les deux mois en présence, en moyenne, d'une dizaine de partenaires (pôle Emploi, la Mission locale, le PLIE, clubs de prévention, école deuxième chance, pro Emploi, Fresnes service, services de la Ville, département...). Ces réunions ont permis de concevoir et mettre en œuvre les actions en partenariat suivantes :

- Action de sensibilisation aux métiers du BTP :

Cette action a été construite avec les entreprises œuvrant sur les chantiers (Veolia, Bouygues, Vinci, Euro vert, Colas). Les entreprises ont présenté leur activité et les postes à pourvoir. Elles ont ensuite lancé une session d'entretiens individuels suivis d'une visite d'un chantier.

14 candidats étaient présents dont 9 orlysiens et 3 issus du QPV. 6 candidats ont pu être recrutés à l'issue de l'évènement.

- Session de recrutement pour les travaux du T9 :

Une session de recrutement de 16 ouvriers VRD en contrat de professionnalisation, portée par le Conseil départemental a été lancée. La ville et ses partenaires ont été associés. Sur 73 inscrits val de marnais, 47 se sont présentés et 21 candidats ont été retenus. Parmi eux, 2 orlysiens.

- Diffusion des offres de postes en insertion :

Le travail avec la cellule Emploi a également permis de diffuser 11 postes en insertion.

Parmi les 11 postes, 8 concernaient t des chantiers orlysiens et 3 le GPE. 6 orlysiens ont été recrutés mais aucun n'habitait le QPV.

- Suivi des clauses sociales dans les marchés de la Ville :

Un travail avec la commande publique a été initié pour définir et suivre les clauses d'insertion dans les marchés publics lancés par la ville. Ce travail permet désormais à la chargée de mission Emploi insertion de définir les besoins en amont des marchés lancés par la ville et d'accompagner les entreprises dans leurs recrutements

3-Evaluation de l'action :

La réactivation de la cellule Emploi a permis de retisser des liens avec les acteurs de l'Emploi. 5 réunions ont été tenues en 2018 et ont permis de construire 2 actions partenariales afin de pourvoir au recrutement d'Orlysiens notamment ceux du QPV.

4-Bilan et perspectives pour 2019 :

Ces sessions de recrutement, de préparation à l'emploi et de postes disponibles ont permis à davantage de jeunes orlysiens suivis dans le cadre de la mission locale d'accéder à l'Emploi. (Augmentation de 14% par rapport à 2017)

Toutefois, la mobilisation des orlysiens, notamment du QPV, malgré le travail partenarial doit reposer sur des actions en lien avec les métiers porteurs qui suscitent l'intérêt. Par ailleurs, elles doivent se mettre en œuvre dans les quartiers afin d'attirer ceux qui sont le plus éloignés de l'Emploi. Ce sont les objectifs à atteindre pour 2019 ;

C- Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain :

En 2018, le nouveau projet de renouvellement urbain (NPRU) de la Ville d'Orly a été consolidé dans ses objectifs et ses réalisations à venir, débutant la transition de la phase de préfiguration vers la phase opérationnelle. Le passage en Réunion Technique Partenariale (RTP) de juin 2018, puis en Comité National d'Engagement (CNE) en décembre – deux instances de validation du projet par l'ANRU – ont ainsi permis d'affiner les dispositions techniques et financières du NPRU.

Le projet de renouvellement urbain ayant été en 2018 encore en conception, de ce fait, la matérialisation concrète de la majeure partie des opérations répondant aux différents objectifs fixés par le pilier « cadre de vie » du Contrat de Ville n'a pas été tangible. Cela ne signifie pas pour autant que rien n'a été fait en ce sens. Différents dossiers, études, expérimentations ou encore partenariats ont permis d'abonder dans le sens de ces objectifs, et de préfigurer ou cadrer les futures opérations du NPRU afin que celles-ci y répondent au mieux.

Parmi les 14 objectifs opérationnels recensés pour le pilier « cadre de vie » du Contrat de Ville, seuls 2 n'ont pas fait l'objet d'actions spécifiquement engagées en ce sens, soit que l'objectif opérationnel ne soit pas lié à la seule volonté du service, soit qu'il n'ait pas fait l'objet d'actions précisément prises en son sens.

C1-Engager les quartiers dans la transition écologique

C11-Poursuivre la réintroduction de la nature en ville

C111 - Prolonger la trame verte : extension du parc Mermoz

1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :

La Ville est pilote de l'aménagement dans le cadre du NPRU, aménagement ayant été préfiguré lors du protocole à compter de sa signature en janvier 2017. Bien que la maîtrise d'ouvrage soit confiée à un aménageur (Expansiel, membre du groupe Valophis) dans le cadre d'une ZAC, la Ville joue un rôle central dans l'aménagement.

2-Les actions mise en œuvre en 2018 :

- Arrêt du plan guide du NPRU

Le plan guide contient l'ensemble des opérations (nouvelles constructions de logements et d'équipements, nouveaux aménagements, nouvelles voiries, etc...) qui seront réalisées dans le temps du NPRU. Le plan guide cadre ces opérations spatialement et dans leur forme, et permet donc de réserver le foncier nécessaire à l'extension d'1,6 ha du parc Mermoz, ainsi qu'à sa traversée vers les LOPOFA.

- Requalification de la RD5

Le Conseil Départemental (CD) 94 est engagé dans une requalification paysagère de la RD5, en particulier sur son tronçon orlyzien. Les études préalables conduites par le CD94 ont été lancées en 2018, et celles-ci devront être raccord avec la volonté de traversée du parc Mermoz.

- Orientation « Trame fertile support des trames verte et bleue » de la charte et plan d'actions Développement Durable :

- Cette charte développement durable a été produite pour le compte de la Ville. Résultat d'une assistance à maîtrise d'ouvrage lancée en 2017, cette orientation de la charte cadre avec l'objectif stratégique de

Réintroduction de la nature en ville, notamment en prolongeant la trame verte et offre pour cela différentes pistes d'actions qui pourront se décliner lors des futures opérations. Cette charte se traduira alors par un cahier de prescriptions environnementales par opération, qui permettra d'y affirmer l'enjeu de la trame verte.

- L'extension du parc Mermoz

Tel que présentée en CNE en décembre 2018, l'aménagement du parc Mermoz amenant une surface supplémentaire de 1,6 ha a été validé par l'ANRU. Son aménagement sera confié à l'aménageur en charge de la réalisation de la ZAC dont le périmètre inclut le parc.

- Le lancement du parc Marcel Cachin

La réalisation pré-conventionnement du parc Marcel Cachin en 2019 a été validée par l'ANRU à l'occasion du CNE de décembre, permettant l'aménagement d'une des opérations affirmant la trame verte du NPRU.

3-Evaluation de l'action :

L'année 2018 a été une année charnière du NPRU car le projet de renouvellement urbain a été validé dans son contenu, bien qu'aucune opération ne soit sortie de terre puisqu'il s'agissait de l'atterrissage du protocole de préfiguration. La poursuite de l'objectif a été satisfaisante, les différentes études ayant pour la plupart permis de matérialiser des outils qui aideront à la prolongation de la trame verte.

Indicateur(s) de suivi

Accessibilité aux espaces verts¹ (2015) :

- Orly : 64,2%
- EPT GOSB : 60,4%

Nombre de m² de végétation disponible par habitant² (2015) :

- Orly : 117 m²
- EPT GOSB : 78,6 m²

4-Bilan et Perspectives pour 2019 :

2019 devra permettre d'acter la validation de l'ensemble des partenaires du projet, par la signature de la convention pluriannuelle, et donc de lancer la phase opérationnelle. Cette année devra aussi permettre de convenir d'un accord tripartite Ville-EPT-aménageur, préalable nécessaire à la constitution de la ZAC conditionnant un grand nombre d'opérations. L'arrêt du PLU en 2019 sera aussi l'occasion d'affirmer un taux de pleine terre de 25% pour les opérations de construction à venir.

¹ Pourcentage de la population résidant à moins de 500 m d'un espace vert public. Source : APUR, « Data portraits des communes et territoires de la MGP », 2018

² Végétation publique et privée. Source : APUR, *Ibid*

C112 - Faire du quartier NPRU un îlot de fraîcheur urbain :

1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :

La Ville est cheffe de file pour la mise en œuvre de cet objectif, dans son rôle de porteuse du projet de renouvellement urbain. Elle est également coordinatrice lorsqu'il s'agit d'opérations privées échappant à sa maîtrise d'ouvrage, en rappelant les objectifs et les moyens de réaliser des îlots de fraîcheur urbain.

2-Les actions mise en œuvre en 2018 :

- Perméabilisation des sols grâce à la végétalisation

Validation du parc Cachin et de l'extension du parc Mermoz par l'ANRU. La végétalisation permet en effet de réduire les effets de chaleur urbains. Cela rejoint également les objectifs de pleine terre fixés pour les prochaines opérations.

- Mise en valeur de la gestion de l'eau

Les brumisateurs et fontaine prévus pour le parc Cachin en sont un exemple : cela illustre la volonté de la Ville d'apporter la présence de l'eau en milieu urbain, permettant de rafraîchir ces espaces. L'arrosage du bitume grâce aux eaux de pluie récupérées permet aussi le rafraîchissement urbain.

- Orientation « Trame fertile support des trames verte et bleue » de la charte et plan d'actions Développement Durable

Cette charte a été produite pour le compte de la Ville. Résultat d'une assistance à maîtrise d'ouvrage lancée en 2017, cette orientation de la charte cadre avec l'objectif de faire du quartier NPRU un îlot de fraîcheur urbain, en adoptant une démarche sur l'ensemble du quartier et en valorisant les espaces de fraîcheur déjà constitués. Cette démarche sera impulsée à l'aide d'un cahier de prescriptions environnementales propre à chaque opération du NPRU.

3-Evaluation de l'action :

2018 a permis d'affirmer et d'intégrer dans le projet de renouvellement urbain l'importance d'une urbanisation qui tienne compte des effets de chaleur urbaine provoquée par celle-là même, afin de rendre le quartier NPRU résilient face aux phénomènes de fortes chaleurs appelés à se reproduire fréquemment, aménageant pour cela au maximum des îlots de fraîcheur urbains.

Indicateur(s) de suivi

- Différentiels de température sur plusieurs points du quartier et par rapport à une mesure cible hors milieu urbain : À faire mesurer

4-Bilan et Perspectives pour 2019 :

Pour l'année 2019, cet objectif devra être confirmé au travers du conventionnement du projet de renouvellement urbain, ainsi que par l'arrêt du PLU. Avec ces documents, l'objectif de faire fleurir les îlots de fraîcheur urbains y sera affirmé et cela permettra sa déclinaison opérationnelle, notamment encadrée par les cahiers de prescriptions environnementales des premières opérations qui seront lancées.

C113 - Mettre en œuvre la gestion alternative des eaux pluviales :

1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :

La Ville met en œuvre directement les actions nécessaires à la réalisation de l'objectif, notamment par son système de récupération des eaux pluviales, ses opérations d'aménagement ou de construction d'équipements. Pour les opérations privées, elle assure une coordination afin que soit intégré au mieux possible tout ce qui vise à rendre possible cette gestion alternative des eaux pluviales.

2-Les actions mise en œuvre en 2018 :

- Gestion alternative des eaux pluviales et/ou usées :

La Ville est engagée dans une démarche de récupération et de réutilisation des eaux pluviales et/ou usées depuis 2010. Cette gestion a permis de réduire la consommation d'eau potable pour des besoins n'en requérant pas (tel l'arrosage des plantes). De récentes expérimentations concluantes ont été menées, comme celle du traitement et du mélange des eaux de piscine avec de l'eau pluviale pour l'arrosage des espaces verts. La Ville s'engage continuellement dans cette voie chaque année.

- Perméabilisation des sols grâce à la végétalisation

Les sols non imperméabilisés permettent l'infiltration des eaux de pluie, ce qui rend possible leur écoulement. En cela, fixer un taux de pleine terre pour les futures opérations et favoriser le développement d'une trame verte contribuent à la réalisation de l'objectif.

- Orientations « Mise en œuvre de la gestion alternative des eaux pluviales grâce aux trames fertiles, vertes et bleues » et « Récupération et réutilisation des eaux pluviales pour assurer une partie des besoins en eau non potable » de la Charte de Développement Durable

Cette charte a été produite pour le compte de la Ville. Résultat d'une assistance à maîtrise d'ouvrage lancée en 2017, cette orientation de la charte cadre avec l'objectif de faire du quartier NPRU un îlot de fraîcheur urbain, en adoptant une démarche sur l'ensemble du quartier et en valorisant les espaces de fraîcheur déjà constitués.

Les cahiers de prescriptions environnementales déclineront pour chacune des futures opérations se trouvant dans le périmètre de la ZAC des solutions opérationnelles permettant cette gestion alternative et cette récupération d'eau pluviale, en favorisant la pleine terre et en développant des systèmes de récupération des eaux pluviales.

3-Evaluation de l'action :

La Ville a été précurseuse dans la récupération d'eaux pluviales en vue de leur usage en lieu et place de l'eau potable. Cela a donc continué en 2018. Concernant l'écoulement et la gestion alternative des eaux pluviales, l'effort est à poursuivre, et pour ce faire des outils ont ainsi été conçus pour aller en ce sens.

Indicateur(s) de suivi

Besoins assurés par l'eau de pluie récupérée (m³/an) : 500 m³

4-Bilan et Perspectives pour 2019 :

Le lancement de la phase opérationnelle du NPRU, grâce à la signature de la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain, offrira l'opportunité de travailler au mieux possible les prescriptions allant en ce sens, ainsi que de continuer de nouvelles expérimentations visant à continuer de réduire l'utilisation d'eau potable lorsque celle-ci n'est pas nécessaire.

C12-Renforcer la gestion durable des flux de matières et d'énergie :

C121 - Améliorer la performance du tri et de la collecte des déchets

1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :

La collecte des déchets et encombrants étant devenue une compétence de l'EPT, c'est donc ce dernier qui assure ce service de collecte et en est donc le chef de file. Toutefois, la Ville assure un travail particulier en vue d'éviter le plus possible les dépôts sauvages, et est donc également motrice sur la question. Par ailleurs, dans le cadre de la convention d'utilisation de l'abattement TFPB liant la Ville à Valophis Habitat, il est prévu que ce dernier effectue des actions destinées à l'amélioration de la propreté du cadre de vie du quartier Est.

2-Les actions mise en œuvre en 2018 :

- L'enlèvement quotidien des dépôts sauvages des tri bornes

La Ville, pour un coût annuel de 250 000€, a assuré un service quotidien d'enlèvement des dépôts sauvages présents sur les tri-bornes. Cela a contribué à assurer un cadre de vie qui soit agréable aux habitants et usagers de l'espace public.

- Le nettoyage citoyen

Au mois d'octobre 2018, un nettoyage citoyen a été organisé, réunissant 150 participants. Ce nettoyage a été organisé sur les trois quartiers de la Ville, dont le quartier Est. Cette opération vise à la sensibilisation des participants à l'importance du tri ainsi qu'à éviter au plus possible les dépôts sauvages.

- Ouverture d'une ressourcerie

Pour préfigurer la ressourcerie définitive ouverte en décembre 2019 aux côtés de la Halle aux talents, une première ressourcerie éphémère a vu le jour au centre commercial de la Pierre-au-Prêtre entre octobre et novembre 2018. La ressourcerie vise à la réduction des déchets en offrant une seconde vie aux objets apportés par les orlysiens, et permet une sensibilisation sur ces questions.

3-Evaluation de l'action :

L'effort continu de la Ville contribue à l'amélioration de la performance du tri, de la collecte des déchets, et du cadre de vie du quartier Est. La sensibilisation, couplée à un enlèvement intensif des dépôts sauvages, sont nécessaires en permanence pour obtenir ce résultat. La pérennisation de la ressourcerie en décembre 2019 sera d'une grande aide à la diffusion de cette préoccupation. Un seul bémol pourrait être souligné, du fait que Valophis Habitat n'ait pas réalisé en 2018 les actions alors programmées sur la gestion des déchets et les dépôts sauvages.

4-Bilan et Perspectives pour 2019 :

Le dispositif de la Ville d'enlèvement quotidien des dépôts sauvages sera maintenu, étant un contributeur important à la collecte des déchets. Les actions de sensibilisation comme le nettoyage citoyen seront renouvelées. La Ville veillera enfin avec Valophis Habitat à ce que les actions de sensibilisation à la gestion des déchets et dépôts sauvages prévues par la convention d'utilisation de l'abattement TFPB soient effectivement réalisées en 2019.

C122 - Valoriser les productions, les ressources et les savoir-faire orlysiens :

1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :

La Ville est responsable de la mise en œuvre des actions concourant à la valorisation des productions, des ressources et des savoir-faire orlysiens. Elle donne l'impulsion nécessaire au lancement et à l'accompagnement des projets d'ESS, et crée les conditions pour que la vie associative contribue également à l'objectif.

2-Les actions mise en œuvre en 2018 :

- Centre d'affaires de proximité

Il est compris dans le projet de renouvellement urbain un centre d'affaires de proximité (CAP). Celui-ci permettra l'accueil de structures de l'ESS notamment issues du quartier Est, offrant des loyers préférentiels et des espaces pouvant les accueillir, visant ainsi au développement d'un vivier d'entrepreneuriat solidaire et social pour et par les habitants du quartier Est. Le CAP a été validé par le CNE en décembre 2018 avec un taux de subvention de l'ANRU de 25%. L'étude de préfiguration a permis de constituer un passage en revue et un dossier de sélection pour le futur gestionnaire du CAP.

- Réhabilitation du marché couvert aux Terrasses en Halle aux talents

La réhabilitation du marché couvert des Terrasses pour être transformé en Halle aux talents a été acceptée par le CNE de l'ANRU, avec un taux de subvention de 15% et validant le lancement immédiat. Les huit ateliers destinés à des artisans orlysiens, ainsi que l'espace commun de 420 m² ouvert au public, sont une occasion de mettre en avant les productions d'habitants ainsi que de créer des lieux de partage et de réunion.

- Boutique solidaire de la ressourcerie

La ressourcerie éphémère en 2018 a permis de tester la boutique solidaire, où il est possible d'acheter des articles déposés par les habitants. Cette boutique solidaire vise à allonger le cycle d'usage de certains produits, en circuit court. Au lieu d'en faire des déchets, elle valorise les ressources à disposition des habitants.

- Maison des projets et du développement durable

En 2018, la Maison des projets et du développement durable (MDPDD) a vu son lancement validé pour 2019 avec un taux de subvention de 15%. Cette MDPDD accueillera des associations en permettant la mise à disposition d'une salle à celles en effectuant la

demande, visant à en faire un lieu de vie des initiatives d'habitants du quartier Est, irriguées et irriguant en retour les actions qui leur sont destinées.

3-Evaluation de l'action :

L'année 2018 a permis à différents projets qui participeront à plein de la réalisation de l'objectif d'être conçus, pré-opérationnalisés, expérimentés. Ces actions ont alors concouru à identifier les améliorations qui pourront être apportées afin de contribuer au mieux à la valorisation des ressources, savoir-faire et productions orlysiens.

4-Bilan et Perspectives pour 2019 :

En 2019, les travaux de la Halle aux talents et la consultation des entreprises pour lancer ceux de la MDPDD permettront l'ouverture prochaine d'espaces supports aux actions habitantes ou les valorisant. La boutique solidaire de la ressourcerie définitive y servira également. Il faudra s'assurer durant cette année du suivi pré et post-lancement des différentes opérations afin d'assurer leur concours maximal à l'objectif.

C123 - Limiter l'empreinte carbone :

1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :

Pour limiter l'empreinte carbone des opérations du projet de renouvellement urbain, la Ville est cheffe de file en sa qualité de porteuse du projet ainsi qu'avec les opérations sous sa maîtrise d'ouvrage directe. Elle joue aussi un rôle important de coordination avec Valophis Habitat, responsable des opérations de réhabilitation, de démolition et reconstructions de logements locatifs sociaux ou en accession.

2-Les actions mise en œuvre en 2018 :

- Etude « Projet Energie grise » du CSTB

La Ville d'Orly a été lauréate en août 2017, avec la Ville de Choisy-le-Roi, du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) ANRU+, dont un des axes de la candidature a été d'évaluer l'« énergie grise » (soit l'énergie consommée sur 50 ans) du quartier des Navigateurs, afin de guider les choix ayant le plus d'impact sur la consommation énergétique à long terme. Le CSTB a démarré l'étude en 2018 et les premiers résultats ont permis de rendre compte des conséquences des choix d'aménagement sur l'énergie grise. La poursuite des études devra être une aide à la décision lors des concrétisations des opérations du projet urbain.

- Schéma directeur du réseau de géothermie

Le rattachement, dès sa construction, de l'ex-Grand Ensemble à un réseau de géothermie a eu des conséquences très positives puisque la consommation de chauffage des logements du Grand Ensemble est très peu émettrice de carbone. Valophis doit restructurer le réseau de chaleur urbain à l'aide d'un schéma directeur. Il a été présenté en 2018 un avant-projet de cette restructuration.

3-Evaluation de l'action :

Les études menées ont permis à la fois de commencer à offrir des pistes pour aller vers une concrétisation d'une limitation de l'empreinte carbone du projet de renouvellement urbain, ainsi que de mobiliser les partenaires et la Ville, tendant à faire ainsi évoluer les habitudes de travail pour tenir compte de cet impératif non seulement dans ce projet de renouvellement urbain, mais également en visant à l'appliquer aux autres projets urbains.

4-Bilan et Perspectives pour 2019 :

L'année 2019 devra permettre, dans le cas du PIA, de concrétiser les études menées par le CSTB en déposant un dossier de financement pour la phase de mise en œuvre du projet sur les Navigateurs. Pour le réseau de chaleur urbain, les études devront continuer afin de tendre vers une opérationnalisation de la restructuration du réseau de chaleur.

C1-Améliorer l'intégration des quartiers dans le fonctionnement de la ville par des usages renouvelés :

C13- Optimiser la mobilité douce, vecteur de qualité sanitaire

C131 - Améliorer l'offre de transports en commun :

1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :

La Ville ne disposant ni de la compétence transport ni étant Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) – ce rôle étant assuré par Île-de-France Mobilités (IdFM) – le rôle direct de la Ville d'Orly dans l'organisation de la mobilité est assuré au travers du taxi social. Elle est autrement facilitatrice auprès d'Île-de-France Mobilités, ainsi que des autres niveaux de collectivité (EPT, Conseil Départemental, Conseil Régional) ayant un rôle de planification de la mobilité.

2-Les actions mise en œuvre en 2018 :

Aucune action portant spécifiquement sur l'amélioration de l'offre de transports en commun n'a été faite en 2018, mais cette année a permis la préparation d'actions pour 2019. Seuls les travaux du tramway T9 ont été engagés à compter de juillet 2018 sur Orly, cela résultant de discussions et d'engagements ultérieurs.

3-Evaluation de l'action :

L'année 2018, ayant été une phase d'études et de préfiguration du projet urbain, ne s'est pas prêtée à ce qu'une attention particulière soit accordée à cette question spécifique.

Indicateur(s) de suivi :

Accessibilité aux transports en commun³ (2016) : 82,1%

Actifs utilisant les transports en commun pour aller travailler⁴ (2015) : 40.6%

4-Bilan et Perspectives pour 2019 :

Lancement d'une étude mobilité : La mise en œuvre du NPRU nécessitant une ZAC, le préalable à cette dernière est un dossier de création contenant une étude circulation-stationnement sur le périmètre de la ZAC. Couplée à la définition d'un plan de mobilité durable dans la même étude, cela permettra de favoriser l'intermodalité et donc par ricochets d'améliorer l'accessibilité des transports en commun.

Programme « Nouvelles gare d'Île-de-France » d'IdFM : Ce programme vise à garantir une qualité de services, à développer des pôles multimodaux et à favoriser les nouvelles mobilités. Suite à des discussions se sont tenues avec les équipes d'IdFM : une étude (subventionnée à 100%) sera menée en 2020 par le service urbanisme de la Ville sur les deux gares de RER C (Les Saules et Orly-Ville) afin de déterminer les aménagements pouvant convenir aux objectifs précités

³ Part de la population résidant à moins de 500m d'un métro/tramway, et de 1000m d'un RER/train. Source : <https://www.apur.org/dataviz/portraits-metropole-grand-paris-donnees/>

⁴ Source : *Ibid.*

C132 - Favoriser les déplacements vélos et piétons :

1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :

La Ville est cheffe de file pour favoriser les déplacements vélos et piétons lorsqu'il s'agit des aménagements urbains, ainsi que des actions d'animation/soutien pour faciliter les déplacements vélos et piétons. Elle est autrement coordinatrice locale des opérations portées par IdFM.

2-Les actions mise en œuvre en 2018 :

- Le plan-guide du NPRU

Le plan guide du NPRU, arrêté en 2018, a permis de déterminer les constructions et aménagements qui sont prévus dans le projet urbain, rentrant en phase opérationnelle une fois la convention signée le 5 juillet 2019. Celui-ci a permis de déterminer le maillage viaire qui sera à poursuivre : la création de nouvelles voies n'implique pas uniquement des voies circulables aux voitures, mais laisse une place également aux circulations uniquement piétonnes et cyclables, ou voies partagées où priorité est donnée aux mobilités douces.

3-Evaluation de l'action :

Le plan guide, en parallèle de la création d'une ZAC sur le périmètre NPRU, du phasage des opérations, et des négociations des financements de l'ANRU et des autres partenaires, permet d'avoir une visibilité sur 10 ans des aménagements qui pourront aller dans le sens de l'objectif.

Indicateur(s) de suivi :

Ménages ayant une voiture ou plus (2015)⁵ : 70,3%

4-Bilan et Perspectives pour 2019 :

Lancement d'une étude mobilité : Une étude mobilité visant à définir un plan de mobilité durable à l'échelle de la ville sera portée conjointement par le SCHS et le service Renouvellement Urbain, ce plan visant donc à développer la pratique des mobilités douces en partant des pratiques actuelles des usagers de l'espace public.

⁵ Source : *Ibid.*

C21-Recomposer le tissu urbain

C211 - Favoriser une offre d'habitat équilibrée pour permettre une meilleure mixité sociale :

1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :

La Ville suit les préconisations de la MGP, cheffe de file de l'habitat *via* le Plan Métropolitain de l'Hébergement et de l'Habitat (PMHH), et de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre assurant la mise en place des CIL (Conférence Intercommunale du Logement) et des CIA (Convention Intercommunale d'Attribution).

Toutefois, en tant que porteur de projet du NPRU, la Ville assure la conduite du projet de renouvellement urbain et donc par-là mène la politique d'habitat équilibrée.

2-Les actions mise en œuvre en 2018 :

2-1 : Arrêt et validation de la programmation Habitat du NPRU

Le CNE de l'ANRU du 3 décembre 2018, instance partenariale, a validé la programmation Habitat du NPRU comme suit :

- Démolition de 543 logements locatifs sociaux dont 240 aux Navigateurs Nord (1 à 5 – 2 à 10 Brazza et percée au 12 La Pérouse), 240 aux Lopofa (2 à 8 allée Lamarck, 2 à 4 – 1 à 3 allée Cuvier) et 63 à la Pierre-au-Prêtre (2 à 10 et 14 à 18 allée Jean Racine).
- Construction de 824 logements décomposée comme suit :
 - o Construction de 543 logements locatifs sociaux, dont 2/3 sur la ville d'Orly, et 1/3 hors ville et hors QPV
 - o Construction de 183 logements en accession sociale à la propriété
 - o Construction de 295 logements en accession libre à la propriété
 - o Construction de 215 logements par Foncière Logement (contreparties foncières à Action Logement à hauteur de 25% de la surface de plancher [SDP] créée soit 18 524 m² de SDP)

Cette programmation de logements, à échéance 10 ans, permettra de faire passer globalement le taux de logements sociaux de 57% à 50% à l'échelle de la Ville (le nombre absolu de logements locatifs sociaux ne diminuant pas, les projets urbains sur l'Est de la Ville permettant d'augmenter le nombre global de logements privés). Par secteurs du quartier Est le taux de logements locatifs post-NPRU passera :

- Aux Navigateurs : de 80% actuellement à 57%
- Aux Aviateurs : de 84% actuellement à 77%
- À la Pierre-au-Prêtre : de 90% actuellement à 75%
- Aux LOPOFA : de 100% actuellement à 19%
- À Calmette : de 59% actuellement à 61%

3-Evaluation de l'action :

La programmation fine par secteur du NPRU permet une programmation équilibrée de l'habitat, programmant à la fois du logement locatif social, de l'accession sociale et de l'accession libre à la propriété. La validation par l'ensemble des partenaires de cette programmation portée par la Ville, et aidée en ce sens par Valophis Habitat, est un pas important pour permettre concrètement à la mixité sociale d'irriguer le QPV à l'échelle proche des secteurs, puisque les typologies d'habitat ne correspondent pas aux mêmes publics.

4-Bilan et Perspectives pour 2019 :

La signature de la convention partenariale du projet de renouvellement urbain en 2019 permettra le lancement de sa phase opérationnelle, comprenant donc la programmation de logements ci-dessus indiquée.

En parallèle, la préparation de la création d'une ZAC qui sera donc le cadre d'aménagement des opérations du NPRU, permettra à ces opérations d'être réalisées ainsi.

C212 - Renforcer la mixité fonctionnelle et développer l'offre d'équipements :

1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :

La Ville, en tant que porteuse du projet de renouvellement urbain, assure la réalisation des équipements publics faisant partie intégrante du projet, ceux-ci permettant la concrétisation de la mixité fonctionnelle au sein du quartier ainsi que le développement de l'offre.

2-Les actions mise en œuvre en 2018 :

- Arrêt et validation de la programmation Equipements du NPRU

Le CNE de l'ANRU du 3 décembre 2018, instance partenariale, a validé la programmation Habitat du NPRU comme suit :

- Pôle de services publics
- Médiathèque
- Réhabilitation et extension du gymnase Desnos
- Réhabilitation du groupe scolaire Joliot-Curie
- Construction d'un nouveau groupe scolaire de 18 classes
- Construction d'un institut médico-éducatif
- Construction d'un centre social et restaurant seniors
- Construction d'un pôle de petite enfance intercommunal
- Construction d'une Halle aux Talents
- Construction d'un centre d'affaires de proximité
- Construction du gymnase Marcel Cachin
- Démolition et Reconstruction du groupe scolaire Marcel Cachin
- Construction d'une Maison des Projets et du Développement Durable

Soit au total 11 équipements publics, répartis à l'échelle du quartier Est, qui viendront améliorer l'offre en équipements, et soutenir la multifonctionnalité du quartier.

3-Evaluation de l'action :

La validation partenariale de la programmation Equipements, de son phasage, et de ses financements, signe une vision partagée et portée pour le quartier Est. Cette nouvelle programmation sera travaillée étroitement avec les services utilisateurs afin de répondre au mieux aux attentes et besoins des habitants d'aujourd'hui et de demain, elle permet toutefois déjà de pallier au vieillissement et à l'inadéquation d'une partie des équipements du quartier Est.

4-Bilan et Perspectives pour 2019 :

La signature de la convention partenariale du projet de renouvellement urbain en 2019 permettra le lancement de sa phase opérationnelle, comprenant donc la programmation d'équipements ci-dessus indiquée.

En parallèle, la préparation de la création d'une ZAC qui sera donc le cadre d'aménagement des opérations du NPRU, permettra à ces opérations d'être ainsi réalisées.

C213 - Poursuivre le désenclavement des quartiers :

1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :

La Ville assure la poursuite du désenclavement du quartier Est, au travers des aménagements qu'elle porte dans le projet de renouvellement urbain. Le NPRU accentuera les interventions sur les axes est-ouest pour fluidifier la mobilité entre les quartiers et au sein de chaque quartier. Une requalification d'ampleur va également être réalisée par le département sur l'avenue Marcel Cachin, en lien avec la prolongation du parc Mermoz. Enfin, les deux rues intercommunales du secteur seront requalifiées en collaboration avec Choisy-le-Roi.

2-Les actions mise en œuvre en 2018 :

- Les aménagements de la trame viaire dans le plan-guide du NPRU

Le CNE du 3 décembre 2018 a permis la validation partenariale du projet d'aménagement de la trame viaire prévu dans le NPRU. Il est ainsi prévu, par secteur :

- Aux Navigateurs Nord :

- o Requalification de la rue Vasco de Gama
- o Requalification et dévoiement de la rue Marco Polo
- o Création d'une voie nouvelle : jonction de la rue Marco Polo et de l'avenue Christophe Colomb

- Aux LOPOFA :

- o Création d'une voie nouvelle : prolongement de la rue Jules Vallès et jonction avec la rue des Hautes-Bornes
- o Création d'une voie nouvelle : prolongement de la rue des Hautes-Bornes et jonction sur l'avenue Marcel Cachin
- o Création d'une voie nouvelle : jonction de la rue du Docteur Calmette prolongée et de la rue de la Remise aux Faisans
- o Prolongement de la rue du Docteur Calmette prolongée
- o Extension et requalification de la rue de la Remise aux Faisans

- À ANOTERA :

- o Requalification de l'allée des Peupliers

- Requalification et extension de l'allée du Mûrier
- Aviateurs :
 - Prolongement de l'allée Clément Ader
 - Requalification et extension de l'allée Louis Bréguet
- Aux Aviateurs :
 - Prolongement de l'allée Clément Ader
 - Requalification et extension de l'allée Louis Bréguet

3-Evaluation de l'action :

La validation partenariale de la programmation Aménagements viaires, de son phasage, et de ses financements, permet la poursuite des aménagements visant au désenclavement du quartier déjà enclenchés dans le PRU. Bien que la coupure urbaine provoquée par les voies du RER C ne soit pas résorbée, le projet vise à permettre une meilleure porosité intersectorielle ainsi qu'avec la ville voisine de Choisy-le-Roi.

4-Bilan et Perspectives pour 2019 :

La signature de la convention partenariale du projet de renouvellement urbain en 2019 permettra le lancement de sa phase opérationnelle, comprenant donc la programmation des aménagements ci-dessus indiqués.

En parallèle, la préparation de la création d'une ZAC qui sera donc le cadre d'aménagement des opérations du NPRU, permettra à ces opérations d'être ainsi réalisées.

Enfin, l'étude mobilité co-portée par le SCHS et le Service RU permettra, en déployant un plan de mobilité durable, de faciliter le désenclavement du quartier Est.

C22 -Objectif stratégique : Renforcer la gestion urbaine de proximité :

C221 - Poursuivre la veille continue sur les atouts et dysfonctionnements des quartiers :

1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :

La Ville est cheffe de file dans la mise en œuvre de de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) qui concerne six secteurs du quartier Est : les Aviateurs, les Navigateurs, Calmette-Tilleuls, les LOPOFA, la Pierre-au-Prêtre (tous les cinq Valophis Habitat) et la Sablière (ICF).

La démarche GUP porte sur une gestion technique de l'espace urbain (propreté, mobilier urbain, stationnement, etc...) et résidentiel.

La veille est construite notamment à l'aide de rendez-vous urbains semestriels par secteur qui permettent une réactualisation permanente avec les habitants des atouts et dysfonctionnements de ces secteurs, mais la réactivité de la GUP est bien entendu permanente dans les interstices séparant ces rendez-vous urbains.

2-Les actions mise en œuvre en 2018 :

- Les rendez-vous urbains

Du fait d'une vacance du poste de chargé.e de mission GUP-RU à compter du début du premier semestre 2018 jusque la fin du second semestre 2018, seuls les rendez-vous urbains du premier semestre ont pu être organisés sur chacun des secteurs concernés. Ceux-ci ont toutefois repris dès le début de l'année 2019, d'autant que le suivi des atouts et dysfonctionnements ne s'est pas totalement arrêté.

- La convention d'utilisation de l'abattement TFPB

Cette convention, avenantée en fin d'année 2018 pour être prolongée sur la durée du contrat de ville jusque 2022, permet au bailleur social, conjointement avec la Ville, de mobiliser les fonds de cet abattement notamment pour corriger des dysfonctionnements constatés sur le quartier. Ainsi, le renforcement du personnel de proximité, le sur-entretien, les frais engendrés par des actes de vandalisme, etc... permettent de corriger des dysfonctionnements constatés de manière récurrente.

3-Evaluation de l'action :

Pour les rendez-vous urbains, hormis que ceux-ci n'aient pu être physiquement organisés du fait d'une vacance de poste, les attentes et dysfonctionnements constatés lors du premier semestre ont pu être traités, et une veille « passive » au second semestre a permis un traitement satisfaisant.

Concernant la convention d'utilisation de l'abattement TFPB, les actions prévues par le bailleur social ont été menées pour la plupart, à l'exception d'une campagne de sensibilisation aux dépôts sauvages qui n'ayant pas été réalisée, a été reportée en 2019.

4-Bilan et Perspectives pour 2019 :

L'année 2019 devra permettre d'élaborer une nouvelle convention GUP au vu du nouveau projet, la précédente datant de 2010. La GUP doit ainsi se poursuivre, et se renouveler en prenant appui sur le NPRU pour lancer de nouveaux axes à prendre en compte dans cette démarche, tel la prise en compte de la gestion des chantiers comme axe prioritaire étant donné l'approche de la phase de chantiers du NPRU

La signature de l'avenant de la convention TFPB est par ailleurs l'occasion de réactualiser les diagnostics datant de 2015, afin de retravailler notamment la priorité d'orientation d'amélioration du cadre de vie.

C222 - Développer la qualité des opérations d'espaces publics et d'habitat :

1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :

La Ville peut jouer le rôle de cheffe de file afin de développer la qualité des opérations d'espaces publics dont elle a la maîtrise d'ouvrage direct, et est coordinatrice pour les opérations d'espaces publics conduites par un aménageur, et d'habitat réalisées par un bailleur social ou un promoteur.

Dans le premier cas, la Ville peut donc contrôler directement les exigences de qualité qu'elle souhaite voir concrétisées dans ses opérations ; dans le second, les attentes de la Ville font l'objet d'un dialogue permanent entre celle-ci et l'opérateur, au moyen des instances, outils et moyens dont la Ville se dote pour ce faire.

2-Les actions mise en œuvre en 2018 :

- Charte et plan d'actions Développement Durable

Cette charte développement durable, ainsi que son prolongement au travers d'un plan d'actions, ont été produits pour le compte de la Ville. Résultat d'une assistance à maîtrise d'ouvrage lancée en 2017, cette charte cadre avec plusieurs objectifs qui soulignent l'importance de la qualité des opérations (trame verte, résilience au changement climatique, etc...). Cette charte se traduira alors par un cahier de prescriptions environnementales par opération, qui permettra d'y affirmer différents enjeux de la qualité des opérations d'aménagement de l'espace public et des espaces extérieurs privés, que celles-ci soient conduites par la Ville ou par l'aménageur.

- Ateliers qualité urbaine et architecturale

La Ville s'est engagée dans une démarche de construction d'une « charte de la construction neuve » à Orly dont l'objectif est qu'elle soit signée par l'ensemble des opérateurs d'habitat (privés comme publics), cette charte contenant des engagements auxquels ils devront se tenir. Le premier atelier de co-construction de la charte, réunissant des collectivités (Orly et Choisy-le-Roi), des promoteurs et des bailleurs sociaux, organisé en octobre 2018, a permis d'enclencher cette démarche.

3-Evaluation de l'action :

La phase de préfiguration du projet de renouvellement urbain, continuée en 2018, s'est prêtée à ces actions visant à préparer la phase opérationnelle du NPRU. Aussi bien la charte développement durable, qui sera déclinée opérationnellement par des cahiers de prescriptions environnementales pour toutes les opérations d'aménagement et de construction, que la « charte de la construction neuve », ont été stabilisées avant le lancement de la phase opérationnelle du NPRU, permettant ainsi d'entamer la mobilisation des différentes parties prenantes autour de ces questions de qualité des opérations.

4-Bilan et Perspectives pour 2019 :

Suite à la signature de la convention du NPRU lançant sa phase opérationnelle, la charte développement durable permettra de décliner des cahiers de prescriptions environnementales auxquels devront se conformer maîtrises d'ouvrage et d'œuvre. La construction de la charte de la construction neuve, quant à elle, sera poursuivie par deux ateliers, dont l'un de concertation avec les habitants, premiers usagers et concernés de la qualité des opérations de logement.

La préparation d'une charte chantiers devra également être construite afin de veiller à minimiser les nuisances de la phase opérationnelle du NPRU.

C223 - Permettre une appropriation durable et innovante des espaces publics :

1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :

Considérant les ruptures urbaines importantes ayant creusé leur sillon dans le quartier Est, les projets urbains qui s'y sont succédés depuis 1995 ont visé à créer une urbanité ouverte sur le reste de la ville en tentant d'apaiser ces ruptures et d'aménager des espaces publics qui satisfassent au plus possible les habitants-usagers. Le simple travail d'aménagement ne suffisant pas, il est nécessaire de viser continuellement à ce que les espaces publics créés soient appropriés par les habitants.

La Ville a donc un rôle de cheffe de file en veillant à s'assurer de l'appropriation durable et innovante des espaces publics, au travers des aménagements et des actions allant en ce sens.

2-Les actions mise en œuvre en 2018 :

- Les rendez-vous urbains

Les rendez-vous urbains sur chacun des six secteurs sont l'occasion, au-delà d'une gestion « technique » de l'espace public, de pointer les usages de ces mêmes espaces. En se basant sur cela, il est ainsi possible d'envisager conjointement les améliorations et actions à mener pour favoriser l'appropriation par les habitants de l'espace public.

- La convention d'utilisation de l'abattement TFPB

Cette convention, avenantée en fin d'année 2018 pour être prolongée sur la durée du contrat de ville jusque 2022, permet au bailleur social, conjointement avec la Ville, de mobiliser les fonds de cet abattement pour servir l'orientation visant à une appropriation par les habitants

de leur cadre de vie. Cela peut se traduire ainsi par un soutien aux associations du quartier Est, des actions de sensibilisation aux dépôts sauvages, des actions d'accompagnement social, etc...

- Concertation pour le parc Marcel-Cachin

L'aménagement du parc Marcel-Cachin (aujourd'hui Parc de l'Oiseau) portée dans le cadre du NPRU, a fait l'objet d'une concertation avec les habitants. Au travers d'ateliers, le recueil de la parole habitante a permis de déterminer les usages du parc et de penser au mieux la façon dont celui-ci devait être aménagé : qualité paysagère et préservation des cheminements (le parc étant également un lieu de passage au sein du quartier Est) ont été équilibrées grâce à l'expertise d'usage des habitants concertés.

3-Evaluation de l'action :

L'appropriation durable et innovante des espaces publics nécessite un recours à l'expertise d'usage des habitants, au travers des rendez-vous urbains ou encore d'ateliers spécifiques organisés pour des opérations. Cette action est à conduire sans relâche, et ce qui a été mené en ce sens a permis de continuer l'appropriation habitante de leur cadre de vie.

4-Bilan et Perspectives pour 2019 :

La poursuite de la démarche GUP, au travers notamment des rendez-vous urbains, et sa complémentarité avec la convention TFPB, sont deux outils qui permettent une vigilance de tous les instants à la question de l'appropriation.

Pour approfondir cette démarche d'appropriation, il pourrait être envisagé de favoriser un urbanisme transitoire préfigurant les futurs usages, ou encore d'encourager l'activité physique au travers d'aménagements incitatifs d'espaces publics.

En 2018, le nouveau projet de renouvellement urbain (NPRU) de la Ville d'Orly a été consolidé dans ses objectifs et ses réalisations à venir, débutant la transition de la phase de préfiguration vers la phase opérationnelle. Le passage en Réunion Technique Partenariale (RTP) de juin 2018, puis en Comité National d'Engagement (CNE) en décembre – deux instances de validation du projet par l'ANRU – ont ainsi permis d'affiner les dispositions techniques et financières du NPRU.

Le projet de renouvellement urbain ayant été en 2018 encore en conception, de ce fait, la matérialisation concrète de la majeure partie des opérations répondant aux différents objectifs fixés par le pilier « cadre de vie » du Contrat de Ville n'a pas été tangible. Cela ne signifie pas pour autant que rien n'a été fait en ce sens. Différents dossiers, études, expérimentations ou encore partenariats ont permis d'abonder dans le sens de ces objectifs, et de préfigurer ou cadrer les futures opérations du NPRU afin que celles-ci y répondent au mieux.

Parmi les 14 objectifs opérationnels recensés pour le pilier « cadre de vie » du Contrat de Ville, seuls 2 n'ont pas fait l'objet d'actions spécifiquement engagées en ce sens, soit que l'objectif opérationnel ne soit pas lié à la seule volonté du service, soit qu'il n'ait pas fait l'objet d'actions précisément prises en son sens.

T1-Orientation transversale : renforcer le pouvoir d'agir des habitants dans leurs droits et l'exercice de leurs devoirs

Renforcer le pouvoir d'agir des habitants c'est aussi renforcer leur capacité à comprendre et respecter le cadre républicain. La ville d'Orly soutient depuis longtemps la démocratie participative, notamment au travers de la mise en place des conseils de quartiers. C'est donc tout naturellement, et avec le retour d'expérience dont elle bénéficie, qu'elle inscrit au cœur de la politique de la ville, le développement d'instances de dialogue et d'expression, convaincue qu'elles sont une composante structurante de la citoyenneté et du chemin vers la citoyenneté,

Cela se traduit par trois objectifs stratégiques

- Favoriser l'émancipation de la parole par le soutien à la démocratie participative
- Inciter au développement d'actions de citoyenneté
- Agir contre toutes les formes de discrimination

T11 : Favoriser l'émancipation de la parole par le soutien à la démocratie participative :

Cela se traduit par deux objectifs opérationnels :

- Impliquer parents et familles dans le déploiement du projet éducatif d'Orly
- Favoriser l'expression des habitants et des usagers

T111 Favoriser l'expression des habitants et des usagers

1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :

La Ville d'Orly qui soutient la mise en place d'instances participatives a impulsé en 2010 une nouvelle démarche de démocratie de proximité en mettant la « parole citoyenne » au cœur de son projet de ville.

Ces instances sont au nombre de 4 :

Les conseils de quartiers, le conseil des séniors, le conseil citoyen et le conseil des enfants (évoqué dans l'objectif opérationnel « associer l'enfant et le jeune au travers d'instances spécifiques).

2-Les actions mise en œuvre en 2018 :

-Conseil de quartier :

Le conseil de quartier Est, renouvelé en septembre 2018, œuvre dans le quartier prioritaire sous la présidence du Maire-adjoint élu au conseil de quartier.

Il s'est réuni à trois reprises (février, mai, octobre), a participé à deux réunions plénières réunissant les trois conseils de quartier de la ville et plusieurs réunions publiques (arrivée du tramway, renouvellement urbain, présentation du devenir du secteur Est....)

Les conseillers se sont également mobilisés sur la réhabilitation du parc Marcel Cachin et le nettoyage citoyen en participant à des ateliers qui leur ont permis de porter la parole des habitants de leur quartier.

Outre les projets qui impactent l'environnement du QPV, ils ont participé à l'organisation des projets sur le vivre ensemble (les arts'viateurs, les fêtes de quartier, concours de pétanques, sorties à la mer).

-Le Conseil citoyen :

Le conseil citoyen a été créé par l'Etat pour associer les habitants du QPV aux actions menées pour améliorer leur cadre de vie.

Le conseil citoyen se réunit depuis sa création en 2016, deux fois par mois les 1ers et 3èmes mardis du mois. C'est l'occasion pour ses membres de développer des initiatives à destination des habitants du QPV.

Il s'est notamment investi dans l'accompagnement des habitants concernés par l'opération de relogement par les initiatives suivantes :

- ✓ Enquête auprès des habitants des LOPOFA (1/3 a été visité au 9 janvier 2018)
- ✓ Réunion du 23 janvier 2018 sur le relogement avec Valophis et le service Habitat de la ville, CCAS et EDS

- ✓ Réunion plénière le 3 février 2018 (ordre du jour : Présentation du Conseil Citoyen ; Relogement et LOPOFA)

Il s'est également impliqué dans l'animation sociale du quartier à trois occasions :

Le 21 avril 2018 : un quizz citoyen, 1^{er} juillet une animation à la coulée verte et une animation dénommée « autour de Noël » au forum St EXUPERY le 23 décembre.

-Le Conseil des séniors :

Cette instance est composée de 30 membres impliqués dans la vie citoyenne de la ville dont 40% issus du QPV.

A ce titre, en 2018, ils ont participé à des actions festives (Festival des « artistes orlysiens sur scène », tenue de stands aux fêtes de la ville).

Ils sont également actifs au sein du conseil de la vie associative, conseils de quartiers et impliqués dans différentes associations de la ville.

3-Evaluation de l'action :

Le conseil citoyen repose sur la forte implication de ses membres. Le nombre de conseillers s'élevait à 16 membres au renouvellement en octobre 2016. Depuis, des démissions officielles ou de fait ont été enregistrées. L'effectif en fin d'année 2018 était de 5 membres actifs.

4-Bilan et Perspectives pour 2019 :

Malgré un investissement des membres du conseil de quartier et du conseil citoyen, l'objectif est de renforcer la participation et la mobilisation des habitants. C'est pourquoi, en ce qui concerne le Conseil citoyen, la ville souhaite l'accompagner dans une campagne de communication et de formation.

T12 Inciter au développement d'actions de citoyenneté :

Cela se traduit par deux objectifs opérationnels :

- Soutenir le monde associatif
- Associer l'enfant et le jeune au travers d'instances spécifique

T121 - Soutenir le monde associatif :

Le tissu associatif est un élément essentiel à la vie en société, acteur de la cohésion sociale. Ce sont des relais et des interfaces entre les habitants et la collectivité en étant une ressource importante pour aider à mieux comprendre les problématiques sociales et à identifier celles en émergence pour y répondre le plus rapidement possibles. C'est pourquoi elles doivent être soutenues dans leurs actions. Il s'agit notamment de leur offrir un panel de soutiens matériels, financiers et de formations pour les inciter à développer davantage des actions de citoyenneté, socle de la cohésion sociale de notre ville.

1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :

La ville, en tant que chef de file, soutient le secteur associatif sur Orly et notamment les associations issues du QPV. Elle est dotée d'un service de la vie associative qui accompagne ces structures bénévoles orlysiennes. La Direction de la politique de la ville, quant à elle soutient celles qui œuvrent dans le quartier prioritaire de la Ville.

2-Les actions 2018 :

- Aides financières :

La ville marque son soutien aux associations en octroyant des subventions. Ainsi en 2018, 68 associations en ont bénéficié pour un montant total de 1 064 362 €. Parmi celles-ci, l'ASO qui, en 2018, comptabilisait 2 810 adhérents dont 432 de la section foot (65%), la moitié était issue du QPV.

La Direction politique de la ville par le biais notamment de l'appel à projet destiné à soutenir les actions dans le QPV (BOP 147) a enregistré 24 projets portés par des associations sur 44 actions déposées.

- Aides matérielles :

La ville soutient également, par du prêt de matériel, les actions portées par les associations notamment celles intervenant dans le QPV. C'est le cas des fêtes de voisins, fêtes de quartiers, déambulation Artvia'teurs.....

LE CVAO a organisé pour la première fois depuis plusieurs années la fête des associations « Associations en Fête » le 30 juin 2018 à la coulée verte en plein cœur du QPV en mettant à disposition le matériel.

Cette journée qui s'est clôturée par un match de la coupe du monde de foot a été un grand succès. Elle a réuni 27 associations qui ont tenu des stands d'informations, d'inscriptions, restauration et démonstrations sur scène.

- L'animation et le débat :

Cette dynamique associative a été renforcée par des réunions régulières initiées par le conseil de la vie associative, lieu d'échange et de débat. Il élabore des propositions soumises au conseil municipal qui contribuent au développement de la vie associative

Deux réunions ont également été organisées en 2018 par la direction de la politique de la ville. L'objectif était d'échanger sur les animations qui pouvaient être réalisées en partenariat ville et associations ou uniquement par des associations avec le soutien des financements politique de la ville.

- Aides du département :

Le département a également contribué au soutien des associations en organisant des formations et conférences sur les ateliers sociolinguistiques qui ont bénéficié à deux formateurs de l'association Lire pour Vivre.

5 ordinateurs ont également été donnés à cette association pour faciliter la mise en œuvre des ateliers de lutte contre la fracture numérique.

Enfin, le conseil départemental a financé 11 projets associatifs pour un montant total de 16 800 Euros.

3-Evaluation de l'action :

Le nombre associations ayant déposé des projets au titre du BOP 147 a augmenté depuis deux ans. Ainsi en 2018, 14 associations ont souhaité agir dans le QPV dont 5 nouveaux porteurs.

4-Bilan et perspectives pour 2019

Les actions en faveur des associations ont pris de l'ampleur depuis deux ans. Elles sont plus nombreuses à émarger au titre du BOP 147.

De rendez-vous réguliers sont organisés de manière à faciliter le lien social notamment dans le QPV.

« Association en fête » qui a été un grand succès en 2018 sera renouvelé en 2019.

T122: Associer l'enfant et le jeune au travers d'instances spécifique :

Faute de connaissance, les enfants et les jeunes manquent parfois d'intérêt pour la vie municipale. Leur faire connaître les institutions et les associer fait partie de l'éducation à la démocratie.

1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :

Pour favoriser l'implication des enfants dans la démocratie locale, la ville a souhaité développer des initiatives citoyennes les impliquant. Le conseil des enfants mis en place fin 2015 par la ville d'Orly répond à cet objectif

2-Les actions 2018 :

36 enfants ont intégré le conseil en 2018, pour un mandat de ans, après tirage au sort (165 candidatures).

38% sont issus du QPV ;

Ils se sont réunis en commission thématiques (Environnement, Solidarité, Culture).tous les vendredis soir .

Les projets suivants ont été mis en place :bourses aux jouets, récolte de pièces jaunes, participation au nettoyage citoyen, concours d'affiches sur la convention des droits de l'Enfant, mise en place d'une boîte à livre

S'agissant du conseil des enfants, il constitue un lieu d'éducation civique vivant. Le jeune conseiller devient un membre actif de la vile locale

T13- Agir contre toutes les formes de discriminations :

La ville d'Orly agit avec ses partenaires pour lutter contre les discriminations qui portent atteintes au vivre ensemble.

Cela passe notamment par l'intégration des étrangers sur son territoire et par des actions qui contribuent à l'égalité femmes-hommes

T131-Favoriser l'intégration des étrangers :

1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :

L'Etat est compétent en matière de politique d'intégration et d'accueil de tout immigré sur son sol. La ville d'Orly remplit un rôle de facilitateur en accompagnant les primo-arrivants dans leurs démarches grâce au PAD (point d'accès au droit) mais aussi par le soutien d'associations œuvrant dans ce domaine.

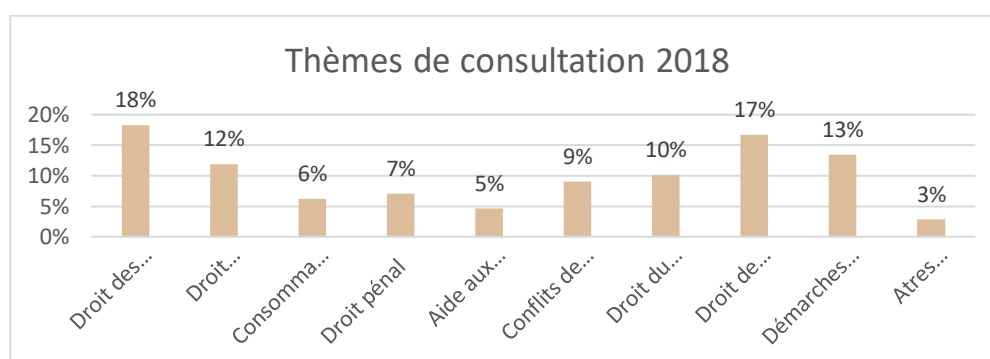
2-Les actions mise en œuvre en 2018 :

-Le PAD : un accueil partenarial en soutien pour les étrangers dans leurs démarches :

Le PAD est un point d'accueil gratuit et permanent permettant d'apporter, à titre principal, une information de proximité sur leurs droits et devoirs aux personnes devant faire face à des problèmes juridiques ou administratifs sans condition de domiciliation.

12 intervenants ont tenu des permanences en 2018 dont notamment une déléguée défenseur des droits, un intervenant du CIDFF, la LDH et un médiateur social qui peuvent répondre aux interrogations des étrangers sur le territoire orlyzien.

En 2018, sur 2 544 dossiers traités, dont la moitié concerne des habitants du QPV, 30% relevaient du droit des étrangers ainsi que les aides aux démarches administratives. Les questions portaient essentiellement sur les demandes de titres de séjour l'acquisition de la nationalité française, ou les difficultés à obtenir des rendez-vous.



Ces difficultés ont abouti en décembre 2018 à une rencontre avec Monsieur le sous-préfet en charge de politique de la ville au cours de laquelle Madame la Maire a pu faire remonter les difficultés rencontrées par les étrangers sur le territoire orlyzien dans leurs démarches d'obtention de titre de séjour.

- Ateliers socio linguistiques « Lire Pour Vivre »:

L'association Lire pour Vivre propose des ateliers sociolinguistiques d'alphabétisation de la langue française pour adultes de toutes origines, de tous âges et de toutes classes sociales. Outre les ateliers sociolinguistiques, des ateliers informatiques de dessin sont proposés ainsi que des sorties civiques et socio-culturelles.

L'objectif des apprentissages est de susciter un intérêt pour la société française et sa culture. Son objectif est de rendre ces personnes autonomes et ainsi leur permettre de trouver leur place dans la société française.

3-Evaluation de l'action :

L'association a enregistré 190 inscriptions en 2018 de 45 nationalités différentes. 90% des apprenants sont des adultes et 10% des mineurs non accompagnés. La moitié des adhérents résident à Orly et notamment pour 1/3 d'entre eux dans le QPV.

Sur les 190 adhérents :

- 7 ont acquis le niveau B1 et ont été admis en BTS
- 2 de niveau B2 se sont inscrites à l'université
- 3 ont validé le niveau A2 (niveau obligatoire pour l'obtention de la carte de séjour)
- 11 sont entrées en formation
- 2 sont entrés à l'Ecole de la 2^{ème} chance
- 15 ont trouvé un emploi
- 2 ont obtenu la nationalité française
- 3 ont été admis à l'OFII

L'association agit pour combler un vide institutionnel d'accompagnement des primo arrivants, adultes et jeunes adultes. Les besoins sont en augmentation mais l'association se heurte à la fragilité des financements.

4-Bilan et Perspectives pour 2019 :

Le dynamisme de l'association Lire pour Vivre subventionnée par la ville à hauteur de 44 000 Euros annuel ainsi que la forte fréquentation des permanences relatives au droit des étrangers du PAD démontrent l'attention de la ville à l'intégration des étrangers. Ce travail ne peut se faire que grâce à une collaboration étroite avec les services de l'Etat qui reste le chef de file dans ce domaine.

T132 - Objectif opérationnel : Promouvoir l'Égalité femmes-hommes :

1-Rôle de la ville dans la mise en œuvre de l'objectif :

Le principe de l'Égalité femmes-hommes est une prérogative de l'État qui l'a inscrite dans le préambule de la constitution.

Toutefois, la ville d'Orly accompagne l'État en soutenant des actions pouvant avoir un impact dans le QPV.

2-Les actions 2018 :

- Les engagements de la Ville d'Orly pour l'égalité Femme-Homme :

La municipalité est attentive à l'égalité femmes-hommes. A ce titre 66% des agents de la Ville sont des femmes. Il est à noter que ce taux est identique quelle que soit la catégorie.

Néanmoins, les filières techniques et sportives sont en majorité occupées par des hommes ce qui démontre que des emplois sont encore considérés comme genres.

En août 2018, avec l'arrivée sur Orly du centre d'entraînement de Paris FC, une réflexion a été engagée sur la mise en œuvre d'une action sur l'égalité Femme-Homme en lien avec la pratique du foot féminin. C'est le début d'une réflexion avec la direction Education Enfance, jeunesse et l'ASO sur l'intervention des joueuses dans les centres de loisirs pour les sensibiliser à la pratique de sport plutôt dédiés aux garçons.

La direction jeunesse a organisé une semaine d'ateliers combinant le sport et la santé, destiné aux filles. Cette action « Sport en fille » a reçu un financement politique de la ville d'un montant de 1 500 e et sera reconduite en 2019.

- Les actions de sensibilisation proposées par les associations :

L'association « Femmes solidaires » a organisé un théâtre débat le 3 mars 2018 au centre social Andrée Chédid qui a réuni 50 personnes.

L'ASO a proposé une action visant à développer la boxe féminine pour permettre aux femmes de bénéficier de temps réservés à la pratique du sport et de développer la parité dans un domaine très masculin.

Cette action s'est inscrite dans le cadre de la convention passée entre l'ASO et la DDCS et vise à lutter contre les discriminations sur le genre et le sexisme en particulier. Elle a été en partie financée par le BOP 147 (2 000 €).

50 femmes dont 45 issues du QPV ont participé.

3-Evaluation de l'action :

L'égalité entre les femmes et les hommes progresse mais la précarisation demeure toujours plus importante pour les femmes que pour les hommes (taux d'emploi à temps partiel, familles monoparentales, écart de salaires...).

Par ailleurs, les femmes participent aux actions autour du sport mais elles montrent peu d'appétence à celles en lien avec certains emplois dits « masculins ».

4-Bilan de l'action :

La question de l'Égalité femmes- hommes reste un sujet de préoccupation notamment dans les QPV.

C'est pourquoi, la ville soutenue par l'Etat, porte des actions de sensibilisations qui doivent prendre de l'ampleur en 2019 notamment sur la question de l'accès à l'Emploi.

Les financements annuels politique de la Ville

Les actions dans les quartiers prioritaires reposent principalement sur des dispositifs de droit commun avec les financements correspondants. Ils impactent l'ensemble du territoire avec une attention particulière sur le quartier prioritaire au regard de ses difficultés rencontrées (Educatif, santé, social.....).

Toutefois il existe des financements spécifiques dédiés au QPV qui marquent l'importance que les collectivités souhaitent apporter pour contribuer à résorber les difficultés. La Ville et ses partenaires les mobilisent activement.

Ces financements sont essentiellement de trois ordres :

1-Dotation politique de la ville :

Les conditions d'attribution de la dotation politique de la ville sont les suivantes :

- ✓ Faire partie d'un périmètre d'intervention de l'ANRU au titre de PNRU ;
- ✓ Présenter une proportion de la population située en QPV égale ou supérieure à 19%
- ✓ Etre éligible à la dotation de solidarité urbaine (DSU).

La ville d'ORLY répondant à ces conditions, elle a déposé des dossiers et obtenue la somme de **434 654** € répartie de la manière suivante :

- ✓ « Promotion de la santé et de la vie sociale » : 69 308 € soit 40% du montant du projet d'investissement »
- ✓ « Création d'un centre municipal de santé » : 365 346 € soit 65,40% du projet d'investissement.

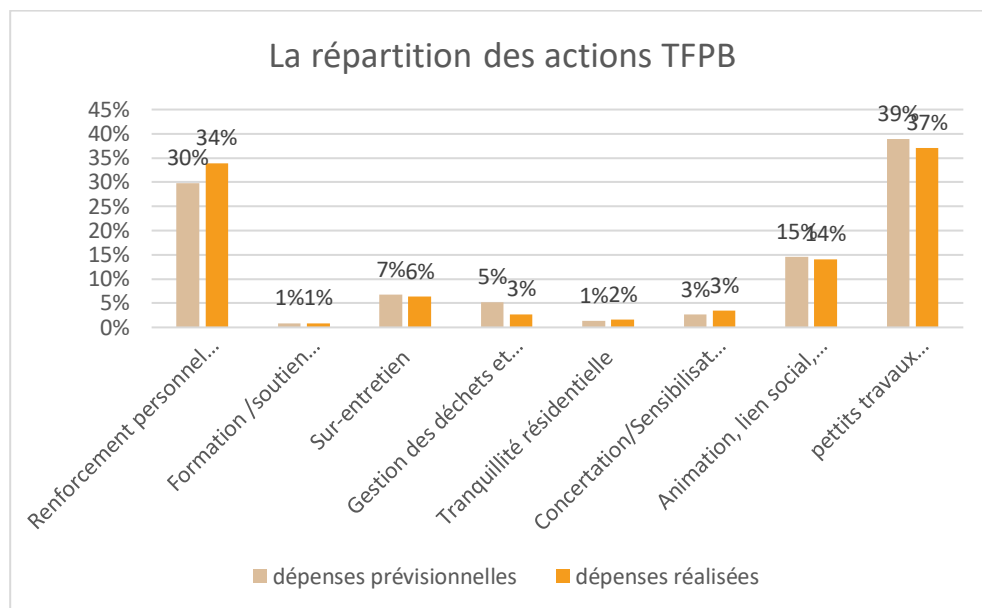
2-Taxe foncière sur la propriété bâtie : (TFPB) :

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (article 1388 bis du CGI) prévoit que les organismes HLM bénéficient d'un abattement de 30% sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les logements situés en quartier prioritaire, en contrepartie de la mise en œuvre d'actions contribuant à améliorer la qualité du service rendu aux locataires. Une convention entre La Ville, l'Etat et Valophis définit les modalités d'utilisation des sommes concernées.

2.1 La répartition des financements :

Les 4 priorités sont les suivantes :

- ✓ Amplifier l'implication des habitants
- ✓ Traiter les dysfonctionnements par l'information et la sensibilisation
- ✓ Se doter de tableaux de bords et de nouveaux moyens d'observation
- ✓ Assurer une amélioration en continue de la propreté



En 2018, compte tenu du report de 2017 de 72 748 €, le montant global alloué était de **465 957 €**.

Cette somme a été répartie essentiellement sur le soutien du personnel de proximité, les travaux d'amélioration et l'animation sociale.

2.2- La signature de l'avenant le 21 décembre 2018 :

Cet abattement est temporaire et lié au contrat de ville. En 2018, la Ville, l'Etat et Valophis ont signé un avenant prolongeant la convention d'utilisation de l'abattement TFPB jusqu'en 2022 date de la prolongation du contrat de ville.

A l'occasion de la rédaction de cet avenant, il a été convenu par les partenaires de coordonner la programmation des actions TFPB avec celle du BOP 147 pour une meilleure optimisation des financements.

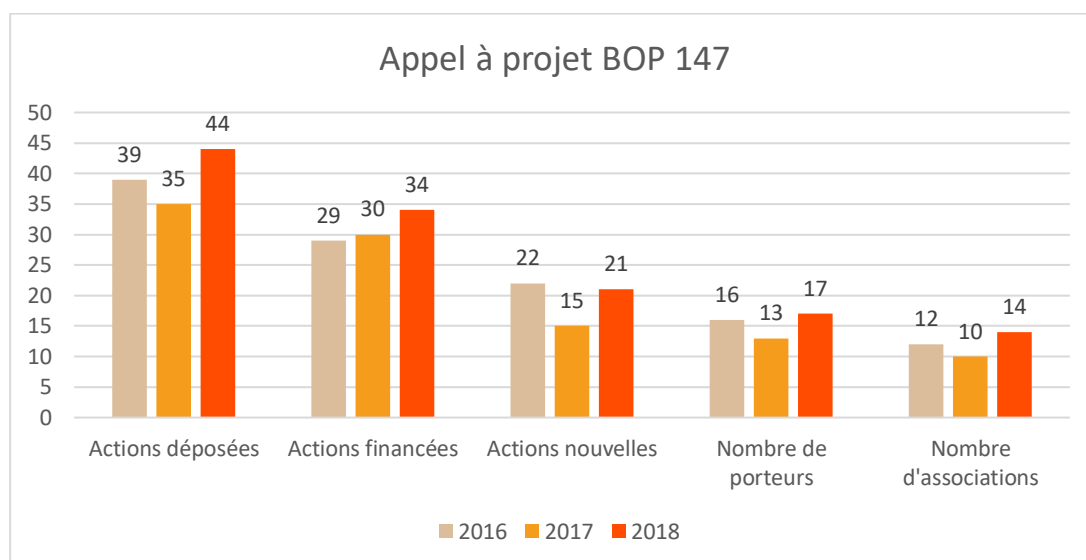
3- l'Appel à projet du BOP 147 :

L'appel à projet du programme « BOP 147 » est un budget de l'Etat réservé au financement d'actions répondant aux enjeux de la politique de la ville dans le domaine social, économique et urbain.

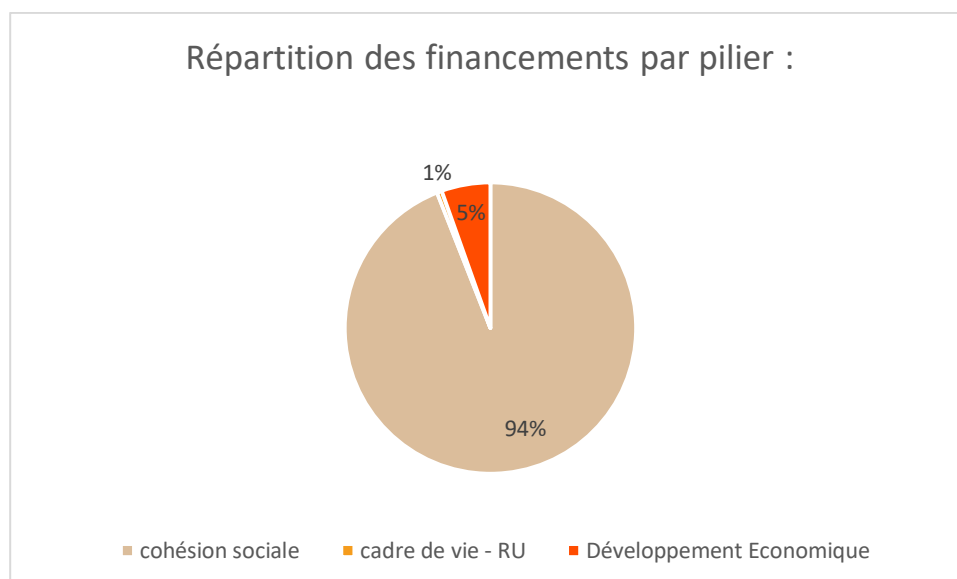
L'enveloppe allouée en 2018 pour Orly était de 184 000 € soit un montant similaire à 2017 et légèrement supérieur à 2016 (183 600 €).

Elle est destinée aux financements de projets portés par la collectivité mais aussi par les associations.

En 2018, la Direction de la politique de la Ville a été attentive à l'élargissement de l'Appel à projet à davantage d'associations orlysiennes susceptibles d'intervenir dans le QPV.



Répartition des financements par Thèmes :



Le pilier cohésion sociale reçoit la quasi-totalité des financements notamment le PRE qui a lui seul représente 65% de l'enveloppe. Le reste de l'enveloppe est réparti entre les associations et les directions de la ville.

Les attentes de l'Etat visent à renforcer ce pilier à hauteur de 20%. Toutefois seulement, à défaut de porteurs de projets ce pilier n'a représenté que 5% de l'enveloppe totale et a financé principalement des actions du PLIE et de la Mission locale.

4- Autres Appels à projets :

14 appels à projets ont été diffusés pendant l'année 2018 et sont aussi pour les institutionnels et les associations l'occasion d'obtenir des aides financières pour leurs projets dans le quartier prioritaire.

Ainsi le Grand-orly Seine Bièvre alloue une enveloppe de 130 000 € dans le cadre du Fonds de Soutien aux Initiatives Locales (FSIL) afin de financer des micro-projets à faible coût.

Pour Orly l'association « Quartier dans le monde » a bénéficié de 7 500 Euros pour deux projets.

Bilan et perspectives :

Ces financements spécifiques permettent de financer des projets et non pas des activités.

Ils nécessitent que chaque année les collectivités et les associations identifient de nouvelles actions, les financeurs possibles et remplissent des dossiers parfois complexes et chronophages pour des bénévoles.

Par ailleurs, les financements publics sont constants voire diminuent alors que les porteurs augmentent.

C'est pourquoi, il est important de s'orienter également vers d'autres financements (ex :fondations) qui peuvent constituer un substitut intéressant.

Le rôle de la direction politique de la ville est aussi d'orienter et soutenir les acteurs politique de la ville dans cette recherche

JUIN 2019

CONTRAT DE VILLE LES PORTES DE L'ESSONNE 2015-2020

RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE 2018



Établissement
Public Territorial
Grand-Orly Seine Bièvre

ville de
Juvisy



Ville d'Atthis-Mons



cget
Commissariat
général
à l'égalité
des territoires



SOMMAIRE

Introduction	3
Contexte et Axes Stratégiques du Contrat de Ville 2015-2020	
Le territoire	5
Rappel des engagements des partenaires	7
Analyse de la mise en œuvre du contrat de ville année 2018	
<i>Pilier Cohésion Sociale</i>	8
Thématique « Vivre Ensemble »	8
Thématique Prévention / Sécurité et Tranquillité Publique	14
Thématique Éducation / Formation	19
Thématique Éducation Populaire / Artistique / Sportive	27
Thématique Santé	33
<i>Pilier Développement Économique et Emploi</i>	37
Thématique Développement Économique / Emploi et Insertion	37
Charte Entreprises et Quartiers Bilan 2018	41
<i>Pilier Cadre de Vie et Renouvellement Urbain</i>	44
Programmes de Renouvellement Urbain (PRU)	45
La Mise en œuvre de la Convention d'Abattement TFPB	48
Dispositifs et Financements Spécifiques	
Les Programmes de Réussite Éducative (PRE)	51
Le Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)	56
Le Réseau Linguistique	61
Fonds de Soutien aux Initiatives Locales (FSIL)	65
Label Actions Innovantes (LAI)	66
Gouvernance et Ingénierie	69
La Participation des Habitants	71
Bilan et Perspectives 2019	80
Annexe 1 : Bilan Financier 2018	86

Introduction

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit le déploiement d'un nouveau cadre contractuel rassemblant autour de l'État et des collectivités, l'ensemble des partenaires susceptibles d'œuvrer à l'amélioration de la situation des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

8 Contrats de Ville ont été signés pour la période 2014-2020 sur le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre :

- Orly,
- Portes Essonne (Athis-Mons / Juvisy-sur-Orge / Savigny-sur-Orge),
- Seine Amont (Choisy-le-Roi / Ivry-sur-Seine / Vitry-sur-Seine),
- Thiais,
- Val de Bièvre (Arcueil / Cachan / Fresnes / Gentilly / Le Kremlin-Bicêtre / L'Haÿ-les-Roses / Villejuif),
- Valenton,
- Villeneuve-Saint-Georges,
- Viry-Châtillon,

Ces 8 contrats de ville doivent permettre de mieux inscrire les 31 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) dans la stratégie développée à l'échelle du territoire et de mobiliser prioritairement les politiques publiques déployées par les partenaires des contrats. Ces documents contractuels doivent également définir les moyens mobilisés dans le cadre des politiques de droit commun en faveur des 34 quartiers de veille active que compte l'EPT.

L'article L1111-2 du Code général des collectivités territoriales dispose qu'« un débat sur la Politique de la ville est organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale et des communes ayant conclu un contrat de ville, à partir d'un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la Politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ». Il dispose également que les conseils citoyens présents sur le territoire concerné sont consultés en amont sur les projets de rapport.

Un premier bilan annuel a été présenté au conseil territorial de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre en 2017 sur l'activité de l'année 2016 sur la base des rapports d'activités des 8 contrats de ville de l'EPT présentés au sein des conseils municipaux et conseils citoyens respectifs.

Pour ce troisième rapport annuel, un cadre commun a été élaboré par la coordination territoriale des 8 contrats de ville, sur la base des orientations du CGET et des spécificités de chaque contrat de ville.

Forte de plus de 104 000 habitants, la population des quartiers prioritaires de la Politique de la ville représente 16% de la population de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre. Ces quartiers accueillent pourtant 25% des demandeurs d'emploi du territoire, ce qui marque leur fragilité dans l'accès au marché du travail. Dans le même temps, on compte 12% de familles monoparentales (2/3 des quartiers prioritaires de l'EPT comprenant 25% et plus de ménages

monoparentaux) ; la médiane des familles de 5 personnes et plus se situe à 16,8% ; les taux de pauvreté au seuil de 60% se situent entre 26% et 46%.

L'observatoire de la cohésion sociale, mis en place à l'échelle de l'EPT, a mis en évidence des signes nets de précarité et de fragilité, un profil populaire, un vieillissement confirmé et des compositions familiales différenciées selon les QPV.

Les disparités sont fortes entre les quartiers. Aussi, et afin de poursuivre cette analyse de l'évolution de la pauvreté, un atlas et un tableau de bord des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont en cours d'élaboration sur la base des dernières données de l'INSEE et en lien étroit avec les chefs de projet.

En parallèle, la diffusion des outils de l'observatoire des quartiers d'habitat social réalisé par le service Ville et Solidarités Urbaines du Conseil Départemental du Val-de-Marne va permettre un partage, un enrichissement et une mutualisation des connaissances et des analyses de la situation sociodémographique et économique des habitants des quartiers d'habitat social. Le Conseil Départemental de l'Essonne sera sollicité pour s'inscrire dans cette démarche.

Comprendre les dynamiques urbaines et sociales à l'œuvre sur le territoire et dans les quartiers en Politique de la Ville, notamment les logiques d'inégalités et de ségrégation sociale, suivre les actions, les dispositifs et les projets mis en œuvre dans ces quartiers est aujourd'hui indispensable afin de mieux suivre et faire évoluer nos actions opérationnelles et celles de nos partenaires.

Identifiés comme nécessitant une intervention renforcée, ces quartiers bénéficient de projets au plus proche des habitants. Le travail de consolidation entre les 8 contrats de ville doit se poursuivre afin de donner à voir la réalité de l'ensemble des investissements mobilisés.

CONTEXTE ET AXES STRATEGIQUES DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020

Le territoire

Le Contrat de Ville 2015-2020 a été établi sur le périmètre de l'ancienne Communauté d'Agglomération « Les Portes de l'Essonne » qui comprenait les villes d'Athis-Mons, Juvisy sur Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste et Savigny sur Orge. Depuis le 1^{er} janvier 2016, les cinq communes ont rejoint l'Établissement Public Territorial « Grand-Orly Seine Bièvre » compétent en matière de Politique de la Ville.

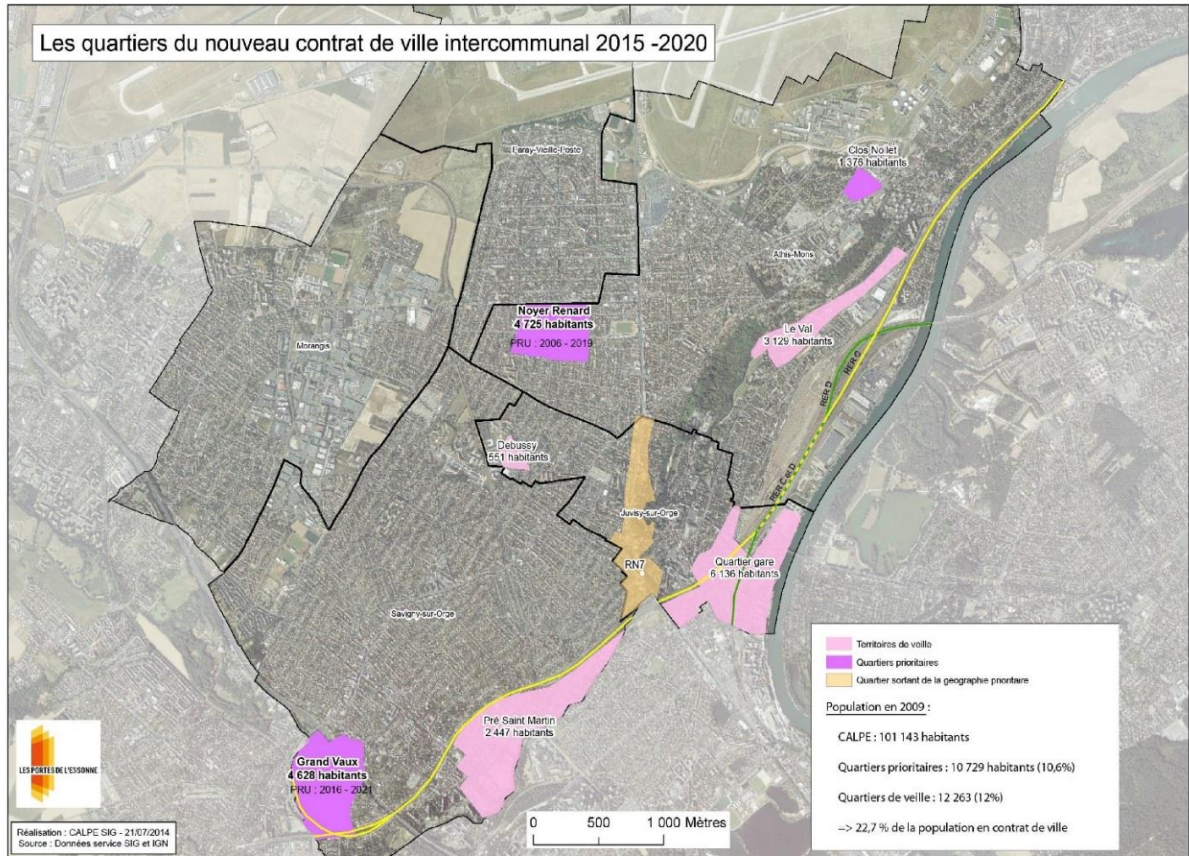
Le territoire de l'EPT « Grand-Orly Seine Bièvre » compte 24 communes et plus de 680 000 habitants. Il est issu de la fusion de 3 EPCI (communautés d'agglomération de Seine Amont, Val de Bièvre et Les Portes de l'Essonne), de 8 villes (Orly, Thiais, Valenton, Villeneuve-Saint-Georges, Villeneuve-Le-Roi, Ablon-sur Seine, Rungis et Chevilly Larue) ainsi que de la dissolution d'un EPCI (communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne).

Le territoire de l'EPT « Grand-Orly Seine Bièvre » compte 8 contrats de ville dont celui de l'ancienne Communauté d'Agglomération « Les Portes de l'Essonne ». 3 quartiers, répartis sur 2 communes, bénéficient de crédits prioritaires : le Noyer Renard et les Clos Nollet à Athis-Mons et le quartier de Grand Vaux à Savigny-sur-Orge.

On compte en outre 4 quartiers de veille : les quartiers Debussy-Champagne et la Gare à Juvisy-sur-Orge, le Val à Athis-Mons et les Prés-Saint-Martin à Savigny-sur-Orge.

Les trois communes Politique de la Ville représentent plus de 80% des habitants du territoire « Les Portes de l'Essonne ». Elles avoisinent les 30 000 habitants pour les villes Athis-Mons (34 065 habitants) et de Savigny-sur-Orge (37 570 habitants) et 16 160 habitants pour la ville de Juvisy-sur-Orge.

Le 16 décembre 2014, l'État annonce les 200 quartiers d'intérêt national retenus pour le nouveau Programme de Rénovation Urbaine. Le Quartier Grand Vaux à Savigny-sur-Orge en est bénéficiaire.



3 quartiers prioritaires :
Noyer Renard et Clos Nollet à Athis-Mons et Grand-Vaux à Savigny-sur-Orge

CONTEXTE ET AXES STRATEGIQUES DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020

Rappel des Engagements des Partenaires

- Mobilisation des moyens humains, matériels et financiers pour la mise en œuvre des plans d'actions et l'animation du contrat.
- Promotion des valeurs de laïcité, de citoyenneté et de vivre ensemble.
- Soutien à la vie associative, décliné de manière transversale à l'intérieur de chaque orientation.
- Dialogue de gestion renforcé avec les partenaires financeurs.
- Co-pilotage des actions dans le cadre des appels à projet (mise en œuvre, suivi et évaluation).
- Mobilisation des partenaires au service d'une observation régulière et partenariale des territoires permettant de rendre visible l'intervention, d'analyser les clés de répartition des financements, de comparer les niveaux d'intervention et de financement entre thématiques/objectifs/territoires :
 - ⇒ Une liste d'indicateurs pour les quartiers prioritaires et les quartiers de veille
 - ⇒ Un suivi des actions / avancée / impact / analyse financière
- Mobilisation des moyens et outils pour la mise en œuvre des conventions d'application du contrat de ville :
 - ⇒ Protocole de préfiguration du PRU de Grand Vaux à Savigny-sur-Orge
 - ⇒ Convention de mobilisation du droit commun / CALPE / Communes / services déconcentrés et opérateurs de l'État
 - ⇒ Convention intercommunale de mixité sociale
- Convention locale d'abattement de la TFPB

ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE ANNEE 2018

PILIER COHESION SOCIALE

THÉMATIQUE « VIVRE ENSEMBLE »

Orientation 1 : Renforcer le vivre ensemble et la cohésion sociale

- ⇒ Promouvoir la vie des quartiers et l'inter-quartier
- ⇒ Favoriser l'appropriation de son cadre de vie et les échanges entre les habitants

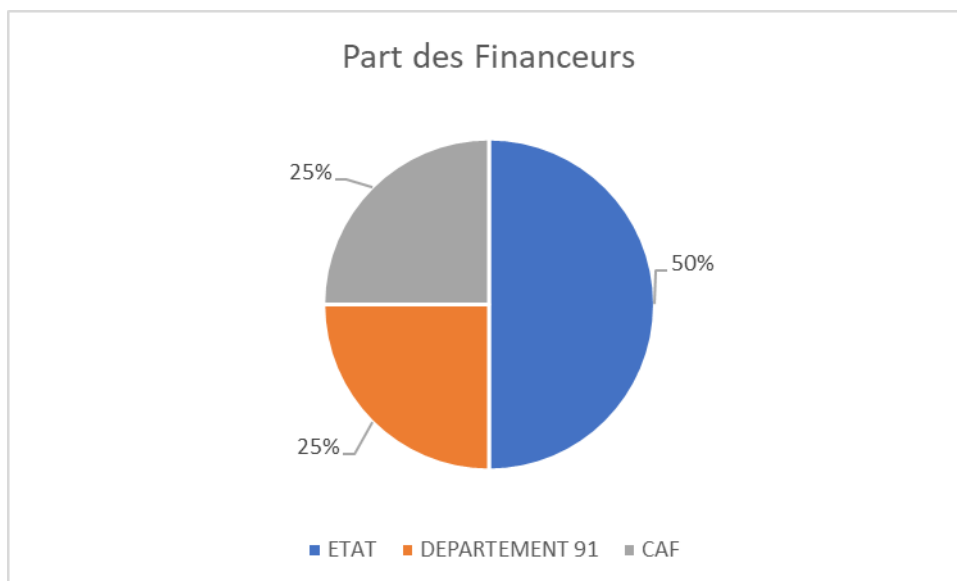
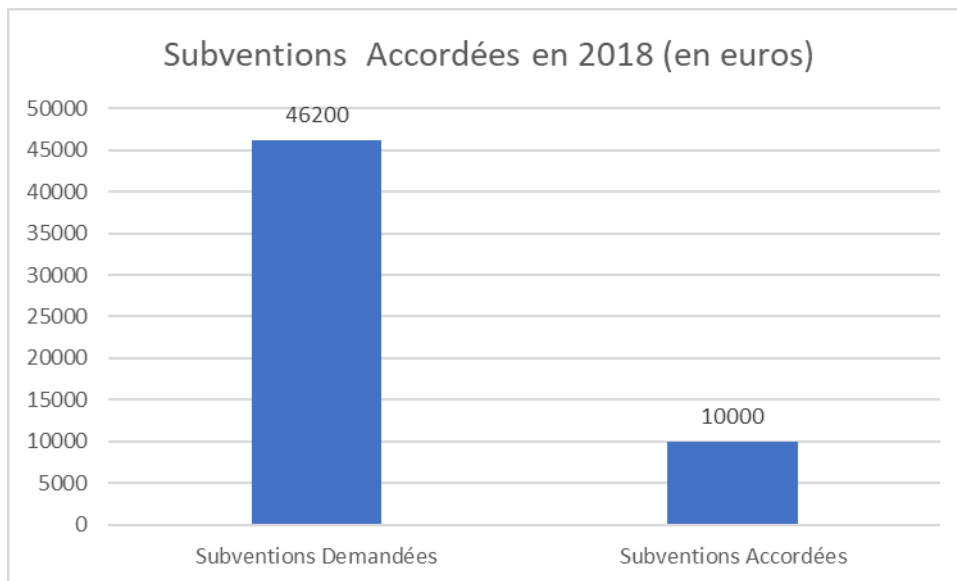
Orientation 2 : Promouvoir les valeurs républicaines

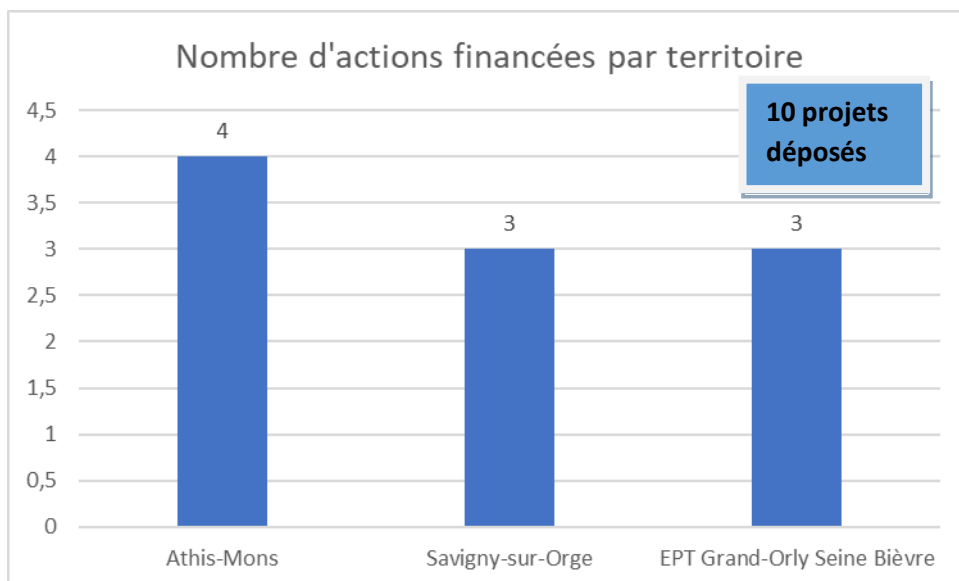
- ⇒ Informer et sensibiliser les citoyens
- ⇒ Éduquer à la citoyenneté
- ⇒ Former les acteurs

Orientation 3 : Favoriser l'investissement citoyen des habitants

- ⇒ S'appuyer sur les conseils citoyens
- ⇒ Soutenir la vie associative
- ⇒ Développer les projets spécifiques visant à l'engagement citoyen

THÉMATIQUE « VIVRE ENSEMBLE »





Commentaire :

En 2018, 10 projets ont été déposés sur la thématique du « Vivre Ensemble ». L'État est le principal financeur de cette thématique. Les montants demandés sont fortement décorrélés avec les montants alloués. En effet, si la majorité des dossiers ont reçu une subvention, celle-ci est souvent loin du montant demandé par l'organisation pour pouvoir effectuer pleinement son action.

Savigny-sur-Orge :

L'orientation 1 de cette thématique, à savoir renforcer les Vivre Ensemble, a été traitée en priorité. Toutefois, les orientations 2 et 3 à savoir Promouvoir les valeurs républicaines et Favoriser l'investissement citoyen des habitants ont été traitées également.

Mobilisation du centre social

Les maisons de quartier de Grand-Vaux et des Prés Saint Martin ont été agréées Centre Social. Le centre social a bénéficié de financements de la Caisse d'Allocation Familiale et du Département de l'Essonne.

Le centre social a porté un certain nombre d'animations pour promouvoir la vie de quartier (orientation 1) :

- organisation d'une fête de quartier aux Prés Saint Martin, sur le thème de l'Afrique. 230 personnes étaient présentes. 3 structures gonflables, et des spectacles de danse ont été proposés. Le jardin potager a été inauguré sur cet événement.

- organisation d'une fête des enfants et des familles à Grand-Vaux le 15 septembre sur le site du centre de loisirs Charles Perrault. 180 personnes étaient présentes. Des structures gonflables, des stands de jeux, et une conteuse ont animé l'événement.

- organisation de repas partagés par maison de quartier par an (4 à Grand-Vaux en direction de 258 enfants et 62 parents, 3 aux Prés Saint Martin sur le thème du jeux et un burger quizz).

- organisation de sorties et journées en familles (une culturelle, une sportive, une en parc de jeu par maison de quartier, 50 personnes par sortie), de sorties culturelles Paris historique (5 sorties, 126 personnes présentes), de 3 journées à la mer (100 personnes présentes).

Le centre social a également organisé des ateliers permettant la socialisation des mamans notamment :

- ateliers socio linguistiques ou d'alphabétisation,
- groupes de parole,
- ateliers créatifs (56 séances organisées, une moyenne de 6 à 7 personnes par séance par maison de quartier : réalisation de compositions florales, fabrication artisanale de bougies et cosmétiques, bijoux brodés, kirigami, choshi art, laine feutrée, etc.)
- ateliers informatiques
- ateliers resto système D
- ateliers sportifs.

Mobilisation des associations :

L'**association Elan** a mis en place un jardin partagé pour faciliter les relations entre les habitants et favoriser les échanges (orientation 1).

Mobilisation du bailleur 1001 Habitat et de la Gestion urbaine et sociale de proximité

Pour permettre aux habitants de s'approprier leur cadre de vie (orientation 1), et favoriser l'investissement citoyen des habitants (orientation 3), plusieurs diagnostics en marchant ont été organisés dans le cadre de la **GUSP ou du Plan d'exonération de la TFBP**. Ces diagnostics en marchant ont été suivis d'effets (réfection des portes de garage, réfection de certains trottoirs, changement des plaques de numérotation sur les immeubles, etc.). Confère pour plus de détails l'orientation Cadre de vie et Renouveau urbain. Plusieurs réunions publiques ont été organisées par ailleurs dans le cadre de la rénovation urbaine, pour informer et consulter les habitants sur les projets proposés. Nous renvoyons pour plus de détails à la partie consacrée à la rénovation urbaine et au conseil citoyen.

Mobilisation du conseil citoyen

Enfin, le **conseil citoyen** est resté très actif. Il a été associé à tous les comités de pilotage organisés dans le cadre de la rénovation urbaine, et aux comités de pilotage de la réussite

éducative. Leur participation aux ateliers de concertation de la rénovation urbaine s'est révélée précieuse et a fait évoluer le projet urbain. Les appels à projet politique de la ville, du fonds de participation du conseil citoyen et du Fonds de soutien aux initiatives locales leur ont été présentés pour avis. Ils ont par ailleurs mis en place avec la DRAC une lettre d'information à destination des habitants de leur quartier. Ils ont émis un avis sur le plan d'abattement TFPB, sur le protocole de relogement de la rénovation urbaine. L'investissement citoyen des habitants du quartier a donc été au rendez-vous (orientation 3).

Mobilisation du collège Mermoz

Le volet promotion des valeurs républicaines du contrat de ville (orientation 2) a été développé principalement en direction des collégiens. Le collège a porté un projet sur les valeurs du Vivre Ensemble intitulé « Bien être au collège », proposant des ateliers théâtre pour les collégiens rencontrant des difficultés comportementales, afin de développer l'empathie et le respect de l'autre. Des ateliers sophrologie ont aussi été organisés en direction de plusieurs classes pour apprendre aux jeunes à gérer leurs émotions. Par ailleurs, tous les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} ont assisté à une pièce de théâtre forum dans le cadre de la réussite éducative intitulée « Coup de pression », laquelle abordait le problème du harcèlement, de la discrimination, de l'égalité homme femme. En outre, les élèves de 3^{ème} du collège Mermoz se sont rendu à Thionville et à Compiègne dans le cadre du Devoir de Mémoire les 5 et 6 avril (visite de la ligne Maginot et wagon de l'armistice).

Enfin, l'association Ya Fouei a proposé un court métrage, des ateliers et une pièce de théâtre forum au collège Mermoz sur les stéréotypes, et les discriminations concourant ainsi à éduquer les élèves à la citoyenneté.

Athis-Mons :

La thématique vivre ensemble est un enjeu essentiel pour la ville d'Athis Mons, c'est pourquoi elle est développée dans le cadre d'actions de droit commun à travers notamment les actions portées par le centre social dont l'un des objectifs est de développer la cohésion sociale sur les quartiers (ex : moment conviviaux, repas partagés, sorties en famille, ateliers de pratiques artistiques ou sportives) et le soutien de la vie associative (subventions de fonctionnement et mise à disposition de locaux).

Ces actions sont renforcées par des actions spécifiques financées dans le cadre de la programmation Politique de la Ville :

- « Tissons le lien social » portée par l'association ULCV-MVNR a permis de favoriser le lien social et intergénérationnel à travers la pratique de la couture. 30 personnes touchées par l'action. (orientation 1)

- « Paroles et gourmandises » portée par le CCAS a permis de favoriser le lien social et l'échange interquartier. La cuisine est un prétexte à la rencontre et à l'échange auprès d'un public fragile et isolé. 12 personnes touchées. (Orientation 1)
- « Il paraît qu'eux » portée par l'association Ya Fouëi a permis de sensibiliser et informer les collégiens sur les discriminations et les stéréotypes grâce à des projections-débat ou du théâtre forum. (Orientation 2)
- « Internet sans crainte » et « construire ensemble un projet socioprofessionnel » portées par l'association EMA a permis aux jeunes de réfléchir sur les usages du numériques et les dangers de l'utilisation d'Internet, afin de construire un regard critique et d'assurer la sécurité morale des jeunes. Plus d'une centaine de jeunes ont été touchés. (Orientation 3)
- « Initiation et accompagnement des habitants aux usages du numérique et des personnes en démarches d'insertion » portée par l'association EMA. Plus de 100 personnes touchées. (Orientation 3)

Le Conseil Citoyen est également un outil de l'investissement citoyen. Les habitants y échangent sur les problématiques du quartier et s'investissent dans le soutien à des actions de lien social et de gestion urbaine et sociale de proximité ou dans le développement d'actions spécifiques (voir la partie « La participation des habitants»). On notera en 2018 :

- Le projet « Mon regard sur mon quartier » porté par le Conseil Citoyen du Noyer Renard : concours photos afin de mobiliser les habitants sur l'image qu'ils ont de leur quartier.
- Le projet « prise de conscience de jeunes du Noyer Renard sur l'histoire et la citoyenneté entre les deux villes en participant à la réalisation d'un film court métrage » porté par l'association Jumelage Athis-Mons/Ballina en partenariat avec Divipassion et soutenu par le Conseil Citoyen (FPCC) : création d'un film court-métrage sur deux faits historiques entre Athis-Mons et Ballina, des jeunes du Noyer Renard ont pu participer à la recherche documentaire du film, être acteurs et participer à la présentation et diffusion.

Les établissements scolaires sont également actifs dans le travail d'intégration citoyenne et de lutte contre les discriminations. Les élèves de 3^e du Collège Delalande ont travaillé sur le projet « Sur les traces de Bernard Goldstein, enquête historique et écriture biographique ». Les élèves ont été amenés à faire des recherches sur la Shoa et la 2^e guerre mondiale, ils ont rencontré un ancien déporté ont rédigé des récits biographiques, et une exposition itinérante a été élaborée afin de faire reculer les discriminations et les préjugés racistes. Le collège sera récompensé pour ce projet par le prix Ilan Halimi en 2019.

Orientation 1 : Garantir la sécurité et la tranquillité publique

- ⇒ Maintenir les cellules de veille sécurité
- ⇒ Relancer les cellules socio-éducatives
- ⇒ Déployer la vidéo-protection sur l'espace public

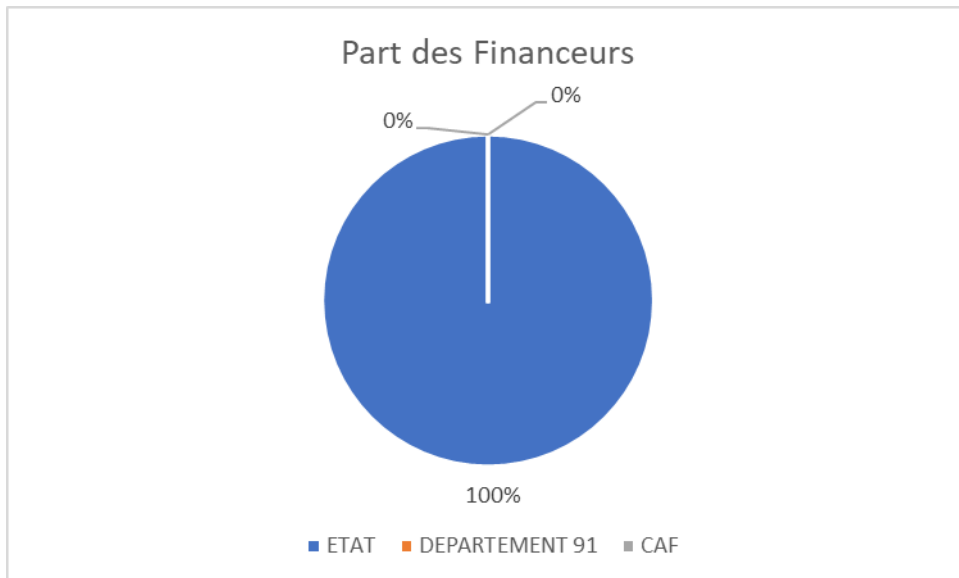
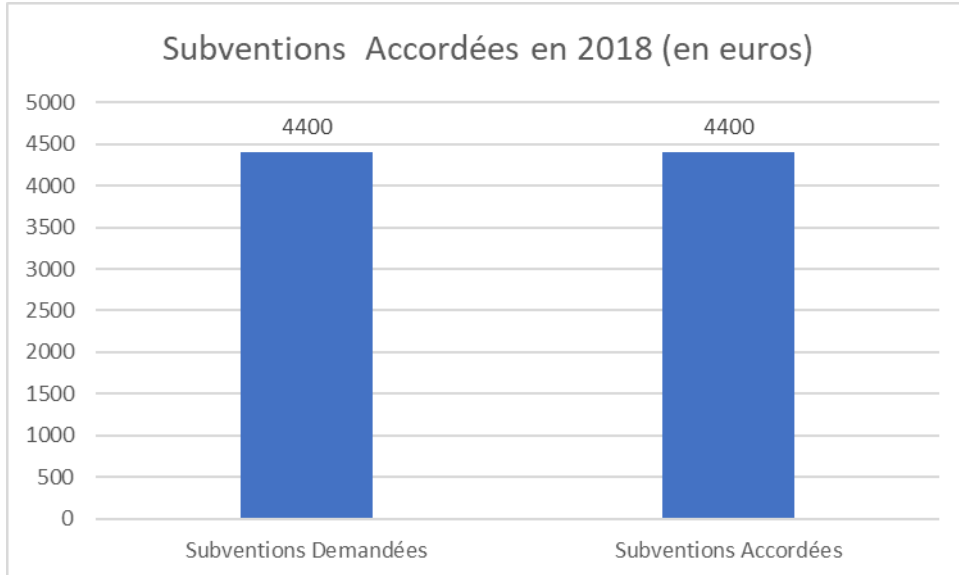
Orientation 2 : Prévenir la délinquance chez les jeunes

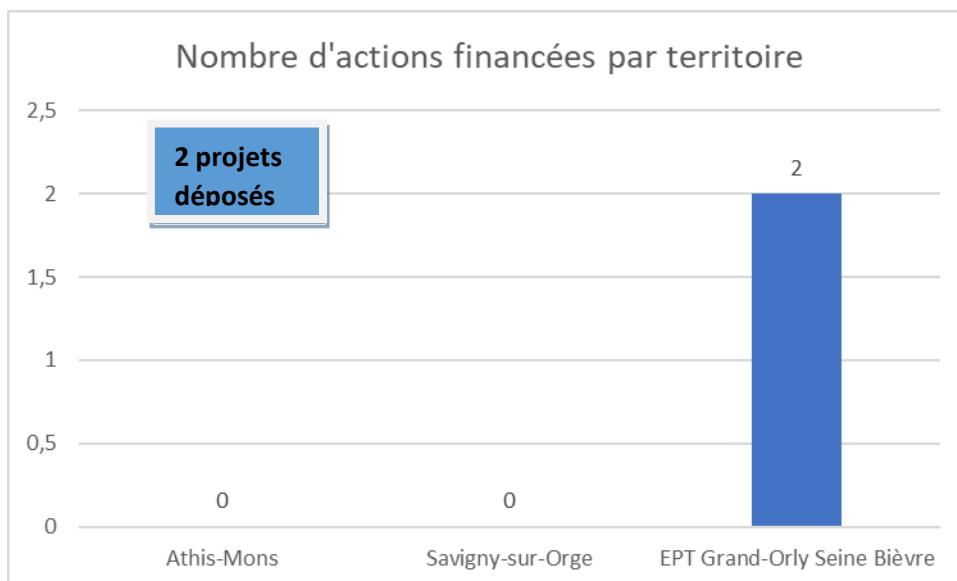
- ⇒ Renforcer la coordination des partenaires pour renforcer la lutte contre le décrochage scolaire
- ⇒ Réinvestir les parents dans le suivi scolaire des enfants
- ⇒ Renforcer le soutien aux associations de prévention spécialisée
- ⇒ Privilégier les mesures alternatives aux poursuites et à la détention
- ⇒ Conduire des actions de sensibilisation et de préventions (violences, discriminations, conduites à risques)

Orientation 3 : Renforcer la cohésion sociale et le vivre ensemble

- ⇒ Définir et accompagner la mise en place d'une médiation (professionnelle ou citoyenne)
- ⇒ Améliorer l'accueil des victimes dans les commissariats

THÉMATIQUE PREVENTION/SECURITE TRANQUILITE PUBLIQUE





Commentaire :

En comptant les projets réorientés vers le fonds FIPD, 2 projets ont été déposés sur la Programmation 2018 concernant la thématique de la Prévention, de la Sécurité et de la Tranquillité Publique. Il s'agit exclusivement de projets à dimension intercommunale portés par les partenaires dont la Maison de Justice et du Droit qui se situe à Athis-Mons mais qui est ouverte à l'ensemble des habitants du territoire.

L'État est l'unique financeur de cette thématique. À noter cependant que l'action « Lutte Contre les Violences Faites aux Femmes » n'a pas eu lieu, ce qui s'explique par la réorganisation du service Sécurité, Prévention et Accès aux Droits durant l'année 2018.

Savigny-sur-Orge :

La compétence de l'accès aux droits et de la prévention de la délinquance a été traitée à l'échelle du Grand-Orly-Seine-Bièvre.

La GUSP a continué d'organiser des **campagnes d'enlèvement des épaves**.

La principale nouveauté en matière de prévention de la délinquance réside en la présence d'équipes de **Prévention spécialisée de l'association Alliance Prévention**. Elles ont rédigé un diagnostic territorial définissant leurs modalités d'intervention :

- travail de rue pour identifier les lieux de regroupement des jeunes,
- prise de contact avec les jeunes
- développement du partenariat (maisons de quartier, collèges, amicale des locataires de Grand-Vaux, Mission locale, CLSPD, assistantes sociales du CCAS, Secours populaire, Secours catholique, conseil citoyen, Réussite éducative).

Deux quartiers ont été priorités pour le travail de rue : Grand-Vaux et les Prés Saint Martin. Les éducateurs d'Alliance Prévention ont donc investi les quartiers de Grand-Vaux et des Prés-

Saint-Martin, mis en place des groupes de parole dans les collèges et organisé un chantier jeune à Grand-Vaux avec la réalisation d'une fresque sur le centre commercial de Grand-Vaux.

La police nationale a mis en place la **PSQ (Police de sécurité dans les quartiers)**.

Dans le cadre du CISPD, des **cellules de veille de sécurité** ont été organisées une fois par mois. Elles permettent aux différents partenaires présents (police municipale, police nationale, centre de supervision urbain, transporteurs, principaux de collège, bailleurs) d'échanger de l'information, et de travailler en complémentarité pour prévenir la délinquance.

La **vidéo protection** a été maintenue sur le quartier de Grand-Vaux.

Pour prévenir la délinquance chez les jeunes, des **mesures de responsabilisation** ont été mises en place dans le but d'accueillir à la mairie de Savigny sur Orge les jeunes exclus de leur collège. Parallèlement, le programme de réussite éducative a développé les ateliers comportement adolescents dans les collèges, invitant les jeunes au comportement difficile à réfléchir à leur passage à l'acte. Comme précisé plus haut, le collège a mis en place des actions pour prévenir les violences : ateliers sophrologie, jeux de théâtre pour développer l'empathie et le respect de l'autre, pièce de théâtre forum intitulée « Coup de pression » sur le thème du harcèlement et de l'égalité homme femme.

L'association EMA a proposé plusieurs animations « internet sans crainte » pour sensibiliser les enfants et les adolescents aux dangers d'internet, des réseaux sociaux et de la lumière bleue.

Enfin, au titre du droit commun, la ville renforce ses équipes de police municipale, lesquelles s'inscrivent en renfort et en complémentarité avec les équipes de la police nationale et de la SUGE. Les policiers municipaux assurent les pouvoirs de police du maire : répression des atteintes à la tranquillité publique (rixes, tumultes dans les lieux publics, attroupements, troubles de voisinages), assurent l'ordre dans les grands rassemblements, distribuent les secours nécessaires en cas d'accident, prennent des mesures contre les animaux errants... Elle assure également la sécurité des points écoles et organise l'opération tranquillité vacances. Les 7 policiers municipaux, les 4 ASVP et les 12 surveillants des points écoles constituent une police de proximité et concourent à garantir la sécurité et la tranquillité publique. En 2018, la police municipale s'est dotée d'une brigade canine.

Athis-Mons :

La compétence accès aux droits et prévention de la délinquance ayant été transférée à l'intercommunalité, l'EPT Grand Orly Seine Bièvre est le principal acteur dans ce domaine. Il met en place les actions de préventions notamment des actions de lutte contre les violences scolaires et de lutte contre les violences faites aux femmes.

La Ville a maintenu une police municipale conséquente avec 14 agents de police municipale et 3 agents de surveillance de la voie publique (ASVP), ce qui permet d'assurer une présence sur l'espace public et des interventions garantissant la tranquillité, la sécurité et la salubrité publiques.

La Ville a également maintenu ses services de médiation « tranquillité publique » avec 2 agents de jour et 2 agents de nuit. Les médiateurs de nuit interviennent exclusivement sur le quartier du Noyer Renard.

L'association Emergence intervient depuis début 2018 sur le territoire d'Athis Mons sur le champ de la prévention spécialisée. De février à octobre 2018, elle a mis en place un diagnostic territorial partagé afin de définir sa stratégie d'intervention pour les 3 prochaines années (domaines : la santé des jeunes, la scolarité, la formation et l'emploi, le logement et l'hébergement, l'insécurité et l'incivilité, la jeunesse, le social, la justice). 487 jeunes rencontrés sur Athis Mons dont 73 jeunes « captés » et 19 jeunes bénéficiant d'un suivi avec un accompagnement individuel. L'association a également mis en place un partenariat avec les établissements scolaires afin de travailler sur le risque de rupture ou de décrochage en milieu scolaire (actions collectives « bien dans ma tête, bien dans mes baskets », photo langage, ateliers sportifs, ateliers d'écriture).

La cellule de veille sécurité d'Athis Mons a lieu tous les 15 jours. Elle réunit le Maire adjoint en charge de la sécurité publique et des représentants de la Police Nationale, de la Police Municipale, du Centre de Supervision Urbaine, des bailleurs, des transporteurs, de l'Éducation Nationale, de la sécurité incendie, le Délégué du Préfet et le chef de projet Politique de la Ville. Cette instance permet de dégager des ambiances de quartier, de l'échange d'informations et de développer le travail en réseau des professionnels.

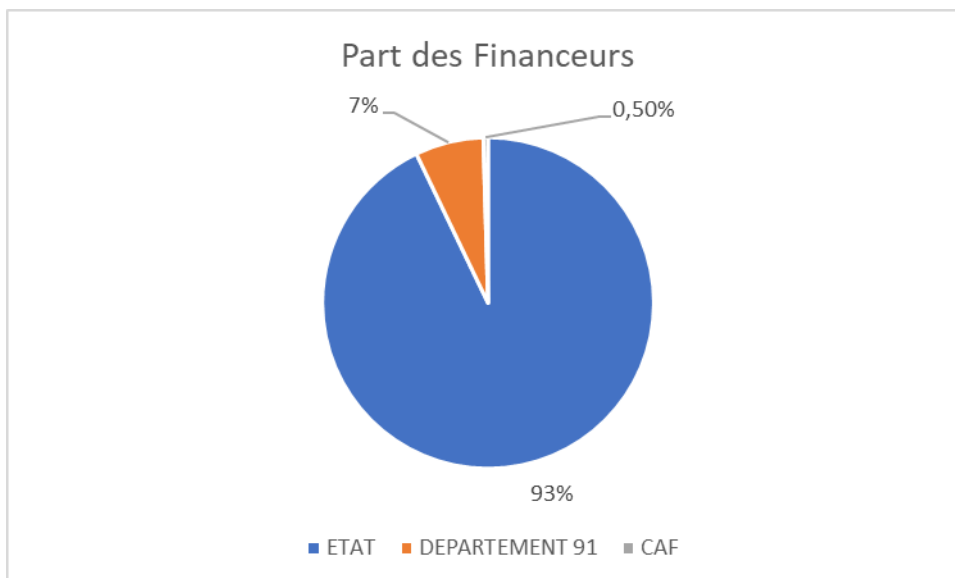
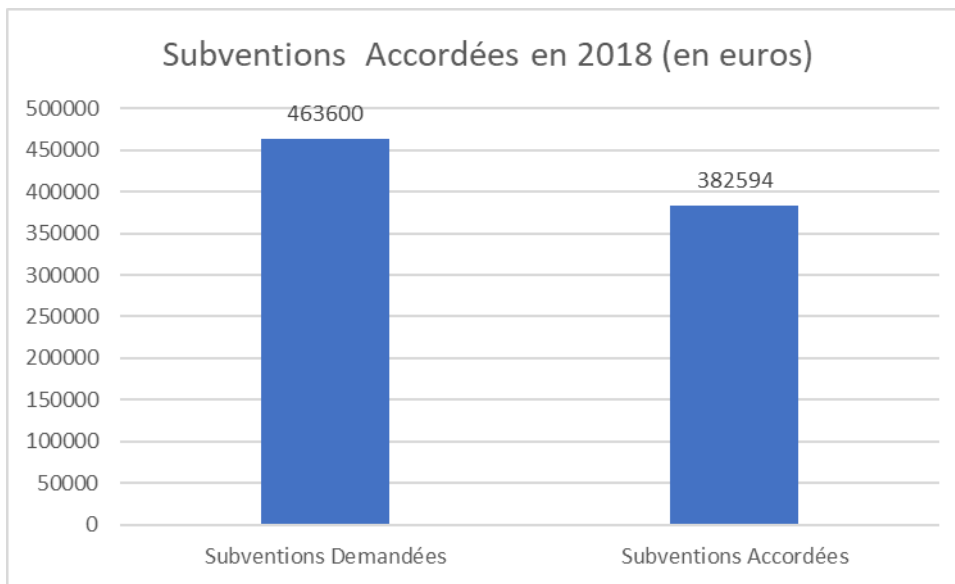
Orientation 1 : Renforcer un contexte éducatif porteur

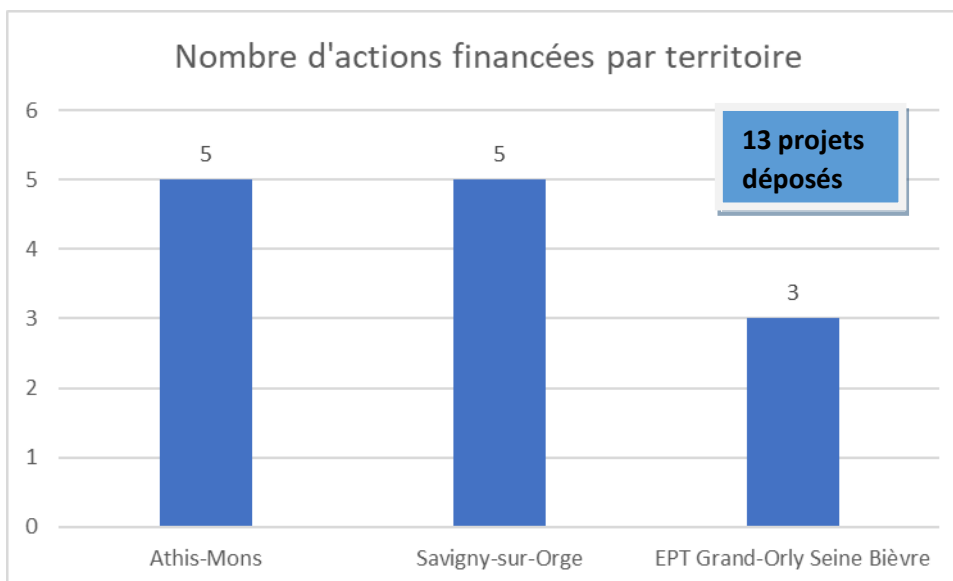
- ⇒ Maintenir les dispositifs d'école ouverte aux parents
- ⇒ Organiser des sorties et séjours familiaux pour renforcer le lien parents/enfants
- ⇒ Valoriser l'offre d'enseignement sur le territoire
- ⇒ Communiquer sur l'offre d'enseignement et de formation du territoire

Orientation 2 : Renforcer les apprentissages

- ⇒ Soutenir les dispositifs de Réussite éducative (PRE) et l'accompagnement à la scolarité (CLAS)
- ⇒ Développer les activités culturelles au sein des classes et sur le temps périscolaire
- ⇒ Développer les modes d'accueil adaptés pour la petite enfance
- ⇒ Développer la maîtrise de la langue et lutter contre l'illettrisme (Ateliers sociolinguistiques portés par le Réseau linguistique, les centres sociaux et les associations)

THÉMATIQUE EDUCATION / FORMATION





Commentaire :

Les projets afférents au pilier de l'éducation, de la culture et du sport sont les plus nombreux et revêtent une grande importance de par la présence notamment des PRE et du dispositif CLAS.

En effet les deux PRE présents sur le contrat de Ville concentrent à eux seuls près de 80% des financements Politique de la Ville. Cependant cette proportion tend à diminuer de par la volonté de l'Etat de consacrer une part plus conséquente aux actions de Développement Economique, d'emploi et d'insertion.

Il est à noter que la grande majorité des financements demandés dans cette thématique sont accordés et que l'Etat en est le principal financeur de par sa forte présence dans les financements des PRE.

Cependant l'année 2018 s'est traduite par une baisse de 6 999 euros des crédits PRE nécessitant une ré-interrogation sur la pérennité de ce dispositif.

Savigny-sur-Orge :

Les dispositifs CLAS et PRE restent la pierre angulaire de la politique de la ville de Savigny-sur-Orge. L'orientation 2 de la thématique éducation, à savoir renforcer les apprentissages, a été bien investie.

Le **programme de Réussite éducative** concentre à lui seul la majeure partie des financements. En 2018, 70% de l'enveloppe perçue au titre de la politique de la ville a été consacrée au Programme de Réussite Éducative.

Réussite éducative			
Nombre d'ETP dans l'équipe	4		
Nombre de personnes suivies	295	166 enfants et 129 adultes	
Répartition des suivis par âge	0-3 ans	9	
	4-6 ans	20	
	7-10 ans	96	
	11-15 ans	37	
	16-18 ans	4	
	18 ans et +	129	
Type de suivi	Léger	18	
	Normal	68	
	Orientation	1	
	Renforcé	64	
	Non renseigné	16	
Nombre d'ateliers proposés	14		
Coût du dispositif	181 434 €	en moyenne 904 € pour un enfant	
Montant de la subvention Etat	110 000 €		

Le programme de Réussite Educative a fonctionné avec une baisse de subvention de 7000 euros. La baisse de subvention a nécessité de restructurer l'organisation et l'offre avec pour conséquence une diminution du nombre d'enfants suivis. Le nombre d'élèves suivis a baissé de 20%. Le noyau dur de l'équipe est resté le même à savoir 3 référents de parcours, une coordonnatrice et un assistant à mi-temps. Mais les contrats des vacataires ont été suspendus. Le type d'ateliers proposés a peu varié. Le programme de réussite éducative s'adapte aux problématiques et aux besoins des enfants. Notons que le PRE prend essentiellement en charge des enfants qui nécessitent un suivi normal (1 à 2 fois par semaine) voire renforcé (plus de 2 fois par semaine), autrement dit dont la problématique est suffisamment importante pour justifier un suivi sur plusieurs mois, voire plusieurs années. Le PRE permet de répondre à toutes les problématiques identifiées dans le contrat de ville en termes d'éducation, en particulier renforcer un contexte éducatif porteur et renforcer les apprentissages, en accompagnant les parents dans leur rôle, en construisant des parcours éducatifs coordonnés, en renforçant l'accompagnement à la scolarité, en développant la maîtrise de la langue et luttant contre l'illettrisme et en luttant contre le décrochage scolaire. En 2018, le nombre de sorties positives est de 93, le nombre de parcours dont les objectifs n'ont pas été atteints 29. De façon générale, le PRE remobilise un grand nombre d'élèves autour de la scolarité, remobilise les parents autour de leur enfant, permet de résoudre un certain nombre de difficultés administratives et participe de l'épanouissement de l'enfant. Les parents et les enfants qui se saisissent du PRE en tirent un bénéfice. Certaines familles toutefois n'adhèrent pas ou bien déménagent si bien que les

enfants sortent du dispositif avant que les objectifs n'aient été atteints. Le PRE est reconnu par les partenaires pour sa plus-value auprès des élèves et pour la coordination créée entre les différents partenaires intervenant autour de l'enfant.

Le **CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)** a permis aux enfants de Grand-Vaux, et des Prés-Saint-Martin dont les parents ne sont pas en mesure de suivre la scolarité, de bénéficier d'une aide aux devoirs et d'activités d'apports culturels les lundi mardi jeudi et vendredi, de 16h30 à 19h et le mercredi après-midi. 130 enfants du CP à la 3^{ème} (54 primaires et 17 collégiens de Grand-Vaux, 46 primaires et 13 collégiens des Prés Saint Martin) ont ainsi bénéficié de méthodes d'apprentissage ludiques. Des méthodes de travail leur ont été transmises : préparer son cartable, gérer son cahier de texte, anticiper et organiser ses activités. Différents apports culturels et sportifs leur ont été dispensés : initiation au pop art, ateliers santé (sur le sommeil, l'alimentation saine, l'hygiène corporelle, les gestes de premier secours), projet rire pour tous pour s'initier au théâtre et au stand up, tournois de foot, olympiades, tir à l'arc, etc. Le CLAS a permis d'impliquer les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants. Il est reconnu par les enseignants car les enfants se saisissent mieux du fonctionnement et de l'intérêt de l'école.

Pour développer la maîtrise de la langue et lutter contre l'illettrisme (orientation 2), des **ateliers socio-linguistiques et des cours d'alphabétisation** ont été proposés par le centre social. Le programme de réussite de son côté a proposé des cours de FLE. Nous vous renvoyons à la rubrique réseau linguistique pour plus de détails.

Au titre du droit commun, les **classes de CP** ont été **dédoublées** en septembre 2018 sur le quartier de Grand-Vaux. La maternelle Mermoz a accueilli pour la 3^{ème} année consécutive **une classe de 14 élèves de toute petite section**.

Les parents ont été accompagnés dans leur rôle de parents (orientation 1). Toutefois, malgré l'aide des équipes du centre social, du PRE ou des enseignants, l'accès aux spécialistes de santé liés au monde éducatif est resté difficile (manque d'orthophonistes, d'ophtalmologues de psychologues).

Enfin, les associations sont intervenues pour développer l'accès à culture et au sport. (Orientation 1 et 2). Organisation d'un salon du livre, mise en place de boîtes à livres et animation Kapla par l'association **Apesso**. Animation Lecture Ciné de la Compagnie **Simagine**. *Lire en balade* et *lectures d'album* par l'**association Accès**. Sorties familiales organisées par les **maisons de quartier** (une sortie culturelle, une sortie sportive, une sortie ludique, et une sortie à la mer) et le Programme de Réussite Educative (sorties culturelles à la Cité des Sciences et au Château de Fontainebleau). Cours de musiques gratuits dispensés par le **conservatoire Claude Debussy** dans le cadre du CLAS aux enfants fréquentant les maisons de quartier. Les **clubs de handball et de basket** ont proposé des animations sportives sur le quartier de Grand-Vaux. Nous développerons à la rubrique Education populaire, Artistique et Sportive.

L'**association Ema** a développé son programme internet Sans Crainte, sensibilisant les jeunes aux dangers d'internet et des réseaux sociaux, aux méfaits de la lumière bleue.

L'association ANTEA a proposé des permanences de soutien psychologique aux enfants.

La **coopérative Scolaire Jean Mermoz** a organisé une animation intitulée Savoir l'école : des temps forts ont été organisés pendant l'année pour expliquer aux parents ce qu'est l'école, mais aussi pourquoi et comment parler et jouer avec son enfant. 15 familles de petite section ont ainsi été sensibilisées. Ces échanges ont été constructifs car les parents posaient beaucoup de question et les enfants avaient moins d'appréhension pour venir à l'école. Ils ont permis de renforcer un contexte éducatif porteur (orientation 1).

L'accompagnement éducatif a été mis en place à l'école Saint-Exupéry uniquement. Il avait lieu le soir, après 16h30 dans l'établissement scolaire. Il était animé par des enseignants volontaires. Le financement était à la charge de l'éducation nationale. A Grand-Vaux, il concernait en priorité les élèves volontaires de CM2, lesquels ont été suivis 1 soir par semaine pour de l'aide aux devoirs (une aide méthodologique et un renfort des apprentissages fondamentaux, notamment par le biais d'activités ludiques). Quelques élèves de CE2 et CM1 ont aussi été suivis dans ce cadre. Au total, 50 élèves ont été suivis pour l'Aide aux devoirs. Les enfants étaient encadrés à hauteur de 10 à 15 élèves par intervenant. L'éducation nationale a proposé également des stages de remise à niveau dans les écoles pendant les vacances scolaires au titre de son droit commun, stages dont ont bénéficié les élèves de Grand-Vaux et des Prés Saint Martin.

Au titre du droit commun, des actions culturelles ont été organisées sur le temps scolaire ou le temps périscolaire, en particulier des séances de découverte d'instrument et une chorale à l'école élémentaire Saint Exupéry animées par le conservatoire, une rencontre avec un auteur et une séance de spectacle « Pierre et le Loup » financées par le service culturel de la Ville. Vous trouverez le détail à la rubrique Education populaire, artistique et sportive.

Athis-Mons :

La thématique éducation est l'axe prioritaire de la Politique de la Ville sur le territoire. Elle est très investie par le droit commun et est renforcée par les crédits spécifiques qui permettent de mener un véritable travail de prévention et d'accompagnement des enfants et des jeunes (orientation 1 et 2).

Depuis plusieurs années maintenant, il est constaté une bonne articulation et cohérence entre l'ensemble des dispositifs athégiens d'accompagnement à la scolarité. Elle est facilitée par la connaissance de chacun ainsi que par les échanges réguliers organisés tout au long de l'année. Les dispositifs se complètent, afin de couvrir des besoins d'accompagnement différents. Les professionnels sont en capacité de réaliser des orientations de qualité.

Une réunion des acteurs de l'accompagnement à la scolarité est organisée 1 à 2 fois par an, afin de développer l'inter connaissance des acteurs, des dispositifs et l'articulation entre ces derniers. Au-delà de ces réunions, les partenaires éducatifs se réunissent régulièrement tout au long de l'année, notamment sous l'impulsion du programme de Réussite Éducative et du dispositif du CLAS (réunions pédagogiques trimestrielles, cellules de réussite éducative

trimestrielles, réunions de concertation, échanges informels, comité entrée/sortie des parcours, bilans...).

Le dispositif de Réussite Éducative permet un accompagnement individualisé, en permanente évolution, d'un jeune et de sa famille. Durant ce parcours, l'évolution peut être très variable en fonction des situations et de l'adhésion du jeune et de ses parents au projet dont ils doivent toujours être acteurs. Dans le cadre de son accompagnement individualisé, le jeune peut être amené à participer à des actions spécifiques lui permettant de travailler sur des objectifs individuels : accompagnement personnalisé, ateliers linguistiques, ateliers « je de mots », ateliers théâtre, ateliers médiation artistique, ateliers « crée ton avenir », ateliers de sensibilisation au jazz, médiation animale, capoeira éducative, « des idées pour réussir », suivi psychologique en partenariat avec ANTEA. La Réussite éducative a également organisé des Cafés des Parents au sein des établissements scolaires. En 2018, la Réussite Éducative a accompagné 231 enfants de 3 à 17 ans. (Pour plus d'informations voir la partie « dispositif et financement spécifiques »)

Le dispositif est financé à 79% par les crédits Politique de la Ville de l'Etat.

Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) est porté sur le territoire athégien par l'association Une Chance Pour Réussir (UCPR). L'UCPR propose deux actions complémentaires : d'une part, les séances du soir (aide aux devoirs) centrées sur l'apport pédagogique et méthodologique ; d'autre part, les ateliers et sorties pédagogiques et culturels. Ces actions ont lieu le soir entre 17h et 19h, les mercredis après-midi et lors des vacances scolaires entre 10h et 17h. Elles permettent aux enfants de découvrir de nouveaux centres d'intérêt, de développer leur curiosité et d'élargir ou de réinvestir leurs connaissances. Les accompagnateurs ont pour objectif d'apporter aux enfants des méthodes de travail, en s'appuyant sur les devoirs scolaires qu'ils ont à faire. Les apports méthodologiques sont renforcés par des jeux et des exercices spécifiques, permettant d'acquérir du vocabulaire, d'améliorer la compréhension de consignes ou d'approfondir sur des notions d'histoire et de géographie. Les ateliers pédagogiques et culturels sont constitués de 6 à 8 séances de deux heures en moyenne par séance et de 5 à 12 participants. Chaque enfant a pu participer au minimum à deux ateliers en moyenne dans l'année. Ils ont pour objectif de :

- Permettre à l'enfant de se mettre en situation de réussite, dans un domaine qui l'intéresse, en lui donnant l'occasion de réinvestir ses connaissances, se les approprier et les développer.
- Susciter sa curiosité et élargir le champ de ses centres d'intérêt, en lui proposant des pratiques nouvelles, en particulier dans le domaine culturel, pratiques auxquelles les familles, pour des raisons socio-économiques, n'ont pas accès.
- Lui apprendre la vie en groupe, la citoyenneté et le respect des règles.

Ce travail est accompagné par une implication forte autour du travail sur la parentalité.

Pour l'année scolaire 2018-2019, 204 enfants, du CP à la 3^e, sont accompagnés et aidés par Une Chance Pour Réussir (128 primaires et 76 collégiens). Sur l'ensemble de ces accompagnements, 55% (soit 113 enfants) sont issus des Quartiers en Politique de la Ville et 28% (soit 58 enfants) sont issus du quartier du Val en veille.

Le CLAS est financé par la CAF, le Conseil Départemental, la Préfecture et la Ville. L'UCPR bénéficie de locaux mis à disposition par la Ville et par le bailleur social I3F (dans le cadre de la convention d'abattement de la TFPB).

L'accompagnement éducatif de l'Education Nationale est renforcé sur les quartiers prioritaires dans le primaire. Les élèves des quartiers prioritaires, qui présentent des difficultés sur le plan scolaire et/ou des enfants ayant besoin d'activités dans le domaine du développement personnel, bénéficient d'un accompagnement proposé et encadré par les équipes enseignantes et s'organisent autour de 3 volets (*aide aux devoirs, pratiques sportives, pratiques artistiques et culturelles*). Les aides éducatives représentent 250 heures d'accompagnement. Un appel à projets est lancé auprès des équipes, la décision est prise par l'IEN. Les projets retenus cette année :

- Saint Exupéry (142h) : proposer un parcours avec apports culturels, pratique physique et sportive et éventuellement de l'aide aux devoirs deux soirs par semaine aux mêmes horaires que l'étude surveillée. Les élèves sont choisis par les enseignants.
- Pasteur (108h) : Le projet est porté par 3 enseignants à destination des CM2 (50 élèves concernés). 2 ateliers sont mis en place, un soir par semaine (le mardi) : « citoyenneté et pratique sportive (volley/foot) » et « méthodologie et numérique ».

L'association Créé ton avenir a proposé un projet « **Stage en main, découvre ton territoire** » qui a été financé par les crédits spécifiques Politique de la Ville du Département. Le projet a permis à 12 jeunes au-delà de la découverte du monde professionnel, de travailler sur la définition de compétences transférables et la création de leur parcours d'orientation.

L'apprentissage de la langue est porté par le réseau linguistique. Ses missions principales sont l'accueil du public, diagnostic des besoins individuels, mise en place d'ateliers d'apprentissage de la langue française, coordination des actions et mise en réseau des acteurs. En 2018, le réseau a accueilli 140 usagers athégiens dont 11 issus du Clos Nollet, 32 du Noyer renard et 52 du Val. (Pour plus d'informations voir la partie « Dispositifs et financements spécifiques »).

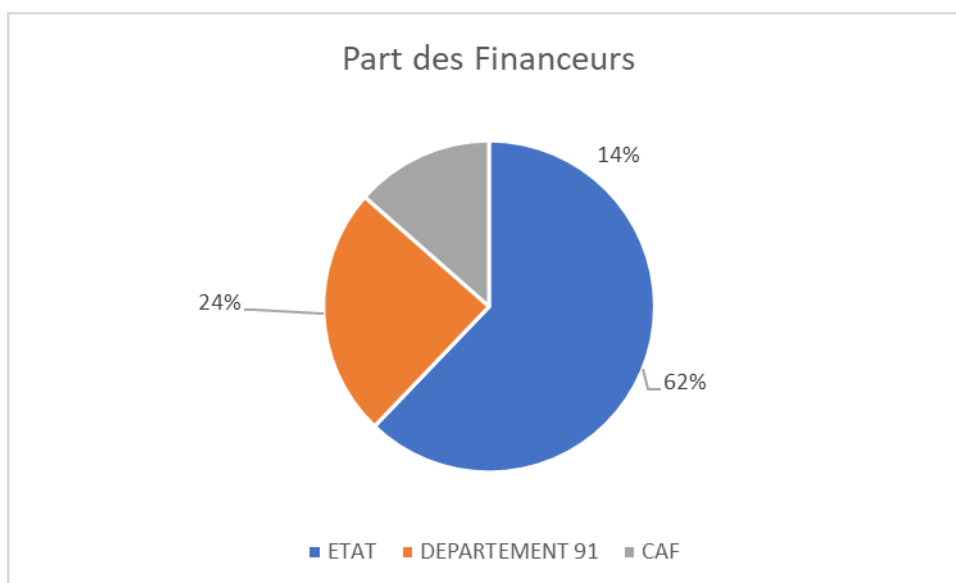
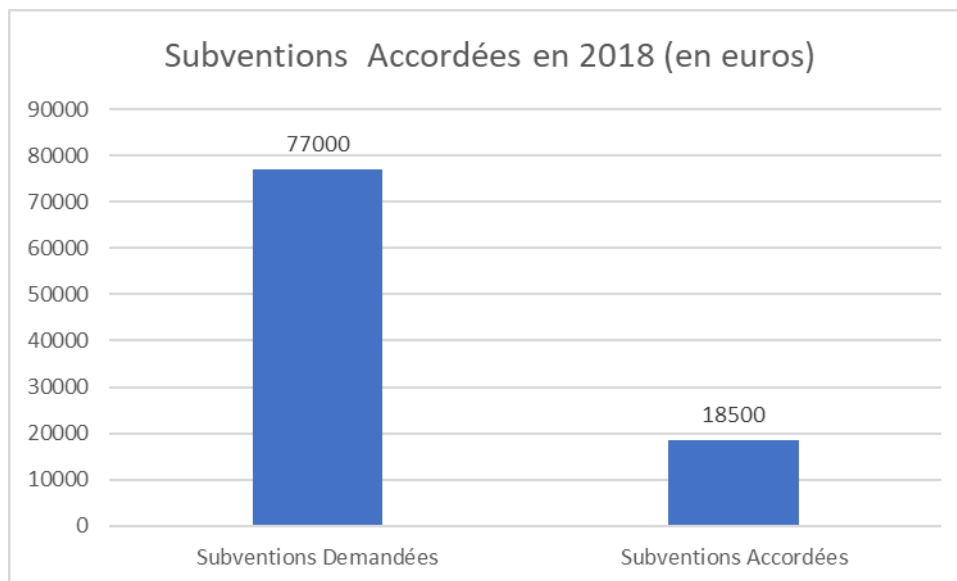
Orientation 1 : Renforcer un contexte éducatif multi-porteur

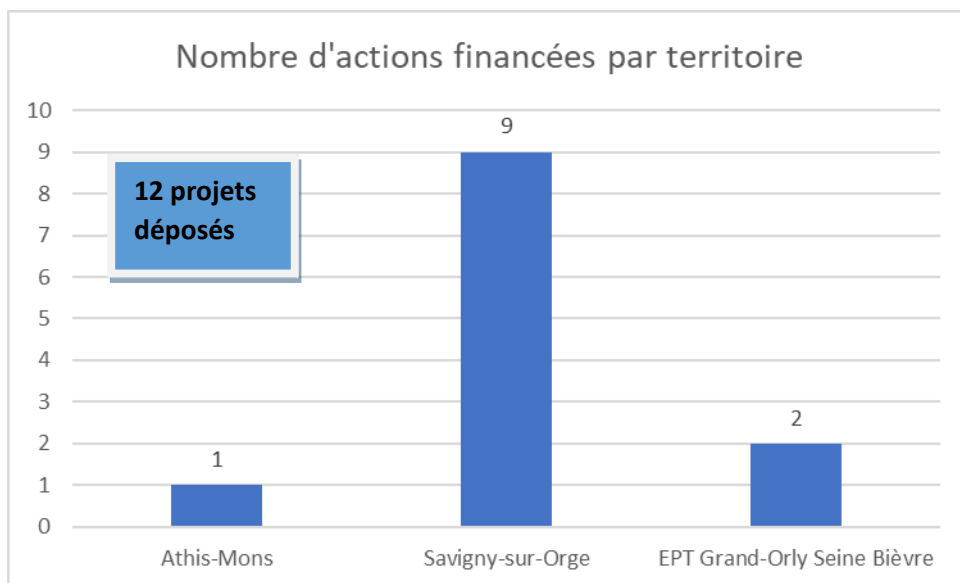
- ⇒ Organiser des sorties et séjours familiaux pour renforcer le lien parents/enfants
- ⇒ Valoriser l'offre d'enseignement sur le territoire
- ⇒ Communiquer sur l'offre d'enseignement et de formation du territoire

Orientation 2 : Développer l'accès à la culture et au sport

- ⇒ Développer des actions de promotion et de pratiques sportives dans les quartiers
- ⇒ Encourager l'implication des associations sportives dans les quartiers
- ⇒ Mobiliser les habitants autour d'actions culturelles

THÉMATIQUE EDUCATION POPULAIRE / ARTISTIQUE / SPORTIVE





Commentaire :

La thématique de l'éducation populaire, du sport et de la culture reste la deuxième thématique représentée au regard du nombre de projets déposés (12 projets déposés). Cependant, peu de projets sont retenus par les financeurs, et peu de financements sont accordés au regard des demandes des villes.

L'État reste le financeur principal de cette thématique.

Savigny-sur-Orge :

Le conservatoire a animé sur l'année scolaire des heures de pratique instrumentale (cuivre et vents) dans le cadre du CLAS (3 heures hebdomadaire en direction de 60 enfants environ) puis créé à l'école élémentaire Saint Exupéry un *Orchestre à l'école*.

L'association **APESSO** a développé un projet autour de la lecture intitulé *Lire en Famille* :

- avec constitution de 5 **boîtes à livres** en libre-service installées dans le quartier de Grand-Vaux (à l'école maternelle Mermoz, au collège et dans l'appartement pédagogique de 1001 Vies Habitat et 2 sur le domaine public). 150 collégiens ont utilisé la maison du livre, qui a été vidée de son contenu et a nécessité un réapprovisionnement. Une cinquantaine d'habitants ont commencé à échanger des livres dans l'appartement pédagogique et une centaine d'enfants à la maternelle.
- **Salon du livre intitulé « Fête de la Lecture »** qui s'est tenu le 2 février à la maison de quartier de Grand-Vaux, organisé autour de Racontines et d'ateliers ludiques autour de la Bande dessinée.

Les retours des habitants sont très positifs sur ces deux opérations, adultes et enfants manifestent de l'enthousiasme et commencent à prendre l'initiative de déposer des livres.

La Compagnie Simagine a proposé une animation **Lecture Ciné** à la maison de quartier de Grand-Vaux. Une vingtaine d'enfants de 7 à 12 ans ont assisté à une animation intitulée « Famille, je vous (h)aime ». Une quinzaine d'enfants de 3 à 6 ans ont assisté à l'animation « Frousse, trouille et Chocote ». Les enfants se sont montrés très réceptifs autant que réactifs à la découverte des lectures ciné. Les parents ont souligné la justesse du contenu. La manifestation a été investie par les habitants du quartier de Grand-Vaux. L'objectif de rendre accessible une offre culturelle de qualité a donc été atteint.

L'association Accès a renouvelé son opération *Lire en balade* en proposant des lectures en pied d'immeuble à Grand-Vaux et a organisé des *Lectures d'albums* dans les écoles maternelles Mermoz et Saint Exupéry. 95 élèves de petite et moyenne section des écoles maternelles Mermoz et Saint-Exupéry ont bénéficié une fois par mois de ces lectures individuelles et leur intérêt pour le livre s'est fortement développé. Les parents ont adhéré au projet et nombreux étaient présents sur ce temps. Cette action a par ailleurs permis de développer la relation entre la médiathèque, l'école et les parents.

L'association APESSO a développé également une *animation KAPLA*, outil qui favorise l'acquisition de notions fondamentales de géométrie, physique tout en introduisant l'enfant dans le monde de l'art, à la maison de quartier de Grand-Vaux. Cet animation a rencontré un tel succès que l'association souhaite l'organiser au gymnase en 2019.

L'école maternelle Mermoz a organisé une *Sortie à la Ferme du Petit brun de paille*. 177 élèves ont participé à cette sortie et ont pu observer les animaux, apprendre le vocabulaire de la ferme, le nom et les caractéristiques de chaque bête. Après réinvestissement en classe, ils réussissent à nommer plus d'animaux.

Enfin, le **club de Handball** a proposé des **entraînements gratuits en direction des filles** de Grand-Vaux pour développer la pratique féminine. Les filles ont participé aux matchs de l'équipe féminine moins de 13 ans et certaines ont intégré le club après cette initiation. Une quinzaine de filles ont ainsi été initiées.

Le **club de Basket** a organisé **deux animations découverte et initiation au basket** destinées aux jeunes du quartier de Grand-Vaux à la veille des vacances scolaires sous la Hall aux sports en cœur de quartier. 40 jeunes ont ainsi été initiés. Par ailleurs, tous les lundis et tous les jeudis en alternance, le club a proposé une initiation au basket dans le cadre de l'accompagnement éducatif au collège Mermoz et 40 enfants en ont bénéficié. Les jeunes souhaitent renouveler cette expérience.

Les associations ont ainsi mobilisé les habitants autour d'actions culturelles et sportives.

Des **sorties familiales** ont été organisées par la maison de quartier de Grand-Vaux et la maison de quartier des Prés Saint Martin : une sortie par trimestre et par maison de quartier, 55 personnes par sortie. Chaque maison de quartier organise une sortie culturelle

(château ou musée), une sortie à dominante sportive et une sortie plus ludique (base de loisirs ou parc d'attraction). En parallèle, 3 sorties à la mer ont été organisées. Ces sorties permettent de renforcer les liens parents enfants par la pratique d'activités en commun. Le programme de réussite éducative a également organisé une sortie au château de Fontainebleau, une sortie à la Cité des enfants de la Villette et une sortie à la bibliothèque.

Des **ateliers parents enfants** ont par ailleurs été organisés dans le cadre du centre social. 34 ateliers parents enfants ont ainsi été animés et ont touché 158 parents et 500 enfants. Les parents ont été associés dans le choix des activités ludiques et de loisirs et cet atelier a permis de les valoriser dans leur rôle. Les activités manuelles et ludiques ainsi que les sorties famille ont fortement contribué à améliorer la qualité des relations parents enfants et de développer la complicité et le partage de moments conviviaux permettant aux parents de se mobiliser davantage dans leur rôle d'éducateur, et de s'impliquer dans l'épanouissement et le bien-être de leurs enfants.

Toutes ces actions ont contribué à renforcer un contexte éducatif multi-porteur (orientation 1) et à développer l'accès à la culture et au sport (orientation 2).

Au titre du droit commun, des actions culturelles ont été financées au sein des écoles de Grand-Vaux par la ville ou le territoire :

Avec le Conservatoire Claude Debussy:

- 4 séances de découverte d'un instrument ont été proposées à l'attention de 80 CP de l'école élémentaire Saint Exupéry
- Une Chorale a été animée par un musicien en milieu scolaire tous les 15 jours : 45 minutes en direction des 95 CE1 de l'école élémentaire Saint-Exupéry
- 2 orchestres à l'école ont été mis en place à raison de 2 séances par semaine en direction de 2 classes de CM1 de l'école élémentaire Saint Exupéry, soit 50 élèves.

Avec le Service culturel de la ville :

- Un auteur d'un livre d'histoire a été accueilli dans 8 classes de CM1/CM2 de l'école élémentaire Saint Exupéry (soit 180 élèves).
- 80 élèves de CP de l'école élémentaire ont assisté à un spectacle « Pierre et le Loup ».

Athis-Mons :

L'orientation 1 a été portée par le centre social avec la mise en place de sorties et séjours en famille et d'ateliers parents/enfants.

L'orientation 2 a été portée par les services municipaux (centre social, service jeunesse et sport) mais également par les associations, avec des actions de droit commun mais également spécifiques telles que :

- Des initiations aux arts visuels de l'école et l'espace d'art contemporain Camille Lambert
- Des ateliers, balades urbaines d'éducation à l'environnement urbain, au patrimoine en banlieue et à l'architecture portés par la Maison de la Banlieue et de l'Architecture
- Projets de médiation artistique et développement de la pratique portés par le conservatoire d'Athis Mons : intervenants en milieu scolaire : éveil musical, chant choral ; classes CAPA et mini CAPA : 4h/semaine de formation musicale (instrument à vent) ou artistique (danse ou théâtre) ; pratique/découverte artistique en famille « école du spectateur.
- « Ecole de foot » portée par L'Escale propose à des jeunes en rupture ou en risque de décrochage qui ne sont pas en capacité d'intégrer un club de foot « classique » de participer à des entraînements 2 fois par semaine. L'accueil et les activités se déroulent sur les terrains de proximité du quartier. Les entraînements permettent de travailler sur le respect des règles, des lois et des autres. 92 personnes touchées en 2018.

La Ville a tenu à favoriser la pratique sportive, en investissant dans les infrastructures : rénovation du Gymnase Hebert et création d'un terrain de football en synthétique sur l'espace de l'Aunette (Noyer Renard).

THÉMATIQUE SANTE

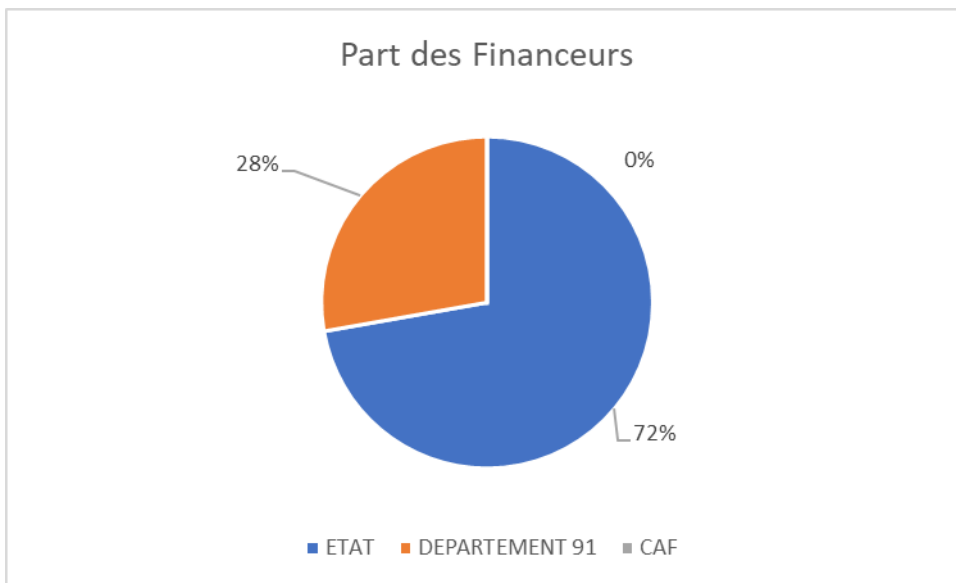
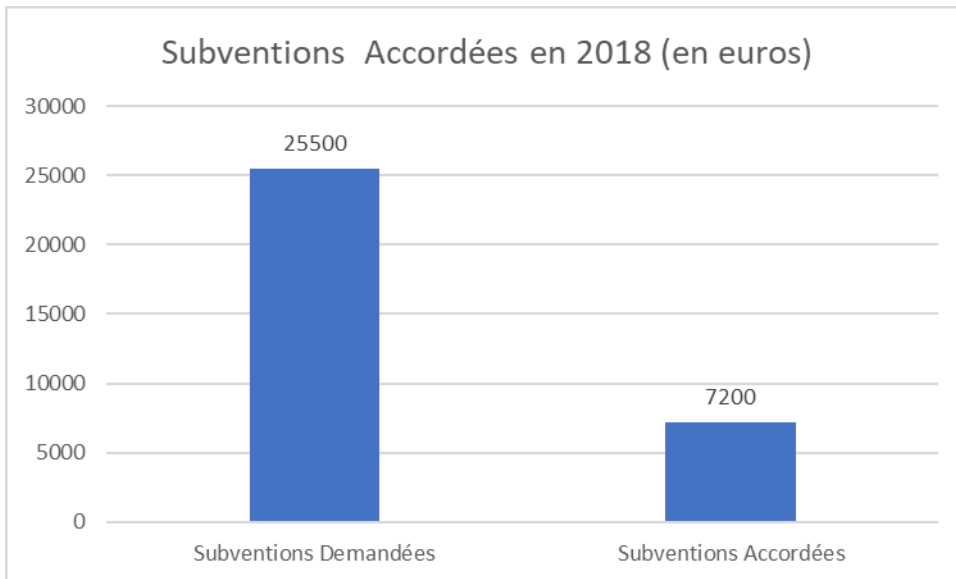
Orientation 1 : Renforcer la promotion de la santé et de la prévention

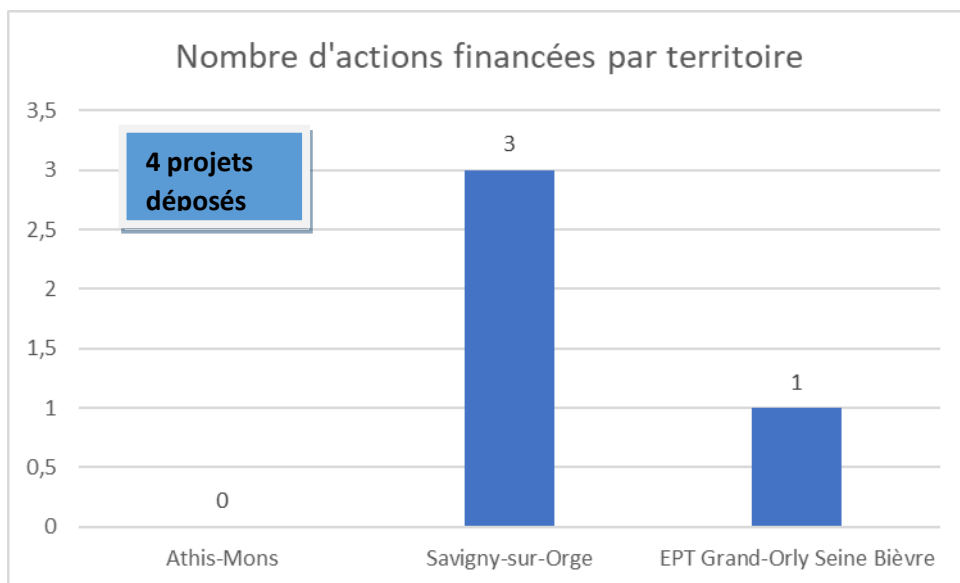
- ⇒ Organiser un forum santé
- ⇒ Mettre en place des actions de prévention dans les écoles
- ⇒ Développer l'analyse des besoins des habitants
- ⇒ Mener des actions de préventions des conduites à risques (addictions, sécurité routière...)
- ⇒ Rapprocher les associations d'accompagnement psychologique d'urgence des habitants (mise en place de permanences)

Orientation 2 : Coordonner les acteurs, consolider l'offre de soin

- ⇒ Mettre en place un Contrat Local de Santé à l'échelle intercommunale
- ⇒ Partager les données recueillies par les différents partenaires pour affiner la connaissance des problématiques de santé des populations
- ⇒ Utiliser la Rénovation Urbaine pour accompagner l'installation de médecins
- ⇒ Accompagner la mutualisation des tâches administratives et le travail en équipe des professionnels de santé

THÉMATIQUE SANTE





Commentaire :

Le nombre de projets portés par les partenaires sur la thématique de la santé est relativement peu élevé, puisque seuls 4 projets ont été déposés.

L'État est le principal financeur, avec des financements du Département en complément.

Savigny-sur-Orge :

Des **permanences de psychologues pour Enfants (ANTEA)** ont été programmées à la maison de quartier de Grand-Vaux tous les mercredis de 14h à 17h00. 14 enfants ont été suivis régulièrement dans ce cadre, seuls ou avec leurs parents. 199 entretiens ont été réalisés en 2018. La plupart des enfants reçus sont en attente d'une place au CMPP. Des rencontres régulières ont été organisées avec la psychologue scolaire et l'assistante du CMPP pour faire le point sur les suivis en cours. La croissance continue de l'activité démontre la pertinence du dispositif. Les permanences d'Antea permettent de répondre aux multiples expressions de la souffrance psychique des enfants et adolescents : passages à l'acte, absentéisme scolaire, isolement. Elles rencontrent l'adhésion des parents et des professionnels du réseau éducatif social et sanitaire. Les habitants ont ainsi été rapprochés des associations d'accompagnement psychologique d'urgence (orientation 1).

Le **centre social** a organisé une journée **d'animation dans le cadre d'Octobre Rose** sur la prévention du cancer du Sein. Une quarantaine de mamans ont été sensibilisées. Des animateurs de l'association ADMC, de la ligue contre le cancer et de Médecin d'Afrique ont pu présenter des vidéos.

Le **centre social** a également proposé un **Forum santé** sur la thématique de l'Alimentation et Bien-être en faisant appel à ses différents partenaires: EM@, association Médecins d'Afrique. Il a ainsi pu accueillir pendant une journée 5 classes de CP/CE1/CE2 de l'école St

Exupéry. Les échanges avec une diététicienne ont permis aux enfants de s'exprimer sur leurs habitudes alimentaires et de prendre conscience des effets néfastes sur leur santé d'une alimentation saturée ou trop riche en matières grasses et en sucre. (Orientation 1)

Enfin, un **Pôle Santé** a été inscrit dans le schéma urbain directeur de la rénovation urbaine de Grand-Vaux. La ville prévoit ainsi dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier de Grand-Vaux la création d'un Pôle santé pour accueillir du personnel médical (médecins, infirmiers, professions paramédicales...). La ville a décidé de se saisir de la rénovation urbaine pour accompagner l'installation de médecins (Orientation 2).

Athis-Mons :

La thématique santé est une thématique à développer. Quelques actions sont mises en place par les acteurs locaux. Le centre social a travaillé sur un projet autour du yoga du rire. La Ville participe à « la semaine Santé » portée par la mission Locale Nord Essonne : ateliers mieux être, atelier autour de la communication bienveillante, ciné-débat « bien dans ma tête, bien dans mes baskets », conférence autour du sommeil, atelier cuisine avec une diététicienne, atelier découverte du bien-être, ateliers de sophrologie, exposition sur le sport, la nutrition et les addictions...

La Ville d'Athis Mons poursuit son investissement dans le fonctionnement de la Maison de Santé installée dans le quartier du Noyer Renard et continue de s'engager pour maintenir l'offre de santé et attirer d'autres praticiens de santé sur le territoire.

La Ville met à disposition de l'association ANTEA des locaux pour la tenue de permanences destinées à recevoir les enfants et les adolescents en proie à des troubles psychiques.

ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE ANNEE 2018

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

THÉMATIQUE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET INSERTION

Orientation 1 : Rapprocher les compétences des actifs des besoins d'emploi des entreprises locales

- ⇒ Renforcer la coordination des entreprises et des commerces locaux
- ⇒ Organiser des jobs datings dans les quartiers
- ⇒ Créer des liens avec les grands inducteurs d'emploi
- ⇒ S'inscrire dans le dispositif de « cordées de la réussite »

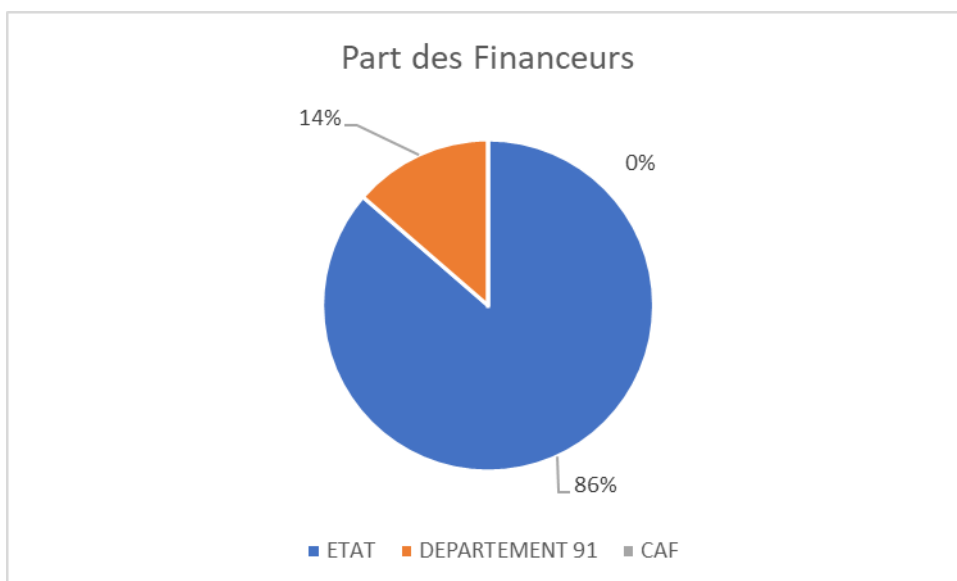
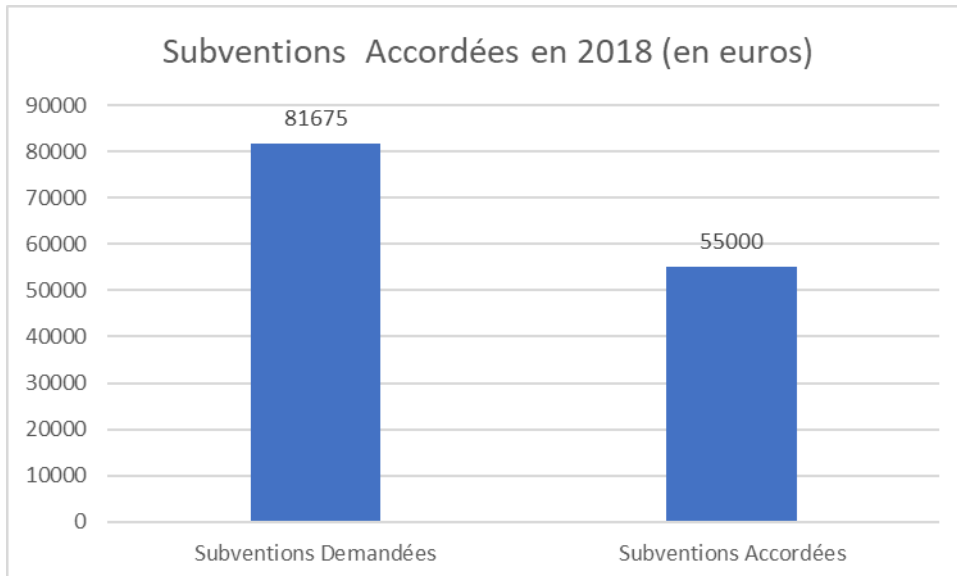
Orientation 2 : Dynamiser le tissu économique et entrepreneurial des quartiers

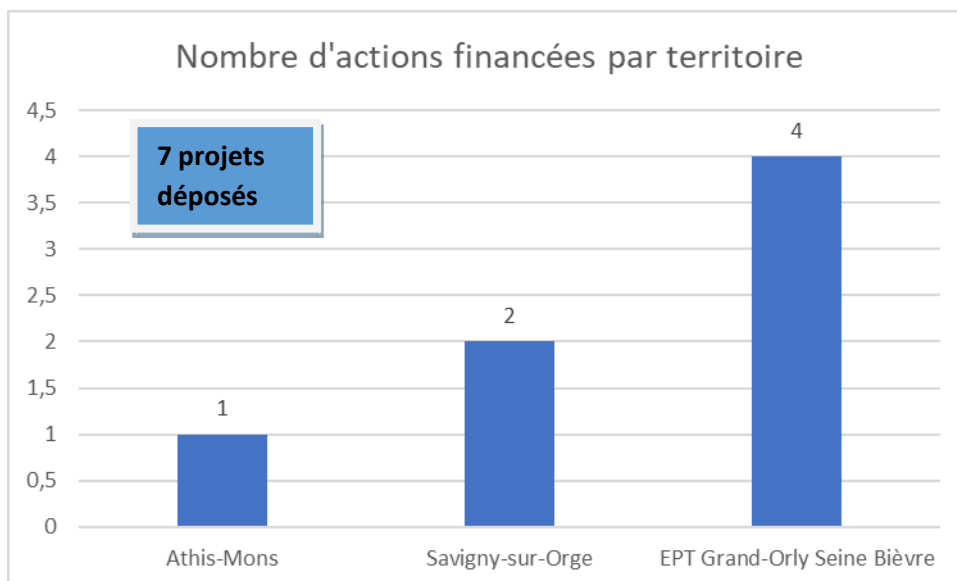
- ⇒ Fédérer les commerçants autour d'un collectif afin de les investir dans la vie de quartier
- ⇒ S'appuyer sur la rénovation urbaine pour restructurer la polarité commerciale de Grand Vaux
- ⇒ Faciliter l'accès aux dispositifs de soutien et d'accompagnement à la création d'entreprises

Orientation 3 : Développer l'employabilité et l'emploi des personnes éloignées du marché du travail

- ⇒ Faire connaître les dispositifs d'aides pour lever les freins à l'emploi (aide pour le permis de conduire, ateliers de langage, garde d'enfants...)
- ⇒ Organiser des permanences des acteurs de l'emploi au sein des quartiers
- ⇒ Sensibiliser les maîtres d'ouvrage aux clauses sociales d'insertion dans les marchés publics et privés.

THÉMATIQUE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET INSERTION





Commentaire :

En 2018, 7 projets ont été déposés pour la programmation en question.

La totalité des projets déposés dans le cadre de cette thématique a été financée. Les crédits alloués sont en forte augmentation par le fait de la volonté de l'Etat d'ériger les actions de Développement Economique, d'Emploi et d'Insertion comme priorité.

L'Etat est le principal financeur de cette thématique, accompagné par le Département de l'Essonne qui intervient en complément.

Savigny-sur-Orge :

L'emploi et le développement économique relèvent du droit commun et la politique de la ville s'inscrit en complément de ce droit commun.

La thématique de l'emploi et du développement économique a été mise en avant par l'Etat, lequel en a fait sa thématique prioritaire en 2018. Plusieurs actions ont été mises en place dans le but de développer l'employabilité et l'emploi des personnes éloignées du marché du travail (orientation 3) :

- **ateliers informatiques organisés dans les maisons de quartier** (3 ateliers hebdomadaires d'initiation au Pack Office et d'utilisation des NTC (tablettes, ordinateurs, téléphones portables). Conseils et soutien des bénéficiaires dans leurs démarches administratives (Pôle emploi, CAF, CPAM, portail famille mairie, préfecture), gestion de courriels et recherches sur internet. 89 sessions ont été organisées, dont 69 à la maison de quartier de Grand-Vaux, 4 à 5 participants par session. Parallèlement, 12 à 15 personnes ont accédé par semaine librement aux ordinateurs de la maison de quartier sur les temps d'accès libre. Les apprenants ont acquis plus d'autonomie dans la gestion de leur correspondance dématérialisées notamment.

- **initiation aux usages numérique** développés par l'association **Ema**,

- **ateliers Code de la route** dans les maisons de quartier (2 sessions hebdomadaires organisées à la maison de quartier de Grand-Vaux en soirée de 19h à 20h30 – 8 femmes touchées sur 30 prévues, cet atelier a eu du mal à fonctionner. Toutefois, les dites femmes ont acquis les lois et règles qui régissent la circulation, ce qui est positif). L'objectif de cet atelier était de permettre à des personnes très éloignées de nos règles de circulation (population immigrée) ou aux jeunes de se familiariser avec le Code de la Route afin de faciliter ensuite leur apprentissage auto-école ou de passer l'examen en candidat libre. Cet atelier vise à renforcer la mobilité des habitants du quartier par une aide au permis de conduire. (orientation 3)

- **ateliers socio-linguistiques et ateliers d'alphabétisation** (24 cours hebdomadaires proposés : 8 heures d'ateliers socio culturels, 14 heures d'alphabétisation, 12 heures de français langue étrangère par semaine, en direction de 197 apprenants dont 76 de Grand-Vaux en alphabétisation, 35 de Grand-Vaux en cours de FLE et 35 de Grand-Vaux en ASL). La plupart des apprenants ont atteint leurs objectifs pédagogiques personnalisés en termes de consolidation, de perfectionnement de leurs acquis linguistiques à l'oral comme à l'écrit. Par ailleurs, leur connaissance des institutions, des organismes publics et leur autonomie dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle ont également été constatées.

L'objectif à travers ces divers ateliers autour du numérique, de la mobilité et de l'apprentissage de la langue était de lever les freins à l'emploi.

Les **clauses sociales** ont été mises en place dans le cadre de la rénovation urbaine. Le **PLIE** a tenu des **permanences hebdomadaires** à la maison de quartier de Grand-Vaux. Quant à la **Mission Locale**, elle a poursuivi les **maraudes** dans le quartier, en particulier aux abords de la dalle et de la maison du projet. Les acteurs de l'emploi, à l'exception de Pôle Emploi, sont donc présents de manière régulière au sein du quartier. (Orientation 3).

Un **forum de Job Dating** a été organisé le 14 juin à la maison de quartier de Grand-Vaux pour favoriser le lien entre les habitants et les partenaires économiques. (Orientation 1) 115 demandeurs d'emploi ont été préparés en amont de ce forum (rédaction CV, lettre de motivation). Sur 14 entreprises prévues, 11 étaient présentes. 90 demandeurs d'emploi ont été reçus en entretien, 11 ont bénéficié des 2 ateliers conseil en image et coaching. Une trentaine d'offres d'emploi étaient proposées. 25 recrutements ont été finalisés dont 18 postes dans les secteurs du BTP de l'industrie et de la logistique, et 7 recrutements dans le secteur des services à la personne. 3 personnes ont par ailleurs accédé à une formation qualifiante dans le secteur des métiers de bouche.

Enfin, pour dynamiser le tissu entrepreneurial, **des sensibilisations à la création d'entreprise** ont été animées dans le cadre du Forum Job Dating. (Orientation 2)

Le **dispositif Garantie jeune** a été actionné pour favoriser l'insertion et l'emploi des jeunes. La mission locale a par ailleurs mis en place un projet intitulé CAP Alternance dans le but de développer l'apprentissage et de valoriser les formations professionnalisantes.

Athis-Mons :

La thématique « Développement économique, emploi et insertion » est très largement portée par le droit commun. Les acteurs structurant de l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion sont présents sur le territoire : Pôle Emploi, le PLIE et la Mission Locale. L'EPT qui a la compétence emploi a des services dédiés qui travaillent sur la mobilisation des entreprises, le soutien à la création d'entreprise, la coordination des acteurs, le développement de l'économie sociale et solidaire...

La Ville a mis en place des forums de l'emploi afin de permettre aux athégiens d'avoir accès à des offres d'emploi à proximité notamment au sein du centre commercial Carrefour à la suite de l'agrandissement de celui-ci.

Ce forum ,organisé le 18 septembre 2018, a réuni 12 enseignes et 200 offres d'emploi ont été proposées .

Par ailleurs , la Ville a organisé , en lien avec une quinzaine de partenaires, un autre forum , dans le quartier du Noyer Renard ,le 29 novembre dernier .

Ce forum a proposé plusieurs centaines d'offres dans des secteurs aussi variés que la logistique ,l'agroalimentaire ou la restauration collective et environ 200 personnes s'y sont rendues .

L'Etat a souhaité mettre l'accent dans la programmation des actions Politique de la Ville, en fléchissant une part plus importante de ses crédits spécifiques (BOP 147) vers cette thématique, 3 actions ont été financées sur le territoire d'Athis Mons :

- « Cap Alternance » porté par la mission locale : action dont la réalisation a été reportée en 2019.
- « Job et Kfé cité » porté par l'association Nes et Cité : action dont la réalisation a été reportée en 2019.
- « Réparation de bacs » portée par la Régie de quartier des Portes de l'Essonne : action qui n'a commencé que fin 2018 et qui avait pour but l'embauche de 2 personnes.

CHARTRE ENTREPRISES ET QUARTIERS BILAN 2018

Contexte

Initiée par le ministère de la ville en 2013, la charte entreprises et quartiers formalise un partenariat avec des entreprises autour d'actions concrètes visant le développement économique et l'emploi au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires. Au niveau national et départemental, ont signé cette charte respectivement une quarantaine et une vingtaine d'entreprises.

Au niveau local, à la demande de la Préfecture de l'Essonne, l'EPT anime la charte entreprises et quartiers, à travers la mobilisation de son tissu économique local afin d'organiser des actions répondant aux besoins des habitants en matière de développement économique et emploi.

Public cible : les jeunes et habitants des quartiers prioritaires du territoire.

⇒ Le choix a été fait de travailler prioritairement avec les collèges du territoire.

Objectifs de la charte

- Favoriser l'accès aux stages des élèves de 3^{ème} et aux stages « découverte »
- Favoriser l'accès à l'apprentissage et l'alternance
- Favoriser la découverte du monde de l'entreprise : métiers et secteurs d'activité
- Informer et sensibiliser à l'entrepreneuriat

Modalités de mise en œuvre

1) Partenariat engagé avec les établissements scolaires :

3 collèges accueillant des élèves issus d'un quartier prioritaire : Mermoz à Savigny-Sur-Orge, Delalande à Athis-Mons et Ronsard à Paray-Vieille-Poste.

2) Les actions développées sont :

- Action accès aux stages
- Action sur la découverte des métiers, du monde de l'entreprise
- Action d'information et de sensibilisation à l'entrepreneuriat

=> La démarche a été initiée en 2016. Les actions sont progressivement mises en œuvre depuis.

3) Prospection d'entreprises locales

Les actions proposées ne peuvent avoir de sens qu'avec la participation d'entreprises.

Pour mieux communiquer sur la charte, il a été réalisé un flyer de communication.

L'EPT a sollicité des entreprises, des commerçants et artisans locaux en optant pour une stratégie de mobilisation des têtes de réseau, au nombre de 7 : les clubs d'entreprises, associations de commerçants et artisans du territoire.

- Association Com 'Art' Synergie (Morangis)
- Association des Commerçants et Artisans de Paray Village (Paray-Vieille-Poste)
- Dynamique Savigny (Savigny-sur-Orge)
- Association pour le développement économique de la ville d'Athis-Mons (Athis-Mons)
- Association des commerçants et artisans de Juvisy-Sur-Orge (Juvisy-sur-Orge)
- Le Réveil Commerçant (Juvisy-Sur-Orge)
- Association pour l'aménagement de Morangis

⇒ Les contacts ont été pris en 2016. Le partenariat a été formalisé en 2017 par la signature de conventions entre les clubs d'entreprises et associations de commerçants et artisans et l'État.

Ainsi, 2 conventions ont été signées en 2017, avec Dynamique Savigny et l'ACAPV et un autre partenariat est en cours de construction avec l'APAM.

Cela nous permet de toucher près de 120 entreprises, commerçants et artisans locaux du territoire.

En 2018, cette charte est mise en sommeil du fait de l'ingénierie insuffisante pour pouvoir la suivre. « Le Pacte avec les Entreprises pour tous les quartiers » (PaQte) vient peu à peu relancer cette dynamique et à vocation à terme à remplacer l'action de la charte entreprises et quartiers.

ANALYSE DE LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE ANNEE 2018

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Orientation 1 : Revaloriser le quartier, promouvoir le vivre ensemble et renforcer la cohésion sociale au sein des quartiers

- ⇒ Finaliser la Rénovation Urbaine au Noyer Renard et lancer le projet sur le quartier de Grand Vaux
- ⇒ Maintenir et déployer la coordination et les outils de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)
- ⇒ S'appuyer sur les conseils citoyens pour porter la parole et les projets des habitants

Orientation 2 : Développer une politique de peuplement et favoriser la mixité pour réduire les disparités inter-quartiers.

- ⇒ Mettre en place une convention intercommunale de mixité sociale avec les réservataires de logements sociaux
- ⇒ Adapter les logements aux personnes à mobilité réduite et faciliter le maintien à domicile des séniors
- ⇒ Développer des évènements attractifs qui rayonnent au-delà du quartier

Orientation 3 : Désenclaver les quartiers : rénover l'habitat, promouvoir de nouveaux usages de l'espace public et renforcer la mobilité

- ⇒ Renforcer l'action de rénovation énergétique du parc social et privé
- ⇒ Intervenir sur les copropriétés dégradées
- ⇒ Développer des projets et des actions favorisant le lien social et l'appropriation de l'espace
- ⇒ Améliorer la desserte locale des transports en commun pour relier les quartiers aux équipements structurants
- ⇒ Améliorer la gestion du stationnement dans les quartiers

PROGRAMMES DE RENOUVELLEMENTS URBAIN (PRU)

Concernant la rénovation urbaine, deux quartiers sur le territoire sont concernés :

- PRU Noyer Renard à Athis-Mons
- PRU Grand Vaux à Savigny sur Orge

Une Opération de Renouvellement Urbain (ORU) initiée sur le quartier du Noyer Renard dès 2002 et s'est poursuivie dans le cadre du PRU portée par l'ANRU jusqu'en 2018.

Le quartier de Grand Vaux bénéficie d'un PRU : signature en 2016 d'un protocole de préfiguration permettant de lancer les études préalables de préfiguration.

SAVIGNY-SUR-ORGE

Cette thématique a été abordée dans le cadre du dispositif spécifique de la Rénovation Urbaine. La ville de Savigny-sur-Orge a signé en 2016 le protocole de préfiguration de la rénovation urbaine de Grand-Vaux et mis en place en 2015/2016 l'ingénierie nécessaire pour mener à bien le projet. L'année 2017 aura été une année d'études, confiées à différents cabinets ou sociétés spécialisées et assemblées par la SORGEM, société désignée par la Ville pour réaliser l'étude urbaine ensemblière :

- Études urbaines :
 - o Diagnostic urbain, paysager, mobilité et réseaux
 - o Élaboration de scénarios d'aménagement
- Études sectorielles
 - o Étude faune flore
 - o Étude développement économique et commerces
 - o Étude équipements publics, scolaires et périscolaires
 - o Étude marché immobilier
 - o Étude peuplement
 - o Étude reconstitution de l'offre de logement social
 - o Étude stratégie énergétique
 - o Étude copropriété
 - o Étude d'impact

Les études ont été lancées et des scénarios ont été proposés à l'automne 2017.

Au cours de l'année 2018, la rénovation urbaine du quartier de Grand Vaux a franchi plusieurs étapes importantes permettant de concrétiser sa mise en œuvre opérationnelle pour 2019.

Tout d'abord, la concertation avec les habitants et acteurs du quartier s'est poursuivie à partir du début de l'année 2018 suite à la présentation des scénarios d'aménagement du quartier fin 2017. Lors de cette nouvelle phase de concertation, les scénarios ont pu être amendés par les habitants (constructibilité sur le foncier des copropriétés, liaison douce, positionnement de certains équipements). Le projet retenu a ensuite été approfondi et présenté aux habitants en réunion publique du 18 avril 2018 avant de le porter à la validation de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). La totalité des actions de concertation menées a d'ailleurs fait l'objet d'un bilan de concertation en fin d'année 2018.

De plus, l'année 2018 s'est caractérisée, en parallèle du précédent point, par la finalisation des études financées par l'ANRU dans le cadre du protocole de préfiguration de Grand Vaux. Elles ont permis d'alimenter la programmation du projet renouvellement approfondi et présenté à l'ANRU.

Le projet de renouvellement urbain a en effet été présenté à l'ANRU et ses partenaires par la Ville et l'EPT Grand Orly Seine Bièvre en Comité National d'Engagement le 29 novembre 2018. Suite à cet examen, l'ANRU a validé le projet de Grand Vaux et a souligné la forte ambition du projet avec le traitement de l'ensemble des volets du renouvellement urbain : l'ouverture du quartier sur l'extérieur, la diversification de l'habitat, l'adaptation de la densité, l'amélioration du cadre de vie, et la mixité fonctionnelle.

L'orientation 3, à savoir Désenclaver les quartiers, rénover l'habitat, promouvoir de nouveaux usages de l'espace public est donc en perspective : le projet urbain permettra de rénover l'habitat, de redéfinir le partage et les usages de l'espace public, d'optimiser la gestion du stationnement au sein du quartier et de développer la mobilité et l'accès aux soins. Il devrait à terme permettre de répondre à l'orientation 1, à savoir revaloriser le quartier, en particulier valoriser son image et son attractivité, répondre aux besoins d'équipements.

Cette année 2018 a également été marquée par l'ouverture en novembre de la Maison du projet de Grand Vaux (située à proximité du 5 rue Van Gogh), principal lieu d'informations sur le projet. Elle est dans un premier temps ouverte les mardis et jeudis après-midi de 14h à 17h30 avec la tenue de permanences assurées par les équipes de la Ville et de EPT en charge de la rénovation urbaine. A l'avenir, les autres partenaires du projet assureront des permanences (bailleur, PLIE Nord Essonne etc.). La participation des habitants s'en trouvera ainsi favorisée.

Enfin, l'année 2018 aura vu le protocole de relogement des habitants concernés par les démolitions être élaboré par la Ville et l'EPT, en partenariat avec les réservataires de logements sociaux. Ce protocole fixe des règles en matière de relogement : locataires ayant un droit au relogement, propositions de relogement pouvant aller jusqu'au nombre de 3, respect du principe de maîtrise du reste à charge pour le locataire, prise en charge des frais de déménagement et du dépôt de garantie par le bailleur etc.). Il a par ailleurs pu être amendé par le conseil citoyen et le conseil municipal avant d'être approuvé par ce dernier en décembre 2018.

L'orientation 2, à savoir développer une politique de peuplement et favoriser la mixité pour réduire les disparités inter quartiers sont ainsi traitées. Le parcours résidentiel des habitants sera facilité et leur permettra d'accéder à un logement adapté à leurs besoins. Les réservataires de logements sociaux vont de fait se coordonner pour améliorer la mixité sociale et favoriser la cohésion sociale au sein des quartiers.

ATHIS-MONS :

La sortie de la convention s'est faite le 31 décembre 2017 selon les modalités de l'avenant n°12, y compris les demandes de solde déposées.

Le PRU du Noyer Renard a permis de reconstruire 336 logements sociaux, de réhabiliter 1 434 logements sociaux et d'en résidentialiser 1 099 et enfin, 389 logements neufs sont dorénavant en accession libre. Les différents acteurs reconnaissent que les efforts conjoints des pouvoirs publics ont contribué à une plus grande mixité sociale au sein du quartier (présence de maison d'artistes, bailleurs privés...) et la résidentialisation conduite apparaît comme une grande réussite, même si des points d'achoppement ponctuels demeurent. À telle enseigne, les membres du conseil citoyen du quartier de Grand-Vaux ont souhaité visiter le quartier rénové afin de s'inspirer des bonnes pratiques et éviter les écueils. Ils ont été accueillis par les représentants du Conseil Citoyen du Noyer Renard, probant du rôle incontournable de cette instance dans le quartier. De plus, le quartier bénéficie désormais de 3 087m² de surface commerciale, dont un commerce ayant été distingué des « Papilles d'Or » et d'une maison de santé pluridisciplinaire, ce qui permet de recréer un espace attractif et qualitatif, au profit des habitants du quartier et au-delà.

La Ville regrette que dans le cadre du projet de l'ANRU, la laverie sociale (remplacée par une laverie privée), le garage social et la maison des jeunes n'aient pas connu de concrétisation.

La Ville et le bailleur I3F poursuivent leurs négociations pour finaliser la domanialité, gage de bon entretien, et devraient aboutir sur la gestion du parking souterrain de la Place Mendès France, au cœur du quartier du Noyer Renard.

La rétrocession à la ville des parcelles qui appartenaient à la SORGEM, maître d'ouvrage dans le cadre de la ZAC du Noyer Renard a été approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 13 décembre 2017 et a été finalisée par la signature d'un acte notarié.

La Ville et les bailleurs ont continué à travailler sur l'aménagement du quartier, sur des espaces qui n'ont pas bénéficié du PRU : projet de l'Aunette, réhabilitation du gymnase Hébert, projet rue des Carneaux.

Par ailleurs, consciente des problématiques liées à l'enlèvement des encombrants, la Ville a travaillé à une nouvelle organisation de ramassage de la part de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre qu'elle complète ponctuellement en cas de besoin.

LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION D'ABATTEMENT TFPB

Une convention cadre a été annexée au contrat de ville intercommunal et signée le 21 décembre 2015 par l'État, les villes d'Athis-Mons et de Savigny-sur-Orge, la CALPE, le département de l'Essonne, Coopération et famille (devenu 1001 Vie Habitat) et I3F.

C'est une démarche engagée sous le pilotage de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre : des diagnostics en marchant ont été réalisés sur les deux quartiers de Grand-Vaux et du Noyer Renard durant l'année 2018 avec l'ensemble des partenaires signataires et des représentants des amicales et des conseils citoyens.

Des plans d'actions sont présentés par les bailleurs et travaillés en partenariat avec l'État, qui impose le cadre, les villes et l'EPT, puis soumis pour avis aux conseils citoyens et validés par les maires.

Savigny sur Orge :

Convention d'abattement TFPB Savigny sur Orge 2018

Différentes actions ont été mises en place par le bailleur social, 1001 vies habitat, au cours de l'année 2018 dans le cadre de l'abattement TFPB :

- Le maintien du renforcement du ramassage des encombrants. Suite à une forte présence d'encombrants, deux ramassages complémentaires sont effectués par une entreprise d'insertion. Cette action est très appréciée par les habitants ainsi que par les différents acteurs du quartier
- Une opération coup de poing d'enlèvement des véhicules épaves et ventouses
- L'impression d'affiches réalisées par les membres du conseil citoyen
- La publication d'un document de communication intitulé le journal de Grand Vaux
- Des actions de sensibilisation au tri sélectif sous forme de porte-à-porte
- La création de l'appartement pédagogique « Récup&Co », lieu fédérateur pour les habitants avec la mise en place d'ateliers de sensibilisation au réemploi, à la customisation, au bien vivre ensemble, de moment de convivialité et de partage

- La réalisation de 4 fresques « Graff » sur des espaces fragilisés avec la participation des habitants
- Des ateliers de sensibilisation aux arts du cirque réalisés sur les 15 premiers jours du mois de juillet
- La création des jardins à partager de Grand Vaux avec des ateliers plantations réalisés du mois d'avril au mois d'octobre
- Le rallye de Grand Vaux (fête de quartier) avec plus de 300 participants ainsi que des ateliers mosaïque proposés tous les mercredis du mois de juin
- L'animation de Noël, appréciée et attendue par les habitants permettant de renforcer le lien social sur la résidence
- La continuité des chantiers d'insertion de remise en peinture des portes de boxes. 5 jeunes ont participé à ce chantier, deux d'entre eux ont par ailleurs signé un CDD à la suite de cette action

Gestion urbaine et sociale de proximité

Au cours de l'année 2018, dans le cadre de la gestion urbaine et sociale de proximité, 3 **diagnostics en marchant** ont été réalisés en mars, juin et novembre afin de réunir les représentants des habitants, institutions et partenaires qui interviennent sur le quartier pour réaliser un diagnostic partagé. Ces diagnostics permettent de localiser, recenser et commenter les dysfonctionnements et proposer des solutions pour y remédier en identifiant les intervenants et fixant des échéances de réalisation. De plus, ils sont également un outil pour suivre et mettre en cohérence les actions réalisées par le bailleur social dans le cadre de l'abattement de la TFPB.

Plusieurs **réunions** ont ensuite été mises en place avec les partenaires du quartier notamment l'EPT, le bailleur social, les Gestionnaires de Résidence, la ville, la police municipale et nationale, les amicales de locataires **afin de pallier à différentes problématiques rencontrées** sur le quartier à la suite des diagnostics en marchant. Elles ont été suivies d'effets : campagnes d'enlèvement des épaves, réfection de trottoirs, fermeture par des plots de l'espace situé derrière le centre commercial, déblaiement du local de l'entrepôt et murage de la devanture, réfection de grillages, creusement d'un fossé pour interdire l'accès de la plaine de l'Yvette aux véhicules, changement des numéros d'immeubles, etc.

Enfin, une **fresque** a été réalisée au niveau des commerces de Grand Vaux en partenariat avec les éducateurs **d'Alliance prévention** et avec la participation de plusieurs jeunes du quartier afin d'embellir et de pérenniser cet espace.

Au titre de la thématique Habitat, cadre de vie et rénovation urbaine, reste à développer le tissu associatif au sein du quartier, même si de plus en plus d'associations l'investissent désormais (EMA, ANTEA, Divipassion, Club de baseball, handball, Crée ton avenir, etc.).

Le Centre social a organisé un ramassage de printemps, cultivé un potager, programmé différents ateliers qui permettent de créer du lien social et organisé une fête (fête de Noël), des sorties (3 sorties culturelles, sportives et ludique et 3 sorties à la mer) et repas partagés.

L'orientation 3 (notamment développer des projets et des actions favorisant le lien social et l'appropriation de l'espace), a donc été traitée.

Athis-Mons

Le plan d'action TFPB a notamment permis, à Athis Mons :

- A des associations de bénéficier de locaux pour développer leur activité (UCPR, EMA, Divipassion, ULCV-MVNR)
- Le développement d'actions au profit des habitants du quartier :
 - Initiation aux usages du numérique (EMA)
 - Ateliers de Street Art (Espace Gosciny)
 - Installation de bacs de jardinage en libre-service et animation autour du jardinage

DISPOSITIFS ET FINANCEMENTS SPECIFIQUES

Les Programmes de Réussite Éducative

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) a été créé en 2005 et placé sous l'égide du ministère délégué à la Ville via l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé). Dispositif local et localisé, il a pour but la prise en charge individualisée à partir de 2 ans d'enfants en « fragilité » repérés la plupart du temps en milieu scolaire sur la base de critères multiples (état de santé physique, développement psychique et psychologique, contexte familial, facteurs socio-économiques et environnementaux). Il s'étend ainsi de l'école maternelle au collège, voire au-delà dans certains cas. Le dispositif repose sur l'idée d'une approche globale des difficultés rencontrées par les enfants ainsi qu'une double volonté de placer la famille au centre de l'action et d'amener les différents acteurs du champ éducatif à coopérer.

Les équipes pluridisciplinaires qui le composent travaillent principalement sur 4 axes : « identification précise des difficultés de l'enfant, établissement d'un diagnostic de la situation, proposition d'un parcours éducatif adapté, suivi et évolution de l'enfant ». Pour chaque PRE, un coordinateur est chargé d'articuler le parcours et assurer le suivi individualisé des enfants bénéficiaires en proposant des aides dans différents domaines (scolaire, social, sanitaire, culturel, sportif) en accord avec les familles. Des référents de parcours ont la charge et le suivi d'un nombre restreint d'enfants.

Les particularités du PRE en font aujourd'hui un outil aux possibilités d'usages multiples. Les équipes peuvent ainsi considérer le dispositif comme une partie d'un ensemble d'actions plus global pour en tirer les spécificités et financements, ou bien comme un outil en soi dont les potentialités apportent une dynamique nouvelle aux acteurs coopérant et donc des solutions innovantes pour l'enfant en « fragilité ».

Sur le contrat de ville des Portes de l'Essonne, les PRE d'Athis-Mons et de Savigny-sur-Orge représentent en 2018 près de 80% des financements engagés par l'État dans le cadre de la politique de la ville.

Savigny-sur-Orge

A Savigny-sur-Orge, 166 enfants ont fait l'objet d'un suivi individualisé et personnalisé en 2018 par 3 référents de parcours. En fonction de leurs difficultés, plusieurs types d'ateliers leur ont été proposés :

- des ateliers autour de l'apprentissage de la lecture (ateliers coups de pouce en CP CE1, Lectures d'albums en maternelle), pour donner le goût de la lecture, comprendre le principe de la syllabique, renforcer la fluidité et surtout travailler la compréhension.

- des ateliers autour de l'apprentissage du français (ateliers *Langage*, ateliers *Découverte littéraire*) pour enrichir le vocabulaire, travailler la syntaxe et la prononciation et faciliter la compréhension.
- des ateliers sur la numération (Ateliers *Aide aux devoirs et jeux mathématiques*), pour apprendre de façon ludique les tables, savoir réaliser les 4 opérations et travailler le raisonnement mathématique.
- des ateliers pour travailler le *Comportement* (travail sur les codes sociaux, la reconnaissance des faits, le vivre ensemble).
- Des ateliers *méthodologies* (s'organiser dans son travail, lecture de tableaux, de cartes, interprétation de schémas, les types de mémoire)
- Des ateliers de *remédiation scolaire* (Ateliers *Aide Ados*)
- Les permanences de soutien psychologiques, animées par ANTEA sur le quartier.

Des **cours de français langue étrangère** et des **animations pour comprendre le fonctionnement de l'école** ont également été organisées en direction des parents.

Enfin, les **parents ont été soutenus dans leurs démarches par les référentes de parcours** (recherches d'orthophonistes, montage de dossiers MDPH, recherche d'emploi, inscription en CMPP, orientation vers la permanence psychologique d'Antéa, etc.).

Pour plus de détails, confère la rubrique éducation.

Athis-Mons

À Athis-Mons malgré la baisse de financement constante, ce qui a eu pour effet inévitable de freiner certaines actions, le PRE d'Athis-Mons est parvenu à suivre 231 enfants en 2018 et à mettre en œuvre une partie des nouveaux projets qu'il avait élaborés :

- Le Café des Parents qui se réunit une fois par mois autour d'une thématique (le sommeil, les devoirs, la nutrition.....). Ce projet, qui au départ ne s'adressait qu'aux familles de la réussite éducative a été étendu aux 3 groupes scolaires des quartiers prioritaires politique de la ville. Une centaine de parents ont bénéficié de cette action.
- Médiation animale : basée sur une relation d'aide à visée préventive ou thérapeutique, les interactions positives entre l'animal et l'enfant, accompagnées d'une zoothérapeute, permettent de travailler la confiance en soi, la relation aux autres, la gestion des émotions, le comportement, l'écoute ou encore le respect. L'animal agit comme un facilitateur social en favorisant les interactions. Sessions de 10 séances d'1h. (17 enfants bénéficiaires)
- Capoeira éducative : à partir de l'apprentissage de la capoeira, les enfants travaillent, lors d'un stage de 5 jours, diverses compétences sociales et

comportementales (relations aux autres, gestion des conflits, gestion de l'effort, gestion de l'agressivité, contrôle des émotions, acceptation de l'échec, coordination motrice, rythmie). La découverte de cette discipline permet également une ouverture culturelle, l'histoire de la capoeira, la musique brésiliennes et la culture d'Amérique du Sud sont abordés pendant le stage. (12 enfants bénéficiaires).

- **Accompagnements Personnalisés / AP (renouvellement de l'action)** : destinés aux enfants, de l'élémentaire et du secondaire, présentant des difficultés importantes ou pas au niveau scolaire. Ces fragilités peuvent concerner autant les apprentissages, la méthodologie que le développement personnel mais pour lesquelles il est estimé qu'un tutorat peut permettre de restaurer la confiance et les compétences. Il s'agit de mobiliser l'ensemble des compétences transversales nécessaires à la réussite du parcours scolaire de chaque enfant qui ne trouve pas, ou peu, de ressources dans son environnement social ou familial.
- **Ateliers linguistiques (renouvellement de l'action)** : s'adressent à tous les enfants du primaire et du secondaire, présentant des difficultés au niveau de la langue française. Ils permettent à des enfants ayant cumulé un handicap linguistique de dépasser cette problématique tant du point de vue de l'acquisition de la langue française que dans leur relation aux autres et à leur environnement social et culturel.
- **Ateliers " je de mots" (renouvellement de l'action)** : s'adressent aux enfants du primaire n'ayant pas de problème cognitif mais un retard en français. Les enfants intégrant ces ateliers doivent être capables de lire et comprendre un texte simple. Aussi, l'action proposée vise à améliorer la pratique de la langue française et à un enrichissement du vocabulaire.
- **Ateliers théâtre (renouvellement de l'action)** : ces ateliers s'adressent à ceux qui auraient besoin d'un épanouissement personnel par le biais d'un support artistique.
- **Ateliers médiation artistique (nouvelle action)** : visent à permettre aux enfants un travail sur la cité et la place de chacun dans la vie du quartier grâce à des réalisations plastiques
- **Atelier crée ton avenir (nouvelle action)** : en partenariat avec l'Association « Créer ton avenir », nous proposons d'accompagner les jeunes dans la construction de leur parcours d'orientation professionnelle en leur permettant de déployer leur connaissance du monde professionnel et leurs compétences.
Autour du programme « Idée en Main » le principe est de proposer une aventure pédagogique, animée pour des groupes d'enfants (10 à 12 ans). Ce parcours d'ateliers ludo-éducatifs a pour objectifs de découvrir l'origine du monde professionnel, s'initier à l'innovation, mener un mini projet entrepreneurial tout en pratiquant les fondamentaux (lire, écrire, compter) et faire prendre conscience aux jeunes de leur capital « compétences ».

- **Atelier de sensibilisation au jazz (nouvelle action)**

Mis en place depuis 2004 dans le cadre du Plan Cohésion Sociale, les Ateliers de Sensibilisation au Jazz initiés par Paris Jazz Club bénéficient aux enfants et adolescent inscrits aux Programmes de Réussite Éducative.

Cet Atelier a donc pour but la transmission des valeurs du jazz telles que le dialogue entre les cultures ou encore le rejet de toute forme de discrimination. Mais c'est aussi la mobilisation d'un public habituellement éloigné de l'offre culturelle via son histoire, son écoute et sa pratique vocale et/ou instrumentale du jazz. Encadré par un artiste expérimenté l'atelier est proposé lors d'une période de vacances scolaires durant 3 demi-journées.

- **Projet « des idées pour réussir » (nouvelles actions)**

Accompagner les parents et les enfants dans les démarches d'apprentissage. Pour cela, 3 sous-projets sont déclinés :

- Atelier des parents
- Atelier collège (atelier co-construit avec la coordinatrice REP de l'Éducation Nationale)
- Plaquette de communication

Ces différents projets ont pour objectifs de travail d'« apprendre à apprendre », grâce à des outils innovants et ludiques issus de la pédagogie positive et de la pensée visuelle.

- **Les conventions de prestations (renouvellement de l'action)**

- ANTÉA : dans le cadre de la convention passée avec ce partenaire, la réussite éducative permet aux enfants et adolescents suivis par le PRE de bénéficier d'un temps d'accueil et d'écoute psychologique afin de permettre de clarifier une situation de crise ponctuelle. Accueillir, écouter et orienter sont les missions des psychologues de ce lieu indépendant favorisant l'anonymat, au centre d'Athis-Mons.
- PEREN : cette convention de prestations, vise un appui à la pratique professionnelle pour les référentes de parcours. Reposant sur la théorie clinique psychanalytique, les référentes vont, environ toutes les 6 semaines, en échanges et en analyses des pratiques. Autour d'études de cas du quotidien et/ou de questionnements particuliers, le psychologue qui les accompagne leur permet, seules, ou en équipe, de prendre de la distance par rapport aux problématiques rencontrées, d'aider à la prise de décision et à l'aide au diagnostic.

Enfin, pour résumer, voici un état des lieux de l'évolution du budget du PRE d'Athis-Mons de 2005 à 2019 :

EVOLUTION DU BUDGET REUSSITE EDUCATIVE ATHIS-MONS 2005 à 2019															
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Demande de sub Etat	340 000 €	500 000 €	470 000 €	613 193 €	511 000 €	413 000 €	413 000 €	370 000 €	370 000 €	326 000 €	240 000 €	240 000 €	240 000 €	221 393 €	214 394 €
Subvention obtenue de l'Etat	340 000 €	540 604 €	470 000 €	511 470 €	443 000 €	409 605 €	390 000 €	370 000 €	326 000 €	240 000 €	240 000 €	240 000 €	221 393 €	214 394 €	172 581 €
Ville (ne tient pas compte des contributions non volontaires s'élevant à 102 210€: mise à dispositions et entretien des locaux, fluides, informatiques, mise à disposition de salles sur toute la commune pour la réalisation des actions, soutien du personnel des finances et des RH)				22 500 €	47 500 €	49 000 €	50 000 €	40 000 €	70 000 €	58 500 €	55 000 €	55 000 €	65 654 €	50 594 €	
Autres subventions		2 225 €	1 225 €	6 345 €	11 071 €	13 050 €	6 798 €						7 853 €	6 199 €	5 000 €
Evolution du budget de l'Etat d'une année à l'autre	0%	plus 37%	-13%	plus 8%	-13%	-8%	-5%	-5%	-22%	-26%	0%	0%	-8%	-3%	-20%
Nombre de parcours	6	187	0	382	353	226	231	261	248	265	535 (284 parcours individualisés + 251 parcours en actions collectives)	280	235	231	
Equipe	3 permanents + 2 vacataires	5 permanents + 24 vacataires	6 permanents + 25 vacataires	7 permanents + 31 vacataires	5 permanents + 27 vacataires	5 permanents + 26 vacataires (6,5 ETP)	4 ^{1/2} permanents + 29 vacataires (6,5 ETP)	4 ^{1/2} permanents + 24 vacataires (4,5 ETP)	4 ^{1/2} permanents + 27 vacataires (4,5 ETP)	4 ^{1/2} permanents + 10 vacataires (2 ETP)	4 ^{1/2} permanents + 15 vacataires (1,6 ETP)	4 ^{1/2} permanents + 15 vacataires (1,6 ETP)	5 permanents + 11 vacataires (1,56 ETP)	5 ^{1/2} permanents + 11 vacataires (0,76 ETP)	

DISPOSITIFS ET FINANCEMENTS SPECIFIQUES

Le Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

Présidé par le Maire, le conseil intercommunal de prévention de la délinquance est "le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes".

Il est créé par le décret du 17 juillet 2002 et consacré par l'article 1 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance qui le rend obligatoire « dans les communes de plus de 10 000 habitants et dans celles comprenant une zone urbaine sensible ».

Un décret d'application du 23 juillet 2007 fixe les compétences et la composition du CISPD.

Le CISPD a pour but de favoriser l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés, et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques. Il assure l'animation et le suivi du contrat local de sécurité lorsque le maire et le préfet, après consultation du procureur de la République et avis du conseil, ont estimé que l'intensité des problèmes de délinquance sur le territoire de la commune justifiait sa conclusion.

Il est consulté sur la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de prévention de la délinquance prévues dans le cadre de la contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville.

Le CISPD des Portes de l'Essonne a été installé en septembre 2014 par le Préfet de l'Essonne, la délibération de création initiale datant de 2013. Il est Composé à l'origine des villes d'Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge, et Morangis, la ville de Viry-Châtillon rejoint le CISPD en 2015.

Il consiste à réunir tous les acteurs et partenaires d'un territoire concernés par les questions de sécurité et de prévention de la délinquance : villes, État, Justice, forces de l'ordre, acteurs sociaux, transporteurs, bailleurs, commerçants, associations. Le CISPD est présidé par M. Eric Mehlhorn, Vice-Président de l'EPT et maire de Savigny-sur-Orge.

Le CISPD a plusieurs objectifs :

- Le CISPD est avant tout une plate-forme de partage d'informations et de recherche de solutions communes.

- Il donne son avis et prend acte des projets locaux mis en œuvre pour améliorer la lutte contre les délinquances : lors de la réunion d'installation, le CISPD a notamment été consulté sur la première phase d'installation des caméras de vidéo protection.
- Il est décliné en cellules de veille locales réunissant les principaux partenaires de manière mensuelle.

La vidéo-protection

Désireuses de contribuer à prévenir la délinquance et à lutter contre l'insécurité, les villes de Paray-Vieille-Poste, Juvisy-sur-Orge et Athis-Mons ont mené, tout d'abord dans le cadre de la communauté de commune des Portes de l'Essonne, une réflexion sur la vidéo protection. Un premier projet a été élaboré en 2007 prévoyant 21 caméras avec enregistrement centralisé dans les postes de Police municipale pour une exploitation a posteriori. Ce projet a été retravaillé et a évolué en 2011 vers un dispositif avec visualisation en temps réel par le renvoi d'images dans un centre de supervision dédié, où est affecté un personnel (vidéo-opérateurs) intercommunal formé.

Le report des images est réalisé dans les commissariats d'Athis-Mons, de Juvisy-sur-Orge et de Savigny-sur-Orge et en cours de généralisation dans les postes des polices municipales.

Le dispositif de vidéo-protection intercommunal a été déployé entre 2015 et 2017. 93 caméras ont été installées ou raccordées à Juvisy-sur-Orge, Athis-Mons, Savigny-sur-Orge et Paray-Vieille-Poste pour un coût d'investissement de 1,9 millions d'euros. En outre, 19 caméras posées par les bailleurs 1001 Vie Habitat dans le quartier de Grand-Vaux à Savigny-sur-Orge devront être remises à niveau et raccordées au CSU.

En 2018, 52 caméras se sont ajoutées à celles existantes sur les communes de Juvisy-sur-Orge, Athis-Mons, Paray-Vieille-Poste. L'État participe au financement du projet grâce à une subvention couvrant entre 20% et 35% du projet. En 2018, 32 caméras de vidéoprotection sont présentes sur la ville d'Athis-Mons. 30 caméras ont été déployées à la demande de la ville de Viry-Châtillon en 2018. En 2019, le dispositif devrait compter 194 caméras, et le service du CSU sera composé de 12 vidéo-opérateurs.

La Prévention Spécialisée

La Prévention Spécialisée a pour but d'accompagner individuellement les jeunes de 16 à 25 ans des quartiers sensibles, qui connaissent des problèmes d'insertion, d'assiduité scolaire, familiaux ou personnels, ou qui sont sur la voie de la marginalisation ou de la petite délinquance.

3 associations se répartissaient le territoire dans le cadre de la convention qui a pris fin en décembre 2017 : Médiane, Alliance et Viry-Grigny Prévention.

Le Département a lancé un nouvel appel à projet et a procédé à une nouvelle répartition sur le Territoire d'Action Concerté. 2 associations se sont réparties le travail à partir de janvier 2018 : Alliance Prévention (Savigny-sur-Orge, Morangis et Paray-Vieille-Poste) et Émergence (Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge et Viry-Châtillon).

Savigny-sur-Orge est rentre dans le dispositif de la Prévention Spécialisée sur les quartiers de Grand Vaux et du Prés Saint-Martin notamment. Confère p.17

LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DE LA PREVENTION DE LA RADICALISATION

Face aux attentats que la France a connus depuis janvier 2015 et face à la menace terroriste, il est apparu nécessaire que dans le cadre des missions régaliennes de l'État, le pilotage territorial de la politique publique en faveur de la prévention de la radicalisation soit du ressort du préfet de département, en associant étroitement les acteurs locaux afin de décliner de façon opérationnelle l'action publique au sein des territoires.

Dans cette perspective il est apparu nécessaire de concrétiser le partenariat entre l'État et les collectivités locales par un plan d'action annexé au contrat de ville.

Une annexe a donc été rédigée à la suite de la présentation d'un premier projet d'annexe au contrat de ville lors d'un COPIL le 13 décembre 2016.

Cette annexe rappelle les objectifs en matière de sensibilisation et de formation, savoir comment repérer et signaler et les objectifs en matière d'action à travers un plan prévisionnel. Enfin elle rappelle comment est mobilisé, dans l'objectif commun de la lutte contre la radicalisation, le partenariat.

La prévention de la radicalisation doit s'intégrer dans le pilotage du contrat de ville. Un comité de pilotage qui est l'instance stratégique du suivi du plan d'actions est mis en place. Un groupe de travail appelé « groupe opérationnel » est créé regroupant les principaux partenaires concernés. Le coordonnateur CISPD est en charge du pilotage du groupe opérationnel en lien avec le chef de projet du contrat de ville. Son but étant de permettre de manière complémentaire de structurer une démarche locale de lutte contre la radicalisation.

Un plan d'action prévisionnel 2017-2018 a été élaboré regroupant différents projets portés par les partenaires.

Financement spécifique Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Le fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), créé par la Loi du 5 mars 2007 a vocation à cofinancer prioritairement les actions inscrites dans le volet prévention de la délinquance des contrats de ville signés en 2015.

L'emploi du FIPD permet la mise en œuvre des orientations prioritaires de la stratégie nationale de prévention de la délinquance adoptée par le gouvernement qui a été déclinée dans les plans départementaux et dans les plans locaux arrêtés dans le cadre du CILSPD. Outre la priorité accordée à la mise en œuvre locale des orientations de la stratégie nationale de prévention de la délinquance, le FIPD a eu vocation en 2017 à soutenir :

- La prévention de la radicalisation
- Les programmes d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance
- Les programmes d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes
- Les programmes d'actions pour améliorer la tranquillité publique : actions concernant la vidéo-protection et hors vidéo-protection
- Les territoires prioritaires

L'emploi des crédits en 2018 du FIPD, poursuit les actions telles que définies en 2017.

La Maison de Justice et du Droit est au cœur du pilotage des actions dans le cadre de la prévention et de l'accès au droit :

- Organisation de la **journée de lutte contre les violences conjugales** début 2018
- Montage de l'**Exposition 13/18** sur les violences en milieu scolaire auprès des collégiens de certains établissements du territoire
- Actualisation et réédition de la plaquette sur les violences conjugales
- Renforcement du réseau d'accès au Droit avec les services sociaux des villes et organisation de permanence décentralisées.

5923 personnes ont été reçues en 2018 dont 79% du territoire des Portes de l'Essonne et de Viry-Chatillon.

De nombreuses actions sont organisées en coordination et en cofinancement sur les différentes structures : MJD, Réseau linguistique, CLIC, villes, Etat, justice, associations partenaires :

- Journée de sensibilisation aux risques pour les seniors (CLIC, MJD, association AGE) : 12 décembre

- Actions de prévention des violences en milieu scolaires (association Paroles de Femme et collèges du territoire)
- Actions de prévention des violences conjugales (MJD, Paroles de Femmes) : premier trimestre 2018
- Actions de prévention de la radicalisation (Etat, réseau linguistique)

DISPOSITIFS ET FINANCEMENTS SPECIFIQUES

Le Réseau Linguistique

L'État français participe au financement des ateliers linguistiques portés par les structures de proximité, via notamment les fonds du budget opérationnel du programme (BOP) 104 « Intégration et accès à la nationalité française » (sous-action "accompagnement des étrangers primo-arrivants").

L'intervention institutionnelle dans le domaine de l'enseignement du français aux migrants a conduit le Ministère de l'Intérieur à établir un cadre de référence thématique et méthodologique de plus en plus précis. Les financements de l'État versés aux structures de proximité pour l'apprentissage du français viennent en application de la politique migratoire.

L'État a ainsi appuyé le développement des ASL (ateliers socio-linguistiques), qui visaient prioritairement des femmes, ayant été peu scolarisées, parfois installées en France depuis longtemps et souvent bloquées dans leur apprentissage par l'éducation des enfants. Ces ateliers ont pour objectif de leur donner des clés linguistiques et socioculturelles pour les rendre autonomes dans la vie quotidienne. En effet, les apprenants acquièrent des compétences en communication orale notamment, et fréquentent les espaces sociaux en allant sur le terrain ou en rencontrant des intervenants extérieurs.

La politique d'accueil et d'intégration des étrangers évoluant, l'accent est mis aujourd'hui sur l'enseignement aux personnes primo-arrivantes. Dans le cadre, par exemple, des formations de l'OFII dispensée aux signataires du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR), il s'agit d'enseigner le français de la vie publique, le français de la vie pratique et le français de la vie professionnelle, afin que les primo-arrivants acquièrent à la fois l'autonomie nécessaire à la vie en France et une maîtrise de la langue utile pour la délivrance des titres de séjour.

Les financements dits "BOP 104" pour les actions linguistiques de proximité ne sont pas aussi prescriptifs mais suivent ces grandes lignes. L'apprentissage du français vise à intégrer les étrangers nouvellement arrivés dans le respect des valeurs de la République et à les rendre autonomes dans la société française. Aussi, les thématiques et objectifs rejoignent ceux des ASL et, jusqu'en 2015, les actions financées portaient le nom d'ateliers sociolinguistiques ; on parle plutôt d'« actions de formation linguistique » désormais.

Le Réseau Linguistique présent sur le territoire du Contrat de ville des Portes de l'Essonne a plusieurs missions. Parmi les plus importantes nous pouvons citer :

- Accueil du public souhaitant une formation linguistique
- Diagnostic individuel des besoins d'apprentissage du public
- Mise en œuvre d'ateliers sociolinguistiques
- Bilan et suivi des parcours des usagers
- Coordination des ateliers (suivi des ateliers, du lien entre les ateliers, la progression des usagers...)
- Coordination institutionnelle (lien avec les partenaires, les financeurs, les organismes de formation...)
- Veille pédagogique

- Organisation des rencontres avec les bénévoles du secteur de la linguistique du territoire
- Sensibilisation à la lutte contre l'illettrisme auprès des partenaires du territoire

En 2018, le Réseau Linguistique des Portes de l'Essonne, enregistre 334 usagers qui sont encadrés par 3 formatrices. Ce sont au total près de 821 séances qui ont eu lieu.

Le public

- **Nombre d'usagers : 334**

- Répartition par sexe :

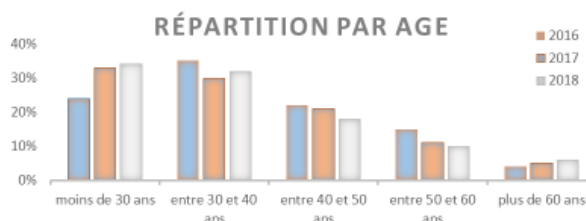
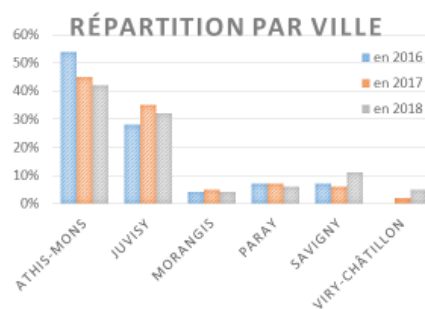
- 197 femmes (59%)
- 137 hommes (41%)

- Répartition par ville :

- ☐ Athis-Mons : 140 (42%)
- ☐ Juvisy-sur-Orge : 108 (32%)
- ☐ Morangis : 14 (4%)
- ☐ Paray-Vieille-Poste : 19 (6%)
- ☐ Savigny-sur-Orge : 36 (11%)
- ☐ Viry-Châtillon : 17 (5%)

Répartition par âge :

- ☐ De 16 à 29 ans : 114 34%
- ☐ De 30 à 39 ans : 106 32%
- ☐ De 40 à 49 ans : 61 18%
- ☐ De 50 à 59 ans : 35 10%
- ☐ 60 ans et plus : 18 6%



6

Le public

- **Nombre de langues maternelles : 75**

- Répartition par continent d'origine :

- Afrique : 42 %
- Amérique : 4 %
- Asie : 17 %
- Europe : 37 %

- Répartition selon les critères de financement état : (selon la déclaration initiale de l'utilisateur)

- En Politique de Ville : Noyer-Renard, Clos Nollet, Grand Vaux : 19%
- Déclarant avoir signé le CAI depuis moins de 5 ans : 22%
- Ayant déposé une demande de réfugié : 12%

Répartition par partenaire : (selon la déclaration initiale de l'utilisateur)

- Service social des villes (CCAS) : 5%
- Mission locale : 7%
- Centre d'hébergement : 11%
- Service social du département (MDS) : 11%
- PLIE : 3%
- Service d'aide aux migrants : 12%
- Pôle-Emploi : 5%

Répartition par niveau initial d'études : (selon la déclaration initiale de l'utilisateur)

- Aucune scolarisation : 20%
- Scolarisation Primaire : 20%
- Scolarisation dans le secondaire : 42%
- Scolarisation dans le supérieur : 18%

7

Savigny-sur-Orge :

La ville de Savigny-sur-Orge, par le biais du centre social et du programme de réussite éducative, propose des actions en complémentarité de celles réalisées par le Réseau linguistique.

Le centre social et le Programme de Réussite Educative de Savigny-sur-Orge organisent des ateliers socio linguistiques, des cours d'alphabétisation et des cours de Français Langue Etrangère.

Objectif :

- faire découvrir la culture française,
- permettre aux apprenants d'agir dans les espaces sociaux (notamment comprendre le fonctionnement de l'école, notre système de santé, connaître les structures de l'emploi),
- faire connaître les valeurs de la république,
- permettre d'envisager une insertion professionnelle
- favoriser leur mobilité.

Le centre social de Grand-Vaux a accueilli 43 apprenants (34 femmes, 9 hommes) et dispensé 4 heures hebdomadaires d'ateliers socio linguistique, 4 heures hebdomadaires d'alphabétisation et 2 heures de français langue étrangère.

Le centre social des Prés Saint Martin a accueilli 38 apprenants dont 23 femmes et a dispensé et 4 heures hebdomadaires d'ateliers socio linguistique, 4 heures hebdomadaires d'alphabétisation et 4 heures de français langue étrangère.

Différentes sorties ont été organisées notamment une visite du château de Fontainebleau, une participation au Forum octobre Rose, une visite de paris en bateau mouche.

Les apprenants ont acquis une bonne connaissance de l'offre de service des différents acteurs locaux : école, mairie, CPAM, MDS, Pôle Emploi, Mission locale, PLIE.

Pour compléter l'action du Centre Social, le Programme de réussite éducative a proposé des cours de français langue étrangère en direction des parents des élèves suivis par le dispositif. Une trentaine de parents ont été suivis dans ce cadre.

DISPOSITIFS ET FINANCEMENTS SPECIFIQUES

Le Fonds de Soutien aux Initiatives Locales (FSIL)

Le Fonds de Soutien aux Initiatives Locales (FSIL) a été mis en place en 2018 sur les 8 contrats de ville du territoire pour :

- financer des micro-projets ponctuels de faibles coûts
- accompagner des projets contribuant au renforcement du lien social dans les quartiers, le vivre ensemble, la création de lieux d'échanges, la participation des habitants
- soutenir des actions d'animation et de développement social conduites par les associations de proximité

Les critères d'éligibilités travaillés avec l'ensemble des chefs de projet retenus en 2018 étaient les suivants :

- un budget global de l'action inférieur ou égal à 10.000 € (hors contributions volontaires)
- un budget équilibré + des co-financements clairement identifiés
- une fourchette de subvention de l'EPT de 1 000 € à 4 000 €

- un avis des conseils citoyens / collectifs d'habitants souhaité
- une priorité aux petites associations, de proximité, travaillant sur le champ du lien social

67 projets ont été présentés sur 7 contrats (aucun projet sur le contrat de ville de Thiais) :

- 231 198€ : montant total des subventions demandées
- 135 250€ : montant total financé en 2018
- 2 254€ par projet en moyenne (500 mini – 3500 max)

Le comité technique qui s'est réuni le 5 septembre 2018 a instruit l'ensemble des demandes.

Le comité de pilotage, présidé par Richard Doms, vice-président délégué à la Politique de la ville et au Renouvellement urbain, s'est réuni le 19 septembre et a validé le financement de 60 projets pour un montant total de 135 250 €. Le bureau territorial du 16 octobre a autorisé l'EPT à verser les subventions aux porteurs de projet.

Une enveloppe de 130 000 € a été votée au BP 2018 afin de financer le FSIL ainsi que les deux Fonds Participatifs des Conseils Citoyens (FPCC) de l'Essonne (contrats de ville Les Portes de l'Essonne et Viry-Chatillon) pour un montant de 14 286 €, soit un montant total de 144 286 €.

Une décision modificative au budget 2018 (novembre 2018) a permis de porter l'enveloppe du FSIL à 150 000€. Le paiement a été organisé à partir de décembre 2018.

Contrat de ville Les Portes de l'Essonne :

- 1 000 € à Elan Savigny Environnement pour "l'installation d'un kiosque au jardin partagé de Grand Vaux"
- 800 € à la compagnie Simagine pour le projet "d'animation lecture ciné"
- 2 500 € à Savigny Handball91 pour "la promotion du sport pour le plus grand nombre"
- 1 500 € au Club olympique de Savigny section basket pour le projet "basket éducatif dans le quartier de Grand Vaux"
- 2 500 € à Divipassion pour le projet "TV Noyer Renard"
- 2 000 € à l'association CLCV-MVNR pour le projet "Partageons nos traditions" reportée en 2019
- 2 500 € à l'association CLCV-MVNR pour "Rendez-vous des femmes d'aujourd'hui".

L'enveloppe a été attribuée par ville en fonction du nombre d'habitants en quartier prioritaire.

Le Label Actions Innovantes

L'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre développe un dispositif d'accompagnement des actions innovantes en direction des quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Le **Label Actions Innovantes** bénéficiera ainsi à l'ensemble des huit Contrats de ville du territoire et plus particulièrement aux 31 quartiers prioritaires qu'ils regroupent.

Le dynamisme de leur jeunesse, la richesse des initiatives citoyennes, la forte demande sociale qui émane de ces quartiers prioritaires et les transformations urbaines qu'ils connaissent en font des lieux d'innovation sociale, territoriale et technologique. Il s'agit donc d'accompagner le développement des projets déjà à l'œuvre dans ces quartiers mais également d'encourager les acteurs de l'innovation à tourner leur action vers ces territoires d'avenir.

La philosophie du label :

- **Il s'inscrit** dans les objectifs opérationnels des Contrats de ville sur les quartiers prioritaires ;
- **Il accompagne** des projets répondant à un besoin nouveau ou mal satisfait, à un public non touché par une politique publique spécifique ;
- **Il identifie et valorise** les effets leviers et la plus-value de l'action sur les quartiers prioritaires en réponse à des besoins clairement identifiés ;
- **Il favorise** l'approche partenariale des acteurs (entrepreneurs, citoyens, acteurs publics) dans une logique de coopération et de co-construction.
- **Il implique** la participation la plus large possible et **produit** une réponse au plus près des besoins des usagers ;
- **Il accompagne** les initiatives locales avec un ancrage local / territorial.

Les apports du Label Actions Innovantes :

- **Un accompagnement financier**
- **Un accompagnement et une mobilisation des ressources de l'EPT et de ses partenaires pour coconstruire l'action**
- **Une montée en compétence collective** par la création d'un réseau d'acteurs de l'innovation

Les critères d'éligibilité :

- **Une dimension innovante significative** : identification du caractère innovant de l'action (innovation de rupture ou innovation incrémentale) et de la dimension structurante du projet ;

- **Un rapport au quartier / au territoire clairement identifié** : privilégiez un ou plusieurs axes thématiques de la Politique de la ville. À titre d'exemple, participation des habitants, insertion professionnelle des jeunes, cadre de vie / développement durable... ;
- **Un budget soutenable et équilibré** ;
- **Un projet quantifiable et évaluable** ;
- **Une méthodologie solide** : diagnostic des besoins, des étapes de mise en œuvre clairement identifiées, un processus de développement clair... ;
- **La dimension participative et partenariale de l'action** : associez les partenaires publics et privés, mobilisez habitants et conseils citoyens. Une priorité sera donnée au « copartage » ;
- **Un projet transférable** : les solutions développées devront être reproductibles.

Pour le contrat de ville Les Portes de l'Essonne un projet porté par l'association Ema a été retenu :

-Créer une démarche du « Vivre Ensemble dans les quartiers » à l'aide de la création d'une tablette numérique virtuelle avec les habitants.

En proposant aux habitants de mieux connaître et utiliser les structures et ressources de leurs quartiers qui gèrent les facteurs de socialisation que sont l'éducation, l'emploi, la santé, la formation, l'accès à la culture, la vie civique et citoyenne, l'accès aux cultes, l'accès aux usages du numérique, **l'association EMA souhaite mettre en œuvre une dynamique du vivre ensemble** incluant les acteurs principaux des quartiers dans le respect des valeurs d'égalité, de liberté de conscience, de laïcité, de droits égaux aux hommes et aux femmes.

Le projet repose sur une volonté **d'éveil et de mobilisation des habitants sur les structures qui les entourent**. Les enjeux de leur socialisation passent par leur participation à ces structures. Ces structures peuvent leur permettre d'accéder à l'emploi, de se former, de s'informer sur les droits et devoirs liés à leur citoyenneté, d'accéder à la culture, de reconnaître la richesse des cultures quand elles sont partagées. Elles peuvent aussi constituer une aide précieuse dans l'éducation de leurs enfants, l'accès au monde du numérique...

Créer la tablette numérique (virtuelle) de leur quartier, n'est qu'un moyen mobilisateur parce qu'il mise sur tous les aspects de la communication, donc d'une possible expression du plus grand nombre avec des moyens modernes et valorisants. Les effets attendus sont la création de moments ou de temps de « vivre ensemble » autour de la construction de contenus d'informations, de présentations d'actions quel que soit la forme choisie, et tout simplement de travail en commun, de contacts, d'échanges créatifs, de moments conviviaux.

GOUVERNANCE ET INGENIERIE

La gouvernance du contrat de ville intercommunal des Portes de l'Essonne s'appuie sur une organisation intégrée et simplifiée :

- Une conférence des maires, instance des décisions politiques de l'agglomération
- Un comité de pilotage qui veille à la bonne mise en œuvre du contrat en réunissant tous les acteurs concernés et mobilisés
- Un comité technique qui assure un suivi plus opérationnel des actions mobilisées dans le contrat, observe et évalue les actions, mobilise les partenariats.

La conférence des maires qui se réunit en général en amont des comités de pilotage et chargée de :

- Valider les orientations du contrat et ses évolutions,
- Valider la déclinaison opérationnelle des orientations
- Échanger sur les priorités d'intervention pour chaque ville,
- Échanger sur les perspectives et les préconisations faisant suite aux bilans, suivis et évaluations,
- Statuer sur des questions de gouvernance à présenter au comité de pilotage,

- Préparer la négociation avec les cocontractants.

La conférence des maires s'est réunie en 2014 et en 2015 afin de valider les grandes orientations du contrat de ville et ses modalités. Depuis 2016, un autre mode de gouvernance est privilégié : le travail direct avec les maires concernés. Ce travail direct avec les maires concernés sur des points précis, ne remet nullement en cause l'existence de la conférence des maires qui pourra se réunir dans le futur s'il en est besoin.

Le comité de pilotage a pour mission de s'assurer :

- De la bonne mise en œuvre du contrat,
- De la définition des priorités (observation, suivi, évaluation),
- Des modalités d'organisation des actions mises en œuvre,
- De la coordination politique et technique des interventions dans les territoires prioritaires,
- De la bonne association des partenaires au niveau intercommunal.

Le comité de pilotage s'est réuni en 2015 afin de signer le contrat de ville. Il s'est ensuite réuni une deuxième fois en 2016 afin de faire le point sur la programmation 2015 et 2016 et d'envisager la programmation 2017. Il a de plus été abordé les questions autour du PRU Grand Vaux et PRU du Noyer Renard. Enfin la question de l'évaluation de ce contrat de ville a été évoquée, ainsi que les perspectives d'évolutions.

Un comité de pilotage du contrat de ville, réunissant tous les partenaires signataires a eu lieu au mois de septembre 2018, permettant de réaliser une revue de projets.

L'animation territoriale du contrat de ville s'est réorganisée puisque le comité de direction semestriel et le comité technique ne se sont jamais réunis. Cependant, cette animation territoriale, en étroite collaboration avec les différents partenaires s'opère de manière différente autour d'un groupe de suivi opérationnel animé par le chef de projet Contrat de Ville. Ce groupe de suivi opérationnel regroupe de façon bimensuelle, les référents villes, une chargée de mission développement économique, et le délégué du préfet sous l'animation du chef de projet contrat de ville. Ce groupe est ouvert à toute autre acteur compétent suivant l'ordre du jour.

Enfin la mobilisation des habitants est un élément central du contrat de ville des Portes de l'Essonne. Les conseils citoyens sont mis en place sur les trois quartiers prioritaires du contrat de ville à savoir le Noyer renard et le Clos Nollet pour Athis-Mons et Grand-Vaux pour Savigny-sur-Orge. Les Conseils Citoyens permettent de représenter les différentes forces vives dans chacun de ces quartiers. L'arrêté préfectoral du 15 septembre 2015 concernant le quartier Grand-Vaux et l'arrêté préfectoral du 25 janvier 2016 pour les quartiers du Noyer Renard et du Clos Nollet fixent et décrivent la composition de ces trois

conseils citoyens. Depuis, ils se réunissent sur les sujets relevant de leur compétence et leur sont proposés plusieurs formations afin de pouvoir les accompagner et monter en compétence.

LA PARTICIPATION DES HABITANTS

Les Conseils Citoyens et le Fonds Participatif des Conseils Citoyens (FPCC)

LES CONSEILS CITOYENS

Les conseils citoyens étant obligatoires depuis la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale urbaine du 21 février 2014, les villes de Savigny-sur-Orge et Athis-Mons se sont inscrites dans cette démarche. Selon la loi le conseil citoyen doit être associé aux projets de renouvellements urbains et assister aux instances du contrat de ville (élaboration et évaluation).

Savigny-sur-Orge a créé à Grand-Vaux le premier conseil citoyen du territoire « Grand Orly Seine Bièvre ». La ville a souhaité impliquer les habitants dans la vie de leur quartier et a soutenu dès la loi de février 2014 la création du conseil citoyen. Ce dernier est le premier à avoir vu le jour en Essonne, sa première séance plénière s'est tenue le 5 mars 2015.

Le conseil citoyen était composé en février 2015 de 27 personnes, 15 femmes et 12 hommes. Sa composition a été modifiée et élargie en janvier 2018. Un tirage au sort a été effectué le 23 octobre 2017, complété par un appel à candidature de volontaires. Il compte désormais 21 femmes et 18 hommes, soit 39 personnes. Depuis sa création, toutes les générations, toutes les résidences et copropriétés sont représentées et le collège des habitants représente plus de 50% des participants.

En 2018, les Conseils Citoyens de Grand-Vaux et du Noyer Renard se sont réunis régulièrement. Le Conseil Citoyen du Clos Nollet est actuellement en cours de relance.

Les conseils citoyens de Grand-Vaux et du Noyer Renard ont des similitudes, mais fonctionnent toutefois différemment du fait de la rénovation urbaine. Le quartier du Noyer Renard est en fin de rénovation et le quartier de Grand-Vaux au début de la rénovation. Le conseil citoyen de Grand-Vaux a donc consacré un grand nombre de ses travaux à l'étude du schéma urbain directeur. Le conseil citoyen de Grand-Vaux est plus ancien et a été associé dès l'origine à la rédaction du contrat de ville et à tous les comités de pilotage afférents.

A Athis-Mons et Savigny-sur-Orge :

Plan d'abattement de la TFPB

- Présentation chaque année du Plan d'actions correspondant à l'abattement de la TFPB.
- Présentation chaque année du bilan des actions réalisées dans le cadre de la valorisation de l'abattement de la TFPB
- Participation aux diagnostics en marchant réalisés dans ce cadre.

Appels à projet politique de la ville et appel à projet du Fonds de participation des conseils citoyens

Chaque année, les conseillers citoyens émettent un avis sur les différents projets présentés dans le cadre de l'appel à projet politique de la ville et dans le cadre de l'appel à projet du Fonds de participation du conseil citoyen. Cet avis est communiqué aux instances décisionnaires.

Ils ont émis des avis sur les appels à projets politique de la ville, du fonds de participation du conseil citoyen, du fonds de soutien et d'initiative local.

Ils ont participé aux diagnostics en marchant réalisés dans le cadre de la Gestion urbaine de proximité et de l'abattement de la TFPB. Ils ont fait des propositions concernant le plan d'abattement de la TFPB.

Savigny-sur-Orge :

Le conseil citoyen s'est réuni plus d'une quarantaine de fois depuis sa création et a été impliqué et associé à tous les volets de la politique de la ville :

Rédaction du contrat de ville :

- Présentation du diagnostic du contrat de ville. Organisation de tables rondes pour enrichir ce diagnostic
- Présentation des orientations du contrat de ville. Organisation de tables rondes dans le but de l'enrichir

Rénovation urbaine :

- Visite du quartier du Noyer Renard (Athis-Mons) et formation sur les finalités et le déroulement de la rénovation urbaine
- Participation aux ateliers de concertations de la rénovation du quartier de Grand-Vaux (diagnostic, orientation, présentation du projet)

- Séances de travail spécifiques avec le maire de Savigny-sur-Orge et les équipes du projet de l'ANRU pour recueillir leurs remarques sur le schéma directeur
- Participation d'un à 4 conseillers citoyens sur les comités de pilotage de l'ANRU

Participation aux divers comités de pilotage de la politique de la ville

Trois à quatre conseillers citoyens sont systématiquement associés aux comités de pilotage ayant trait à la politique de la ville :

Comités de pilotage de la rénovation urbaine

Comités de pilotage du contrat de ville

Comités de pilotage du Programme de Réussite éducative.

Rencontres du Maire et du Préfet délégué à l'égalité des chances à 3 reprises.

Les conseillers citoyens de Savigny-sur-Orge ont rencontré à trois reprises le Maire et le Préfet délégué à l'égalité des chances lors de séances de travail spécifiques pour faire le point sur la vie de leur quartier et échanger sur les besoins des habitants en termes d'emploi, de sécurité, de cadre de vie, et d'éducation.

En 2018, les conseillers citoyens de Grand-Vaux ont participé aux différents comités de pilotage de la rénovation urbaine et du Programme de réussite.

Ils ont été consultés à plusieurs reprises sur le schéma directeur de rénovation urbaine du quartier de Grand-Vaux et ont pu faire part de leurs remarques dans le cadre de réunions spécifiques avec le maire et la SORGEM, et avec le préfet délégué.

Ils ont été consultés sur le protocole de relogement et fait des propositions d'amendements.

Enfin, un certain nombre de conseillers citoyens ont rédigé plusieurs lettres d'information avec une journaliste en résidence, laquelle a été diffusée à l'ensemble des habitants du quartier.

LE FOND PARTICIPATIF CONSEILS CITOYENS

Il finance les micro-projets : fêtes de quartiers, actions relatives au cadre de vie ou à la prévention, actions d'information sur des thématiques liées au quartier, manifestations sportives, culturelles..., d'un montant inférieur à 1500€ et agréés par les conseils citoyens.

L'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et ses partenaires s'accordent sur 3 critères d'éligibilité :

- Le quartier et le public concerné : les projets se déroulent sur un quartier prioritaire de la politique de la ville et touchent prioritairement les usagers du quartier. Une attention particulière sera portée sur l'équilibre recherché entre le nombre d'habitants de chaque quartier prioritaire et la part du FPCC mobilisé.
- Le projet est conforme aux objectifs opérationnels du contrat de ville intercommunal quelle que soit la thématique concernée.
- Le projet a recueilli un avis favorable motivé du conseil citoyen. Si le conseil citoyen dépose un projet, son avis n'est pas sollicité.

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville des Portes de l'Essonne et de la programmation 2018, pour la troisième année consécutive, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est gestionnaire du Fonds Participatif des Conseils Citoyens d'un montant total de 8 490€.

Cette subvention est accordée au titre du programme budgétaire Politique de la Ville dans le cadre de la création d'un Fonds Participatif des Conseils Citoyens à destination des associations et établissements scolaires souhaitant réaliser des micro-projets.

La gestion du Fonds Participatif a été confiée à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre en partenariat avec les villes d'Athis-Mons et de Savigny-sur-Orge et le Délégué du Préfet.

En réponse à l'appel à projet diffusé en mai, 14 projets ont été déposés et examinés par la commission d'attribution qui s'est réunie le 10 juillet et qui a rendu un avis favorable pour la majorité des projets, tout en modulant les subventions en fonction des projets et des publics.

Le Conseil Citoyen de Grand Vaux a rendu un avis favorable le 5 Juillet 2018 à 8 projets sur 10 présentés (pour les projets non subventionnés de l'ASLS Musculation et de CLCV-Savigny).

Le Conseil Citoyen du Noyer Renard a quant à lui, rendu un avis favorable, le 28 Juin, aux 4 projets présentés.

Les projets présentés et les montants retenus sont les suivants :

CONTRAT DE VILLE LES PORTES DE L'ESSONNE					FONDS PARTICIPATIF CONSEILS CITOYENS		
VILLE	QUARTIER	PORTEUR	INTITULE ACTION	DESCRIPTION DE L'ACTION	COÛT GLOBAL PROJET	SUBVENTION DEMANDEE	SUBVENTION FPCC PROPOSEE
SAVIGNY -SUR- ORGE	GRAND VAUX	APESSO	Les bâisseurs de Grand Vaux	Stimuler la créativité, les capacités de concentration des enfants avec des animations « Kapla » au mois d'octobre. 200 enfants et 100 adultes	1 500€	1 500€	1 500€
SAVIGNY -SUR- ORGE	GRAND VAUX	Savigny Handball 91	Promotion du Sport pour le plus grand nombre	Favoriser la pratique sportive des jeunes filles pour les fidéliser au sein du quartier prioritaire. 25 enfants de 8 à 14 ans	12 950€	1 500€	1 400€
SAVIGNY -SUR- ORGE	GRAND VAUX	FCPE 91	Susciter l'envie de lire au collège	Susciter l'envie et le désir de lire à travers des actions lecture autour d'une sélection de livres de qualité des Incorruptibles. 150 collégiens	1 467€	1467€	670€

CONTRAT DE VILLE LES PORTES DE L'ESSONNE					FONDS PARTICIPATIF CONSEILS CITOYENS		
VILLE	QUARTIER	PORTEUR	INTITULE ACTION	DESCRIPTION DE L'ACTION	COUT GLOBAL PROJET	SUBVENTION DEMANDEE	SUBVENTION FPCC PROPOSEE
SAVIGNY -SUR- ORGE	GRAND VAUX	ECOLE MATERNELLE MERMOZ	Visite des classes à la Ferme "Le Petit Brin de Paille"	Il s'agit pour les élèves de la TPS à la GS d'une visite dans une ferme pédagogique afin de les sensibiliser à la protection de l'environnement et afin de mieux connaître le monde animal. 177 élèves de 2 à 6 ans.	1 570€	1 570€	700€
SAVIGNY -SUR- ORGE	GRAND VAUX	ECOLE MATERNELLE MERMOZ	Lecture d'Album dans la classe	Il s'agit de créer sur le temps scolaire un moment dédié à la lecture au cours duquel l'enfant peut de lui-même explorer les livres, se les approprier et demander qu'un adulte les lui lise. 42 élèves de petites et moyenne section.	535,40€	535,40€	400€
SAVIGNY -SUR- ORGE	GRAND VAUX	CLVC-Savigny	Sortie au Zoo de Beauval	Organisation d'une sortie en famille au Zoo de Beauval en Juillet-Août 2018	4400€	1 000€	0€
SAVIGNY -SUR- ORGE	GRAND VAUX	COS SAVIGNY GLOBE TROTTER BASKET	Initiation au basket sous le hall de Grand Vaux	De septembre 2018 à Mai 2019, des séances d'initiation au basket seront organisées sous	3 648€	1 500€	0€

				le hall du quartier Grand Vaux. 50 enfants et adolescents			
CONTRAT DE VILLE LES PORTES DE L'ESSONNE					FONDS PARTICIPATIF CONSEILS CITOYENS		
VILLE	QUARTIER	PORTEUR	INTITULE ACTION	DESCRIPTION DE L'ACTION	COÛT GLOBAL PROJET	SUBVENTION DEMANDEE	SUBVENTION FPCC PROPOSEE
SAVIGNY -SUR-ORGE	GRAND VAUX	ASLS MUSCULATION	Pratique du Sport	Promouvoir la pratique de la musculation.	57558€	1000€	0€
SAVIGNY -SUR-ORGE	GRAND VAUX	ASSOCIATION SPORTIVE DU CO SAVIGNY FOOTBALL	Développer l'accès à la pratique du football des jeunes filles habitant le quartier de Grand Vaux	Proposer une licence gratuite pour les jeunes filles de Grand Vaux et proposer de l'aide aux devoirs à tous les licenciés une fois par semaine.	1500€	1500€	0€
SAVIGNY -SUR-ORGE	GRAND VAUX	ELAN SAVIGNY ENVIRONNEMENT	Installation d'un kiosque au Jardin Partagé de Grand Vaux	Installation d'un kiosque au Jardin Partagé de Grand Vaux	4000€	1 500€	0€
ATHIS-MONS	NOYER RENARD	DIVIPASSION	Information Métiers pour les jeunes	L'objectif est d'apporter une aide aux jeunes de 16 à 25 ans en recherche d'emplois ou de projets professionnels en leur faisant découvrir des métiers de proximité par présentations de vidéos sur ces métiers, par des échanges avec les professionnels concernés afin de répondre à leurs questions sur ces métiers , sur la vie en entreprise ou dans un commerce.	1 900€	1 500€	1 200€

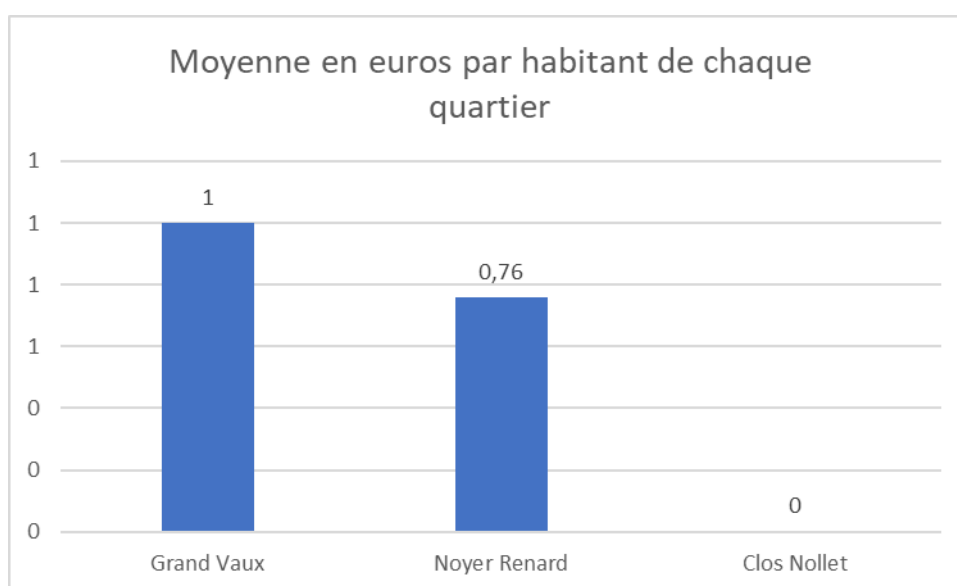
CONTRAT DE VILLE LES PORTES DE L'ESSONNE					FONDS PARTICIPATIF CONSEILS CITOYENS		
VILLE	QUARTIER	PORTEUR	INTITULE ACTION	DESCRIPTION DE L'ACTION	COUT GLOBAL PROJET	SUBVENTION DEMANDEE	SUBVENTION FPCC PROPOSEE
ATHIS- MONS	NOYER RENARD	ASSOCIATION TOO HIGH SPIRIT	Fête Halloween	Il s'agit d'un évènement familial et tout public : les habitants se réunissent à l'Espace Gosciny le 28 octobre 2017 afin d'y célébrer la septième édition de la fête d'Halloween où participe en moyenne plus de 200 personnes.	3 000€	1 400€	1 200€
ATHIS- MONS	NOYER RENARD	ASSOCIATION JUMELAGE ATHIS- MONS/BALLINA (Irlande)	Prise de conscience de jeunes du Noyer Renard sur l'histoire et la citoyenneté entre les deux villes en participant à la réalisation d'un film court-métrage	Création d'un film court-métrage sur deux faits historiques entre Athis-Mons et Ballina. Il est proposé de faire participer des jeunes de 14 à 20 ans du Noyer Renard à la recherche documentaire du film, d'être acteurs, de participer à la présentation et diffusion et de participer à la commémoration du 11 novembre 2018.	2000€	1500€	1000€

CONTRAT DE VILLE LES PORTES DE L'ESSONNE					FONDS PARTICIPATIF CONSEILS CITOYENS		
VILLE	QUARTIER	PORTEUR	INTITULE ACTION	DESCRIPTION DE L'ACTION	COÛT GLOBAL PROJET	SUBVENTION DEMANDEE	SUBVENTION FPCC PROPOSEE
ATHIS- MONS	NOYER RENARD	ASSOCIATIO N WHAT'S UP	Athis Mouv	Mise en place d'ateliers de danse au sein du Noyer renard, propositions de spectacles chorégraphiés lors d'initiatives locales.	1500€	1500€	420€
				TOTAL			8 490€

L'Enveloppe globale de 8 490 € a permis de financer 9 micro-projets :

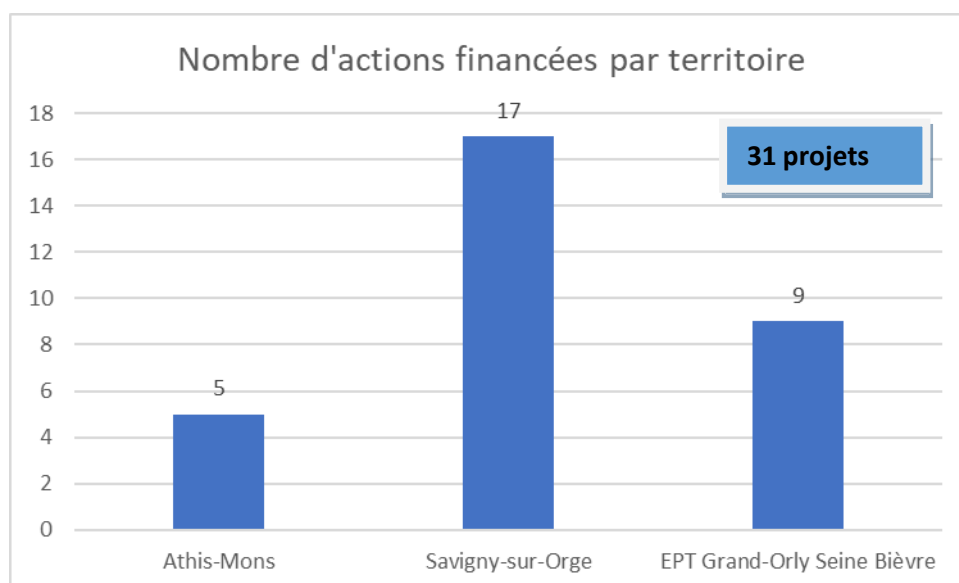
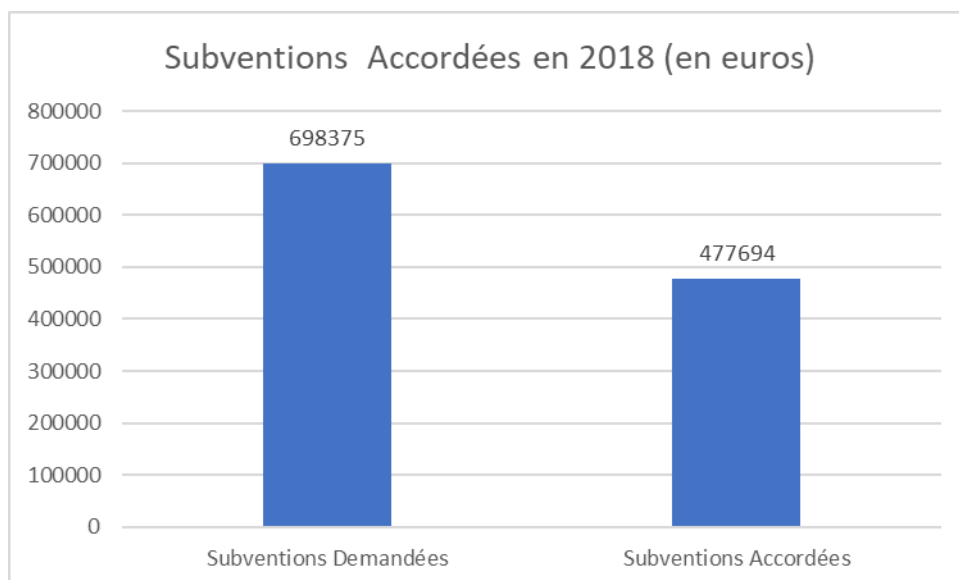
- Grand Vaux : 5 actions pour un montant de 4 670 €
- Noyer Renard : 4 actions pour un montant de 3 820 €

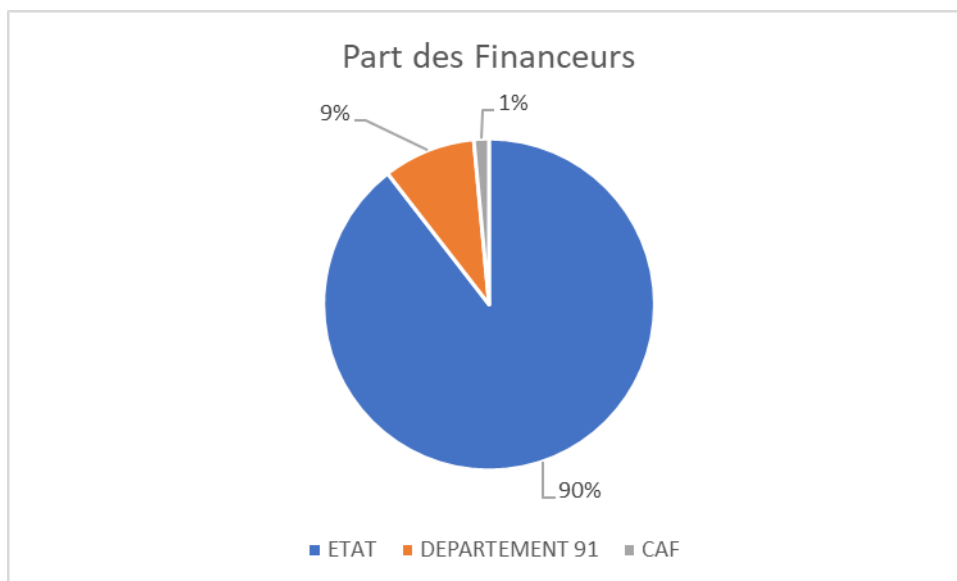
Il est à noter que le Conseil Citoyen du Clos Nollet étant en sommeil durant l'année 2018, la subvention de l'État de 1300€ n'a pas été versée, portant la participation de l'État au fonds à hauteur de 8 490€.



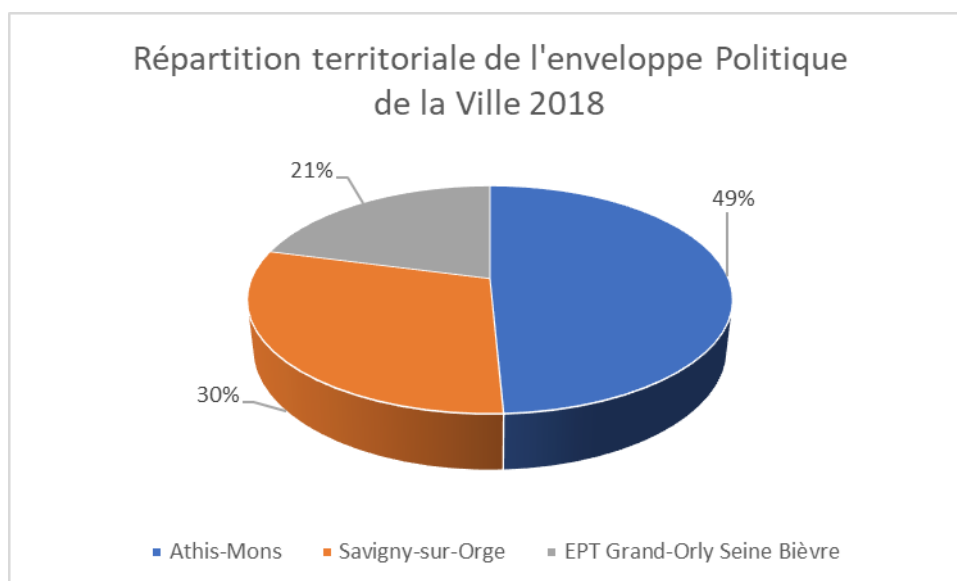
BILAN ET PERSPECTIVES 2019

Des éléments de synthèse





PROGRAMMATION FINANCIERE POLITIQUE DE LA VILLE PAR TERRITOIRE 2018						
	Population en QPV	% en QPV par rapport à la population totale de la collectivité	Montants des demandes de subvention par territoire 2018	Montants des sommes investies 2018	Nombre d'euros perçus par habitant QPV	Part des montants perçus au regard de la demande
Athis-Mons	5 270	17,9%	311 020€	232 394€	44,10 €	74,7%
Savigny-sur-Orge	4 470	12%	231 100€	140 900€	31,52€	61%
EPT Grand-Orly Seine Bièvre	9 740	14.95%	197 275€	98 500€	20,30€	50%



Commentaire :

L'année 2018 a été marquée par une baisse significative des crédits alloués aux PRE d'Athis-Mons et de Savigny-sur-Orge. Cette diminution des crédits a principalement impacté le PRE de la Ville d'Athis-Mons. D'autres actions portées par des structures associatives ont vu leur subvention initiale diminuée ou complètement supprimée.

On note de manière globale, que peu de projets sont financés en dehors des PRE, et dans des proportions moins importantes en comparaison des montants demandés.

L'État est le principal financeur de la Programmation 2018, de par notamment sa forte implication dans les PRE des villes d'Athis-Mons et de Savigny-sur-Orge. Les deux PRE représentant à eux seuls près de 80% des financements Politique de la Ville.

La volonté de l'Etat a été de mettre en avant le pilier Développement Economique, Emploi, Insertion. Cette réorientation des crédits, s'est réalisée de manière mécanique au détriment des PRE.

Enfin il est à noter la quasi absence de la Région Ile-de-France en 2018 au titre de la Politique de la Ville et au titre du Droit Commun parmi les financeurs des projets du territoire.

La structuration des financements des piliers du contrat de ville fait apparaitre plusieurs tendances en 2018 :

- Une opacité des financements de Droit Commun : peu de visibilité sur les Appels à Projets en dehors des crédits relevant de la politique de la ville.
- Un pilier « Éducation » prépondérant dans la Programmation 2018 avec les PRE qui reçoivent en majorité les financements Politique de la Ville.

Concernant la répartition de ces financements par territoire, en 2018, on remarque que la ville d'Athis-Mons a perçu 44.10€ par habitant QPV. Concernant la ville de Savigny-sur-Orge, celle-ci a perçu 31.52€ par habitant QPV. Ces chiffres sont à corrélés avec les projets à dimension intercommunale qui touchent les 3 quartiers QPV.

Savigny-sur-Orge

Hors Dispositif de rénovation urbaine, la ville de Savigny-sur-Orge reste le principal financeur de la politique de la ville, 186 244 euros investis, contre 140 900 euros de participation pour les trois partenaires réunis (CGET, CAF et Département de l'Essonne) pour les actions proprement saviniennes, auxquels s'ajoutent 98 500 euros pour les actions de dimension intercommunales (Athis-Mons / Savigny-sur-Orge).

Le Programme de Réussite reste la principale structure financée.

	Subvention ville de Savigny-sur- Orge	Subvention CGET, CAF, Département de l'Essonne pour les actions saviniennes	Subvention CGET, CAF, Département de l'Essonne pour les actions intercommunales (Savigny/Athis Mons
Crédits investis Hors Rénovation Urbaine en 2018	186 244 euros	140 900 euros	98 500 euros

BILAN ET PERSPECTIVES 2019

Perspectives 2019

- Arrivée en 2018 d'une chargée de mission Politique de la Ville à la Ville d'Athis-Mons
- La Gestion Urbaine de Proximité :
 - Grand Vaux : mise en œuvre d'une GUSP sur l'ensemble du quartier dans le cadre du NPNRU (arrivée en novembre d'une chargée de mission)
 - Noyer Renard : intégration en 2016 de 2 adultes-relais sur des postes de médiateurs de nuit. Depuis janvier 2017, et en 2018 la Ville d'Athis-Mons compte 4 médiateurs dont deux interviennent en journée. Renforcée, la GUP devra évoluer vers une GUSP.
- PRU : convention de mixité sociale / convention d'équilibre territorial. La problématique réside dans le fait de savoir comment aller au-delà des PRU, via l'établissement de conventions partenariales afin de favoriser la mixité sociale de ces quartiers.
- Des chantiers à entamer ou poursuivre :
 - La prévention de la radicalisation
 - La mise en œuvre et le suivi de l'observation des quartiers prioritaires et de veille
 - Le suivi-évaluation du contrat de ville
 - Quel avenir pour les PRE en quartier de veille ?
- Quelle perspective pour les ASL ? Diagnostic en cours à l'échelle de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.
- L'accompagnement des Conseils Citoyens est un enjeu important, car garant de la bonne participation des habitants et de la présence citoyenne. Attachés à leur indépendance, tout en leur proposant un accompagnement adapté, des formations adaptées à leur domaine d'intervention et à leurs envies doivent être encouragées et proposées. Le travail effectué par le Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne va en ce sens. Un groupe de travail comprenant des membres des conseils citoyens du territoire a été créé en 2019, visant à rendre visible leurs actions (réalisations de vidéos)
- Des liens et une collaboration sont à approfondir entre l'Essonne et le Val-de-Marne entre le réseau des 8 contrats de ville (6 en Val-de-Marne et 2 en Essonne) en termes d'animation et de coordination. Pour cela des groupes de travail réunissant tous les

chefs de projet Contrat de Ville sont impulsés afin de travailler sur ces problématiques.

- L'intégration des communes à la construction, au suivi, à l'animation et à l'évaluation des contrats de ville, est de plus, un enjeu qu'il convient d'approfondir afin de favoriser la démarche de co-construction partenariale.
- La réorganisation des services de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre invite à repenser le fonctionnement des services en créant des groupes de travail transversaux faisant intervenir de manière croisée les compétences de chacun dans le but de pouvoir proposer des politiques publiques modernes et adaptées à la complexité des enjeux. De fait ce sont des groupes de travail transversaux en matière d'observation, d'évaluation, d'innovation sociale, ou encore de participation des habitants qui viendront enrichir la réflexion et le travail autour du contrat de ville des Portes de l'Essonne.
- Le précédent rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville pour le territoire soulevait, pour Athis-Mons, la question de la fermeture de l'Espace Michelet.

Le travail accompli par la ville d'Athis- Mons a permis d'enclencher le processus nécessaire pour la réhabilitation de cet équipement, mais aussi de l'Espace Séniors situé à proximité immédiate et destiné à devenir une Maison de Services au Public, avec dans les deux cas une réouverture pour l'été 2019.

- Rénovation des contrats de villes et signature à l'échelle de l'EPT d'un protocole d'engagements réciproque permettant de proroger le Contrat de Ville des Portes de l'Essonne jusqu'en 2022 et les dispositifs afférents et de prioriser les objectifs.
- Une baisse significative des montants alloués aux PRE est à noter en 2018, et celle-ci s'accroît en 2019.

Citoyenneté, Cohésion sociale	Favoriser l'accès à la culture	Favoriser la présence artistique dans les quartiers	Athis-Mons, Savigny-sur-Orge	X	Noyer-Renard, Clos Nôlet, Grand Vaux	Ass. Maison de Barbaque et de l'Architecture	Education à l'environnement urbain, au patrimoine en barbaque et à l'architecture	PV	Raccorder aux habitants des quartiers concernés une conscience fibre de leur lieu de vie par une sensibilisation à l'environnement urbain, au patrimoine et à l'architecture des villes de barbaque.	Education à l'environnement urbain, au patrimoine en barbaque et à l'architecture pour les jeunes publics sur les temps scolaires et hors temps scolaires. Programmations de visite sur mesure pour les écoles éloignées de la culture, et réalisation d'expositions itinérantes.	1800 personnes dont 1050 personnes de 0-10 ans et 600 femmes de 0-10 ans	ACSE, DRAC, Région Île de France, Agence de services de services et de paiement	114500	11 000	7000	DRAC, Direction de la culture Île de France, Agence de services de services et de paiement	88500	11 000			7000				10000	3000						
Citoyenneté, Cohésion sociale	Favoriser l'investissement citoyen des habitants	Favoriser l'investissement citoyen des habitants	Athis-Mons, Savigny-sur-Orge	X	Noyer-Renard, Clos Nôlet, Grand Vaux	L'Espace Multimédia Athézien	Initiation et accompagnement des habitants aux usages du numérique et des personnes en démarche d'insertion sociale et professionnelle	PV	Découvrir le fonctionnement d'un ordinateur. Savoir accéder à Internet et assurer la sécurité des enfants. Présenter les nouveaux outils numériques.	Mise en place d'ateliers d'initiation pour utiliser les différents outils numériques avec des intervenants spécialisés pour les demandeurs d'emploi autour notamment de leur identité numérique et de ses enjeux.	200 personnes dont 70% de 0-10 ans	Pôle Emploi, EPT G-OSB, Agence de services et de paiement, Athis Privés	36860	10 000	1400	Pôle Emploi, EPT G-OSB, Agence de services et de paiement, Athis Privés	29500	10000			5000				10000	5000						
Citoyenneté, Cohésion sociale	Favoriser l'investissement citoyen des habitants	Favoriser l'investissement citoyen des habitants	Athis-Mons, Savigny-sur-Orge	X	Noyer-Renard, Clos Nôlet, Grand Vaux	L'Espace Multimédia Athézien	Internet Sans Crainte Pour Tous	PV	Découvrir le fonctionnement d'un ordinateur. Savoir accéder à Internet et assurer la sécurité morale des enfants. Présenter le nouveau outil du numérique.	Intervention au sein des familles, écoles et collèges autour des questions sur les dangers, les craintes et l'utilisation de l'Internet.	800 personnes dont 60% de 0-10 ans, 13-14 ans et 25-60 ans.	Agence de Services et de paiement	16330	6 000		Agence de Services et de paiement	12 000	5000			4000				5000							
Citoyenneté, Cohésion sociale	Favoriser l'investissement citoyen des 14-18 ans	Favoriser l'investissement citoyen des 14-18 ans	Athis-Mons, Savigny-sur-Orge	X	Noyer-Renard, Clos Nôlet, Grand Vaux	L'Espace Multimédia Athézien	Action Jeunes Construite ensemble un projet socio-professionnel	VVV	Découvrir les usages du numérique et construire de façon collective un regard critique sur les usages du numérique.	Initiation et accompagnement des 14-18 ans aux usages du numérique et travail sur leur identité numérique, articulant savoirs théoriques et pratiques. Valorisation et découverte des métiers issus du monde numérique, visites de territoires.	30-40 jeunes entre 14 et 18 ans dont 100% de 0-10 ans	EPT G-OSB, Athis Privés	10000		2500	EPT G-OSB, Athis Privés	10000				2500											
Citoyenneté, Cohésion sociale	Renforcer le vivre ensemble et la cohésion sociale	Favoriser l'investissement citoyen des habitants	Athis-Mons, Savigny-sur-Orge	X	Noyer-Renard, Clos Nôlet, Grand Vaux	EPT G-OSB Les Portes de l'Est	Fonds Participatif des Citoyens	PV	Valoriser les initiatives citoyennes et favoriser un apprentissage cognitif et collectif en direction d'un public éloigné des pratiques artistiques et culturelles.	Mise en place d'ateliers hebdomadaires favorisant un apprentissage cognitif et collectif en direction d'un public éloigné des pratiques artistiques et culturelles.	20 personnes dont 100% de 0-10 ans	EPT G-OSB	9640	9 660		EPT G-OSB	9640	9660							9660							
Santé	Renforcer la promotion de la santé et de la prévention	Prévention de la souffrance psychique, maintien des points d'écoute, mise en place des permanences	Athis-Mons, Savigny-sur-Orge	X	Noyer-Renard, Clos Nôlet, Grand Vaux	Communauté Jeunesse	PEREN	PV	Accueil, écoute et orientation des plus démunis. Rencontre avec un psychologue, orientation vers les autres dispositifs de droit commun si nécessaire.	Il s'agit d'un traitement par la parole, qui s'adresse au public démunis ou aux travailleurs sociaux qui en ont la charge. Le PEREN permet une rencontre avec un psychologue gratuitement afin d'identifier au mieux les problèmes et de permettre une orientation vers les services spécifiques au besoin.	20 personnes dont 100% de femmes et 1/3 d'hommes.	MDCS, ARS, DC, Ville de Jouy-sur-Orge, Fondation de France	268011	3 000		MDCS, ARS, DC	188 000	3000														
Educative, Culture, Sport	Développer l'accès à la culture	Favoriser la présence artistique dans les quartiers	Athis-Mons, Savigny-sur-Orge	X	Grand Vaux	EPT G-OSB, Quartier du Grand Vaux	Pratiques Artistiques au Quartier de Grand Vaux	PV	Valoriser une pratique artistique dans le quartier Grand Vaux, favoriser un apprentissage cognitif et collectif en direction d'un public éloigné des pratiques artistiques et culturelles.	Mise en place d'ateliers hebdomadaires favorisant un apprentissage cognitif et collectif en direction d'un public éloigné des pratiques artistiques et culturelles.	23 enfants de 6 à 11 ans	EPT G-OSB	16 500		3000	EPT G-OSB	16 500										3500					
Citoyenneté, Cohésion sociale	Informier, sensibiliser les citoyens	Promouvoir le respect des valeurs républicaines	Athis-Mons, Savigny-sur-Orge	X	Noyer-Renard, Clos Nôlet, Grand Vaux	Ya Foues	Il paraît vieux	PV	Sensibiliser et informer sur les valeurs républicaines de manière dynamique et interactive un public éloigné et incertain à travers des ateliers à l'approche pédagogique solide afin de faire émerger collectivement des pistes de réflexion et des leviers d'action.	20 heures d'atelier autour de la projection de courts-métrages, expositions et théâtre. Forum dans les classes scolaires.	620 personnes (12-18 ans) dont 420 GJV et 310 femmes GJV		9500		3500												5000					
Prévention de la délinquance, Sécurité et accès au droit	Déployer les actions de sensibilisation et de prévention des conduites addictives à risques	Renforcer les actions de sensibilisation en art et de prévention des conduites addictives	Athis-Mons, Savigny-sur-Orge	X	Noyer-Renard, Clos Nôlet, Grand Vaux	Ressources Prévention	Groupes d'expression sur le thème du "vivre ensemble"	PV	Le but de l'action est de développer l'esprit critique, savoir prendre des décisions, savoir gérer ses émotions, identifier des alternatives, favoriser l'adhésion, se positionner adéquatement dans un groupe, se faire comprendre de l'autre, renforcer la confiance en soi, engager une tenue en lien avec les objectifs.	Mise en place d'ateliers collectifs hebdomadaires. Mise en place de séances de sensibilisation qui se déroulent de façon spécifique sur le terrain.	200 personnes dont 200 personnes GJV et 100 femmes GJV	ACSE, ARS, PPS, MILDICA, PFD, CD			2000	ACSE, ARS, PPS, MILDICA, PFD, CD	840 052	5 000														
Educative, Culture, Sport	Renforcer les apprentissages	Ateliers de langues étrangères	Athis-Mons, Savigny-sur-Orge	X	Noyer-Renard, Clos Nôlet, Grand Vaux	EPT G-OSB Réseau Linguistique	Réseau Linguistique	PV	Développer des activités de sensibilisation et de prévention des conduites addictives en lien avec les objectifs personnels.	Diagnostic des besoins des usagers. Les ateliers d'apprentissage pour les usagers. Une coordination linguistique. Le conseil technique et pédagogique des associations ou bénévoles du territoire.	100 personnes dont 50 GJV et 40 femmes GJV	CD, Fonds Européens, EPT G-OSB	36 000	5000		10000											5000	7000				
Educative, Culture, Sport	Favoriser l'accès à la culture	Favoriser la présence artistique dans les quartiers	Athis-Mons, Savigny-sur-Orge	X	Noyer-Renard, Clos Nôlet, Grand Vaux	EPT G-OSB Ecole et Espace d'Art Contemporain Carmelle Lambert	Sensibilisation et ateliers visuels	PV	Par la pratique artistique, l'objectif est d'initier les enfants à la découverte et une sensibilisation aux arts plastiques. Les ateliers réalisés par les enfants deviennent le point de départ d'une expérimentation plastique.	Organisation de 4 stages en lien avec la programmation de l'Espace Carmelle Lambert, envisagé comme un outil pédagogique. Les propositions réalisées par les enfants deviennent le point de départ d'une expérimentation plastique.	40 personnes (7-11 ans) dont 100% de GJV et 50% de jeunes filles.	Autre Financement Public	2000		2 000													2000	3000			
Educative, Culture, Sport	Favoriser l'accès à la culture	Favoriser la présence artistique dans les quartiers	Athis-Mons, Savigny-sur-Orge	X	Noyer-Renard, Clos Nôlet, Grand Vaux	Too High Spirit	Deep Manners	PV	Les objectifs du projet sont de développer l'esprit critique des jeunes, contribuer à l'éveil artistique des personnes qui ont peu ou pas accès à la culture, favoriser la rencontre avec un artiste professionnel et ses œuvres, faire découvrir les lieux ressources du spectacle vivant sur le territoire, permettre de s'emparer de la culture comme facilitateur d'une insertion sociale et professionnelle.	Présentation d'un support pédagogique pour une mise en place d'actions éducatives et artistiques.	150 personnes dont 100 GJV et 40 femmes GJV.	DRAC	8000		4000														6000			
Educative, Culture, Sport	Renforcer le vivre ensemble et la cohésion sociale	Déployer des actions de sensibilisation en art et de prévention des conduites à risques	Athis-Mons, Savigny-sur-Orge	X	Noyer-Renard, Clos Nôlet	EPT G-OSB	Lutte contre les violences à l'école	PV	L'objectif est de déconstruire les stéréotypes sexistes et prévenir les violences au quotidien afin de favoriser la mise en œuvre de la violence entre les filles et les garçons, en lien avec l'association Paroles de Femmes.	Le projet reconduit pour la 10ème année à la demande des partenaires, est destiné à lutter contre toutes les formes de violence à l'école. Ateliers théoriques, psychologiques, ateliers de sensibilisation, ateliers de sensibilisation à la violence avec l'association Paroles de Femmes.	150 élèves de 11 à 16 ans.	EPT G-OSB	1 500			EPT G-OSB	10 400	2400														
Prévention de la délinquance, Sécurité et accès au droit	Renforcer le vivre ensemble et la cohésion sociale	Promouvoir l'accès au droit et aux victimes	Athis-Mons, Savigny-sur-Orge	X	Noyer-Renard, Clos Nôlet, Grand Vaux	EPT G-OSB	Prévention des violences faites aux femmes	PV	Ce projet a pour objectif d'accueillir les victimes de violences conjugales et à améliorer leur prise en charge.	L'EPT G-OSB s'engage depuis 2007 à faire vivre un réseau de professionnels de différents horizons pour aider les femmes victimes de violences conjugales, en partenariat avec les associations spécialisées, CICAS, MDS et Police.	50 femmes	EPT G-OSB	8000		2000												8000	2000				
Citoyenneté, Cohésion sociale	Renforcer le vivre ensemble et la cohésion sociale	Orientation d'un C. de la vie de quartier, ateliers participatifs, ateliers citoyens et Objectif 1 Favoriser le lien social	Athis-Mons	X	Noyer-Renard, Clos Nôlet	UL CLCV-MVNR	Faisons les liens sociaux STYLE ET CULTURE	PV	Favoriser, développer le lien social, développer les échanges, avoir le matériel nécessaire à cet effet. Apprendre les techniques de la couture. Favoriser l'intégration sociale, développer l'action sur le quartier GJV du Clos Nôlet.	Projet existant depuis 6 ans avec un groupe stable et maîtrisé. Bien la couture, à l'origine de l'association, ou bien partager des moments de convivialité et culture. Proposer au public des ateliers, la mise à disposition de matériels performants pour réaliser les modèles prévus au programme.	48 personnes habitant dans le quartier du Noyer, dont 100% de 6 à 65 ans dont 46 femmes.	Ville d'Athis-Mons	3300	3500															3000			
Citoyenneté, Cohésion sociale	Renforcer le vivre ensemble et la cohésion sociale	Promouvoir l'insertion sociale	Athis-Mons	X	Noyer-Renard, Clos Nôlet	CCAS d'ATHIS-MONS	Paroles et Gouvernances	PV	Favoriser le lien social et l'échange inter-quartier, rompre avec l'isolement des publics fragiles, Aborder et développer des thématiques liées à la vie quotidienne.	L'atelier de socialisation est une action collective entrant dans une démarche d'accompagnement des personnes en situation de précarité. C'est un moment de convivialité qui réunit des personnes isolées, des familles monoparentales ou des bénéficiaires des minima sociaux. Ce n'est pas un cours de cuisine mais plutôt un lieu d'échanges.	12 personnes en moyenne, habitants du GJV, publics isolés.	Ville d'ATHIS-MONS			2500														2500			
Educative, Culture, Sport	Soutenir les dispositifs de réussite éducative	Programme de réussite éducative scolaire	Athis-Mons	X	Noyer-Renard, Clos Nôlet	Classe des Ecoles	PRE	PV	Prévention du décrochage scolaire. Acquisition de la langue française. Travail sur la parentalité et l'insertion sociale.	Accompagnement individuel. Favoriser la motivation scolaire. Valoriser les capacités de chacun. Prévenir et éviter le décrochage scolaire. Le dispositif est fondé sur l'évaluation et la définition de parcours individualisés.	250 personnes dont 235 élèves des GJV, 100% de bas de l'individualisation.		35000	221 393															2500			
Educative, Culture, Sport	Renforcer un contexte éducatif porteur à travers un contexte éducatif coordonné. Valoriser l'offre d'enseignement et de formation du territoire et travailler sur l'orientation et la connaissance du milieu professionnel	Communiquer sur les professionnels et les services, accompagner les parents à la recherche de stages, travail sur le processus d'insertion et de ses notes, accompagnement l'insertion du CV	Athis-Mons	X	Noyer-Renard, Clos Nôlet	Association Création Avenir III	Stages en Main TPE/PME Découvre ton territoire	PV	Faire découvrir le monde professionnel, de faire prendre conscience aux jeunes de leurs compétences et de faire le lien entre eux, l'école et l'entreprise.	Découverte du monde professionnel, organisation du monde économique, les grandes fonctions dans l'entreprise, visite et immersion dans des entreprises. Sensibilisation sur les compétences transversales. Bien être le jeune, le milieu scolaire et le monde professionnel avec 10 compétences transversales. accompagnement à la création d'un parcours d'orientation.	30h d'activités pour un groupe de 12 à 16 jeunes du Collège Delalande		8000																8000	24000		
Citoyenneté, Cohésion sociale	Renforcer la promotion de la santé et de la bien-être, coordonner les acteurs, optimiser l'offre de soins, mener des actions d'accompagnement psychologique d'urgence des habitants	Développer les projets de santé et de la parentalité	Athis-Mons	X	Noyer-Renard, Clos Nôlet	Ville d'ATHIS-MONS Barbaque Petite Enfance	PARENFANT	PV	Soutenir la parentalité au quotidien et les liens sociaux. Favoriser le lien social et le bien-être des jeunes parents en situation de précarité sociale. Aider et accompagner les parents dans l'accueil de leurs enfants	Entretiens proposés par la Psychologue Barbaque. Ils ont pour objectif d'offrir un lieu d'écoute et d'expression aux parents et leur permettre de mieux connaître et de mieux vivre leur parentalité (émotionnelle, alimentaire, crises pré-nées, en situation de précarité sociale). Il s'agit d'offrir un espace d'écoute, d'élaboration, d'échange et si nécessaire d'orientation vers une structure de prise en charge adaptée. La Maison des Solidarités d'ATHIS-Mons est sollicitée pour	50 familles dont environ 80 enfants dont le profit est issu des GJV et une permanence à la crèche. Docteurs au cœur du quartier Noyer-Renard.		4500		3530	8000	3000															4000



PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

Contrat de ville Seine-Amont Rapport annuel 2018



Table des matières

A.	Introduction commune à l'échelle de l'EPT : organisation territoriale et axes structurants - chiffres clés - projet de territoire.....	3
B.	Contexte et axes stratégiques du Contrat de Ville.....	5
I.	Grand Orly Seine Bièvre	5
II.	Le territoire du Contrat de Ville	6
Quartiers politique de la ville	6	
Quartier de veilles	8	
III.	Caractéristiques sociodémographiques des quartiers prioritaires.....	9
C.	Rappel des axes stratégiques du Contrat de ville	9
Développement économique, emploi et insertion	9	
Cadre de vie et renouvellement urbain.....	9	
Lien social, citoyenneté, accès aux droits et aux services publics, égalité femmes-hommes	9	
Education.....	10	
Santé	10	
Prévention de la délinquance, sécurité et tranquillité publique.....	10	
D.	Rappel des engagements des partenaires	10
E.	Programmation 2018 :.....	11
I.	Crédits de l'Etat.....	11
Répartition territoriale	11	
Ville Vie Vacances.....	12	
Répartition des crédits du BOP 147 par pilier.....	13	
Répartition des crédits du BOP 147 par thématique :	13	
II.	Engagement des partenaires dans la programmation 2018	14
Engagement du Conseil Départemental	14	
Grand Orly Seine Bièvre :.....	15	
Focus sur des projets	17	
III.	Bilan du Contrat de ville à mi-parcours des services de l'Etat.....	21
IV.	Utilisation de l'abattement TFPB	27
Engagement par bailleurs en euros.....	27	
Champs d'interventions 2018.....	28	
F.	Projets de renouvellement urbain	29
Les enjeux stratégiques des NPRU de Seine-Amont	29	
Quartier des Navigateurs, Choisy-Le-Roi.....	30	
Quartier Centre-Ville/Capra/Robespierre, Vitry-sur-Seine.....	32	
Quartier Gagarine, Ivry-sur-Seine.....	32	
G.	Participation des habitants.....	33
I.	Conseils Citoyens	33
H.	PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS 2019 :	35
I.	La circulaire du 22 janvier 2019.	35
II.	Impact de la circulaire sur le contrat de ville.....	35

A. Introduction commune à l'échelle de l'EPT : organisation territoriale et axes structurants - chiffres clés - projet de territoire....

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit le déploiement d'un nouveau cadre contractuel rassemblant autour de l'État et des collectivités, l'ensemble des partenaires susceptibles d'œuvrer à l'amélioration de la situation des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

8 Contrats de Ville ont été signés sur la période 2014-2020 sur le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre :

- Orly,
- Portes Essonne (Athis-Mons / Juvisy-sur-Orge / Savigny-sur-Orge),
- Seine Amont (Choisy-le-Roi / Ivry-sur-Seine / Vitry-sur-Seine),
- Thiais,
- Val de Bièvre (Arcueil / Cachan / Fresnes / Gentilly / Le Kremlin-Bicêtre / L'Haÿ-les-Roses / Villejuif),
- Valenton,
- Villeneuve-Saint-Georges,
- Viry-Châtillon,

Ces 8 contrats de ville doivent permettre de mieux inscrire les 31 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) dans la stratégie développée à l'échelle du territoire et de mobiliser prioritairement les politiques publiques déployées par les partenaires des contrats.

Ces documents contractuels doivent également définir les moyens mobilisés dans le cadre des politiques de droit commun en faveur des 34 quartiers de veille active que compte l'EPT.

L'article L1111-2 du Code général des collectivités territoriales dispose qu' « un débat sur la Politique de la ville est organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale et des communes ayant conclu un contrat de ville, à partir d'un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la Politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ». Il dispose également que les conseils citoyens présents sur le territoire concerné sont consultés en amont sur les projets de rapport.

Depuis 2017 les bilans annuels sont donc présentés au conseil territorial de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre sur la base des rapports d'activités des 8 contrats de ville de l'EPT présentés au sein des conseils municipaux et conseils citoyens respectifs.

En 2018 pour les rapports 2017, un cadre commun a été élaboré par la coordination territoriale des 8 contrats de ville, sur la base des orientations du CGET et des spécificités de chaque contrat de ville.

Forte de plus de 104 000 habitants, la population des quartiers prioritaires de la Politique de la ville représente 16% de la population de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre. Ces quartiers accueillent pourtant 25% des demandeurs d'emploi du territoire, ce qui marque leur fragilité dans l'accès au marché du travail. Dans le même temps, on compte 12% de familles monoparentales (2/3 des quartiers prioritaires de l'EPT comprenant 25% et plus de ménages monoparentaux) ; la médiane des familles de 5 personnes et plus se situe à 16,8% ; les taux de pauvreté au seuil de 60% se situent entre 26% et 46%.

L'observatoire de la cohésion sociale, mis en place à l'échelle de l'EPT, a mis en évidence des signes nets de précarité et de fragilité, un profil populaire, un vieillissement confirmé et des compositions familiales différenciées selon les QPV.

Les disparités sont fortes entre les quartiers. Aussi, et afin de poursuivre cette analyse de l'évolution de la pauvreté, un atlas et un tableau de bord des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont en cours d'élaboration sur la base des dernières données de l'INSEE et en lien étroit avec les chefs de projet.

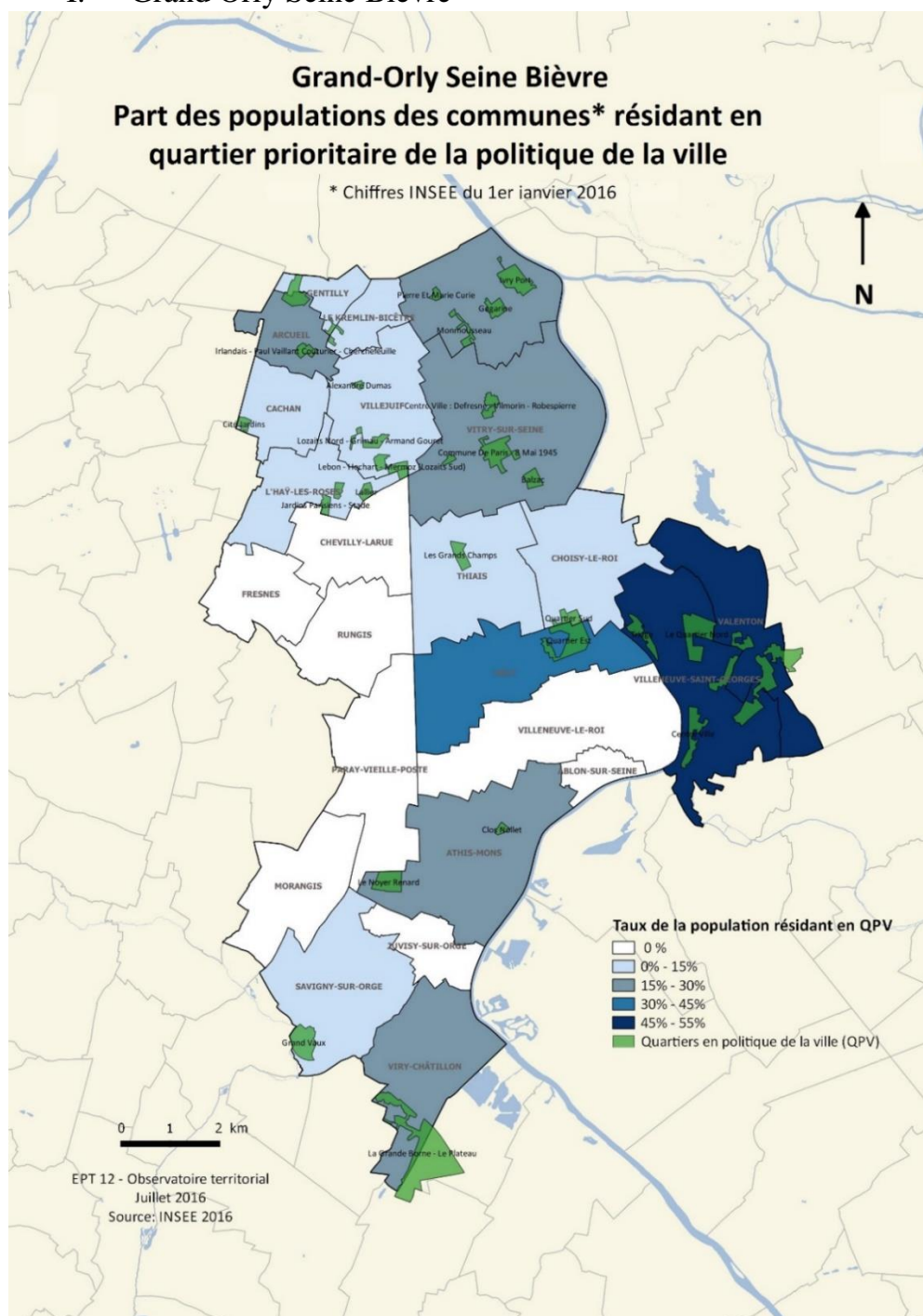
En parallèle, la diffusion des outils de l'observatoire des quartiers d'habitat social réalisé par le service Ville et Solidarités Urbaines du Conseil Départemental du Val-de-Marne va permettre un partage, un enrichissement et une mutualisation des connaissances et des analyses de la situation sociodémographique et économique des habitants des quartiers d'habitat social. Le Conseil Départemental de l'Essonne sera sollicité pour s'inscrire dans cette démarche.

Comprendre les dynamiques urbaines et sociales à l'œuvre sur le territoire et dans les quartiers en Politique de la Ville, notamment les logiques d'inégalités et de ségrégation sociale, suivre les actions, les dispositifs et les projets mis en œuvre dans ces quartiers est aujourd'hui indispensable afin de mieux accompagner et faire évoluer nos actions opérationnelles et celles de nos partenaires.

Identifiés comme nécessitant une intervention renforcée, ces quartiers bénéficient de projets au plus proche des habitants. Le travail de consolidation entre les 8 contrats de ville doit se poursuivre afin de donner à voir la réalité de l'ensemble des investissements mobilisés.

B. Contexte et axes stratégiques du Contrat de Ville

I. Grand Orly Seine Bièvre



Le territoire Grand-Orly seine Bièvre regroupe 24 communes pour un total de 680 000 habitants parmi ceux-ci, 104 000 résident dans un quartier prioritaire.

II. Le territoire du Contrat de Ville

Quartiers politique de la ville

Le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 définit les périmètres de neuf quartiers prioritaires couvert par le Contrat de Ville Seine-Amont.

- **Ivry-sur-Seine :**

« Pierre et Marie Curie » (Code : QP094001)

« Gagarine » (Code : QP094008)

« Ivry Port » (Code : QP094009)

« Monmousseau » (Code : QP094010)

- **Vitry-sur-Seine :**

« Colonel Fabien » (Code : QP094010)

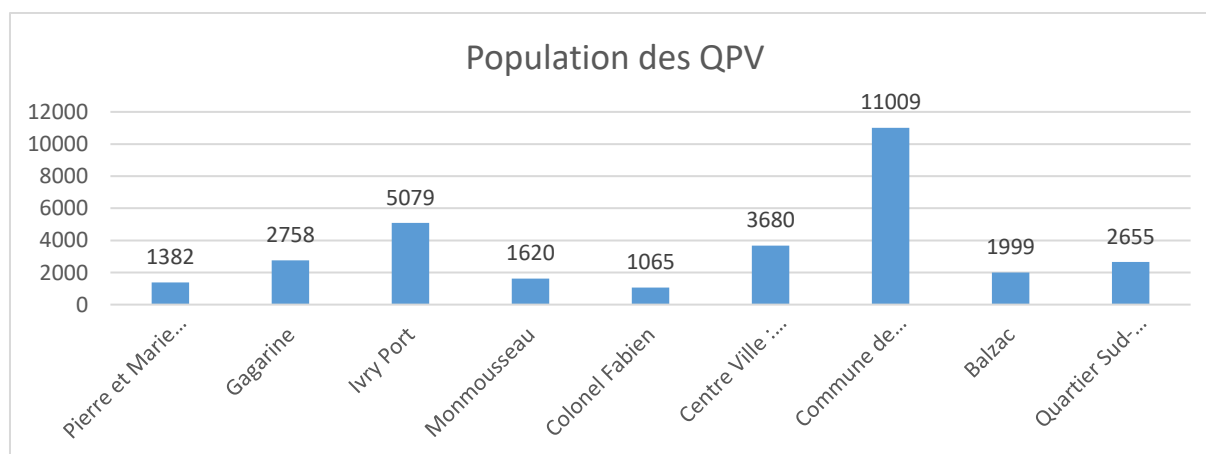
« Centre-ville : Defresne – Vilmorin – Robespierre » (Code : QP094012)

« Commune de Paris – 8 mai 1945 » (Code : QP094013)

« Balzac » (Code : QP094014)

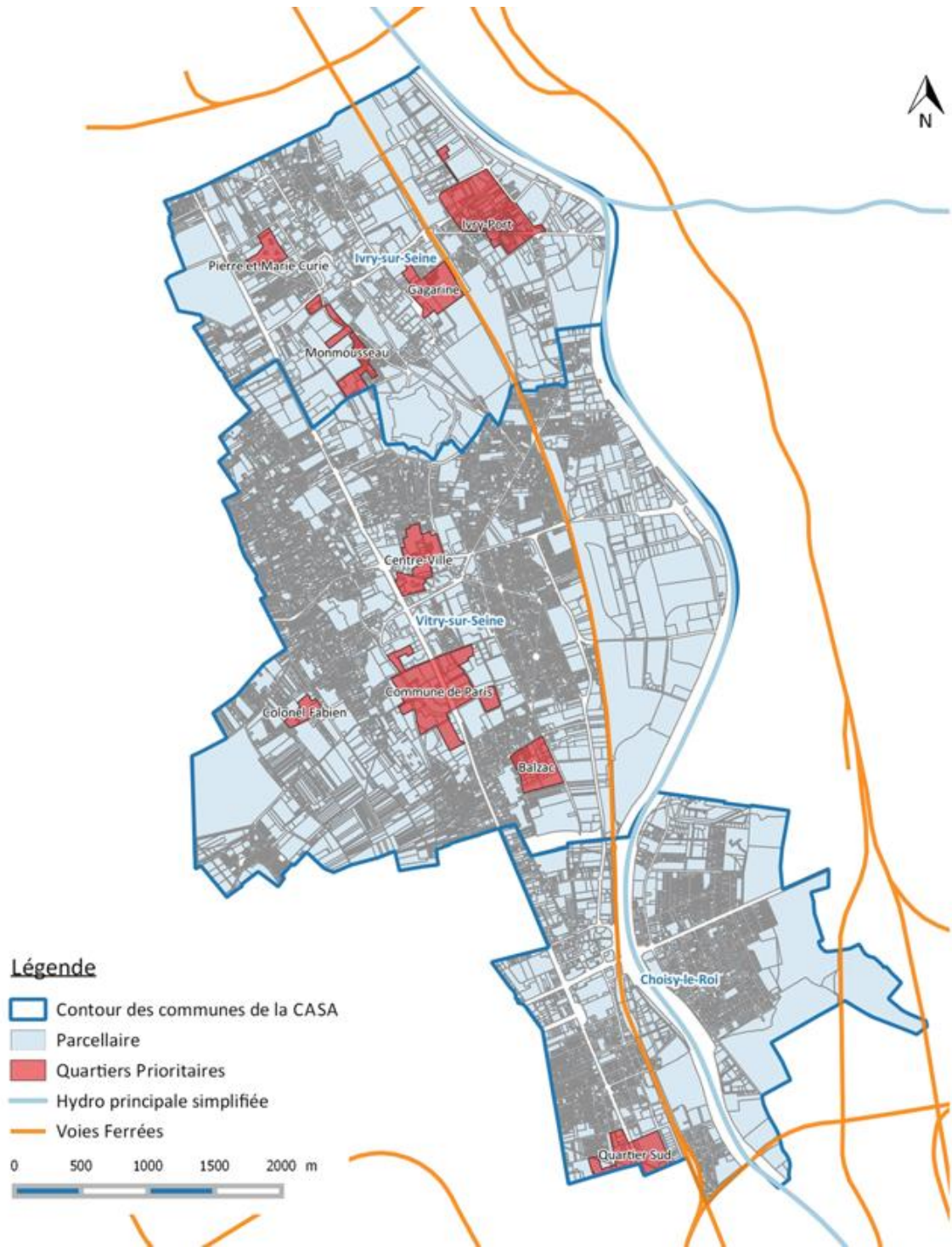
- **Choisy-le-Roi :**

« Quartier Sud » (Code : QP094032)



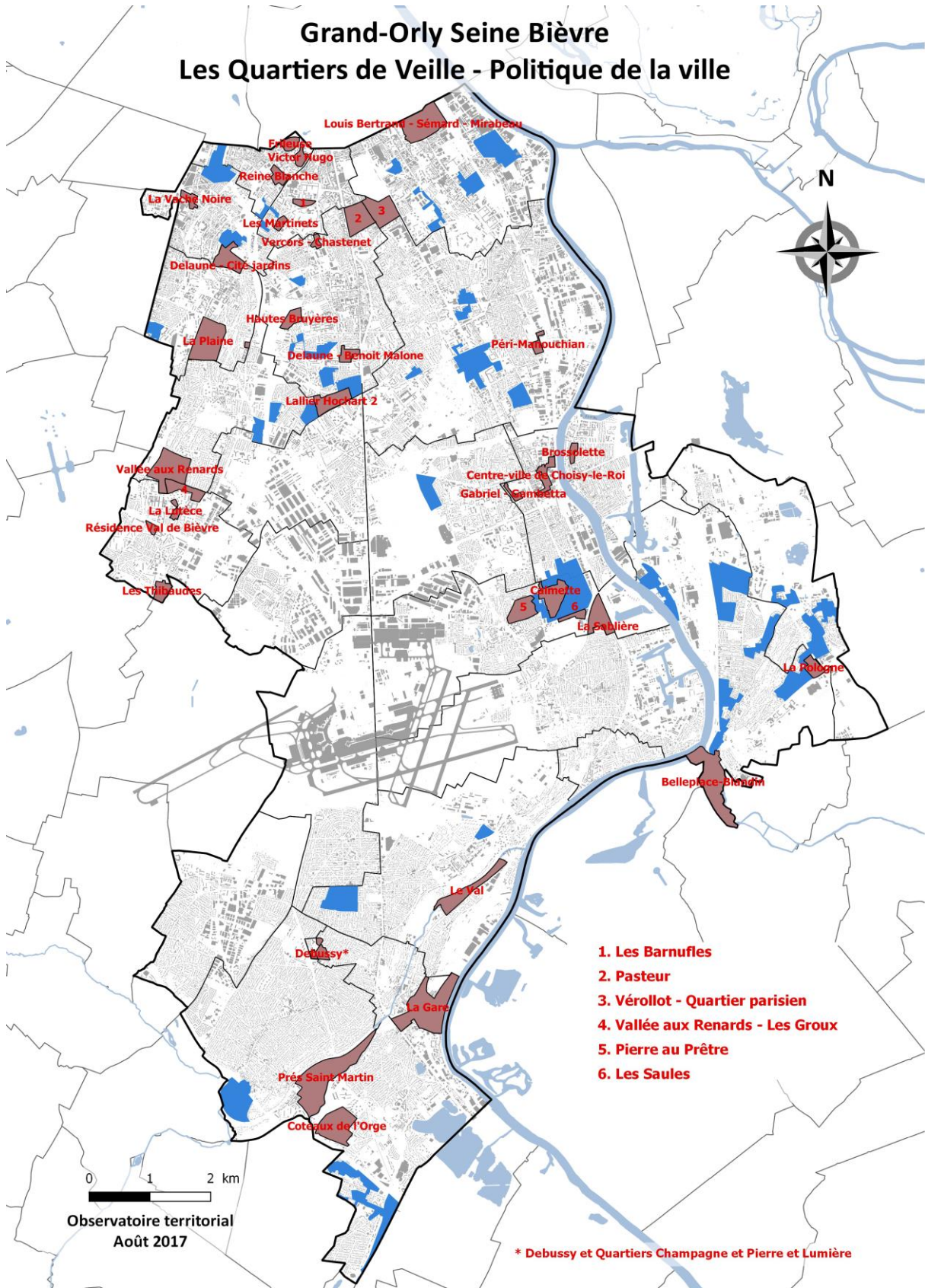
Source : INSEE 2016

17 % des habitants du territoire de Seine Amont résident dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville soit 31 247 habitants sur 183 429 pour les trois villes.



Grand-Orly Seine Bièvre

Les Quartiers de Veille - Politique de la ville



III. Caractéristiques sociodémographiques des quartiers prioritaires

	QP094001 Pierre et Marie Curie	QP094008 Gagarine	QP094009 Ivry Port	QP094010 Monmousseau	QP094011 Colonel Fabien	QP094012 Centre-ville: Defresne- Vilmorin- Robespierre	QP094013 Commune de Paris- 8 mai 1945	QP094014 Balzac	QP094032 Quartiers Sud- Navigateurs
taux de pauvreté	36,9	35,8	43,2	34,9	30,7	33,1	33,1	31,5	37,9
taux de famille monoparentale	24,4	15,8	12,1	15,1	23,3	19,5	16,2	20,1	19,9
part des familles nombreuses	11,5	12	16,6	10,3	15,2	18,1	19,3	21	24,4
part des ménages imposés	48,2	51,2	51,2	48,5	50,2	47,1	51,7	51,6	40,9

Source : INSEE RP 2013, CAF 2015.

C. Rappel des axes stratégiques du Contrat de ville

Développement économique, emploi et insertion

- Adapter l'offre de formation destinée aux habitants des quartiers prioritaires.
- Lutter contre les freins à l'emploi particulièrement marqués dans les quartiers prioritaires.
- Atteindre les publics des quartiers prioritaires qui échappent aux dispositifs classiques d'accompagnement vers l'emploi.
- Renforcer la coordination afin d'inscrire le public éloigné de l'emploi dans un parcours d'insertion efficace.
- Favoriser les retombées dans les quartiers prioritaires des dynamiques économiques du territoire.
- Favoriser le développement endogène des quartiers prioritaires en créant des dynamiques internes.

Cadre de vie et renouvellement urbain

- Garantir la prise en compte des projets de renouvellement urbain au sein des politiques de développement du territoire.
- Développer et conforter une offre en équipements et en services qui réponde aux enjeux de cohésion sociale des quartiers prioritaires.
- Permettre aux projets structurants du territoire de prendre en compte et de constituer un levier de développement des quartiers prioritaires.
- Faire de la gestion urbaine et sociale de proximité un outil partenarial innovant pour les quartiers prioritaires.
- Favoriser des dynamiques résidentielles adaptées et équilibrées pour les quartiers prioritaires.
- Favoriser un développement urbain durable des quartiers prioritaires.

Lien social, citoyenneté, accès aux droits et aux services publics, égalité femmes-hommes

- Favoriser la connaissance et le recours des habitants aux droits et aux dispositifs existants.

- Lutter contre le repli sur soi.
- Favoriser les dynamiques locales et le développement endogène des quartiers prioritaires.
- Renforcer la place des femmes dans les quartiers et leur insertion sociale et professionnelle.

Education

- Favoriser l'acquisition des savoirs de base par une intervention précoce et continue auprès des enfants et des adolescents.
- Améliorer la prise en charge des jeunes en situation de décrochage scolaire et limiter les ruptures de parcours.
- Renforcer le soutien à la parentalité et aux familles.
- Permettre l'implication et la coopération de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.
- Renforcer les liens entre l'école et le monde professionnel.

Santé

- Adapter l'offre de santé aux besoins des quartiers prioritaires.
- Développer les actions de prévention et de promotion de la santé
- Renforcer le réseau partenarial.

Prévention de la délinquance, sécurité et tranquillité publique

- Conjuguer l'action des acteurs locaux pour une intervention globale plus efficace dans les quartiers prioritaires.
- Permettre une réappropriation durable des espaces publics dans les quartiers prioritaires afin de renforcer la tranquillité publique.
- Prévenir la délinquance et lutter contre la récidive des jeunes.
- Renforcer l'orientation et l'accompagnement des femmes victimes de violences.

D. Rappel des engagements des partenaires

Les principaux partenaires du Contrat Ville sont :

L'EPT Grand Orly seine Bièvre, garant et pilote de sa mise en œuvre,

Les trois villes du territoire : Choisy, Ivry et Vitry ;

Le Conseil régional d'Ile de France,

La Caisse d'Allocations familiales,

La Caisse des dépôts et consignations,

Le Conseil Départemental du Val de Marne,

Pôle Emploi

Les organismes de logement social

L'Office Français de l'immigration et de l'intégration.

Ces partenaires ont tous pris des engagements autour de la mise en œuvre des axes stratégiques du Contrat Ville. Ils sont d'ailleurs représentés dans les instances de gouvernance du Contrat telles que le comité technique et le comité de pilotage.

Ces partenaires soutiennent financièrement des projets (cf engagement financier des partenaires). Certains disposent de lignes budgétaires spécifiques aux quartiers prioritaires : L'Etat et le Conseil Départemental. Mais les dispositifs de droit commun sont également en œuvre sur les QPV : ainsi le Budget du BOP 104 qui favorise l'intégration des immigrants, le BOP 163 plus particulièrement dédié à la protection des femmes. Le Fonds d'intervention pour

la prévention de la délinquance intervient aussi en abondant les projets autour de cette thématique.

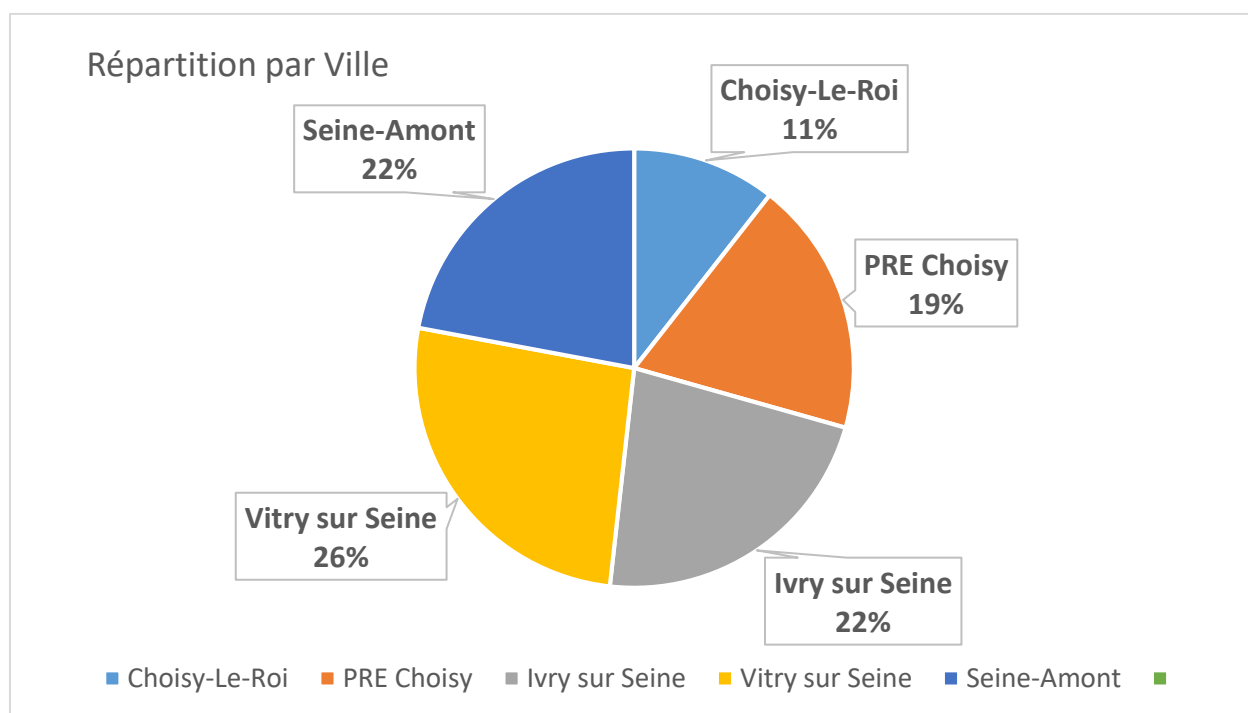
E. Programmation 2018 :

I. Crédits de l'Etat

Répartition territoriale

Les crédits du bop 147 font l'objet d'un travail de répartition travaillé entre les collectivités territoriales, la déléguée du préfet et l'ensemble des partenaires du Contrat de ville. Le tableau ci-dessous présente l'évolution de cette répartition entre 2016 et 2018.

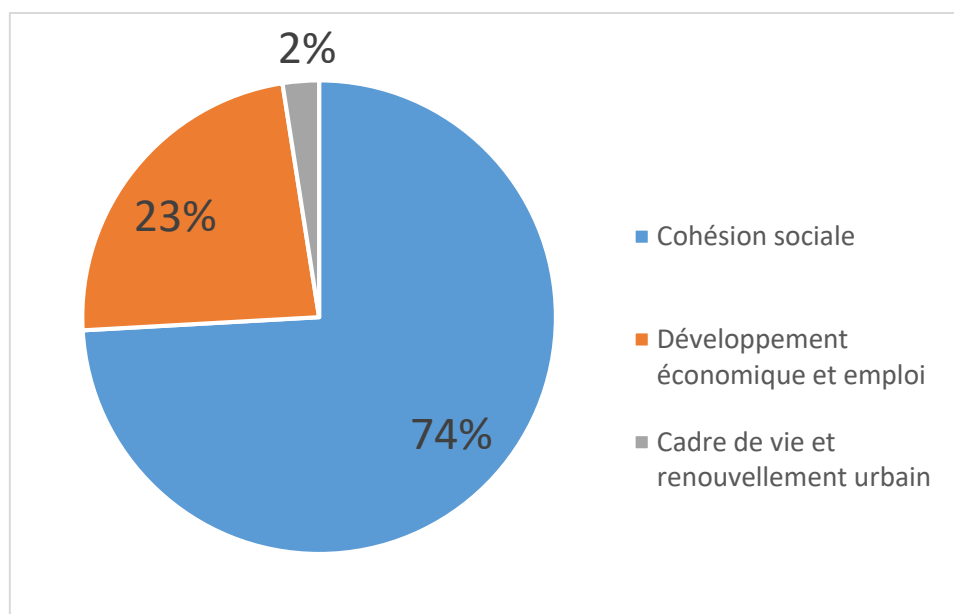
Territoire concerné	2016	2017	2018
Choisy-le-Roi	136765 + 222100 (PRE)	94400 + 202100 (PRE)	94000+ 167000 (PRE)
Ivry-s/- Seine	206 300 €	210 400 €	199 000 €
Vitry-s/- Seine	265 200 €	286 700 €	232 500 €
Seine- Amont	92 000 €	100 500 €	196 000 €
Total	922 365 €	894 100 €	888 500 €



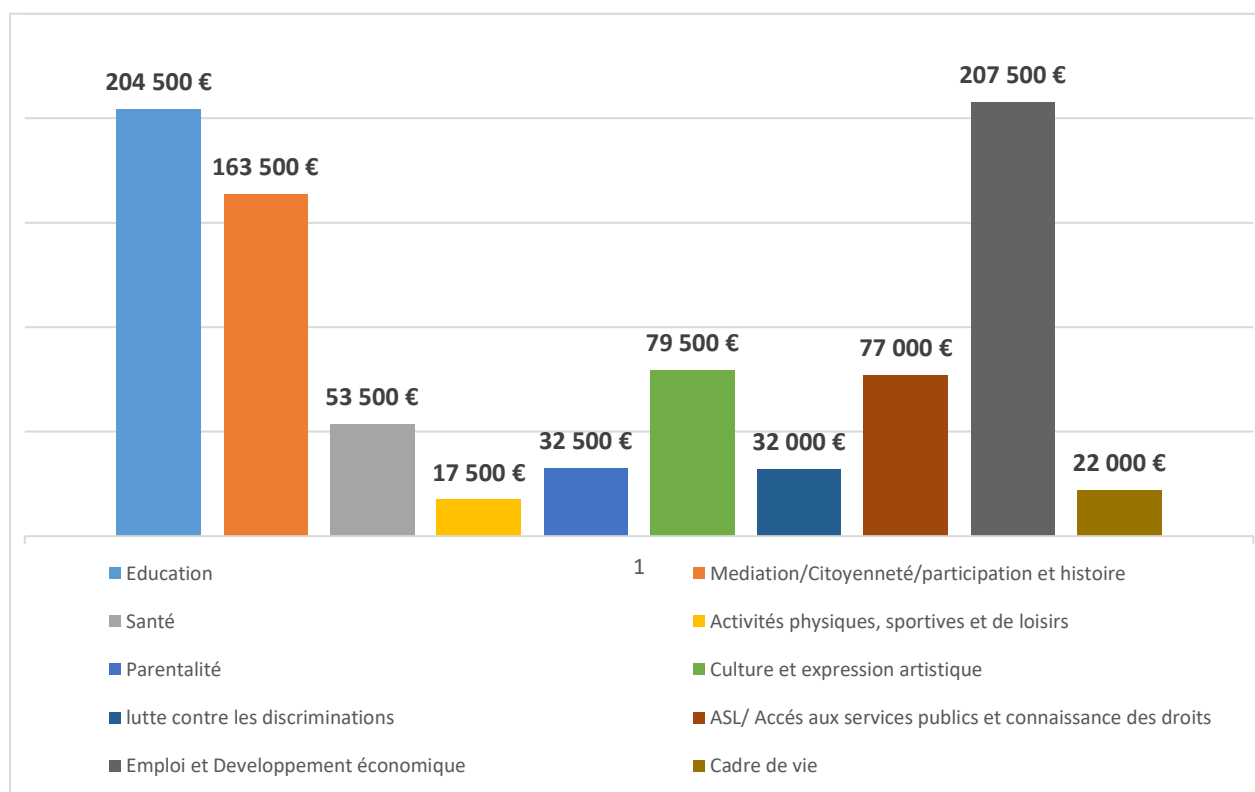
A la dotation du BOP 147 du Contrat de ville s'ajoute 65 145 euros octroyés sur l'enveloppe départementale pour des actions concernant les vacances des adolescents présentés dans le tableau ci-dessous :

THEATRE JEAN VILAR	Vitry-sur- Seine	Centre Ville : Defresne - Vilmorin - Robespierre (QP094012)	ecole artistique buissonière: voyage au festival d'Avignon	5 000	
CSC LES PORTES DU MIDI		Commune De Paris - 8 Mai 1945	Séjour enfants/jeunes et animation de rue	5 500	
ESPACE LES MONIS			Road Trip à Vélo	3 000	
CS BALZAC		Balzac		Solidarité sans abri	2 250
				Séjour Notre Dame de Monts	7 500
				Gouter l'été au CSB	2 000
				Olympiades de Balzac	2 250
	L'art dans la cité			2 250	
	Théâtre et immigration			2 250	
Savoir Apprendre (Exploradôme)			Sciences pour tous dans les quartiers	3 645	
Ville d'Ivry-sur- Seine	Ivry-sur- Seine	Monmousseau	Du pied de l'immeuble en passant par la maison de quartier	7 000	
		Gagarine	Mini séjours 11 / 17	3 500	
Les Bergers en scène	Ivry Port		Plongeurs dans le festival d'avignon	2 400	
			Répondre l'art dans nos quartiers	2 100	
			Allons prendre l'air à Avignon!	2 400	
			A Héry, le théâtre nous sourit.	3 100	
			De la scène à la montagne, on se perfectionne!	5 000	
Les petits débrouillards		Pierre et Marie Curie	Toi-même tu filmes	4 000	

Répartition des crédits du BOP 147 par pilier

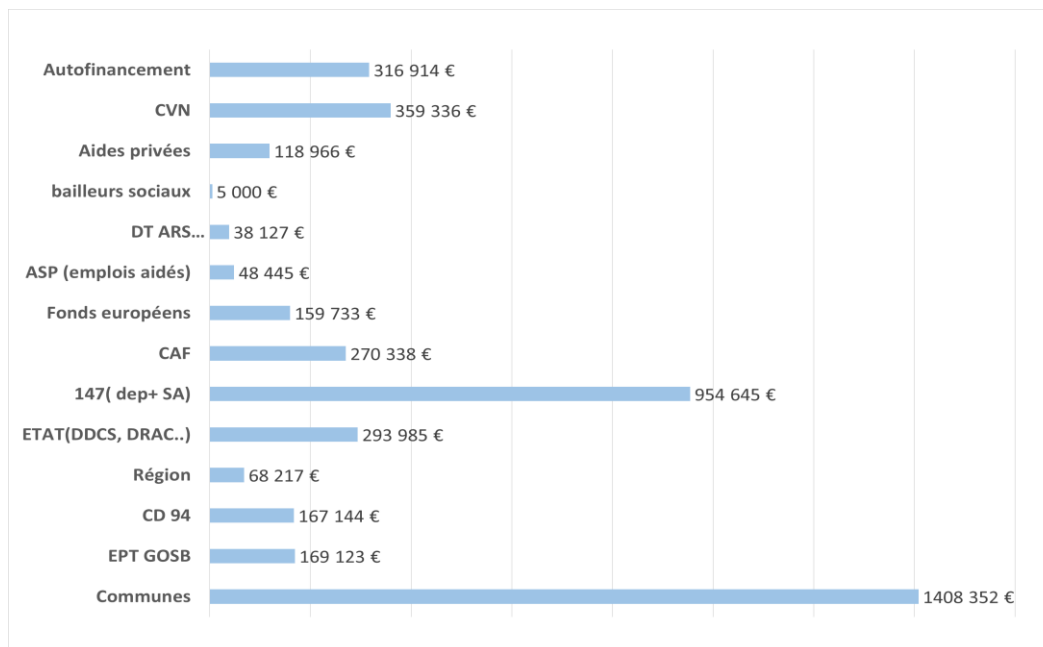


Répartition des crédits du BOP 147 par thématique :



II. Engagement des partenaires dans la programmation 2018

Le tableau ci-dessous représente la contribution des partenaires aux actions financées dans le cadre de la programmation de Seine-Amont. L'ensemble représente un montant total de 4 416 482 euros.



Engagement du Conseil Départemental

L'appel à projet pour l'encouragement aux initiatives de proximité

Dispositif de soutien financier aux associations qui œuvrent dans les **quartiers d'habitat social** dont le but est de reconnaître aux associations leur rôle de vecteurs de mobilisation et de puissants facteurs d'intégration à même de rendre possible la large participation des habitants à la vie de leur quartier, de favoriser le lien social et le vivre ensemble.
(Règlement modifié le 26/06/2017)

Six thématiques prioritaires identifiées pour des actions nécessairement de portée collective :

- L'aide à l'accès aux droits,
- Le développement et la coordination des actions linguistiques à visée sociale et professionnelle,
- Le soutien à la réussite éducative et à la parentalité,
- La lutte contre les discriminations et pour l'égalité femmes-hommes
- Le soutien aux actions facilitant l'accès à la culture et au sport,
- La promotion de la citoyenneté.

Montants attribués aux associations en 2018 :

- ✓ l'EPT GOSB : **132** projets sélectionnés, portés par **72 associations** pour un budget de **209 850 €**,

- ✓ Seine Amont : **60** projets subventionnés, portés par **30 associations** pour un budget de **88 550 €**,¹
- ✓ **Choisy-le-Roi** : 4 projets portés par 4 associations pour un budget de 7 100 €,
- ✓ **Ivry-sur-Seine** : 31 projets portés par 15 associations pour un budget de 44 850 €,
- ✓ **Vitry-sur-Seine** : 25 projets portés par 11 associations pour un budget de 36 600 €.

Grand Orly Seine Bièvre :

Le label innovant

Développé par le Contrat de ville Seine Amont en 2016 et 2017 sur le champ du développement économique et de l'emploi et également mis en place par le Contrat de ville Val-de-Bièvre pour accompagner des nouveaux projets, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre propose de mettre en œuvre en 2018 le développement du dispositif d'accompagnement des actions innovantes sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville avec un premier budget de 130 000€ pour l'exercice 2018.

Le nouvel outil bénéficiera ainsi à l'ensemble des huit Contrats de ville du territoire et doit apporter une véritable valeur ajoutée aux villes du territoire en permettant la naissance de nouveaux projets, disposant d'un modèle économique durable et répondant aux besoins des habitants.

Les critères d'obtention de ce label sont les suivants :

- ✓ La dimension innovante significative : identification du caractère innovant de l'action (innovation de rupture / innovation incrémentale) et de la dimension structurante du projet ;
- ✓ L'action devra privilégier un ou plusieurs axes thématiques de la Politique de la ville : Participation des habitants – Développement économique et emploi – Insertion professionnelles des jeunes – qualification des acteurs – Cadre de vie / DD ;
- ✓ Un budget soutenable et équilibré. Une attention particulière sera apportée aux co-financements ;
- ✓ Une méthodologie solide : seront notamment attendus un diagnostic des besoins, des étapes de mise en œuvre clairement identifiées, un processus de développement clair. Ces éléments reflètent la qualité du projet et seront particulièrement regardés ;
- ✓ Une action avec une dimension participative et partenariale : le projet devra associer les partenaires publics et privés susceptibles de donner du poids à l'intervention. Il mobilisera habitants et conseils citoyens. Une priorité sera ainsi donnée au « co-portage » ;
- ✓ Un rapport au quartier / au territoire clairement identifié ;
- ✓ Un projet quantifiable et évaluable : des indicateurs de résultats mesurables du projet devront être proposés dès le dépôt de la candidature ;
- ✓ Un projet transférable : les solutions développées devront être reproductibles.

Les lauréats de ce label pour 2018 sur le Contrat de ville de Seine-Amont

¹ La différence entre le montant indiqué dans le tableau d'engagement des partenaires et celui-ci s'explique car un certain nombre de structure perçoivent des subventions du CD par d'autres biais que l'encouragement aux initiatives de proximité.

- L'Expo Bavarde, l'envers du décor par Cultures du Cœur : **20 000 euros**
- Le jouet solidaire rayonne dans les quartiers prioritaires du territoire par REJOUE : **20 000 euros**
- Pas mon Genre par le Théâtre Paul Eluard : **3000 euros**
- Ma fabrique mobile, le Fab-Lab itinérant de l'ITI Seine-Amont par ASTS : **10 000 euros.**
- Sur le chemin des métiers de la mécanique aux Etats Unis – Feed back des lycéens de Fernand Léger en direction des jeunes des maisons de quartier d'Ivry : **5000 euros.**

Le fonds de soutien à l'initiative locale :

Initié par le Contrat de ville du Val de Bièvre en 2007 sur le volet Fonds d'Initiatives Locales et par les Contrats de ville des Portes de l'Essonne et Viry-Châtillon depuis 2016 sur le volet Fonds Participatif des Conseils Citoyens, il est proposé de mettre en œuvre ces fonds à l'échelle des 8 Contrats de ville.

La philosophie du fonds

Son objet : financer des projets ponctuels de faibles coûts qui contribuent au renforcement du lien social dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

Le Fonds de Soutien aux Initiatives Locales créé en 2018 vise à soutenir les actions d'animation et de développement social (lien social et mixité ; vie des quartiers...) conduites par des associations ou des conseils citoyens avec une association support (et « équipements scolaires dans l'Essonne) sur les quartiers et publics prioritaires. Il se veut être un nouvel outil de solidarité territoriale complémentaire au co-financement des partenaires des contrats de ville.

Dans l'Essonne l'État finance les Fonds participatifs à hauteur de 1€ par habitant en quartier Politique de la ville.

Il est proposé en 2018 un budget de 130 000€.

Les territoires et projets éligibles à l'échelle de l'EPT :

- Les QPV et les quartiers de veille ainsi que les projets qui vont dans le sens de la mixité, du lien social et de l'intégration (un coefficient de priorisation sera mis en place)
- Un nouvel outil de solidarité territoriale dédié aux micro-projets

Les bénéficiaires : 2 dispositifs

- En Essonne les associations et les établissements scolaires
- Dans le Val de Marne les associations (seront privilégiées les petites associations, de proximité, travaillant sur le champ du lien social)

Les critères d'éligibilité :

- Projets ou micro-projets conformes aux objectifs opérationnels des Contrats de ville
- Projets ou micro-projet visant à renforcer le lien et la mixité sociale, améliorer le vivre ensemble et créer des lieux d'échanges dans le quartier, la participation des habitants
- Projets ou micro-projet quantifiable et évaluable

- Budget équilibré avec une subvention idéalement située entre 1 000 euros et 4 000 euros (en fonction du contenu du projet / l'objet de l'action / effet levier et du nombre de personnes touchées) pour un budget total du projet d'un maximum de 10 000€ + étude du co-financement du département du Val de Marne
- Avis favorable motivé des Conseils citoyens ou autres collectifs d'habitants (conseil de quartier / conseil consultatif...)

Projets soutenus pour le CDS seine-Amont en 2018

- 11 projets retenus pour un montant de 23650 euros.
- Premier Acte, El Duende, 6Bis Fabrik, Solidarité Internationale, KOKOYA, Cyclofficine, Rebondir, Etal Solidaire, Cie de la GARE.

Focus sur des projets

CPO WIMOOV

La Plateforme de mobilité Wimoov met en place des actions d'accompagnement à la mobilité pour favoriser l'accès ou le maintien dans l'emploi (ou en formation) des publics en parcours d'insertion sociale et professionnelle. La Plateforme de mobilité intègre un ensemble de leviers allant de l'accompagnement individuel au prêt de voitures ou scooters, en passant par l'aide au passage de permis de conduire pour les personnes dont le manque de mobilité géographique constitue un obstacle pour l'accès à l'emploi.

Mise en place en 2010, la plateforme de mobilité développée par Wimoov comprend désormais 3 antennes à Créteil, Ivry-sur-Seine et désormais Arcueil depuis 2015.

En 2017, elle a accueilli 1344 personnes dont 30% issus des quartiers prioritaires.

L'objectif du conventionnement sur 3 ans est de permettre à Wimoov une meilleure visibilité de ses financements pour consolider ses partenariats notamment avec les structures mobilisées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Le public QPV accompagné devra atteindre au moins 30%. Un accompagnement spécifique renforcé devra être mis en place, en particulier pour le public 16-25 ans en grande difficulté d'insertion du Plan Régional d'insertion pour la Jeunesse mis en place dans 7 QPV : Champigny-sur-Marne/ Chennevieres-sur-Marne (Quartiers Bois-l'Abbé/ Les Mordacs), Valenton (Lutèce-Bergerie), Vitry-sur-Seine (Commune de Paris-8 mai 1945), Créteil (Mont-Mesly-Habette-Coteaux du Sud), Villejuif (Lebon-Mermoz), Fontenay-sous-Bois (La Redoute), Villeneuve St Georges (Quartier Nord). En lien avec les prescripteurs du territoire (Associations, CCAS, Pôle Emploi, missions locales, PLIE...), qui orientent le public, les actions d'accompagnement du public à la mobilité sont les suivantes :

Mener des diagnostics mobilité (Bilan de compétences Mobilité) auprès des personnes prescrites, permettant d'identifier les besoins en mobilité et de définir les modalités d'accompagnement et les préconisations en termes de mobilité ;

Assurer les actions pédagogiques de formation sur la thématique mobilité (connaissance du territoire, lecture de plans, préparation au permis de conduire). Les formations mobilité sont mises en place soit individuellement soit en collectif. Elles permettent aux personnes ayant des freins psychosociaux de mieux appréhender leur environnement et maîtriser l'organisation de leur déplacement pour en faire un atout dans leur parcours d'insertion ;

Assurer le montage et orienter vers des services solidaires (accompagnement à l'obtention d'une aide financière, montage de dossiers de micro-crédit, orientation vers un garage solidaire pour la révision ou réparation de véhicule à tarif social) ;

Assurer la mise à disposition de véhicules (scooters, vélos), surtout pour des publics relativement autonomes, mais dont la situation ne leur permet pas de se déplacer.

L'objectif de ces actions est de permettre aux publics l'accès à des déplacements autonomes et responsables.

Des sessions de formation peuvent avoir lieu dans les locaux des partenaires. WIMOOV participe également à des forums emplois et des journées d'informations et d'orientation à destination des allocataires du RSA.

Ce projet a pour objectif de favoriser l'accès ou le maintien dans l'emploi (ou en formation) des publics en parcours d'insertion sociale et professionnelle, en œuvrant pour une mobilité autonome.

L'association vise à :

Servir de support « mobilité à l'ensemble des acteurs déjà à l'œuvre sur le territoire (Pôle Emploi, Mission Locale, PLIE, Espaces départementaux des solidarités (EDS), Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), centres sociaux, centres de formation, clubs de prévention, CAF, CCAS, prestataires Pôle Emploi, etc.)

Assurer le bilan de compétences et l'analyse des besoins de mobilité des personnes qui sont orientées par les acteurs de l'insertion sociale et de l'emploi du territoire, et pour lesquelles une problématique liée à la mobilité a été identifiée (outil de diagnostic individualisé, animation du réseau des acteurs de l'insertion sur le thème de la mobilité, centre de ressources et d'information, construction d'outils, etc.)

Orienter les bénéficiaires, en accord avec le prescripteur, vers une formation mobilité et/ou vers un service de mise à disposition de moyens matériels (location de véhicules 2 roues à tarif solidaire, covoiturage, etc.)

Construire et fédérer une offre de services homogène sur le territoire, en s'appuyant sur des structures ayant déjà mis en place des actions d'aide à la mobilité et en accompagnant les porteurs de projet dans le développement de leurs activités (garage solidaire et auto-école associative)

Favoriser la mise en œuvre d'une dynamique territoriale

Structurer un réseau permettant la mise en place d'un observatoire des besoins de déplacements des publics en insertion et être force de propositions auprès des Autorités Organisatrices de Transports Urbains (AOTU) et des collectivités locales.

La convention pluriannuelle d'objectifs signée pour 3 ans avec les services de l'Etat prévoit un financement de 25 000 euros par an de 2018 à 2020.

Expo Bavarde par cultures du Cœur

L'expo bavarde : l'envers du décor est un projet d'accompagnement et de création d'un « Escape Game » intégrant dans toutes ses étapes des personnes en situation d'insertion professionnelle issues des quartiers politique de la ville.

L'objectif est de faire découvrir les métiers du spectacle au travers d'un outil de sensibilisation mobile et accessible à tous.

Il se déclinera en 4 étapes de sessions-découvertes, conception, production et essaimage entre 2018 et 2020.

L'idée principale du projet est de faire découvrir aux participants les métiers d'artisanat de la culture peu connus, au contact des professionnels, tout en valorisant leurs capacités à s'intégrer et trouver leur place dans la création d'un projet, auprès de l'association Cultures du Cœur.

Le travail réalisé permettra de créer un outil de sensibilisation et de découverte culturelle qui sera amené à voyager en Val de Marne dans les quartiers prioritaires pour toucher les habitants là où ils sont.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Valoriser la participation à la création d'un projet de personnes en situation d'insertion professionnelle
- Valoriser et faire connaître les métiers de la culture qui sont souvent méconnus
- Sensibiliser au réemploi et au recyclage des déchets
- Créer un outil de sensibilisation accessible à tous, innovant et ludique qui puisse être mobile et exposé dans plusieurs quartiers du département
- Valoriser les capacités des personnes à interagir et à s'exprimer

Ce projet bénéficie d'un financement de l'Etat via la programmation annuelle du BOP 147 et une dotation du label innovant de 20 000 euros pour 2018.

De nombreux partenaires participent au projet soit en tant que prescripteurs mais également afin de constituer le programme des sessions.

La première session a eu lieu en décembre 2018 et a concerné 12 stagiaires.

PRIJ

Le PRIJ permet de se rapprocher des jeunes des quartiers de la commune et du 8 mai 1945, de les rencontrer dans des lieux qui leur sont familiers (maisons de quartier) et de leur présenter les possibilités d'accompagnement et les outils mis à leur disposition (ateliers, salle informatique, Garantie Jeunes...). Impulsé par le préfet de région ce dispositif vise à prendre en charge individuellement les jeunes de 16 à 25 ans issus de la commune de Vitry-sur-Seine des quartiers de la Commune de Paris et 8 mai 1945 en leur apportant des réponses en termes d'insertion sociale, citoyenne et professionnelle.

Pour mener à bien cette mission, un référent de parcours travailleur social a été désigné afin d'orienter et de faciliter les relations entre les jeunes et les différentes institutions. Ce travailleur social est présent chaque semaine au sein de ces quartiers chez les partenaires associatifs déjà connus et « fréquentés par les jeunes : à la Mission locale, au Club Espoir et au sein de l'association Espace les Monis.

Ces interventions hebdomadaires ont pour objectifs de renforcer les liens partenariaux mais surtout d'être visible pour tous les jeunes souhaitant effectuer une démarche d'insertion socio-professionnelle. Des ARPENTAGES URBAINS sont également réalisés 1 à 2 fois par semaine sur les quartiers pour aller à la rencontre des jeunes et leur présenter les possibilités offertes par les institutions. Le dispositif PRIJ permet un nouveau mode de communication auprès des jeunes les plus éloignés de toutes formes d'accompagnement. Les jeunes des quartiers prioritaires (QPV) ne viennent pas à la Mission locale pour diverses raisons dont une totale méconnaissance des services proposés, une peur de rencontrer des "inconnus", des difficultés à entreprendre des démarches à l'extérieur de leur quartier de résidence ou encore, des préjugés ou des oui-dire.

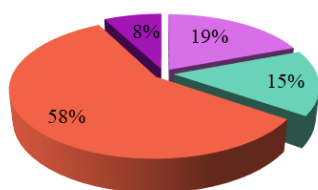
L'arpentage est au cœur du dispositif. Un des éléments majeurs de cette action est l'effort déployé pour aller vers les publics cibles. Le référent doit déployer une stratégie afin d'être reconnu au sein du quartier et de gagner peu à peu la confiance des jeunes. Le référent se place dans une disponibilité forte vis-à-vis des publics potentiels en affirmant une grande réactivité. Les outils mis en place (page PRIJ sur le site de la mission locale avec formulaire de contact et numéro de téléphone portable), la mobilité sur le quartier et la possibilité de désinstitutionnaliser le rapport avec le public dans des lieux accessibles et fréquentés par les jeunes du quartier sont des éléments qui favorisent fortement la réussite du projet.

L'articulation avec les services de l'emploi sont au premier plan : le service de l'emploi de la Mission locale permet d'abonder la base de données en offre d'emploi, de formation, plus largement d'opportunités (services civique, SERCI, chantier d'insertion).

➤ Typologie et profil des 26 jeunes bénéficiaires du PRIJ

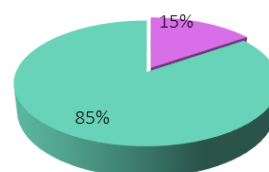
Répartition par tranches d'âges

■ 16 / 17 ANS ■ 18 / 20 ANS ■ 21 / 23 ANS ■ 24 / 25 ANS



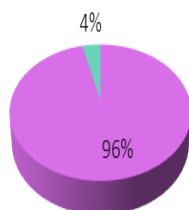
Répartition par sexe

■ Filles ■ Garçons



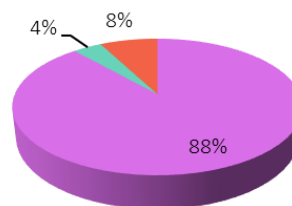
Hébergement

■ Hébergés chez les parents ■ En situation d'errance



Nationalité

■ Française ■ Réfugiés ■ Autres



III. Bilan du Contrat de ville à mi-parcours des services de l'Etat

Les services de l'Etat ont procédé au bilan des engagements des services jusqu'en 2017. Ce document nous est parvenu en juillet 2019. C'est pourquoi il est proposé de faire figurer ces éléments dans le rapport 2018 bien qu'ils concernent la période 2015-2017.

Sources : Préfecture du Val de Marne, PAC juillet 2019.

Education et Parentalité

Sur la 1ère partie du contrat de ville, pour soutenir les plus fragiles, l'Education nationale s'est massivement mobilisée : 10 060 524 € au titre de l'éducation prioritaire dont 871 740 € pour les dispositifs spécifiques (Pôle moins de 3 ans, Plus de maîtres que de classes et accompagnement éducatif), présentés ci-après.

C'est ainsi que des pôles moins de 3 ans ont fonctionné à :

- Ivry (maternelle Joliot Curie depuis 2013, D. September depuis 2014, l'Orme au Chat, Henri Barbusse depuis 2015),
- Vitry-sur-Seine (La petite Saussaie au sein du quartier Commune de Paris – 8 mai 1945 et Anatole France dans le quartier Balzac).
- Choisy-le-Roi (école Paul Langevin).

Afin d'aider les élèves les plus en difficulté à progresser, des enseignants supplémentaires « plus de maîtres que de classes » ont été affectés sur la base de projets pédagogiques, permettant ainsi de mettre en place de nouvelles modalités d'organisation pédagogique (6 classes à Ivry-sur-Seine, 4 écoles à Vitry-sur-Seine et 1 école à Choisy-le-Roi).

En complément de ces mesures et de l'aide et l'accompagnement personnalisé, l'accompagnement éducatif a permis d'accueillir les élèves pour leur proposer une aide aux devoirs et aux leçons, des activités culturelles, artistiques, sportives... C'est ainsi, à titre d'exemple, que 5 950 heures supplémentaires ont été mobilisées sur l'année scolaire 2016/2017 (dans le 1er degré : 160 heures à Ivry-sur-Seine, 705 heures à Vitry-sur-Seine et 147 heures à Choisy-le-Roi ; dans le second degré 1 577 heures à Ivry-sur-Seine, 2 527 heures à Vitry-sur-Seine et 834 heures à Choisy-le-Roi).

Par ailleurs, des UPE2A fonctionnent pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés :

- à Vitry : 2 UPE2A NSA collèges à G. Monod et J. Vallès + 5 UPE2A collèges (Chérioux, Casanova, Rabelais, Monod, Lakanal) + 5 en écoles.
- à Ivry : 1 UPE2A NSA collège à Molière, 1 UPE2A à H. Wallon + 5 en écoles et 2 en lycée (R. Rolland et F. Léger).
- à Choisy : 1 UPE2A collège à Jules Vallès, 1 UPE2A au lycée J. Brel.

Pour les parents étrangers allophones, des formations OEPRE « ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » se sont déployées à Ivry : 4 écoles ont été ouvertes aux parents en 2016-2017 et à Vitry, une école est entrée dans le dispositif à la rentrée 2017 alors que le collège Lakanal sortait du dispositif. A la rentrée 2018, un deuxième atelier OEPRE a ouvert à l'école Blaise Pascal pour accompagner les compétences des parents sur 3 axes :

- L'acquisition du français,
- La connaissance des valeurs de la République et leur mise en œuvre dans la société française
- La connaissance du fonctionnement et des attentes de l'école vis-à-vis des élèves et des parents

Afin de garantir une prise en charge rapide des élèves exclus temporairement ou définitivement et de concevoir, auprès des jeunes en situation de décrochage scolaire, une intervention pédagogique favorisant l'estime de soi et la remobilisation dans un projet de nombreux projets sont mis en œuvre :

- La classe citoyenne d'Ivry-Vitry pour les collégiens exclus temporairement (2 ou 5 jours) en partenariat avec Espoir à Vitry et les médiateurs d'Ivry ;
- 2 ateliers Relais : 1 sur collège Emile Zola à Choisy (jusqu'en juin 2018) et 1 sur le collège Chérioux à Vitry.
- Pour les collégiens, en risque de décrochage scolaire, possibilité de participer au DIF 6 (Découverte Individuelle des Formations) rattaché au collège F. Rabelais de Vitry : 3 sessions de 10 semaines (2 pour les 3èmes et 1 pour les 4èmes).
- Découverte des formations dans les différents lycées professionnels du district, du Kremlin-Bicêtre (sanitaire et social) et Orly (coiffure, esthétique) ; -
- A Ivry, au collège Romain Rolland, 1 action d'intervention : parcours individualisé ; à Fernand Léger, la classe APOGEE accueille les collégiens (3èmes) pluri-exclus (renvoyés 3 à 5 fois), au lycée Romain Rolland, plusieurs actions d'intervention (parcours individualisé, tutorat et soutien) existent. Au lycée Fernand Léger, une action de prévention de district a lieu.
- A Choisy, au collège Jules Vallès, 3 actions d'intervention : Chrysalide, Réussir pour rebondir et 1 atelier de remédiation ; au collège Matisse, 1 action d'intervention sur la liaison 3ème-2nde ; au lycée Jean Macé, 3 actions d'intervention (2 parcours individualisés et une incluant les familles) et 1 action de remédiation : un pôle Accompagnement vers l'insertion (PAVI : élèves qui ont décroché à qui est proposé une découverte du milieu professionnel afin d'envisager une rescolarisation ou une recherche d'emploi) ; au lycée Jacques Brel : plusieurs actions de remédiation pour les décrocheurs : 1 relais de District ; 1 action de REMOB ; un pôle bilan de positionnement (dispositif très court dans le temps où le jeune est remobilisé afin d'être réintégré dans une classe de lycée ou en CFA). ; 1 DIREA (dispositif de re-préparation au baccalauréat).
- A Vitry, des actions d'intervention de Français Langue Seconde et Français Langue Etrangère ont lieu au lycée Chérioux ; au lycée Jean Macé, 1 action d'intervention (« AIR ») et 3 actions de remédiation contre le décrochage scolaire : - un pôle bilan de positionnement - une classe REMOB - un pôle Accompagnement vers l'insertion (PAVI).

Pour améliorer la connaissance des jeunes à l'égard des filières de formation et des « possibles » professionnels, l'Education nationale s'est également mobilisée avec les parcours Avenir (de la 6ème à la Terminale, le parcours Avenir permet à chaque élève de construire progressivement son orientation et de découvrir le monde économique et professionnel) et les Parcours excellence dans les collèges REP pour accompagner des collégiens volontaires pour assurer l'égalité des opportunités de réussite. Ils ont pour objectif de conduire des jeunes de milieux modestes vers une poursuite d'études ou une insertion professionnelle ambitieuse et réussie, en leur proposant une offre de coaching collectif et de visites culturelles dès la classe de troisième puis un suivi individualisé tout au long de leur scolarité au lycée, quelle que soit la filière choisie.

Enfin, le dédoublement des classes de CP et CE1 s'est déployé pour garantir à chaque élève, l'acquisition des savoirs fondamentaux – lire, écrire, compter, respecter autrui. Après une première année scolaire 2017/2018 où le dispositif ne concernait que les CP en REP+, les CP des réseaux d'éducation prioritaire (REP) ont également bénéficié du dispositif dès l'année scolaire 2018/2019.

Au-delà de la mobilisation de l'Education nationale, la CAF a soutenu, avec le dispositif CLAS, l'accompagnement à la scolarité et la parentalité via le dispositif REAAP :

	CLAS		REAAP	
	2016	2017	2016	2017
Ivry-Sur-Seine	20 084 €	16 574 €	19 907 €	19 000 €
Vitry-Sur-Seine	28 862 €	38 120 €	9 500 €	3 000 €
Choisy-Le-Roi		24 480 €		2 000 €

Développement de l'offre en faveur de la jeunesse, des pratiques sportives, culturelles et de l'animation sociale

La CAF a également participé à l'animation de la vie sociale en finançant des centres sociaux et espaces de vie sociale :

	2016	2017
Ivry-Sur-Seine	187 463 €	284 454 €
Vitry-Sur-Seine	200 976 €	219 346 €
Choisy-Le-Roi	82 501 €	87 690 €

Pour répondre aux besoins des associations, la DDCS a quant à elle mobilisé son BOP 163 et a attribué 6 postes FONJEP-JEP pour un coût annuel de 7 164€ par poste.

Afin de favoriser les pratiques sportives, l'Etat via le Centre National pour le Développement du Sport a soutenu les associations sportives pour le développement de la pratique sportive des jeunes et des femmes habitant les QPV.

Il favorise également la professionnalisation des associations en soutenant des emplois sportifs d'éducateurs. « Tous en club » est un dispositif qui permet de réduire, pour les jeunes de 6 à 20 ans, le coût de l'adhésion dans les clubs par une aide de 30 euros.

	Années	Soutien à la pratique sportive en euros	Tous en Club En euros	Soutien aux emplois		Total en euros
				Nombre de poste	Montant en euros	
Choisy-Le-Roi	2015	29100	6810	1	12000	47910
	2016	13500	5220	1	10000	28720
	2017	9300	4920	1	7500	21720
Ivry-Sur-Seine	2015	26850	8700	2	15000	50550
	2016	24000	8130	2	125000	44630
	2017	21025	9750	2	10000	40775
Vitry-Sur-Seine	2015	39300	6690	3	15000	60990
	2016	26200	8040	5	48000	82240
	2017	31200	8520	5	44000	83720

La pratique artistique, au-delà des crédits spécifiques, a également été soutenue par la DRAC dans le cadre de l'AAP « Culture et lien social » qui met en relation les populations QPV avec des artistes professionnels. L'aide de la DRAC s'est montée à 71 000 € en 2016 et 120 500 € en 2017.

Santé

Afin d'assurer une meilleure prise en charge et développer la prévention primaire, l'ARS a soutenu les 3 villes pour un montant global de 157 200 € en 2016 et 192 475 € en 2017. Au-delà de ces actions, à la suite de la réalisation d'un diagnostic local de santé en 2015 trois contrats locaux de santé ont pu être signé sur les communes de Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine le 27 novembre 2018.

Par ailleurs, les actions des ateliers santé ville (ASV) d'Ivry-Vitry et Choisy-le-Roi ont été cofinancées dans le cadre de la programmation du BOP 147.

Intégration

Les contrats et les formations dispensées par l'OFII ne concernent pas exclusivement les habitants des QPV, ce qui est également vrai pour le BOP 104 qui cible le public primo-arrivants (majorité des apprenants issus des QPV). Sur ce dernier programme, l'action 12 a financé à hauteur de 303 250 € de 2015 à 2017 des actions d'apprentissage linguistique, d'appropriation des valeurs républicaines, d'accompagnement global en complément de l'offre de l'OFII ainsi qu'une plateforme linguistique à Ivry-sur-Seine.

Ci-après le tableau récapitulatif des contrats d'accueil et d'intégration, des formations linguistiques et civiques et des sessions d'information « Vivre en France » dispensées par l'OFII met en évidence les interventions visant à faciliter l'intégration sur le territoire.

Commune	Nombre de CAI/CIA		Formations linguistiques	
	2016	2017	2016	2017
Choisy-Le-Roi	281 €	214 €	85 196 €	121 582 €
Ivry-Sur-Seine	406 €	295 €	125 203 €	184 612 €
Vitry-Sur-Seine	580 €	341 €	184 573 €	283 988 €

Egalité femmes-hommes et accès au droit

En matière d'accès au droit et de renforcement des coordinations en la matière la DDCCS subventionne le CDAD ce qui permet de financer le Point d'Accès au Droit de Vitry-sur-Seine à hauteur de 12 000 € et de soutenir des permanences juridiques dans les centres sociaux

Concernant l'accès au droit des femmes en particulier, on notera notamment les initiatives suivantes :

- En 2015 des sessions de formations à destination des professionnels du territoire d'Ivry ont été dispensées par l'ADRIC sur le thème « accueillir et accompagner les femmes immigrées face aux violences et en faveur de leur accès aux droits » et en 2016 à destination de groupe de femmes primo-arrivantes « favoriser l'appropriation des valeurs républicaines par les primo-arrivantes » au centre social Balzac de Vitry,
- Différents travaux conduits à Vitry-sur-Seine dans le cadre du CLSPD pour améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences avec les co-financements du FIPD :
 - la formation des agents de la ville de Vitry-sur-Seine aux violences conjugales
 - La mise en place d'une marche exploratoire de femmes à la gare de Vitry-sur-Seine en partenariat avec la SNCF pour lutter contre le sentiment d'insécurité des femmes et le harcèlement sexiste dans les transports et les gares ;
 - Des actions collectives dans les établissements scolaires ;
 - Un répertoire (annuaire de professionnels) pour l'accompagnement des victimes de violences conjugales ;
 - Un travail a été engagé sur la question de la prévention des pratiques prostitutionnelles chez les jeunes, ce phénomène étant constaté à différents endroits du territoire (prostitution dans des structures d'hébergement notamment). –
- La prise en charge des femmes victimes de violences s'appuie également sur des réseaux locaux de professionnels à Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine et notamment par l'action de référent local violences conjugales porté par Tremplin 94.
- Des permanences d'accès aux droits et d'aide aux victimes (2jours/semaine) du CIDFF à l'espace municipal de médiation et d'accès au droit d'Ivry-sur-Seine et 1/2 journée par semaine à Vitry-sur-Seine au centre Alef accueil plus. Au total 885 personnes habitant Ivry-sur-Seine ont été reçues et 271 habitants Vitry-sur-Seine. 36 femmes victimes de violences conjugales habitantes d'Ivry-sur-Seine et 56 de Vitry-sur-Seine ont été reçues sur le lieu d'accueil de Tremplin 94 en 2017. 1 femme habitante du quartier Ivry port et 1 femme du quartier Monmousseau ont été bénéficiaires du dispositif « téléphone grave danger ».
- Enfin, la délégation régionale aux droits des femmes finance en 2018 l'exposition « super Egaux, le super pouvoir de l'égalité filles-garçons » à l'Exploradôme de Vitry-sur-Seine (7 000 €).
- Un dispositif d'hébergement et d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales existe depuis de nombreuses années à Choisy. Il est financé en partie par des crédits du FIPD. Il devrait s'inscrire dans le nouveau CLSPD.
Il repose sur une concertation avec l'Espace Départemental des Solidarités, le service habitat, le CIDFF et l'AUVM prestataire.
- En matière d'accès aux droits la ville de Choisy n'a pas obtenue de crédits pour ouvrir un PAD mais dispose d'un important réseau de permanences (CIDFF, Nouvelles Voies,

ISM interprétariat, avocat, conciliateur de justice, correspondant ville justice, ADIL, CNL..) et a édité un guide de l'Accès aux Droits.

- Enfin, la ville de Choisy dispose d'une délégation à l'égalité entre les femmes et les Hommes, et à ce titre elle encourage particulièrement à développer des actions dans le contrat de ville qui intègrent cette question.

Développement économique et emploi

Le service public de l'emploi s'est mobilisé en faveur de la formation, du retour à l'emploi et de la création d'entreprise en faveur des demandeurs d'emploi du contrat de ville. Ainsi, sur les communes signataires du contrat de ville, dès 2016 et à titre d'exemple, on pouvait comptabiliser :

	Emplois d'avenir	CAE	CIE
Choisy-Le-Roi	4	9	9
Ivry-Sur-Seine	9	38	8
Vitry-Sur-Seine	23	60	34

Au-delà de l'ensemble des formations dispensées par la mission locale, le pôle emploi a également mobilisé son offre de formation. C'est ainsi qu'au 6 novembre 2018 on dénombrait sur l'année en cours 121 attestations d'entrée en formation pour 47 femmes et 74 hommes. Sur la même année on dénombrait 31 sorties de DEFM des QPV pour reprise d'emploi et 83 sorties pour création d'entreprise.

Les communes couvertes par une agence de pôle emploi ont bénéficié de la présence de 12 à 17 conseillers par structure permettant :

- Un accompagnement global
- Des accompagnements renforcés
- Un suivi dédié aux jeunes
- Un suivi spécifique à l'entreprise
- La mise en place du fonds d'inclusion dans l'emploi a notamment permis de transformer les contrats aidés en parcours emploi compétences et renforcé l'IAE, l'Etat apportant par ailleurs son soutien au réseau IAE94.

Par ailleurs afin de soutenir les publics des quartiers prioritaires à la recherche d'un emploi, les structures suivantes ont été soutenues :

- Wimoov pour la mobilité
- SCOP E2S Développement qui propose des garderies éphémères
- HEP, entreprise d'insertion à Choisy-le-Roi
- Fresnes Service, Ohé service dans le cadre des SIAE
- FACE 94

Enfin, l'opportunité que constituent les grands projets de développement (ANRU, Grand Paris) a été utilisée pour développer les clauses d'insertion. Afin de renforcer l'accès des habitants aux clauses sociale d'insertion et aux opportunités d'emploi liées aux projets structurants, une

convention a été signée avec le conseil départemental pour que ce dernier assure la coordination départementale des clauses sociales (développement et harmonisation la mise en œuvre des clauses sociales). Par ailleurs, les études sur la diversification fonctionnelles des quartiers à Vitry-sur-Seine par la restructuration ou l’implantation d’activités économiques en pied d’immeuble et la recherche d’une attractivité renouvelée des pôles commerciaux de proximité, permettent d’identifier des sites d’implantations des activités économiques et commerciales en lien avec la stratégie de développement économique du territoire ce qui doit également bénéficier à l’emploi des habitants des QPV.

IV. Utilisation de l’abattement TFPB

La convention signée le 9 novembre 2016 prévoit les engagements des partenaires du contrat ville.

Les bailleurs peuvent donc bénéficier d’un abattement fiscal de la Taxe pour le Foncier Bâti. Pour cela ils doivent présenter des programmes d’actions à la hauteur du montant de l’abattement prévu. Ces actions doivent avoir lieu dans les QPV.

Engagement par bailleurs en euros.

DOMAXIS	26 140
OPH IVRY SUR SEINE	1 060 816
IMMOBILIERE 3F	2 447
IDF HABITAT	33 430
ADOMA	25 800
SEMISE	369 017
OPH VITRY	498 036
VALOPHIS HABITAT	417 899
LOGIREP	145 252
Total	2 578 837

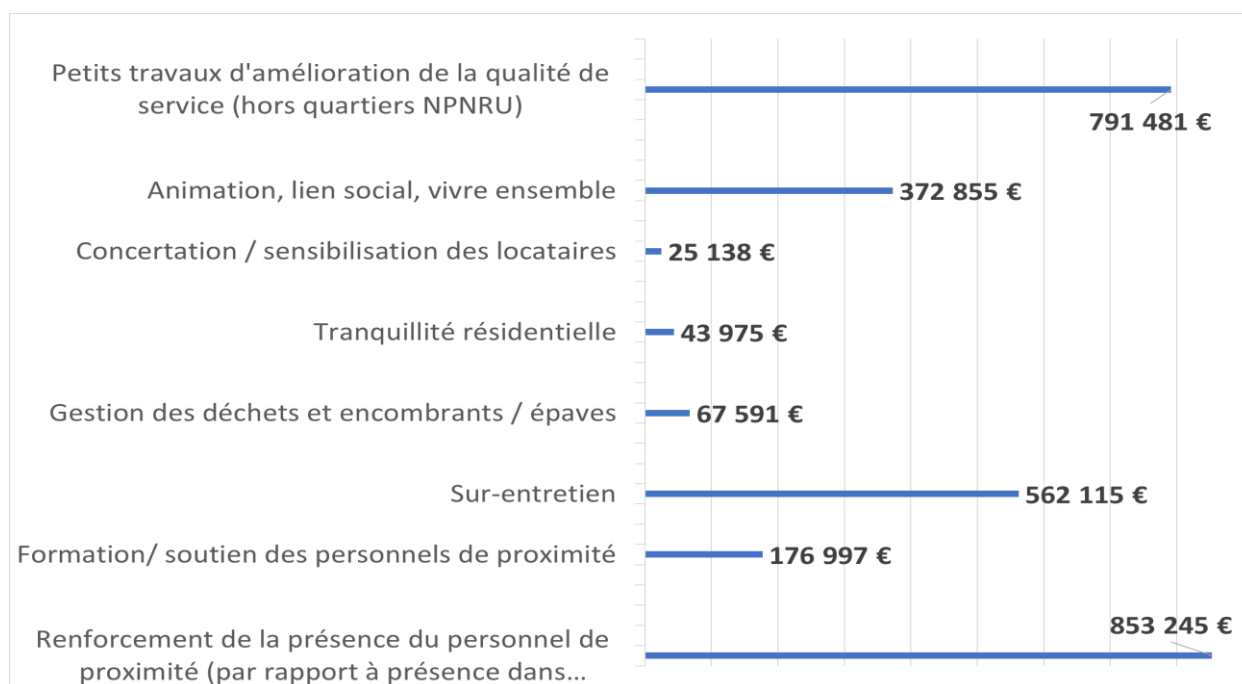
Champs d'interventions 2018

La convention précise les champs d'interventions suivants, c'est ainsi qu'ils doivent être repris dans les programmes :

- Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV) ;
- Formation/soutien des personnels de proximité ;
- Sur-entretien ;
- Gestion des déchets et encombrants / épaves ;
- Tranquillité résidentielle ;
- Concertation / sensibilisation des locataires ;
- Animation, lien social, vivre ensemble ;
- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU).

Le tableau ci- dessous présente le total de l'engagement de tous les bailleurs pour l'année 2018 par champs d'intervention comme prévus par la convention.

Total général 2018 : 2 716 400 euros



Le graphique ci-dessus, qui présente les engagements des bailleurs pour l'année 2018, démontre que les petits travaux d'amélioration de la qualité de service et le renforcement de la présence de personnel de proximité restent toujours les deux axes de travail majoritairement valorisés par les bailleurs.

Le travail de coordination entre les villes et les bailleurs permet de réorienter les crédits vers les actions autour du vivre ensemble, de l'animation et du lien social. Des chantiers d'insertion ont été mis en place pour réaliser les petits travaux d'amélioration de la qualité de service. Le travail de coordination autour des actions vise à s'affiner sous la responsabilité administrative de l'Etablissement public en articulation avec les services des villes GUP ou les équipes ANRU.

F. Projets de renouvellement urbain

Les enjeux stratégiques des NPRU de Seine-Amont

Les projets de rénovation urbaine du territoire s'intègrent dans le volet « Renouvellement urbain et cadre de vie » et leur programmation prend en compte les objectifs stratégiques fixés dans l'ensemble du projet territorial du Contrat de ville.

Si les enjeux stratégiques des piliers « Développement économique, emploi et insertion » et « Cohésion sociale » sont également pris en compte, ce sont, avant tout, ceux du pilier dédié à l'intervention urbaine qui sont concernés :

- **Enjeu stratégique 7** : Garantir la prise en compte des projets de renouvellement urbain au sein des politiques de développement du territoire.
- **Enjeu stratégique 8** : Développer et conforter une offre en équipements et en services qui réponde aux enjeux de cohésion sociale des quartiers prioritaires.
- **Enjeu stratégique 9** : Permettre aux projets structurants du territoire de prendre en compte et de constituer un levier de développement des quartiers prioritaires.
- **Enjeu stratégique 10** : Faire de la gestion urbaine et sociale de proximité un outil partenarial innovant pour les quartiers prioritaires.
- **Enjeu stratégique 11** : Favoriser des dynamiques résidentielles adaptées et équilibrées pour les quartiers prioritaires.
- **Enjeu stratégique 12** : Favoriser un développement urbain durable des quartiers prioritaires.

Il convient également de noter le rôle que peuvent jouer les projets de renouvellement urbain dans la mise en œuvre d'un des enjeux stratégiques identifiés en matière de développement économique :

- **Enjeu stratégique n°6** : Favoriser le développement endogène des quartiers prioritaires en créant des dynamiques économiques internes.

Quartier des Navigateurs, Choisy-Le-Roi

	jul-17	août-17	sept-17	oct-17	nov-17	déc-17	jan-18	févr-18	mars-18	avr-18	mai-18	juin-18	juil-18	août-18	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18	janv-19	févr-19	2018-2028	
	2eme semestre 2017						1er semestre 2018						2eme semestre 2018									
Validation Administratives				COFIL		Poin d'étape		RTP/CNE Orly/Choisy 12 février 2018								COFIL	RTP Choisy				CNE	Accord des financeurs fin 2018
Concertation			Réunion Publique		Co-construction du projet avec le Conseil citoyen et l'ensemble des habitants volontaires 6 ateliers			Porte à porte des Elus chaque mardi et jeudi			Vote parmi 3 scénarios 17 mars 2018		Travail avec le Conseil citoyen autour de la GUP et approfondissement du scénario				Partage de l'approfondissement du projet				Maquette virtuelle	Etude de programmation Equipement - Poursuite d'une concertation active avec le Conseil citoyen et tous les habitants - Deux fêtes par an pour animer le quartier
Travail Technique, Maison des projets et prestataires	Définition des enjeux à l'échelle intercommunale			Définition de 3 scénarios urbains			Approfondissement du scénario retenu			Plan Guide intercommunal			Préparation Dossier RTP									Réalisation des opérations sur les Navigateurs, ADEF et les Cosmonautes
Relogement	Recrutement d'un Chargé relogement par Valophis		- Réalisation des enquêtes aux domiciles des locataires concernés (en commençant par les grands logements) - Réalisation de la charte relogement avec les habitants volontaires et le Conseil citoyen				70 logements supplémentaires en phase 2		Arrêt des relocations Chambres résidence sociale ADEF		relogement actif			Signature protocole relogement ADEF		relogement actif						

➤ Avancement du projet urbain

Le 30 novembre 2018, l'ANRU donnait son avis sur le projet de renouvellement urbain de Choisy-le-Roi à travers la Réunion Technique Partenariale.

Si la qualité du projet des Navigateurs et son avancement ont été appréciés par l'ANRU avec un avis très positif sur les orientations inscrites dans le plan guide de l'atelier Ruelle et l'étude urbaine Richez associés, une réserve était évoquée sur l'ilôt équipement. Le choix du projet présenté au CNE est celui avec l'équipement à l'angle du carrefour et les logements en retrait (cf ci-dessous).



➤ Programmation des équipements

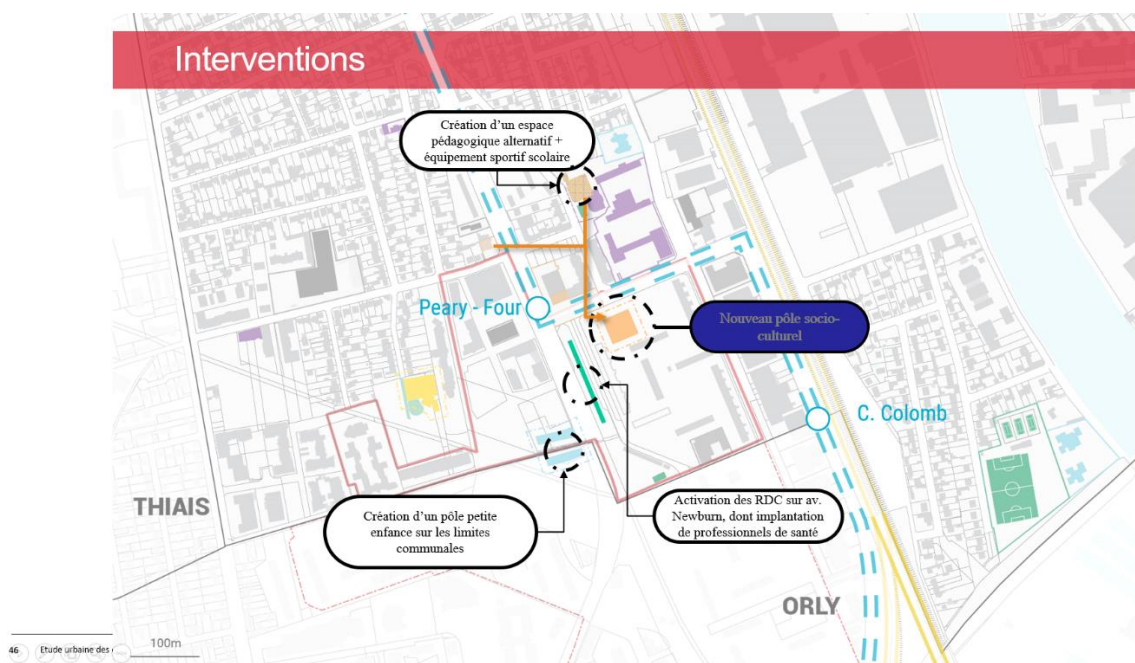
La programmation des équipements s'appuie aussi sur la volonté de favoriser les échanges et le partage pour une mixité réussie.

L'équipement phare, dit équipement socio culturel, regroupera la maison pour tous, le centre social Langevin, des studios musiques, la ludothèque, une annexe du conservatoire. Cette programmation devra être complétée lors d'une étude qui sera menée avec les habitants au 1^{er} semestre 2019 en vue d'une consultation architecte en septembre 2019. Un parking public mutualisé avec une partie des logements pourrait prendre sa place sous l'équipement.

Le local centre social Langevin peut faire l'objet d'une extension de l'équipement sportif (réhabilitation gymnase et création DOJO) et de la création d'un équipement dédié aux 2 groupes scolaires.

Un équipement petite enfance intercommunal permettrait d'offrir aux habitants d'Orly et Choisy-le-Roi 60 berceaux en crèche, une vingtaine de berceaux en multi accueil, un Relais d'Assistance Maternelle, un local accueil enfant parent autour de la parentalité. Cet équipement sera positionné au sud de Briand Pelloutier sur un ou deux sites sur le territoire de Choisy ou d'Orly.

Les pieds d'immeuble des Navigateurs sont voués à accueillir des activités (cf développement économique) ou des équipements. Un budget dédié à l'économie social et solidaire, aux équipements transitoires est indiqué dans la maquette financière.



➤ Programmation développement durable

Il est rappelé que le projet de NPRU s'inscrit dans la démarche écoquartier et à ce titre répondra aux

20 engagements de la démarche. Il est à ce titre fléché comme lieu d'expérimentation dans le cadre de l'acte II de l'agenda 21 communal autour des questions de l'espace public et de mobilités, d'ilots de fraîcheur et de végétalisation par exemple. En lien avec les démarches et appels à projet auxquels la ville et l'EPT ont répondu et ont été lauréats pour certains, différentes thématiques émergent :

- L'économie d'énergie dite « grise » est l'énergie nécessaire pour la construction. Il s'agit des démarches « bas carbone » ou analyse du cycle de vie des ouvrages qui devient un élément majeur de la construction neuve. L'enjeu est de développer cette thématique aussi sur les aménagements en lien avec une étude menée avec le CSTB.
- La biodiversité et l'autonomie en eau en partant des orientations inscrites dans l'agenda 21, de l'histoire du quartier, des orientations du département, la présence du cluster EMS. La création d'îlot de fraîcheur sera proposée tout en limitant l'apport d'eau potable.
- Le partage des espaces publics fera l'objet d'une étude de programmation avec les habitants. Une intention particulière sera portée à l'utilisation par tous des espaces (génération, genre...).

Quartier Centre-Ville/Capra/Robespierre, Vitry-sur-Seine

Le protocole de préfiguration du NPRU de Vitry-sur-Seine a été signé le 20 février 2017. Depuis lors, les études urbaines et sociales portant sur des volets tels que le développement économique & l'emploi le développement du numérique, les mobilités, l'innovation au service des habitants, l'amélioration de la collecte des ordures ménagères ou encore la nature en ville, ont été menées.

Elles ont permis d'identifier les attentes et les besoins des habitants et de les transposer selon 4 objectifs majeurs sur lesquels s'articule le projet NPRU de Vitry.

Il s'agit en tout premier lieu d'améliorer la qualité de l'habitat, de favoriser le développement économique et l'emploi, mais aussi de conforter les lieux de vie dans les quartiers et enfin de favoriser les déplacements et les cheminements inter quartiers.

Le projet porte sur 6 sous-secteurs depuis le centre-ville (Barbusse / Robespierre) jusqu'au quartier du 8 mai 1945 en passant par le Grand Ensemble Ouest (Mario Capra, le Clos Langlois et Rabelais). Plusieurs scénarios ont été proposés aux habitants durant l'année 2017 / début 2018, au cours de nombreuses séances de travail et ateliers urbains (maquettes, films 3D, balades urbaines).

Le projet a été examiné lors d'un point d'étape (réunion technique interne à l'ANRU) le 19 septembre 2018, dans une version concertée, chiffrée et phasée dans le temps, intégrant un phasage opérationnel qui intègre les capacités d'investissement des principaux acteurs concernés (Ville de Vitry, OPH de Vitry, SEMISE).

Le projet de Convention intégrant les remarques et attentes formulées par les services de l'Etat lors du point d'étape de septembre 2018, devra faire l'objet d'une validation par le Comité National d'Engagement en 2019.

Quartier Gagarine, Ivry-sur-Seine

La convention ANRU de la ZAC Gagarine, précisant le projet et la participation financière des différents partenaires, est actuellement en cours de signature (octobre 2019). Il s'agit du premier Programme d'Intérêt Régional signé par l'ANRU dans le Département du Val-de-Marne.

Son programme prévoit la réalisation d'environ 90.000 m² SDP de logements (1.400 logements neufs, dont 30% en logements sociaux). Dans un objectif de mixité des fonctions urbaines contribuant à favoriser l'animation du quartier, la programmation prévoit également la création de 60 000 m² de bureau /activités , 2.000 m² de commerces de proximité, et 12.000m² d'équipements publics pour répondre aux besoins des nouveaux habitants.

Plus qu'une opération « classique » de renouvellement urbain, la singularité du projet Gagarine tient dans son ambition forte d'aller vers un schéma d'agro cité, vers un projet mobilisateur de 2,5 Ha « ville nourricière », articulé autour de l'agriculture urbaine.

En complément des projets à vocation immobilière, les premiers éléments de programmation estiment à 25.000 m² l'ensemble des surfaces consacrées à l'agriculture urbaine (pleine terre, sur dalle, en toiture, sous serre). Il s'agit du 3ème plus gros projet connu à ce jour en France (derrière Lille et Bordeaux, qui ne sont pas encore entrés en phase opérationnelle).

L'agriculture urbaine renvoie en effet à une diversité de situations et de types de projets : espaces productifs interstitiels, jardins collectifs, fermes urbaines spécialisées, fermes urbaines productives, éco pâturage, aquaponie en milieu urbain, projet d'insertion, agriculture connectées, agriculture high tech... autant de sujets qui renvoient à des contraintes techniques propres à chaque site, à des questions économiques et sociales qui doivent être localement mises en débat par la ville.

G. Participation des habitants

I. Conseils Citoyens

Choisy :

Le Conseil citoyen s'est réuni toute l'année avec une grande régularité (à raison d'une fois par mois). Il est composé à la fois d'habitants volontaires (issus bien sûr du quartier prioritaire) et de représentantes de structures associatives implantées dans ce même secteur (l'entreprise d'insertion par l'activité économique HEP, l'amicale des locataires des Navigateurs et la mission locale).

Progressivement les habitants sont devenus autonomes, élaborent l'ordre du jour, et rédigent les relevés de conclusions. Avec pour objectif de repérer les problèmes des habitants et de faire remonter ces informations aux instances compétentes pour essayer de trouver une solution. Ils participent à l'ensemble de la concertation municipale autour du NPRU et ont produit une charte de chantier à faible nuisance qui est actuellement soumise en mairie.

Les services Développement Local et Citoyenneté ainsi que les personnes du territoire en charge du projet de Renouvellement Urbain participent et assurent le suivi et la coordination de ces réunions.

En fonction des points à l'ordre du jour, des services de la collectivité ou des partenaires peuvent être amenés à intervenir.

Progressivement cette instance est devenue un acteur important du développement du quartier et impliqué dans sa transformation.

Cependant, le conseil citoyen peine à se renouveler et à faire respecter la parité femmes/hommes par manque de volontaires. Ainsi, pour assurer le renouvellement des membres, il a été proposé lors de la réunion de mois de septembre, d'associer les habitants volontaires à leurs travaux et de participer au conseil citoyen.

Ivry-sur-Seine :

Les Conseils citoyens ont été mis en place le 30 novembre 2017. Ils ont été associés aux diagnostics en marchant dans le cadre de l'abattement TFPB dans la période qui a suivi.

En 2018, toujours à l'initiative de la politique de la ville d'Ivry et de la déléguée du Préfet, ils ont pu donner leur avis sur le bilan 2017. Dans la même démarche, une réunion est prévue pour recueillir leur avis pour le bilan 2018 de la politique de la ville ainsi que sur le protocole d'engagements réciproques et renforcés qui sera annexé à l'actuel contrat de ville.

Courant 2019 des membres de ces conseils citoyens ont tenté d'organiser une réunion, mais le peu de retours ne leur a pas permis de tenir cette rencontre.

La ville reste à leur disposition pour organiser matériellement leurs réunions s'ils en font la demande.

Vitry-sur-Seine :

Deux Conseils citoyens ont été installés à Vitry-sur-Seine au début de l'année 2017 : l'un regroupant les quartiers Colonel Fabien et Balzac et l'autre regroupant les quartiers du Centre-Ville (Defresne-Vilmorin-Robespierre et Commune de Paris-8 mai 1945). Le Conseil du Centre-Ville est également dans le périmètre d'une opération NPRU (Nouveau Programme de Rénovation Urbaine). Les projets de rénovation urbaine ont été présentés à deux reprises au Conseil du Centre-Ville qui a pu échanger à ce sujet et participer à la concertation. Les rapports annuels 2016 et 2017 du Contrat de Ville ont également été présentés aux Conseillers qui ont donné leur avis sur le rapport conformément à la loi. Les associations qui ont déposé des demandes de subvention dans le cadre du Contrat de Ville 2018 ont présenté leurs projets d'actions en amont aux Conseils citoyens. On constate un absentéisme croissant aux réunions des Conseils et un désintérêt des conseillers pour cette instance. Une réflexion est en cours pour voir comment mieux articuler les Conseils citoyens avec les instances de concertation existantes à Vitry-sur-Seine, notamment les Conseils de quartier.

H. PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS 2019 :

I. La circulaire du 22 janvier 2019.

14 novembre 2017 : appel du Président de la République à Tourcoing à une mobilisation nationale pour les quartiers prioritaires

22 mai 2018 : des objectifs précisés : garantir les mêmes droits ; favoriser l'émancipation ; refaire République

18 juillet 2018 : adoption de la feuille de route en 5 programmes : sécurité, éducation, emploi, logement, lien social + déclinaison des 40 mesures

Une augmentation de 20% de l'enveloppe du programme 147 « politique de la ville » pour permettre la mise en œuvre de ces mesures en s'appuyant sur le Plan d'Investissement Compétences qui doit renforcer l'accompagnement des jeunes des QPV sur la garantie jeune, les écoles de la 2^{ème} chance, les parcours formation vers l'emploi, la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme

Un rôle central du Préfet : pilote du suivi des mesures (cf courrier envoyé aux élus par le PDEC de l'Essonne aux élus le 28 février / pas d'information de la préfecture 94)

La présence de l'ARS et de l'Education Nationale sur ces instances et leur implication

Une adaptation / différenciation des mesures en fonction des territoires

II. Impact de la circulaire sur le contrat de ville

- Les contrats de ville sont **prolongés jusqu'en 2022** par la loi de finances du 28 décembre 2018.
 - ✓ Prolongation de la géographie prioritaire
 - ✓ Prolongation des mesures fiscales (exonération de fiscalité pour les commerces de proximité et TFPB)
- Des contrats de ville renégociés pour intégrer les priorités gouvernementales : une rénovation qui doit **s'appuyer sur l'évaluation à mi-parcours des contrats, offrir une place majeure au volet enfance et soutien à la parentalité et associer les conseils citoyens**
- Cette rénovation prendra la forme d'**un protocole d'engagements renforcés et réciproques** ajouté au contrat qui doit traduire la mobilisation de l'Etat et de ces partenaires qui doit s'appuyer sur 3 principes :
 - ✓ Une approche globale de l'action publique / mixité sociale + déclinaison des plans nationaux sur les QPV (lutte contre la pauvreté, plan national de santé, égalité F/H)
 - ✓ Une différenciation en fonction des territoires en tenant compte des dynamiques locales et des problématiques spécifiques
 - ✓ La responsabilisation en vue de la traduction des engagements de l'Etat et du Pacte de Dijon



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE THIAIS

(Département du Val de Marne)

Accusé de réception en préfecture
094-219400736-20190705-DEL28-05072019-
DE
Date de télétransmission : 08/07/2019
Date de réception préfecture : 08/07/2019

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE OBLIGATOIRE DU LUNDI 24 JUIN 2019

Nombre de membres
composant le Conseil
Municipal : 35
Présents à la séance : 25
L'an deux mil dix-neuf

L'an deux mil dix-neuf le 24 juin, à vingt et une heures,

Les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Thiais, régulièrement convoqués le 18 juin 2019, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville (rue Maurepas), sous la Présidence de Monsieur Richard DELL'AGNOLA, Maire :

M. le Président, après avoir ouvert la séance, a procédé à l'appel nominal :

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme JOSSIC – M. CAZAUBON – Mme MARCHEIX – M. LARDE – Mmes TORCHEUX – HAMADA-LARKEY – M. SEGURA – Mme GERMAIN – M. CAUSSIGNAC – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – DONA – ZITI – HADDAD - MM. LE BOT – DUMONT – Mmes DELL'AGNOLA-HARTJE – SALHI-MELLAHI – MM. DE FREITAS – MAXIMILIEN – Mme BURTEAUX – M. PATRY – Mme LE SOUFFACHE

ABSENTS : MM. GRINDEL (procuration à Mme MARCHEIX) – MARTINS (procuration à Mme BOCHEUX) – Mme DURAND-DELOBEL (procuration à Mme HAMADA-LARKEY) – MM. BOMPARD – GHAZLI – BOUMOULA (procuration à Mme JOSSIC) – CHARLEUX (procuration à M. CAZAUBON) – Mme TOULZA (procuration à Mme BURTEAUX) – MM. TRAN (procuration à M. DE FREITAS) – TOLLERON (procuration à M. MAXIMILIEN)

Le Conseil a ensuite été invité à procéder à l'élection, pour la présente séance, d'un secrétaire pris dans son sein, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Pierre SEGURA ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

CERTIFICAT DE PUBLICITÉ

Le Maire de Thiais, certifie que la présente délibération a reçu la publicité exigée par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 2 juillet 2019

Le Maire,

Vice-Président de l'Etablissement Public Territorial
Grand-Orly Seine Bièvre



Richard DELL'AGNOLA

Accusé de réception en préfecture
094-219400736-20190705-DEL28-05072019-
DE
Date de télétransmission : 08/07/2019
Date de réception préfecture : 08/07/2019

Objet :
Rapport sur l'utilisation de la DSU 2018

N° 2019/06/06

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1111-2 et L.2121-29,

Vu le rapport annuel 2017 sur la situation de la Commune au regard de la politique de la ville précisant les actions menées sur son territoire, les orientations et programmes de nature à améliorer la situation,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,

ARTICLE 1 :

PREND ACTE du rapport annuel 2018 sur la situation de la Commune au regard de la politique de la ville précisant les actions menées sur son territoire, les orientations et programmes de nature à améliorer la situation.

ARTICLE 2 :

DIT que la présente délibération sera notifiée à :

- L'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre représenté par Monsieur Michel LEPRETRE, Président – 11 avenue Henri Farman - BP 748 - 94398 Orly Aéroport Cedex.

ARTICLE 3 :


DIT qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

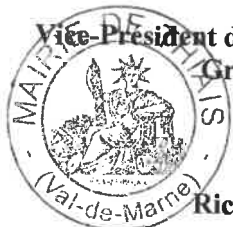
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Et les Membres présents ont signé,

Pour extrait conforme
Le Maire

Vice-Président de l'Etablissement Public Territorial
Grand-Orly Seine Bièvre



Richard DELL'AGNOLA



Accusé de réception en préfecture
094-219400736-20190705-DEL28-05072019-
DE
Date de télétransmission : 08/07/2019
Date de réception préfecture : 08/07/2019

Point n° 7

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

NOTE DE SYNTHÈSE

Objet : Rapport sur l'utilisation de la DSU 2018

En application des nouvelles dispositions de l'article L.1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune, signataire d'un contrat de ville, présente un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, en précisant les actions menées sur son territoire, les orientations et programmes de nature à améliorer la situation.

Aussi, les points suivants sont-ils ci-dessous exposés :

I. Les principales orientations du contrat de ville

Le contrat de Ville de Thiais signé le 7 juillet 2015 pour la période 2015-2020 mobilise les services de l'Etat ainsi que de nombreux partenaires autour de projets qui tendent au développement du quartier des Grands Champs et qui s'articulent autour des piliers d'intervention suivants :

Pilier cohésion sociale :

- Assurer la réussite éducative ;
- Mobiliser les habitants ;
- Améliorer la sécurité ;

Pilier Renouveau urbain et cadre de vie :

- Achever les opérations du Projet de Renouveau Urbain ;
- Favoriser une dynamique résidentielle ;
-

Pilier Emploi et développement économique :

- Favoriser l'accès des résidents à l'emploi ;
- Créer, développer et maintenir l'activité économique ;

Thématiques transversales :

- Mobilisation des dispositifs en faveur de la jeunesse ;
- Agir sur les freins à l'emploi des femmes et améliorer l'égalité hommes-femmes ;
- Lutter contre les discriminations par une meilleure appropriation de la vie du quartier par les femmes et l'ensemble des habitants du quartier ;

II. L'évolution de la situation dans le quartier des Grands Champs

Il s'agit pour remédier aux difficultés intrinsèques de ce quartier de :

- Restructurer l'habitat en réaffirmant la vocation résidentielle du quartier et en favorisant la mixité sociale par une diversification de l'offre d'habitat et des formes bâties.
- Valoriser l'espace urbain en désenclavant et en requalifiant les espaces publics, en réimplantant des équipements publics de proximité et en reconstituant l'appareil commercial.

Depuis 2009, la réalisation d'un grand nombre de ces objectifs a permis une transformation notable de ce quartier.

➤ Au titre des équipements publics :

Le groupe scolaire, la halte-garderie et le gymnase Romain Gary ont ouvert leurs portes sur le quartier nord-ouest de la Ville, aux vacances de printemps de 2012.

L'école Buffon a été démolie laissant place à la réalisation d'une opération de construction de logements.

➤ Au titre de la reconstitution de l'appareil commercial :

Création de commerces de proximité : démolition du centre commercial existant, 3 commerces déjà ouverts et 2 nouveaux commerces en cours d'installation

➤ Au titre du désenclavement :

Création de voies nouvelles et rénovation des voies existantes sur le secteur nord du quartier assurant l'ouverture vers le RD 60.

➤ Au titre des opérations de résidentialisation / réhabilitation de logements sociaux :

Le programme de réhabilitation engagé par I3F est en cours d'achèvement.

L'ultime phase de rénovation du quartier a débuté en fin d'année 2017 :

- Les travaux d'assainissement dans la rue de la Galaise et la voie du Moulin ont été achevés en 2018, où sera également réalisé un bassin de rétention d'eau pluviale.
- Les aménagements définitifs ont été réalisés dans les rues des Grands Champs, des Eglantiers Nord et Marcel Cerdan

III. Les actions menées au bénéfice des habitants du quartier des Grands Champs

Avec la livraison de 135 logements sociaux neufs, le quartier des Grands Champs abrite aujourd'hui 757 logements sociaux, soit près du tiers du parc social communal. Sa population s'élève à 2710 habitants environ et est appelée à se densifier compte tenu des programmes de construction de logements en cours qui visent une mixité des statuts d'occupation: loyer libre, accession. Un programme de 39 logements destinés à l'accession est en cours de commercialisation avancée. Enfin 4 programmes totalisant 135 logements sociaux implantés dans 3 sites de la Ville ont été construits et livrés.

Le désenclavement du quartier vise à ouvrir le site sur le reste de la Ville et à favoriser la mobilité des habitants.

Depuis septembre 2014, une navette relie les Grands Champs aux autres quartiers de la ville, avec l'objectif d'ouvrir le quartier, par la traversée du Cimetière Parisien, à la ligne T7 du Tramway, qui dessert notamment le Centre Belle Epine et le Min de Rungis. En 2018, 67 000 voyageurs environ ont emprunté la navette, soit près de 5 600 voyages par mois. Suite à l'accord renouvelé de la ville de Paris quant à cette traversée, les services des différents acteurs continuent d'étudier les scénarios techniques envisageant les conditions et modalités de sa réalisation.

La géothermie et la création prochaine d'un espace vert aménagé de 10 000 m² environ compléteront les objectifs de développement durable assignés au projet.

IV. Les perspectives d'évolution

Les effets du programme en matière de mixité sociale et d'ouverture du quartier ne pourront se ressentir qu'à l'achèvement des opérations. Les opérations qui restent à mener concernent directement la diversification de l'habitat, l'aménagement viaire ainsi que le traitement des liaisons (traversée du Cimetière parisien, espaces verts et coulée verte vers Thiais Village) d'où l'enjeu d'achever ce programme.

L'enjeu de gestion urbaine de proximité porte à la fois sur la vie du quartier en phase chantier puis sur la gestion à l'issue des travaux. En effet, le projet impacte les domanialités et les responsabilités de gestion tout en introduisant de nouveaux usages sur le quartier (habitants du parc privé, clients des commerces...)

V. L'articulation entre les volets social, économique et urbain du contrat de ville

Elle est assurée par la définition même des piliers du contrat de Ville qui s'articulent autour de ces trois thématiques.

Elle s'exprime notamment au travers des actions d'insertion, d'éducation, telles que définies au point VI ci-dessous.

VI. Les actions menées en matière de développement social urbain financées par la dotation de solidarité urbaine (DSU).

Le principe retenu consiste à reconduire les actions existantes dès lors que les bilans ont confirmé la pertinence des actions soutenues mais également à encourager des actions innovantes au plan social.

1. **Pilier Cohésion Sociale :**

Thématique Education – Agir contre l'échec scolaire – CLUB DE LECTURE ET D'ECRITURE

Action reconduite Cette action est mise en place depuis 2007 (CUCS) et a atteint son rythme de croisière avec un effectif de 10 enfants de Ecoles Romain Gary et Charles Péguy. L'implication volontaire des enseignants, la participation et le suivi des parents constituent les deux éléments clés du succès de cette opération.

Thématique Lien social, participation des habitants – Activités physiques et sportives : PASS'SPORT ADOS

Action reconduite. PASS'SPORT ADOS qui vise à encourager l'activité sportive et s'adresse aux enfants de 7 à 14 ans, pendant les périodes de vacances : découvertes des activités sportives, pratique du sport à la carte.

Thématique Lien social – Participation des habitants – Groupe d'échanges

Action reconduite. Le groupe d'échange a été mis en place en 2014: il réunit des habitants du quartier autour des problématiques sociales liées à l'habitat, la vie de quartier, le voisinage ; un psychologue anime les réunions ; Le CAJT, présent sur le quartier en est le porteur, en partenariat avec I3F.

Thématique Lien social, participation des habitants – Aide à la parentalité avec la ludothèque

Action reconduite. Les enfants du quartier, au sein des activités ludiques proposées, se retrouvent après l'école ou pendant les vacances scolaires avec les parents. Fête de quartier au printemps, arbre de Noël, animations collectives parents-enfants ponctuent le travail de la ludothèque (Jardinier amateur, sensibilisation à l'environnement). Les locaux sont mis à disposition par I3F; Les activités de la ludothèque ont touché 227 bénéficiaires, dont 107 résidents des Grands Champs.

Thématique Education – Agir contre l'échec scolaire- Soutien scolaire

Action reconduite. Le CAJT a mis en place une action Soutien scolaire en Français et mathématiques au profit des jeunes (primaires et collégiens) pour favoriser la réussite scolaire des enfants en difficulté éducative; Cette action existe depuis 2008. 50 enfants âgés de 6-11 ans et 12-15 ans ont été accueillis.

Thématique lien social – Atelier d’alphabétisation et cours FLE

Action reconduite. Le CAJT organise dans des locaux mis à disposition par I3F des cours d’alphabétisation, fréquenté notamment par des habitantes du quartier. L’objectif est de favoriser l’intégration sociale et professionnelle des habitants: L’atelier accueille 15 personnes environ.

Thématique lien social – activités physiques et sportives CAJT VERSUS FOOT ACADEMY

Action reconduite. Proposée par le CAJT. L’action proposée vise deux objectifs: répondre à une demande d’activités sportives et participer à la vie associative du quartier des Grands Champs (bénévolat ; animations).

Thématique lien social – activités physiques et sportives Atelier pédagogique numérique

Action nouvelle. Proposée par le CAJT. Il s’agit d’une action consistant en l’organisation d’atelier de découverte et de formation aux métiers de l’audiovisuel avec la participation au projet de Thiais Web TV.

2. Pilier Renouveau urbain et cadre de vie :

Sensibilisation des enfants à la protection de l’environnement ;
Initiation des collégiens aux métiers de l’image ;
Fête du quartier des Grands Champs ;
Ateliers de prévention de la délinquance ;
Groupe d’échange de proximité.

3. Pilier Emploi et développement économique :

Médiateur emploi et insertion professionnelle

Action reconduite. Cette action vise deux objectifs :
Assurer le suivi du Plan local d’Application de la Charte d’Insertion prévue au programme du PRU : 79 % des heures d’insertion sur l’objectif de 54 420 heures ont été réalisées ; l’opération continue, le Projet ANRU se poursuit jusqu’à la fin de l’année 2020 (l’avenant de prorogation de la Convention ANRU a été signé en mai 2018).

Développer des opérations partenariales en faveur de l’emploi : recrutements collectifs, accompagnements individuels vers et l’emploi et l’insertion professionnelle (tissu local, grandes entreprises – RATP, SNCF, etc....) A ce titre une convention partenariale avec la RATP a été élaborée en décembre 2016 : plus de 30 % des candidats proposés et accompagnés par la Ville ont eu accès à un emploi en CDI ou à un apprentissage.

Thématique Emploi – Accompagnement renforcé des jeunes- Aide au permis de conduire et CACES

Action reconduite. La Mission locale propose cette action afin de favoriser l’accès à l’emploi des jeunes ; il s’agit de lever le frein à l’emploi et d’encourager la mobilité à visée professionnelle. Effectifs bénéficiaires 10 à 12 jeunes ; Aide à l’obtention du permis de conduire (cofinancement du permis).

Thématique Emploi – Accompagnement vers l’emploi

Action reconduite. Le CBE sud Val de Marne propose un accompagnement vers l’emploi sur le territoire du Pôle Orly Rungis. L’action n’est pas dédiée au public des Grands Champs en particulier ; La Ville est membre du CBE et participe à son financement.

Ingénierie et pilotage du Contrat de Ville

Action reconduite. Pilotage du Contrat de Ville Le poste de Chef de projet a été créé en 2015 dans le cadre de la préparation du Cadre stratégique et du Contrat de Ville et pour assurer la mise en œuvre du Contrat : gestion administrative et financière, appui partenaires associatifs, encadrement de l'activité du médiateur ; Poursuite de la mission d'ingénierie du PRU jusqu'en 2020.

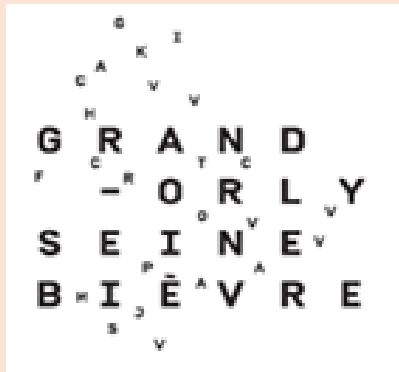
Autres activités

Action reconduite La DSU a permis d'apporter un soutien aux familles en difficultés qui bénéficient des prestations de l'épicerie sociale "Grain de Sel » qui intervient auprès des habitants de Thiais et de Choisy-le-Roi.

La DSU a également bénéficié au quartier de Grignon à travers notamment l'accueil du public et l'animation de l'espace Grignon depuis septembre 2014 :

- Emploi : Permanences du service Emploi et de la mission locale ;
- Jeunesse : présence hebdomadaire du BIJ ;
- Action sociale : CCAS, RAM.

Accusé de réception en préfecture
094-219400736-20190705-DEL28-05072019-
DE
Date de télétransmission : 08/07/2019
Date de réception préfecture : 08/07/2019



Bilan 2018 de la mise en œuvre du contrat de ville du Val de Bièvre

Sommaire

SOMMAIRE.....	2
INTRODUCTION	3
1) LE CONTRAT DE VILLE DU VAL DE BIEVRE.....	6
2) ANALYSE DE LA PROGRAMMATION FINANCIERE 2018	9
2.1) <i>LES CREDITS SPECIFIQUES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (PROGRAMME 147 DE L'ETAT)</i>	<i>9</i>
2.2) <i>CREDITS DE L'ETAT LIES A DES DISPOSITIFS OU CREDITS DE DROIT COMMUN FLECHES POLITIQUE DE LA VILLE</i>	<i>17</i>
2.3) <i>LES CREDITS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL.....</i>	<i>26</i>
2.4) <i>LE FONDS D'INITIATIVES LOCALES (DISPOSITIF EPT GRAND-ORLY SEINE BIEVRE)</i>	<i>27</i>
3) DISPOSITIFS ET FINANCEMENTS SPECIFIQUES	33
3.1) <i>MISE EN ŒUVRE DE L'ABATTEMENT TFPB (TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES).....</i>	<i>33</i>
3.2) <i>LA DSU (DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE)</i>	<i>36</i>
3.3) <i>LES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN.....</i>	<i>37</i>
4) GOUVERNANCE ET INGENIERIE.....	38
4.1) <i>UNE COORDINATION TECHNIQUE</i>	<i>39</i>
4.2) <i>LES INSTANCES DE PILOTAGE</i>	<i>40</i>
5) PARTICIPATION DES HABITANTS.....	41
6) ELEMENTS DE SYNTHESE - ENJEUX ET PERSPECTIVES	44

Introduction

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit le déploiement d'un nouveau cadre contractuel rassemblant, autour de l'État et des collectivités, l'ensemble des partenaires susceptibles d'œuvrer à l'amélioration de la situation des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

La durée des contrats de ville a été prolongée jusqu'en 2022 par la loi du 28 décembre 2018 de finances pour 2019. Cette prorogation entraîne celle de la géographie prioritaire et des mesures fiscales associées.

8 Contrats de Ville ont été signés sur la période 2014-2022 sur le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre :

- Orly,
- Portes Essonne (Athis-Mons / Juvisy-sur-Orge / Savigny-sur-Orge),
- Seine Amont (Choisy-le-Roi / Ivry-sur-Seine / Vitry-sur-Seine),
- Thiais,
- Val de Bièvre (Arcueil / Cachan / Fresnes / Gentilly / Le Kremlin-Bicêtre / L'Haÿ-les-Roses / Villejuif),
- Valenton,
- Villeneuve-Saint-Georges,
- Viry-Châtillon,

Ces 8 contrats de ville doivent permettre de mieux inscrire les 31 quartiers prioritaires de la politique de la ville dans la stratégie développée à l'échelle du territoire et de mobiliser prioritairement les politiques publiques déployées par les partenaires des contrats.

Ces documents contractuels doivent également définir les moyens mobilisés dans le cadre des politiques de droit commun en faveur des 34 quartiers de veille active que compte l'EPT.

L'article L1111-2 du Code général des collectivités territoriales dispose qu' « un débat sur la Politique de la ville est organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale et des communes ayant conclu un contrat de ville, à partir d'un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la Politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ». Il dispose également que les conseils citoyens présents sur le territoire concerné sont consultés en amont sur les projets de rapport.

Forte de plus de 104 000 habitants, la population des quartiers prioritaires de la Politique de la ville représente 16% de la population de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre. Ces quartiers accueillent pourtant 25% des demandeurs d'emploi du territoire, ce qui marque leur fragilité dans l'accès au marché du travail. Dans le même temps, on compte 12% de familles monoparentales (2/3 des quartiers prioritaires de l'EPT comprenant 25% et plus de ménages monoparentaux) ; la médiane des familles de 5 personnes et plus se situe à 16,8% ; les taux de pauvreté au seuil de 60% se situent entre 26% et 46%. L'observatoire de la cohésion sociale, mis en place à l'échelle de l'EPT, a mis en évidence des signes nets de précarité et de fragilité, un profil populaire, un vieillissement confirmé et des compositions familiales différenciées selon les QPV.

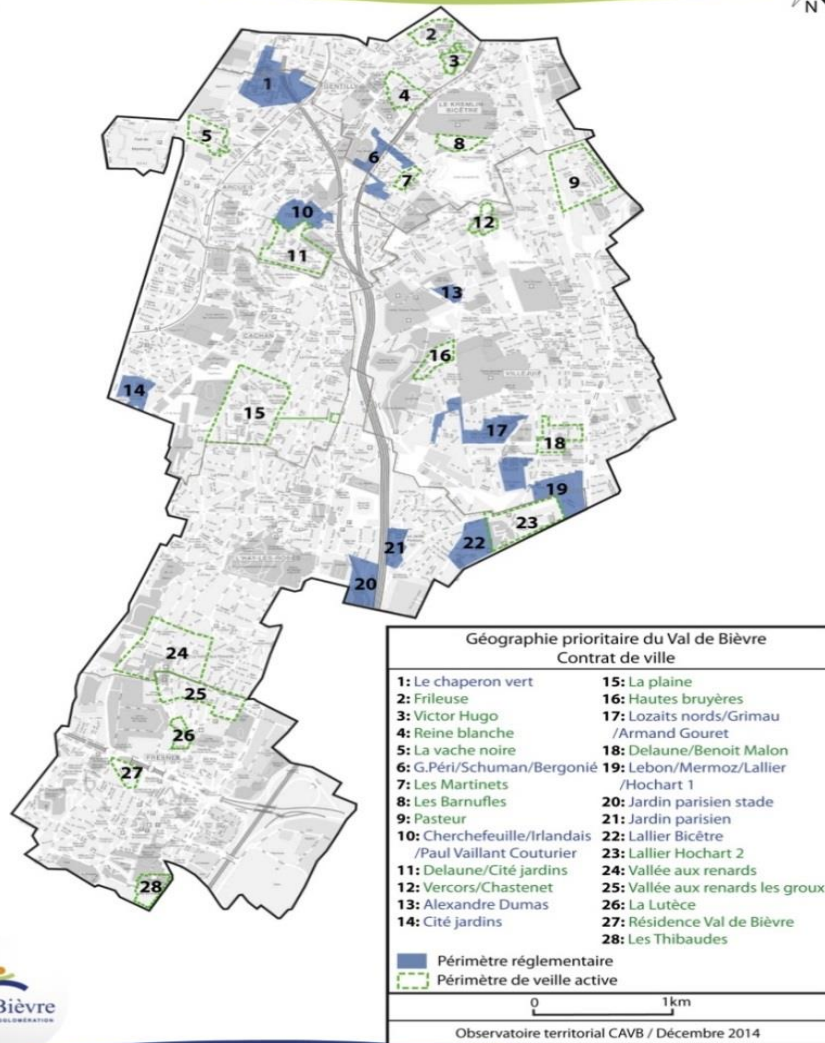
Les disparités sont fortes entre les quartiers. Aussi, et afin de poursuivre cette analyse de l'évolution de la pauvreté, un atlas et un tableau de bord des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont en cours d'élaboration sur la base des dernières données de l'INSEE et en lien étroit avec les chefs de projet.

En parallèle, la diffusion des outils de l'observatoire des quartiers d'habitat social réalisé par le service Ville et Solidarités Urbaines du Conseil Départemental du Val-de-Marne va permettre un partage, un enrichissement et une mutualisation des connaissances et des analyses de la situation sociodémographique et économique des habitants des quartiers d'habitat social. Le Conseil Départemental de l'Essonne sera sollicité pour s'inscrire dans cette démarche.

Comprendre les dynamiques urbaines et sociales à l'œuvre sur le territoire et dans les quartiers en Politique de la Ville, notamment les logiques d'inégalités et de ségrégation sociale, suivre les actions, les dispositifs et les projets mis en œuvre dans ces quartiers est aujourd'hui indispensable afin de mieux suivre et faire évoluer nos actions opérationnelles et celles de nos partenaires.

Identifiés comme nécessitant une intervention renforcée, ces quartiers bénéficient de projets au plus proche des habitants. Le travail de consolidation entre les 8 contrats de ville doit se poursuivre afin de donner à voir la réalité de l'ensemble des investissements mobilisés.

1) Le contrat de ville du Val de Bièvre



L'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, créé le 1^{er} janvier 2016 regroupe 24 communes (680 000 habitants) et est issu de la fusion-extension de 3 EPCI (communautés d'agglomération de Seine Amont, du Val de Bièvre et des Portes de l'Essonne) et de 8 villes (Orly, Thiais, Valenton, Villeneuve-Saint-Georges, Villeneuve-Le-Roi, Ablon-Sur-Seine, Rungis et Chevilly Larue) ainsi que de la dissolution d'un EPCI (communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne). **Au sein de cet EPT, le secteur Val de Bièvre est constitué de 7 villes de dimension moyenne situées à proximité de Paris.**

Le Val de Bièvre compte :

- **10 quartiers prioritaires** répartis sur 6 communes (20 042 habitants représentant 10% de la population de ce territoire),
- **18 quartiers classés en veille active** en raison de leur fragilité répartis sur les 7 villes (environ 40 000 habitants),
- **3 projets de renouvellement urbain** :
 - ✓ Un projet 1^{ère} génération : le site du Chaperon Vert sur les villes d'Arcueil Gentilly.
 - ✓ Deux projets au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain (2014-2024) :
 - le projet d'intérêt national sur Villejuif L'Haÿ-les-Roses (les quartiers Mermoz, Lebon-Hochart et Lallier)
 - le projet d'intérêt régional sur le Kremlin Bicêtre, en lien avec Gentilly (quartiers Péri Schumann Bergonié).

Le contrat de ville 2015-2022 est un outil privilégié de mise en œuvre du projet urbain de cohésion sociale, projet politique de lutte contre les exclusions et les discriminations, de lutte contre les écarts de développement entre les territoires et d'amélioration des conditions de vie des habitants.

Après le CUCS 2007-2014 (contrat urbain de cohésion sociale), un nouveau contrat de ville a été signé le 9 juillet 2015 pour la période 2015-2022. Il constitue le cadre d'action d'une politique de la ville renouvelée. Conclu à l'échelle intercommunale (entre l'État et l'ex Communauté d'agglomération de Val de Bièvre, les communes d'Arcueil, de Cachan, de Fresnes, de Gentilly, du Kremlin-Bicêtre, de L'Haÿ-Les-Roses et de Villejuif, la Région et le Département, les partenaires économiques, les bailleurs sociaux...), le contrat de ville mobilise et adapte en tout premier lieu les actions relevant des politiques publiques de droit commun autour de la lutte contre les exclusions sociales, la réduction des inégalités territoriales et l'amélioration des conditions de vie des habitants.

Sur la base du Projet Urbain de Cohésion Sociale (PUCS), le contrat de ville du Val de Bièvre définit 6 priorités :

- Favoriser l'insertion professionnelle et le développement économique
- Renforcer l'éducation, lutter contre le décrochage scolaire, soutenir la parentalité
- Encourager le développement du lien social
- Promouvoir la santé et faciliter l'accès aux soins
- Améliorer le cadre de vie des habitants
- Garantir la tranquillité tout en développant des actions de prévention.

Pour la période 2015-2022, les partenaires signataires s'accordent à traiter de :

Les dimensions transversales

Renouvellement urbain

Lutte contre les discriminations

Egalité femmes-hommes

Jeunes

Mobilités

Capacité d'agir des habitants

Pilier cohésion sociale

Vivre ensemble

*Prévention / sécurité et
tranquillité publique*

*Education / Parentalité /
Orientation et formation tout au
long de la vie*

*Education populaire / Offre
culturelle, artistique et sportive*

Santé

Accès au droit / Aide aux victimes

Pilier habitat et cadre de vie

Qualité du cadre de vie

Mixité fonctionnelle des quartiers

Gestion durable et énergétique

Equité territoriale

*Offre de logement et
d'hébergement adaptée*

Pilier emploi et développement économique

Emploi et insertion professionnelle

*Attractivité économique du
territoire*

2) Analyse de la programmation financière 2018

2.1) Les crédits spécifiques de la politique de la ville (programme 147 de L'Etat)

155 projets présentés dans le cadre du comité technique pour un montant total de 1 181 490 euros :

→ 98 sur le pilier cohésion sociale

→ 25 sur le pilier développement économique / emploi (NB : sont incluses les 4 actions qui ont été basculées sur ce pilier suite au CT car contribuant à l'insertion)

→ 5 sur le pilier cadre de vie et renouvellement urbain

→ 27 liés aux axes transversaux

Proposition comité technique : 742 300 euros (intègrent les transferts de crédits pour les actions départementales à territorialiser)

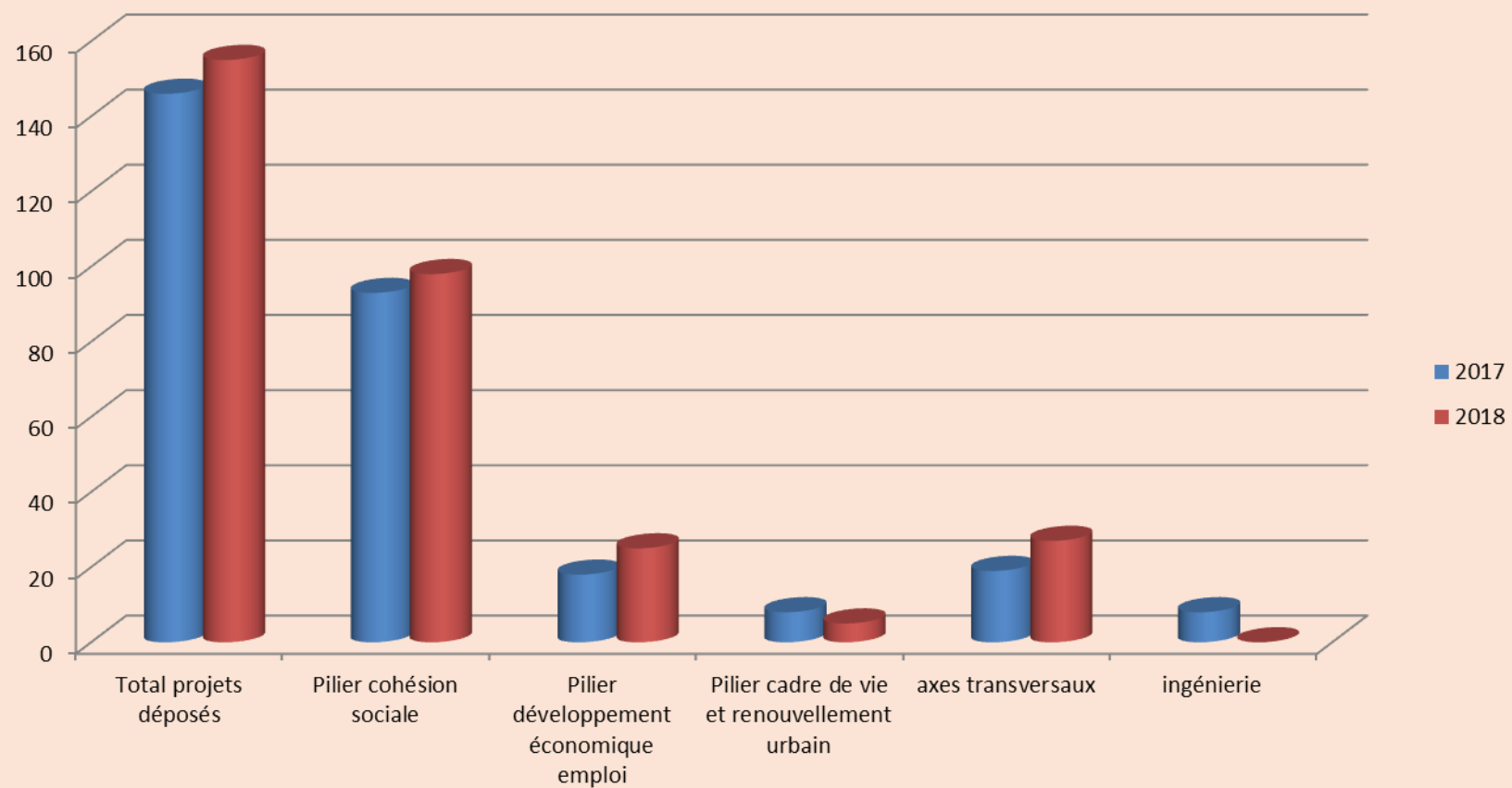
→ 549 700 euros pilier cohésion sociale (74 %)

→ 110 000 euros pilier développement économique emploi (15 %) (NB : sont incluses les 4 actions qui ont été basculées sur ce pilier suite au CT car contribuant à l'insertion)

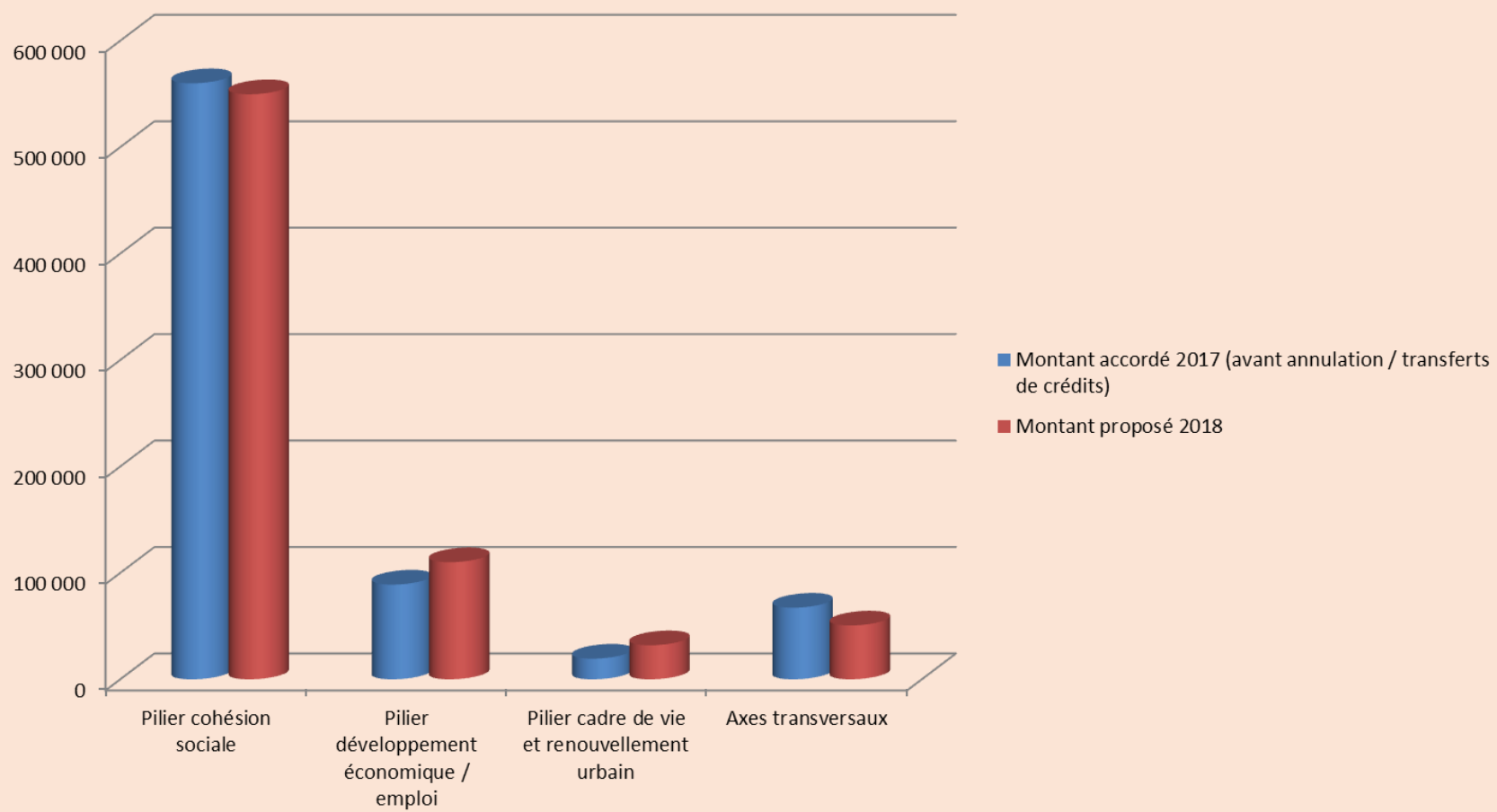
→ 32 000 euros pilier cadre de vie et renouvellement urbain (4 %)

→ 50 600 euros axes transversaux (7%)

Evolution des projets déposés par pilier (comparaison entre la programmation 2017 et la programmation 2018)



Evolution des montants accordés par pilier (comparaison entre la programmation 2017 et la programmation 2018)



Montant demandé 2018 : 1 181 490 euros	Montant demandé 2017 : 1 001 775 euros
154 projets déposés dont :	155 projets déposés dont :
101 projets sur le pilier cohésion sociale	99 projets sur le pilier cohésion sociale
21 projets sur le pilier développement économique et emploi	19 projets sur le pilier développement économique et emploi
5 projets sur le pilier cadre de vie et renouvellement urbain	8 projets sur le pilier cadre de vie et renouvellement urbain
27 projets liés aux axes transversaux	21 projets liés aux axes transversaux
Aucun projet « ingénierie » déposé	8 projets liés à l'ingénierie

	2017 obtenu		2018 obtenu
Pilier cohésion sociale	546 000 (270 000 PRE + 276 000)		557 700 (189 000 PRE + 368 700)
Pilier développement économique / emploi	79 000		84 000 (11 %) : objectif 20 % ...
Pilier cadre de vie et renouvellement urbain	19 400		32 000
Axes transversaux	54 300		63 600
Total montant	698 700 (+ 37 000 projets financés sur prog départementale) = 732 700		737 300 euros

	Nouveaux projets déposés 2017	Nouveaux projets déposés 2018
Arcueil	4	8
Cachan	14	5
Gentilly	3	6
Kremlin-Bicêtre	7	4
L'Hay-les-Roses	9	7
Villejuif	9	14
Val de Bièvre	2	4
TOTAL	48	43

Synthèse des enjeux identifiés

L'Etat a annoncé un plan de mobilisation générale afin de remettre la République aux cœurs des quartiers, y ramener le droit commun, favoriser l'émancipation des habitants, l'insertion par l'emploi ; ceci pour un égal accès de toutes et tous aux opportunités, droits et services. Dans ce cadre, la mobilisation prioritaire du droit commun revêt un caractère essentiel. De surcroît, conformément à l'esprit de la circulaire du 6 février « relative aux orientations pour la Politique de la ville en 2018 », la réduction de l'écart de taux de chômage entre les quartiers et la moyenne nationale constitue une priorité. Les actions qui visent à accompagner les demandeurs d'emploi vers l'insertion professionnelle durable ou à agir sur les freins d'accès à l'emploi doivent atteindre 20% de la programmation budgétaire des Contrats de ville. Une attention particulière est donc portée sur les projets qui concernent le pilier développement économique/emploi.

Les élus sont consensuels sur le fait que les actions relevant du pilier développement économique / emploi sont insuffisamment soutenues, quand bien même l'objectif de 20% d'actions financées sur ce pilier a été clairement affiché dans la circulaire du 6 février relative aux orientations 2018 pour la Politique de la Ville. Les élus déplorent par ailleurs le fait que ces orientations arrivent en aval du comité technique, les porteurs de projets n'ayant pas été prévenus suffisamment tôt.

La réduction de l'écart du chômage entre QPV et moyenne nationale est une priorité partagée par toutes et tous. Cependant, si le pourcentage d'actions du pilier développement économique / emploi doit se rapprocher des 20%, cela semble ne pouvoir se faire au détriment d'autres actions, notamment celles qui concourent à renforcer le lien social dans les quartiers.

De même, il semble délicat que cela se fasse aux dépens des nouveaux projets qui participent à intensifier une des vocations premières de la Politique de la ville : sa capacité à expérimenter des solutions innovantes.

Afin d'être dans la logique de crédits spécifiques de la Politique de la Ville qui viennent en complément des moyens de droit commun, les élus s'accordent à dire que les réponses du droit commun sur le financement des projets doivent intervenir avant les réponses du 147. Peut-être serait-il nécessaire que l'appel à projets Bop 147 soit avancé et lancé plus tôt dans l'année.

De surcroît, il est rappelé par certains élus que l’enveloppe dédiée au Contrat de ville du Val de Bièvre est insuffisante au regard des enveloppes attribuées sur d’autres Territoires. Par ailleurs, la ville de Cachan souhaite que des réajustements puissent être effectués au regard de la nouvelle population déclarée par l’INSEE en QPV en ce qui concerne Cité-Jardins (dorénavant 2259 habitants au lieu de 1360 auparavant).

Certains élus réaffirment leur souhait de voir se développer les conventions pluriannuelles d’objectifs afin d’assurer une certaine pérennité aux actions structurantes tout en simplifiant les démarches.

Porteurs	Actions	Montant demandé	Montant accordé
CULTURES DU CŒUR	Inclusion sociale et professionnelle par la participation citoyenne à la vie culturelle et sportive en VDM	12 000	10 000
FAIRE ASSOCIATION DE FORMATION ET AIDE A LA REINSERTION	Espace dynamique d’insertion	15 000	0

[Enveloppe départementale du bop 147 :](#)

Certaines actions touchent un public plus large que le seul public de secteur Val de Bièvre. Ces actions sont éligibles à un financement en direct de l’Etat local

2.2 *Crédits de l'Etat liés à des dispositifs ou crédits de droit commun fléchés politique de la ville*

Le Bop 104 (intégration et nationalité)

Pour prendre le relai du premier accueil assuré par l'OFII, l'Etat mobilise l'ensemble des acteurs de terrain qui agissent dans le domaine de l'intégration des étrangers primo-arrivants. Ainsi, au-delà du CIR, l'action 12 du programme 104 vient ainsi financer les actions de formations linguistiques, de formation civique et les mesures d'accès aux droits pour optimiser les chances d'une intégration durable des primo-arrivants val-de-marnais dans la société française.

Des thématiques prioritaires :

- L'apprentissage de la langue française
- La formation linguistique prescrite par l'Etat à l'arrivée en France ne constitue qu'une première étape qui doit être renforcée par la mobilisation de l'offre territoriale pour approfondir l'intégration linguistique.
- La maîtrise de la langue française conditionnant désormais la délivrance de la carte de résident, les actions d'apprentissage de la langue française ou ateliers sociolinguistiques (ASL) doivent permettre de faire progresser les apprenants.

- L'accès à l'emploi :

L'accès à l'emploi et à l'insertion professionnelle étant une condition indispensable pour pouvoir disposer de ressources propres, accéder à un logement, mieux s'insérer dans la société et vivre en toute autonomie, et au regard du faible nombre d'actions sur cette thématique dans le Val-de-Marne aujourd'hui, une attention particulière sera portée aux actions pré-emploi ainsi qu'à l'ensemble des actions proposant aux primo-arrivants des formations, des actions d'accompagnement vers l'emploi, des actions de tutorat ou de parrainage avec des entreprises du territoire, etc.

- L'appropriation des valeurs de la République et de la société française

Au-delà de la formation civique obligatoire délivrée par l'OFII, il est souhaitable que les structures de proximité puissent déployer des actions visant à favoriser la compréhension des valeurs propres à la société française, la pratique du « vivre ensemble » et l'exercice de la citoyenneté.

- L'accompagnement global des étrangers vers un accès effectif aux droits

Il s'agit de pouvoir accompagner chaque primo-arrivant dans un parcours, variable selon ses besoins, afin de le mener à l'autonomie et à une pleine insertion dans la société française. Il est donc primordial que des structures puissent proposer un accompagnement global permettant ainsi aux personnes primo-arrivantes d'accéder plus aisément à leurs droits (accès à l'éducation, à un logement, aux soins...).

La dématérialisation de nombreuses démarches administratives et sociales conduit à une fracture numérique réelle qui impacte fortement les personnes primo-arrivantes et constitue un réel frein à un accès effectif à leurs droits. De ce fait, les structures sont encouragées à développer des ateliers informatiques et autres actions visant à rendre accessible l'outil informatique, la bureautique, et l'utilisation d'internet.

Les porteurs de projets du secteur Val de Bièvre développent depuis de nombreuses années des actions d'intégration en faveur des étrangers nouvellement arrivés sur le territoire national. Ces actions s'inscrivent dans les politiques d'accueil et d'intégration des étrangers mises en place par l'Etat. Ces actions ont toujours privilégié la mixité des publics, ce qui constitue un élément primordial de la cohésion sociale. Depuis 2016, l'Etat a décidé de recentrer les crédits du programme 104 sur les actions destinées aux primo-arrivants signataires d'un contrat d'accueil et d'intégration de moins de 5 ans. De surcroît est désormais exigé pour les porteurs de bénéficiaire à minima d'un formateur détenteur d'un diplôme FLE/FLI (Français langue étrangère / Français langue intégration).

Pour certaines structures qui œuvrent au quotidien pour retisser du lien social en facilitant l'insertion des familles dans leur environnement, se pose la question de l'exclusion des publics qui ne rempliraient pas ces critères. Se pose également la question de la déontologie et de la relation de confiance avec les usagers, sur lesquelles repose le travail quotidien des structures.

Au-delà d'un contrôle a posteriori, pour un certain nombre de structures de proximité il se révèle nécessaire de travailler avec les services de l'Etat, en inscrivant les publics dans de véritables parcours d'intégration, en rendant lisible le partenariat et en facilitant l'orientation des publics.

Total général actions contrat de ville CAVB = 92 500 €.

Arcueil	IFAFE	ASL	10 000 €
Arcueil	IFAFE	Accompagnement emploi + informatique	2 500 €
Arcueil	IFAFE	Citoyenneté	1 500 €
Cachan	CS AGAESC	ASL Lamartine	6 000 €
Cachan	CS AGAESC	ASL Cousté	6 500 €
Cachan	CS AGAESC	ASL La Plaine	6 000 €
KB	Le Comede		15 000 €
Villejuif	Mairie	ASL Vallès	4 500 €
Villejuif	Mairie	ASL Candon	3 000 €
Villejuif	Mairie	ASL Dumas	4 500 €
L'Hay les Roses	ASPIR	ASL	5 400 €
L'Hay les Roses	ASPIR	Citoyenneté	3 600 €
L'Hay les Roses	ASPIR	Accueil, info, orientation et accompagnement	3 000 €
Fresnes	AVARA	ASL	10 000 €
Fresnes	AVARA	Valeurs République	3 000 €
Fresnes	AVARA	Accompagnement et accès aux droits	3 000 €
Fresnes	AVARA	Accompagnement pré-emploi	3 000 €
Fresnes	AVARA	TIC multimédia	2 000 €.

Le Bop 163 (jeunesse et vie associative) :

Le programme budgétaire « jeunesse, éducation populaire et vie associative » (BOP 163) prévoit le financement des actions locales en direction de la jeunesse et de l'éducation populaire.

En 2018 le cadre de financements tient compte :

- du plan régional en faveur de l'insertion de la jeunesse des quartiers de la politique de la ville
- des nouvelles orientations en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire qui visent le développement des politiques de l'engagement, dans lesquelles s'inscrit le service civique, la continuité éducative dans les temps et les espaces des enfants et des jeunes

Si le programme budgétaire « jeunesse, éducation populaire et vie associative » (bop 163) prévoit le financement des actions locales en direction de la jeunesse et de l'éducation populaire, afin d'optimiser l'efficacité des financements, des priorités ont été fixées dans le cadre des orientations gouvernementales pour l'année 2018 :

- Le soutien à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes
- Le soutien à l'engagement et à l'autonomie des jeunes en mobilisant les principes d'action de l'éducation populaire et en favorisant l'accès aux droits et l'information des jeunes
- Le soutien aux actions en faveur de la continuité éducative et des actions jeunesse hors les murs (en dehors des lieux d'accueil dédiés)

A noter qu'afin d'atteindre l'objectif transversal de mobilisation du droit commun de la politique jeunesse en faveur des quartiers politique de la ville, au minimum 40 % des bénéficiaires des actions relevant des trois axes de travail doivent résider dans un quartier prioritaire francilien. Un ciblage fort a également été fait sur les 51 territoires identifiés dans le cadre du plan régional jeunesse des quartiers de la politique de la ville.

PORTEUR	VILLE	PROJET	QPV	Coût de l'action	de Montant accordé
LA MECANIQUE DE L'INSTANT	ARCUEIL	D'ANTIGONE AUX CAPRICES DE MARIANNE - LE THEATRE CLASSIQUE EN DEBAT, FORUM AUTOUR DU RESPECT ET DE LA CITOYENNETE	Cité Jardin à Cachan, Mermoz à Villejuif	11 000 €	7 000 €
AGAESCC	CACHAN	HORIZONS SPORT'IVES	Non	10 570 €	1 500 €
AERA	CACHAN	ACTIONS EN FAVEUR DE LA CONTINUITE EDUCATIVE POUR DES COLLEGIENS ET LEURS PARENTS : PREVENTION PRIMAIRE ET SECONDAIRE	Le Bon / Mermoz	8 500 €	0 €
LES AMIS DES FANTASIES D'AY	CACHAN	LA BOURRIQUE LYRIQUE	Non	5 470 €	0 €
VILLE DE CACHAN	CACHAN	INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE ET ORIENTATION DES JEUNES CACHANAIS	Cite Jardins	31 174 €	1 500 €

AVARA	FRESNES	ACCUEIL JEUNES 16/25 ANS A FRESNES	non	110 607 €	5 000 €
BLOBFISH BLUES PRODUCTION	LE KREMLIN BICETRE	LANG'AGE	non	11 450 €	0 €
LES OISEAUX DE NUIT	LE KREMLIN BICETRE	STAGE D'INITIATION THEATRALE A DESTINATION DES ENFANTS	Quartiers précisés non	3 000 €	0 €
ALPHA	L'HAY LES ROSES-	PANEL MULTI-ACTIVITES EN FAVEUR DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP	non	23 055 €	0 €

Le FIPD (fonds interministériel de prévention de la délinquance)

L'emploi des crédits du FIPD en 2018 doit permettre la mise en œuvre des orientations prioritaires définies par la Stratégie nationale de prévention de la délinquance déclinée au niveau local dans le Plan départemental de prévention de la délinquance et dans les plans arrêtés dans le cadre des Conseils locaux ou intercommunaux de prévention de la délinquance.

Le FIPD est un fond d'amorçage qui a vocation à soutenir des actions innovantes et l'émergence d'actions nouvelles. Son notamment éligibles au financement les actions relevant de la prévention secondaire (identification préventive à l'égard de populations qui présentent un risque particulier de délinquance) et tertiaire (prévention de la récidive via des actions individualisées de réadaptation sociale).

Les axes de la Stratégie nationale de prévention de la délinquance

- Actions à l'intention des jeunes (16-25 ans) exposés à la délinquance notamment en situation de récidive ou de décrochage scolaire
- Actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes
- Actions pour améliorer la tranquillité publique

A noter que les projets peuvent concerner tout le territoire du Val-de-Marne mais que ceux se déroulant sur les territoires en zone de sécurité prioritaire et quartiers Politique de la ville sont privilégiés.

PORTEUR	INTITULE DE L'ACTION	MONTANT ATTRIBUE
AERA	Prévention des jeunes exposés à la délinquance	10000
Ligue de l'enseignement (action départementale)	Dispositif éducation DEVNIR /partenariat écoles	15000
Association justice et ville	à la découverte de la justice	3000
Ville Cachan	Promotion de la citoyenneté	1500
Ville KB	Accompagner les jeunes exclus	0
FRESNES	Dispositif CENAME (exclus temporaires)	8500
FRESNES	Chantier citoyen	5000
ML INOVAM	Prévention de la délinquance	10000
ML Bièvre VDM	Prévention de la récidive	30000
Espoir	CFDJ (VDB/Seine Amont)	10000
FRESNES	Correspondant Justice/ville	2000

Appel à projet culture et lien social (Direction Régionale des Affaires Culturelles)

La transversalité de la politique culturelle dans les différents volets des contrats de ville est un enjeu majeur. Elle peut être définie par une éducation artistique et culturelle tout au long de la vie s'inscrivant dans la lutte contre les inégalités sociales, culturelles et territoriales. Dans le cadre de la politique de démocratisation et d'accès à la culture du ministère de la Culture, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France, service déconcentré du ministère placé sous l'autorité du préfet de région, lance un appel à projets annuel visant à développer des projets culturels et artistiques exemplaires et innovants à destination des populations des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

PORTEUR	INTITULE DE L'ACTION	MONTANT ATTRIBUE
Compagnie sortir de sa coquille	Dingue Dynamic Douceur	9000 euros
Plateau 31	Passage à la scène	10 000 euros
Anis Gras	Macés nous les oreilles	6000 euros
AGAESCC centre Lamartine	Ateliers cinéma	5000 euros

2.3 Les crédits du conseil départemental

Le Conseil Départemental du Val-de-Marne mène une politique en faveur d'un développement équilibré du territoire départemental afin d'améliorer le cadre urbain et les conditions d'habitat, accompagner la réussite scolaire, faciliter l'accès aux pratiques culturelles, assister les personnes en difficultés...

Au-delà de la mobilisation des politiques de droit commun en direction des quartiers d'habitat social, l'action départementale se décline à partir de deux dispositifs spécifiques :

- Une intervention auprès du mouvement associatif œuvrant dans les quartiers afin d'encourager les initiatives de proximité au travers du dispositif « encouragement des initiatives de proximité ».
- Un investissement en faveur d'équipements publics de toutes natures situés au cœur des quartiers et générateurs de lien social.

2.4) [Le Fonds d'Initiatives Locales \(dispositif EPT Grand-Orly Seine Bièvre\)](#)

Le Fonds de Soutien aux Initiatives Locales (FSIL) a été mis en place en 2018 sur les 8 contrats de ville du territoire pour :

- Financer des micro-projets ponctuels de faibles coûts
- Accompagner des projets contribuant au renforcement du lien social dans les quartiers, le vivre ensemble, la création de lieux d'échanges, la participation des habitants
- Soutenir des actions d'animation et de développement social conduites par les associations de proximité

Les critères d'éligibilités travaillés avec l'ensemble des chefs de projet retenus en 2018 étaient les suivants :

- Un budget global de l'action inférieur ou égal à 10.000 € (hors contributions volontaires)
- Un budget équilibré + des co-financements clairement identifiés
- Une fourchette de subvention de l'EPT de 1 000 € à 4 000 €
- Un avis des conseils citoyens / collectifs d'habitants souhaité
- Une priorité aux petites associations, de proximité, travaillant sur le champ du lien social

67 projets ont été présentés sur les 7 contrats de ville de l'EPT :

- 231 198€ : montant total des subventions demandées
- 135 250€ : montant total financé en 2018¹
- 2 254€ par projet en moyenne (500 mini – 3500 max)

Le comité technique qui s'est réuni le 5 septembre 2018 a instruit l'ensemble des demandes.

Le comité de pilotage, présidé par Richard Doms, vice-président délégué à la Politique de la ville et au Renouveau urbain, s'est réuni le 19 septembre et a validé le financement de 60 projets pour un montant total de 135 250 €. Le bureau territorial du 16 octobre a autorisé l'EPT à verser les subventions aux porteurs de projet.

Une enveloppe de 130 000 € a été votée au BP 2018 afin de financer le FSIL ainsi que les deux Fonds Participatifs des Conseils Citoyens (FPCC) de l'Essonne (contrats de ville Les Portes de l'Essonne et Viry-Chatillon) pour un montant de 14 286 €, soit un montant total de 144 286 €.

Une décision modificative au budget 2018 (novembre 2018) a permis de porter l'enveloppe du FSIL à 150 000€. Le paiement a été organisé à partir de décembre 2018.

Les projets financés en 2018 :

Contrat de ville du Val de Bièvre :

- 1 000 € aux Amis des fantaisies d'AY pour "la bourrique lyrique"
- 2 000 € à l'amicale Cité Jardins pour le projet "sur le bout des doigts"
- 2 000 € à l'amicale Cité Jardins pour le projet "Hisse et ho : une école de la mer pour une école de la vie"
- 500 € à Hocus Pocus pour leur projet d'"animation – fête de quartier"
- 1 500 € à Actrives D pour leur "action participative cinéma à l'école Jean Macé"

¹ Hors Fonds participatif des Conseils Citoyens (Contrat de ville de Viry-Chatillon et Contrat de ville des Portes de l'Essonne).

- 2 500 € à Retour à l'essentiel pour le projet "l'informatique pour tous"
- 3 500 € à ETR Balistic Graphique pour leur projet "les citations : édition d'un livre d'art"
- 1000€ à Central Park pour leur projet de "village sportif à la Cité Jardin"
- 3 500 € à l'association des habitants de Courbet pour le projet "atelier T : fresque murale sur le transfo"
- 1500 € à l'association pour le développement de FALEYA pour leur "tournoi de football solidaire"
- 3 000 € à FENNECS STARS pour leur projet "MDR Cachan"
- 2 500 € à FENNECS STARS pour leur projet "c'est Noël avant l'heure"
- 2 000 € à l'association Les carrés d'art pour leur projet "habillons la ville"
- 1 500 € à Elan des jeunes pour leur projet "d'initiation aux échecs"
- 2 000 € à l'amicale des locataires du 162 pour leur "carnaval des cultures"
- 3 000 € à la ruche éducative pour leur "parcours éco-citoyen"
- 2 000 € à Passages associatifs pour leur "théâtre forum Citoyenneté et vivre ensemble"
- 2 500 € à l'association Les Z'en trop pour leur "atelier de théâtre social"
- 2 000 € à Mozaik pour leur projet "prendre un enfant par la mail"
- 2 000 € à Mozaik pour leur projet "femmes allant de l'avant"
- 3 000 € à Ultimatum school pour leur "atelier de danse Hip Hop Impro"
- 2 500 € à Gaby Théâtre pour leur projet de "résidence artistique en milieu scolaire au collège Ronsard"
- 2 500 € à l'Haycité pour leurs "ateliers citoyen juniors"
- 1 500 € à l'association Les Dahlias pour leurs "animations de quartier"
- 2 000 € au Centre socio-culturel Avara pour leur projet "la place de la femme dans les espaces publics"

- 2 000 € à Villejuifois solidaires pour leur "réveillon solidaire"
- 2 500 € au SEL de Villejuif pour leurs "ateliers de rue"
- 1 000 € à la grande ourse pour leur projet "jardiner et cuisiner autrement"
- 3 000 € à Merlins'cup pour leurs "ateliers et animations conviviales au parc du 8 mai 1945"
- 2 500 € à Merlins'cup pour leurs "ateliers de permaculture en jardin partage"
- 3 000 € à l'association des parents d'élèves du groupe scolaire Robert Lebon pour leur projet "comment faire pour lutter contre le harcèlement et le cyber harcèlement ?"
- 2 300 € à la compagnie les oiseaux de nuit pour leur projet de "création d'un spectacle de théâtre avec les habitants du KB"

Bilan synthétique de la « campagne » 2018 :

Un retour globalement positif des villes, des porteurs de projets sur le financement et l'accompagnement de micro-projets dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville :

- Une procédure simplifiée pour les micro-projets de développement social urbain, des outils simples et souples (fiches avant-projet) et un planning respecté.
- Un EPT clairement identifié comme co-financeur des micro-projets.
- Un outil qui fait consensus dans son pilotage, sa mise en œuvre et son processus d'instruction et de décision.
- Un rôle central des habitants dans les projets.
- Un outil qui donne sens aux actions/projets « politique de la ville » : mise en valeur de micro-projets locaux.

NB : existe également un Fonds d'Initiatives Locales Renouvellement urbain qui a pour objectif de soutenir les projets d'animations destinés aux habitants des quartiers concernés par une opération de renouvellement urbain. Ce dispositif participe d'une approche sociale indispensable au projet de RU. L'action doit se dérouler sur le territoire de l'Opération de RU ou ailleurs si le projet s'adresse à des habitants concernés par l'opération. Ses objectifs sont l'animation, le lien social et/ou l'amélioration du cadre de vie, le travail sur la mémoire... Elle implique la participation des habitants du territoire.

2.5) Le label actions innovantes (LAI) en 2018

Le Label Actions Innovantes (LAI) a été mis en place en 2018 sur les 8 contrats de ville du territoire afin d'apporter une véritable valeur ajoutée en permettant la naissance de nouveaux projets, disposant d'un modèle économique durable et répondant aux besoins des habitants.

La philosophie du label se décline sur le territoire par :

- Son inscription dans les objectifs opérationnels des Contrats de ville sur les quartiers prioritaires et les quartiers de veille ;
- L'accompagnement de projets expérimentaux du point de vue des thématiques, de l'ingénierie, des outils, des modalités de mise en œuvre et de la gouvernance ;
- L'accompagnement de projets répondant à un besoin nouveau ou mal satisfait, à un public non touché par une politique publique spécifique ;

- L'identification d'effets levier et d'une plus-value de l'action sur les quartiers prioritaires : des besoins clairement identifiés ;
- Une approche partenariale des acteurs (entrepreneurs / citoyens / acteurs publics) dans une logique de coopération et de co-construction. Impliquer la participation la plus large possible et produire une réponse au plus près des besoins des usagers ;
- L'accompagnement des initiatives locales avec un ancrage local / territorial.

Les apports du label actions innovantes :

- Un accompagnement financier : participation financière aux actions innovantes sélectionnées ;
- Un accompagnement et une mobilisation des ressources de l'EPT et de ses partenaires pour co-construire l'action : apport du réseau de l'innovation, d'ingénierie dans une logique de parcours de l'innovation ;
- Une montée en compétence collective par la création d'un réseau d'acteurs de l'innovation.

20 candidatures ont été déposées en ce qui concerne les contrats de ville de l'EPT.

Le comité technique qui s'est réuni le 20 septembre a instruit l'ensemble des demandes et en a retenu 15.

Le jury, présidé par Richard Doms, vice-président délégué à la Politique de la ville et au Renouveau urbain, s'est réuni le 26 septembre et a validé le financement de 13 projets pour un montant total de 130 000€. Une délibération a été prise par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre le 13 novembre 2018.

Les projets soutenus en 2018 sur le secteur VDB sont les suivants :

10 000€ à l'association Passeurs du temps pour le projet d'« accorderie »

5 000€ à l'association la bouilloire pour le projet de compostage collectif partagé en pied d'immeuble

5 000€ à JOB IRL pour la Création et développement d'une communauté collaborative engagée pour l'insertion professionnelle des jeunes des quartiers prioritaires

10 000€ à l'association des amis de la librairie Points communs pour le projet de création d'un lieu associatif de lien social

3) Dispositifs et financements spécifiques

3.1 Mise en œuvre de l'abattement TFPB (Taxe foncière sur les propriétés bâties)

Ce dispositif permet aux bailleurs de traiter les besoins spécifiques des quartiers prioritaires en mobilisant des moyens complémentaires adaptés à la diversité des situations en contrepartie d'un avantage fiscal. Ils s'engagent à poursuivre l'amélioration du niveau de qualité de vie des habitants en y renforçant leurs interventions au moyen d'actions (tranquillité, participation, cadre de vie, entretien / maintenance etc.)

Pour financer ces actions, l'Etat accorde, conformément au II de l'article 1388 bis-II du CGI, un abattement de 30% sur la valeur locative servant de base à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), pour les logements anciens des 10 quartiers prioritaires couverts par le Contrat de ville Val-de-Bièvre au sein des villes de Gentilly, Arcueil, Villejuif, Cachan, L'Hay-les-Roses et du Kremlin Bicêtre.

Cette mesure ne s'applique pas aux constructions neuves affectées à l'habitation principale et financées à plus de 50 % au moyen des prêts aidés par l'État, exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties pendant une durée de quinze ans à compter de l'année qui suit celle de leur achèvement.

Les priorités de l'Etat dans le Val-de-Marne pour la formalisation des plans d'action sont :

- La concertation et les actions en inter-bailleurs
- La médiation sociale comme démarche de proximité au service de la cohésion sociale et de la tranquillité publique
- La prévention situationnelle pour réduire le sentiment d'insécurité

Sur le secteur Val de Bièvre cela se décline de la manière suivante :

Formaliser et structurer les démarches de gestion urbaine de proximité (GUP) et de généraliser les diagnostics en marchant. Ces démarches devront soutenir et accompagner les initiatives des habitants pour l'amélioration et l'appropriation de leur cadre de vie

Il ressort de l'ensemble du diagnostic du contrat de ville des problématiques récurrentes qui feront l'objet de réflexions communes à l'ensemble des quartiers :

1. L'amélioration du stationnement et de la circulation ou de la gestion des épaves
2. La sécurité et la médiation
3. La propreté des parties communes et des espaces extérieurs
4. La gestion des déchets et des encombrants

Une convention a été conclue entre les parties le 13 décembre 2016. Lorsqu'une convention arrivée à échéance en 2018 (cas de la convention triennale concernée signée pour la période 2016-2018) fait l'objet d'une prorogation par avenant et qu'elle est en vigueur au 1er janvier 2019, l'abattement continue de s'appliquer. Cette prorogation doit intervenir au plus tard le 31 décembre 2018, et une copie de l'avenant de prorogation doit être adressée au service des impôts du lieu de situation des biens dans le même délai.

Tous les avenants (concernant les villes d'Arcueil, Gentilly et Villejuif) ont été validés en conseil municipal avant le 31 décembre 2018. Cependant, les services de l'Etat ont considéré que l'absence de transmission d'une version signée de l'ensemble des partenaires en temps et en heures à la DDFIP impliquait que l'abattement ne soit pas possible pour l'année 2019, dans la mesure où la mise à jour des bases fiscales, qui prennent en compte notamment les abattements de TFPB, avaient déjà été notifiées aux communes.

NB : les villes de Cachan, l'Hay-les-Roses et Kremlin Bicêtre souhaitaient ne pas proposer d'avenants aux bailleurs concernés par leur territoire, ceci afin de prendre le temps de recalibrer leur partenariat.

3.2) La DSU (Dotation de solidarité urbaine)

Objectif : Aider les communes urbaines de plus de 5 000 habitants confrontés à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées, afin d'améliorer les conditions de vie de ces territoires.

Critères utilisés : Population, Potentiel financier, logements sociaux, nombre de bénéficiaires d'APL, revenu, nombre d'habitants en Zone Franche Urbaine (ZFU), Nombre d'habitants en Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)

Pour 2018 :

- Cachan	934 644 €	(862 407 € en 2017)
- Arcueil	231 647.00 €	(205 334 € en 2017)
- Kremlin – Bicêtre	428 775 €	(399 438 € en 2017)
- L'Hay – les – Roses	392 105 €	(365 197 € en 2017)
- Villejuif	1 802 764 €	(1 647 293 € en 2017)
- Fresnes	348 902 €	(2017 322 083 € en 2017)
- Gentilly	402354€	(362 228€ en 2017)

3.3) Les projets de Renouveau urbain

Le renouvellement urbain est une composante essentielle de la politique de la ville. Les projets jouent un rôle central dans la poursuite des objectifs de cohésion territoriale. Ils permettent une intervention massive des pouvoirs publics sur les quartiers les plus en difficulté, les plus stigmatisés, et cumulant des dysfonctionnements urbains et sociaux. Marqués par leur caractère intégré, ces projets ont un effet levier considérable sur les quartiers concernés en englobant les dimensions urbaines, sociales, économiques et environnementales.

La direction de projet des projets de renouvellement urbains du contrat de ville du Val de Bièvre est assurée par l'Etablissement Public Territorial.

Chaque projet de renouvellement urbain est un projet d'ensemble couvrant :

- La transformation urbaine du quartier
- L'accompagnement des habitants : relogement, insertion par l'économique, gestion urbaine de proximité, concertation et communication avec les habitants
- Un projet social pour ce quartier, traitant de questions aussi diverses que la mixité scolaire, la tranquillité publique, l'éducation ...
- Un projet de développement économique du quartier

Le contrat de ville de Val de Bièvre comprend trois projets de renouvellement urbain :

- Le premier est celui du chaperon vert (projet de 1ère génération), qui est bien avancé dans sa mise en œuvre
- Le deuxième concerne le projet de renouvellement urbain d'intérêt régional « Schuman-Bergonié » du Kremlin Bicêtre.
- Le troisième concerne le projet d'intérêt national de Villejuif l'Haÿ-les-Roses. Il s'agit d'un projet à dimension intercommunale (3 périmètres d'intervention qui s'envisagent dans un environnement attractif beaucoup plus large). Un travail important est à mener en ce qui concerne la mixité en matière d'habitat et dans les équipements scolaires, avec l'objectif général d'éviter la formation d'une ville à deux vitesses, dans un territoire où l'arrivée des gares du Grand Paris Express va accroître très fortement l'attractivité de certains quartiers.

4) Gouvernance et Ingénierie

L'élaboration du Contrat de ville repose sur un travail de concertation avec les professionnels et acteurs du territoire, qu'il s'agisse des services de l'Etat, des collectivités locales, des services publics et des représentants associatifs. L'objectif est de continuer à associer les partenaires à la mise en œuvre et au suivi du Contrat de ville dans les instances techniques et de pilotage.

4.1 Une coordination technique

L'animation technique du Contrat de ville est assurée par une coordination qui se réunit une à deux fois par mois. Elle est composée du chef de projet contrat de ville EPT et des chefs de projet politique de la ville communaux. Il s'agit de partager et renforcer la cohérence entre les actions des chefs de projets politique de la ville.

- Rôle du chef de projet contrat de ville EPT (liste non exhaustive) :
 - Coordonner à l'échelle intercommunale
 - Faire le lien avec les partenaires du Contrat de ville
 - Organiser et réaliser le suivi du contrat de ville
 - Réaliser une veille juridique et technique.

- Rôle des chefs de projets communaux (liste non exhaustive) :
 - Construire la programmation politique de la ville à l'échelle communal en suscitant et/ou accompagnant les porteurs de projets, garant de la transversalité de la politique de la ville
 - Coordonner les acteurs au sein des quartiers pour les mobiliser et les sensibiliser aux enjeux du contrat de ville (associations, services municipaux...)

En termes de mobilisation autour d'enjeux thématiques, les membres de la coordination doivent pouvoir mobiliser des instances partenariales dédiées en fonction des objectifs qu'ils portent et :

- Faire émerger des opportunités de travailler ensemble
- Solliciter de nouveaux partenariats et capter de nouvelles sources de co-financement
- Mutualiser les efforts
- Échanger des bonnes pratiques
- Avoir une réflexion sur les enjeux thématiques du Contrat de ville

4.2 Les instances de pilotage

Le pilotage du Contrat de ville repose sur deux instances :

- Un Comité technique partenarial qui regroupe les chefs de projet et les partenaires signataires du contrat de ville. Il est en charge de :
 - L'instruction des dossiers
 - Le suivi et l'évaluation du Contrat de ville
 - La préparation du Comité de pilotage
- Un Comité de pilotage qui regroupe les élus locaux et les partenaires signataires du contrat de ville. Il est en charge de :

- La validation de la phase d’instruction
- Le portage politique du contrat de ville
- Le suivi et l’évaluation du contrat de ville

Suite à la création de l’Etablissement Public de territoire, il a été réaffirmé l’importance du maintien des instances de pilotage propres à chaque contrat de ville pendant la durée de la contractualisation.

5) Participation des habitants

Cachan	Cité Jardin	Installation le 20 septembre 2016
Le Kremlin-Bicêtre	Bergonié	Installation le 20 septembre 2016
	Schuman	
L'Haÿ-Les-Roses	Lallier (Lallier Bicêtre et Lallier Hochart)	Installation le 21 septembre 2016
	Jardin Parisien (JP Stade et JP Pervenches)	
Villejuif	Lebon-Mermoz	Installation le 5 décembre 2016
	Lozait Nord / Grimau / Gouret	
	Dumas	

Une place centrale a été accordée aux habitants des quartiers prioritaires dans la mise en œuvre et le suivi du Contrat de ville à travers l'organisation de Conseils citoyens sur l'ensemble des territoires de la politique de la ville. Il convient d'étudier la manière dont ils peuvent être intégrés dans les différentes instances et accompagnés dans leur contribution à la mise en œuvre des contrats de ville. Ce travail s'appuiera sur un état des lieux et un partage de bonnes pratiques qui restent à réaliser.

Les conseils citoyens ne sont pas les seuls espaces d'expression des habitants, toutefois ils tirent une certaine légitimité de leur reconnaissance institutionnelle, et peuvent être amenés à se positionner comme porte-parole « officiel » des habitants. Les principales motivations pour participer aux conseils citoyens sont d'assurer un rôle d'intermédiaire entre les habitants et les pouvoirs publics et de développer des liens avec d'autres acteurs et d'autres habitants.

Plusieurs problématiques semblent ressortir : l'autonomie des conseils citoyens, les modalités de leur formation, leur positionnement, leur stabilité et la place des jeunes en leur sein.

En tant qu'acteurs du contrat de ville, quand ils existent les conseils citoyens s'impliquent inégalement selon les trois piliers du contrat de ville : de manière marginale dans les piliers développement économique/emploi et renouvellement urbain/cadre de vie, ils se consacrent davantage à des activités d'animation de la vie sociale. Par ailleurs, les conseils citoyens ont parfois du mal à s'appropriier les enjeux du contrat de ville, dont le territoire dépasse celui de leur quartier.

Pour répondre à ces enjeux il peut sembler important de poursuivre et favoriser le processus d'autonomisation des conseils citoyens, la priorité semble devoir être donnée :

- À la formation des membres des conseils citoyens
- À la formation des professionnels à la participation des habitants, afin qu'ils saisissent mieux les contraintes et besoins de ces derniers

Comme évoqué précédemment, les conseils citoyens sont souvent amenés à mettre en œuvre des actions de convivialité, dans lesquelles ensuite ils s'enferment ou sont enfermés, sans réussir à adopter une posture constructive vis-à-vis du contrat de ville. Les difficultés de certains conseils citoyens à se positionner comme des acteurs à part entière des contrats de ville renvoient à différentes problématiques :

- Les instances techniques ou stratégiques des contrats de ville ne sont pas adaptées à la participation des habitants, notamment parce que beaucoup d'élus et de techniciens ne sont pas suffisamment formés aux outils et techniques qui permettent de la favoriser, mais aussi parce que, contrairement aux autres participants à ces instances, ce n'est pas le travail des habitants, qui doivent donc aménager leurs journées pour pouvoir y participer
- Le message initialement délivré aux membres du conseil citoyen sur leur rôle conditionne assez largement leur manière de se positionner par la suite. Les conseils citoyens ont besoin de savoir qu'ils ne sont pas destinés qu'à organiser des moments de convivialité et ils doivent être mis en capacité de faire d'autres choses.

Face à ces enjeux d'autonomie et de positionnement, les conseils citoyens qui fonctionnent le mieux sont ceux pour qui un travail de préparation « en coulisse » a lieu avec les techniciens, ainsi que ceux qui ont été mis en place à la suite de réflexions préalables approfondies et partenariales sur les dynamiques de participation préexistantes.

A noter que les dysfonctionnements rencontrés par certains conseils citoyens nuisent à leur stabilité, entraînent de nombreuses démissions ou des abandons de la part des habitants.

6) Éléments de synthèse - Enjeux et perspectives

Ingénierie :

Suite au souhait de l'Etat de ne plus financer les postes des chefs de projet, désormais les moyens affectés à l'ingénierie du contrat de ville reposent exclusivement sur l'EPT et les villes. Si la cohérence de l'action de la Politique de la ville repose sur le travail en commun des chefs de projet et des partenaires, l'importance d'une ingénierie pourrait être fragilisée par l'abandon du financement des équipes MOUS. Une politique contractuelle peut difficilement s'envisager sans un co-financement de l'ingénierie pour la développer.

La mobilisation prioritaire du droit commun :

Quelles modalités / procédures pour faciliter l'articulation entre AAP 147 et AAP de droit commun (dépôt / suivi des dossiers etc.) ?

Chaque année, il est possible de constater un manque d'anticipation et de lisibilité de la procédure. Les crédits politique de la ville ne doivent pas se substituer au droit commun mais le renforcer et encourager les nouvelles actions. La connaissance des appels à projet et les délais contraints dans lesquels les projets sont attendus, impactent les demandes, tout comme la complexité du fonctionnement de l'appel à projets.

Pas de visibilité suite au comité technique (notamment concernant les actions identifiées comme à orienter vers les services de droit commun)
Afin d'être dans la logique de crédits spécifiques de la Politique de la Ville qui viennent en complément des moyens de droit commun, les élus s'accordent à dire que les réponses du droit commun sur le financement des projets doivent intervenir avant les réponses du 147. Peut-être serait-il nécessaire que l'appel à projets Bop 147 soit avancé et lancé plus tôt dans l'année.

L'Etat a annoncé un plan de mobilisation générale afin de remettre la République aux cœurs des quartiers, y ramener le droit commun, favoriser l'émancipation des habitants, l'insertion par l'emploi ; ceci pour un égal accès de toutes et tous aux opportunités, droits et services. Dans ce cadre, la mobilisation prioritaire du droit commun revêt un caractère essentiel.

Pilier emploi et développement économique :

Conformément à l'esprit de la circulaire du 6 février « relative aux orientations pour la Politique de la ville en 2018 », la réduction de l'écart de taux de chômage entre les quartiers et la moyenne nationale constitue une priorité. Les actions qui visent à accompagner les demandeurs d'emploi vers l'insertion professionnelle durable ou à agir sur les freins d'accès à l'emploi doivent atteindre 20% de la programmation budgétaire des Contrats de ville. Une attention particulière est donc portée sur les projets qui concernent le pilier développement économique/emploi. Si la réduction de l'écart du chômage entre QPV et moyenne nationale est une priorité partagée par toutes et tous, les élus des villes signataires du contrat de ville sont consensuels sur le fait que ces orientations arrivent en aval du comité technique, les porteurs de projets n'ayant pas été prévenus suffisamment tôt.

De surcroît, si le pourcentage d'actions du pilier développement économique / emploi doit se rapprocher des 20%, cela semble ne pouvoir se faire au détriment d'autres actions, notamment celles qui concourent à renforcer le lien social dans les quartiers. De même, il semble délicat que cela se fasse aux dépens des nouveaux projets qui participent à intensifier une des vocations premières de la Politique de la ville : sa capacité à expérimenter des solutions innovantes.

République Française - Liberté - Egalité - Fraternité - Département du Val-de-Marne
Arrondissement de L'Haÿ-les-Roses - Canton de Villeneuve-Saint-Georges
Téléphone 01-43-86-37-37
Télécopie - 01-43-89-75-57

Nombre de membres
composant le Conseil municipal : 33
Membres en exercice : 33
Membres présents à la séance : 23

COMMUNE DE VALENTON
extrait du registre des délibérations
du Conseil municipal

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre à 20H30, le Conseil municipal légalement convoqué le 04 décembre 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Françoise BAUD, Maire.

PRESENTS : MME Françoise BAUD, M. Laurent PERICHON, MME Nadia KOUCHIT-MOUHEB, M. Patrick RATTER, MME Françoise LABAT, MME Martine ALBERT, M. Vincent CALVIER, MME Hélène SISSLER, M. Serge MERCIER, M. Philippe PUDELKO, M. Hacène KECHIT, M. Nada NADARADJANE (arrivée à 21h48), MME Ghania DJAOUT, MME Samia BENNIA (arrivée à 20h51), M. Claude LESEUR, M. Wilfrid EKASSOU, MME Cécile SPANO, M. Guillaume AHIZI-ELLIAM, MME Fatma BOUHASSOUNE, MME Hasana SADIKI, M. Maurice TARCY, MME Ghislaine LAHER, MME Claudine DUBUQUOY

EXCUSES AYANT DONNE MANDAT : M. Bouchaïb SENHAJI à MME Françoise LABAT, M. Jean JEANNOT à M. Laurent PERICHON, MME Jacqueline MAITRE à MME Hélène SISSLER, M. Jean-Baptiste PONIN à MME Nadia KOUCHIT-MOUHEB, MME Véronique BENETEAU DE LA PRAIRIE à M. Patrick RATTER, MME Oumy KEITA à MME Martine ALBERT, MME Sakina BENNINI à M. Vincent CALVIER, M. Pierre MAHIEU à M. Serge MERCIER

ABSENTS : M. Didier GOSSELIN, M. Guy-Roger DILOU

Début de séance à 20h30

N° 19/116 : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR L'EXERCICE 2018

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-39,

VU la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale urbaine,

VU la délibération n° 15/95 du Conseil municipal en date du 30 juin 2015 relative à l'approbation du Contrat de ville de Valenton,

VU le rapport annuel de la politique de la ville 2019 sur l'exercice 2018,

VU l'avis du Conseil Citoyen du 19 novembre 2019,

VU l'avis de la commission « Développement urbain raisonné » en date du 04 décembre 2019.

Le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte à compter du 26/12/19

et pour copie conforme à l'original

Pour le Maire et par délégation


Blandine CHINCHOLLE
Attachée Territoriale



Après avoir entendu le rapport
Le Conseil décide

ARTICLE 1^{er} : de prendre acte du rapport annuel de la politique de la ville 2019 sur l'exercice 2018.

ARTICLE 2 : de transmettre une copie de la présente délibération et ledit rapport annuel à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et année
Ont signé au registre des délibérations.
Pour extrait conforme.



Le Maire,


Françoise BAUD

Tout recours contre la présente délibération doit être formé auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois à partir de la notification de la délibération.

Délibération n°19/116

Novembre 2019

Transmis via FAST
le 23 DEC. 2019

Ville de 

Rapport annuel Politique de la ville 2019

Sur l'exercice 2018



Établissement
Public Territorial
Grand-Orly Seine Bièvre



Sommaire

1.	PREAMBULE	3
1.1.	Valenton et ses quartiers prioritaires	5
	La ville	5
	La géographie prioritaire	7
1.2.	Le QPV Lutèce-Bergerie	9
	Le périmètre	9
1.3.	Le QPV Centre-ville / Polognes	12
	Le périmètre	12
1.4.	Les enjeux stratégiques du contrat de ville	15
	Les chiffres clefs du diagnostic social et urbain	15
	Enjeux, orientations et actions du contrat de ville 2015-2020	16
1.5.	Les engagements des partenaires	17
2.	LE BILAN	20
2.1.	Tableau de programmation financement politique de la ville Erreur ! Signet non défini.	20
2.2.	Pilier cohésion sociale	23
2.3.	Pilier développement économique et emploi	23
2.4.	Pilier cadre de vie et renouvellement urbain	23
2.5.	Prévention de la délinquance	23
2.6.	Conseil citoyens	23
2.7.	DPV	23
2.8.	Utilisation de la TFPB	24
2.9.	NPNRU	25
3.	CONCLUSION ET PERSPECTIVES	25

1. Préambule

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit le déploiement d'un nouveau cadre contractuel rassemblant autour de l'État et des collectivités, l'ensemble des partenaires susceptibles d'œuvrer à l'amélioration de la situation des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

8 Contrats de Ville ont été signés sur la période 2014-2020 sur le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre :

- Orly,
- Portes Essonne (Athis-Mons / Juvisy-sur-Orge / Savigny-sur-Orge),
- Seine Amont (Choisy-le-Roi / Ivry-sur-Seine / Vitry-sur-Seine),
- Thiais,
- Val de Bièvre (Arcueil / Cachan / Fresnes / Gentilly / Le Kremlin-Bicêtre / L'Haÿ-les-Roses / Villejuif),
- Valenton,
- Villeneuve-Saint-Georges,
- Viry-Châtillon,

Ces 8 contrats de ville doivent permettre de mieux inscrire les 31 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) dans la stratégie développée à l'échelle du territoire et de mobiliser prioritairement les politiques publiques déployées par les partenaires des contrats.

Ces documents contractuels doivent également définir les moyens mobilisés dans le cadre des politiques de droit commun en faveur des 34 quartiers de veille active que compte l'EPT.

L'article L1111-2 du Code général des collectivités territoriales dispose qu' « un débat sur la Politique de la ville est organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale et des communes ayant conclu un contrat de ville, à partir d'un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la Politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ». Il dispose également que les conseils citoyens présents sur le territoire concerné sont consultés en amont sur les projets de rapport.

Un premier bilan annuel a été présenté au conseil territorial de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre en 2017 sur l'activité de l'année 2016 sur la base des rapports d'activités des 8 contrats de ville de l'EPT présentés au sein des conseils municipaux et conseils citoyens respectifs.

Forte de plus de 104 000 habitants, la population des quartiers prioritaires de la Politique de la ville représente 16% de la population de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre. Ces quartiers accueillent pourtant 25% des demandeurs d'emploi du territoire, ce qui marque leur fragilité dans l'accès au marché du travail. Dans le même temps, on compte 12% de familles monoparentales (2/3 des quartiers prioritaires de l'EPT comprenant 25% et plus de ménages monoparentaux) ; la médiane des familles de 5 personnes et plus se situe à 16,8% ; les taux de pauvreté au seuil de 60% se situent entre 26% et 46%.

L'observatoire de la cohésion sociale, mis en place à l'échelle de l'EPT, a mis en évidence des signes nets de précarité et de fragilité, un profil populaire, un vieillissement confirmé et des compositions familiales différenciées selon les QPV.

Les disparités sont fortes entre les quartiers. Aussi, et afin de poursuivre cette analyse de l'évolution de la pauvreté, un atlas et un tableau de bord des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont en cours d'élaboration sur la base des dernières données de l'INSEE et en lien étroit avec les chefs de projet.

En parallèle, la diffusion des outils de l'observatoire des quartiers d'habitat social réalisé par le service Ville et Solidarités Urbaines du Conseil Départemental du Val-de-Marne va permettre un partage, un enrichissement et une mutualisation des connaissances et des analyses de la situation sociodémographique et économique des habitants des quartiers d'habitat social. Le Conseil Départemental de l'Essonne sera sollicité pour s'inscrire dans cette démarche.

Comprendre les dynamiques urbaines et sociales à l'œuvre sur le territoire et dans les quartiers en Politique de la Ville, notamment les logiques d'inégalités et de ségrégation sociale, suivre les actions, les dispositifs et les projets mis en œuvre dans ces quartiers est aujourd'hui indispensable afin de mieux suivre et faire évoluer nos actions opérationnelles et celles de nos partenaires.

Identifiés comme nécessitant une intervention renforcée, ces quartiers bénéficient de projets au plus proche des habitants. Le travail de consolidation entre les 8 contrats de ville doit se poursuivre afin de donner à voir la réalité de l'ensemble des investissements mobilisés.

1.1. Valenton et ses quartiers prioritaires

La ville

La ville de Valenton est située à environ 15 km au Sud-Est de Paris, au sein du département du Val-de-Marne et en limite de celui de l'Essonne. La ville est limitrophe de Créteil et Choisy-le-Roi au Nord, Limeil-Brevannes à l'Est, Villeneuve-Saint-Georges à l'Ouest, et Yerres et Crosnes au Sud.

De forme particulièrement allongée (environ 5 km du Nord au Sud), la ville se développe sur 531 hectares, dont 300 sont occupés par des équipements ou des infrastructures supra-communales (ligne TGV Sud-Est, ligne de Grande Ceinture, station d'épuration des eaux usées, cimetière et crématorium intercommunal, etc.).



La ville se découpe en trois secteurs distincts marqués par la topographie du site :

- La Plaine au Nord : zone mixte habitat-activités largement occupée par les infrastructures et équipements supra-communales. Ce secteur est en pleine restructuration avec la construction de 600 nouveaux logements livrés.
- Le coteau – centre-ville est majoritairement à vocation résidentielle (habitat individuel et collectif) et a su conserver son caractère villageois.
- Le Plateau au Sud est caractérisé par les zones d'activités, le cimetière intercommunal et les espaces boisés.

La ville possède un patrimoine paysager conséquent et diversifié (espaces verts urbains publics et privés, parc départemental de la Plage Bleue classé en ZNIEFF, Arc boisé, la Tégéval/Coulée verte de l'interconnexion des TGV Sud-Est). On recense sur la ville 80 m² d'espaces verts par habitant.

- **Une ville dynamique**

Depuis ces dernières années, Valenton a connu une reprise marquée de sa croissance démographique, après une période de décroissance, notamment liée à la création de 600 nouveaux logements au sein de la ZAC Val Pompadour. La population de Valenton était de 12 231 habitants au recensement de 2012, elle est aujourd'hui de 14 393 habitants (recensement de 2015) ce qui représente une évolution de 17,7 % de la population par rapport à 2012 et 19,1 % par rapport à 2010.

Valenton est désormais une ville dynamique caractérisée par une population jeune (32,2 % de la population a moins de 20 ans) et diversifiée, familiale, mais aux revenus modestes (56,4 % des foyers fiscaux ne sont pas imposables sur le revenu). Avec un revenu moyen par habitant de 1 180 € par mois, il s'agit de la 2ème ville la plus pauvre du Val-de-Marne. Environ 1/3 de la population réside en quartier prioritaire politique de la ville (QPV). Le taux de logement social atteint les 65,7 % du parc immobilier (données 2017).

Pour répondre à cette croissance démographique, le PADD du Plan Local d'Urbanisme révisé le 13 décembre 2016 prévoit une poursuite de la construction neuve à un rythme maîtrisé, dans le respect des objectifs définis dans le SDRIF : 137 logements par an en moyenne entre 2011 et 2030, répartis ainsi :

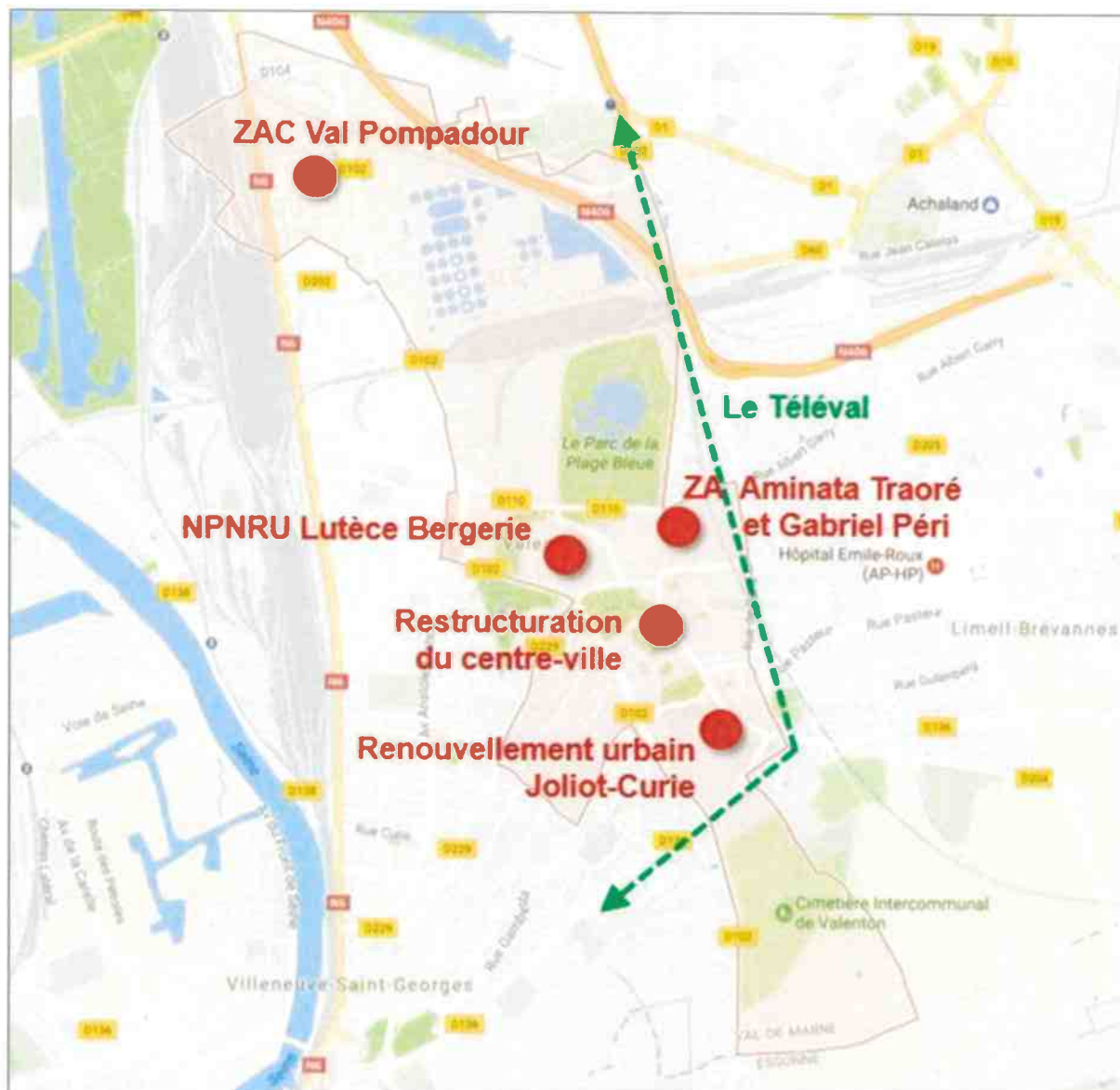
- Un rythme encore soutenu jusqu'en 2020, avec 180 logements/an, tenant compte des projets de construction déjà engagés ;
- Une volonté de maîtriser la croissance démographique à l'horizon 2030, avec un ralentissement de la construction neuve à 100 logements par an.

L'amélioration de la desserte de la ville avec la présence de nouveaux transports structurants (pôle Pompadour RER D, ligne de TCSP 393, métro 8 Pointe du Lac, projet de téléphérique) participe au dynamisme de Valenton et génère désormais une attractivité nouvelle, tant sur le plan économique que résidentiel.

La ville de Valenton connaît depuis quelques années une véritable dynamique économique qui s'est poursuivie après la réussite de la commercialisation de la Zone d'activités du Val Pompadour et l'arrivée de 800 emplois. Cette dynamique s'est confirmée avec la programmation de plusieurs projets de zones d'activités et/ou projets d'immobiliers d'entreprises. À l'origine de ce développement, le choix politique de libérer du foncier pour favoriser l'implantation de PME/PMI, en favorisant le développement d'une offre de petites surfaces d'activités de 100 à 400 m² adaptés à leurs besoins. Cette action s'est traduite par l'émergence de plusieurs programmes immobiliers dont certains à proximité immédiate du quartier de la Lutèce comme la ZAE Aminata Traoré.

Les premiers résultats liés aux premières réalisations sont déjà très significatifs. Ainsi la ville de Valenton a connu une croissance record de l'emploi salarié de 3,6 % par an entre 2010 et 2015 avec une croissance de l'emploi qui a donc progressé de 20 % en passant de 3379 emplois salariés à 4079 sur la période. La Cotisation Foncière des Entreprises a progressé de plus de 58 % entre 2013 et 2017 reflétant en cela la dynamique des bases liée aux nouvelles implantations. Cette stratégie de développement a permis également une diversification de l'économie valentonnoise puisque les entreprises implantées sont issues de différentes filières comme l'agro-alimentaire, la distribution spécialisée, la construction, le numérique, le service des entreprises...

Il y a encore plusieurs projets en étude ou en cours d'implantation qui s'inscrivent dans la stratégie consistant à créer un parcours résidentiel pour les entreprises du territoire à la recherche de petites surfaces d'activités. La ville après avoir créé ces conditions favorables mobilise les acteurs pour que les emplois résultant de cette dynamique, (que ce soit par de nouvelles créations ou le jeu du turn-over) puissent bénéficier à la population.



La géographie prioritaire

Le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 définit les périmètres de deux quartiers prioritaires au sein de la commune de Valenton :

- Le quartier intercommunal « Polognes - Centre-Ville - Le Plateau – Saint-Martin » avec Villeneuve Saint-Georges et Limeil-Brévannes (Code : QP094035), les quartiers des Polognes et du Centre-Ville étant localisés sur Valenton
- Le quartier communal « Lutèce-Bergerie » (Code : QP094036).

Quartiers prioritaires de la commune de Valenton

Source : Ministère de la Ville, de la jeunesse et des sports, janvier 2015



Valenton

Une ville moyenne dynamique, jeune et à faible moyen financier

- ➔ 14 393 habitants, 44% de moins de 30 ans, un revenu médian de 14 000 € / unité de consommation /an, 7 583 Habitants en QPV
- ➔ Un taux de chômage important (19 ,6% en 2015 – Sources INSEE), surtout chez les jeunes
- ➔ Deux quartiers relevant de la géographie prioritaire : les Polognes / Centre-ville et Lutèce-Bergerie

1.2. Le QPV Lutèce-Bergerie

Le périmètre

IRIS Insee	Lutèce / Bergerie
Nombre d'habitants	2 470
Nombre de logements	1039
<i>Bailleurs présents sur le quartier</i>	France Habitation, Valophis, Résidence sociale IDF
PRU 1	Non
Projet PRU 2	A l'étude

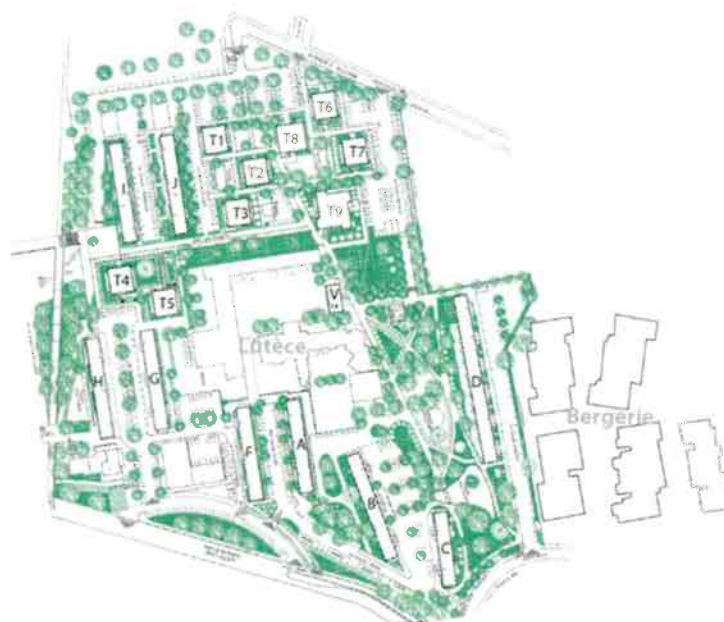


Le quartier Lutèce-Bergerie se compose de deux sous-ensembles bâtis :

- **À l'Ouest, le quartier Lutèce** compte 734 logements répartis dans 9 bâtiments linéaires R+4, 8 plots R+4 et 1 tour R+15. L'ensemble est géré par France Habitation. Un ensemble d'équipements publics (groupe scolaire, gymnase, centre socio-culturel, ex-centre-commercial reconverti) complète l'ensemble.

Construit entre 1959 et 1970, le quartier a bénéficié d'une opération de réhabilitation entre 1992 et 1994. Une intervention sur les espaces extérieurs a eu lieu en 2004.

Localisation des immeubles de La Lutèce



Source : France Habitation, diagnostic technique, 2016

- **La cité de la Bergerie, à l'Est** du QPV, est un ensemble de 183 logements, dont 64 sont gérés en copropriété et 119 par le bailleur social Valophis. Construits en 1978 par les architectes Andrault et Parat, ces logements s'apparentent à des maisons individuelles superposées, en gradins, offrant un jardin suspendu et des terrasses de 35 m².

Compte tenu de l'état satisfaisant de son patrimoine, le bailleur ne souhaite pas mener d'action dans le cadre du NPRU.

La population du QPV Lutèce / Bergerie représente 2470 personnes (INSEE 2015).

Le revenu annuel médian par unité de consommation du quartier s'élève à 12 936 euros.

Le quartier Lutèce-Bergerie présente des caractéristiques sociodémographiques spécifiques avec un taux de pauvreté des habitants (34 %) et un taux de chômage (18 %) plus important qu'à l'échelle communale. De même, on constate une proportion importante des moins de 20 ans et une part importante des familles monoparentales.

Le quartier est situé à proximité du centre-ville et bénéficie d'une situation centrale au sein du territoire communal. Il s'inscrit également au sein d'un réseau d'équipements publics (dans les domaines scolaire, sportif et culturel), de nombreux espaces verts (parc de la Plage Bleue, parc du Champ Saint-Julien, parc Jacques Duclos, parc de la Saussaie Pidoux) et à proximité de zones d'activités économiques et commerciales (centre commercial du Champ Saint-Julien, Actipark, ZA des Roseaux).

La présence de divers équipements et services publics :

Le quartier compte un groupe scolaire (Henri Wallon), le gymnase Henri Wallon, le stade Auguste Delaune et à proximité, l'unique collège Fernande Flagon, incluant un gymnase.

Le Relais social de la famille, de la citoyenneté et de l'accès au droit est situé au sein du quartier et rayonne sur l'ensemble de la ville. Diverses permanences juridiques (droit des étrangers...) et sociales (CAF, EDS...) y sont tenues.

La salle municipale de spectacle Odette et Gilbert Prinçay, de 100 places, favorise l'ouverture du quartier sur l'extérieur en accueillant des activités culturelles permanentes (atelier théâtre, orchestre d'enfants, heures de musique...).

Enfin, l'Espace Camille Claudel constitue un équipement polyvalent au sein duquel se déroulent des activités socioculturelles et de solidarité. Les Restos du Cœur y sont accueillis de novembre à mars.

Malgré la présence de ces atouts, la configuration des bâtiments et des aménagements des espaces extérieurs au sein du quartier et sur ses franges contribue à l'enclaver.

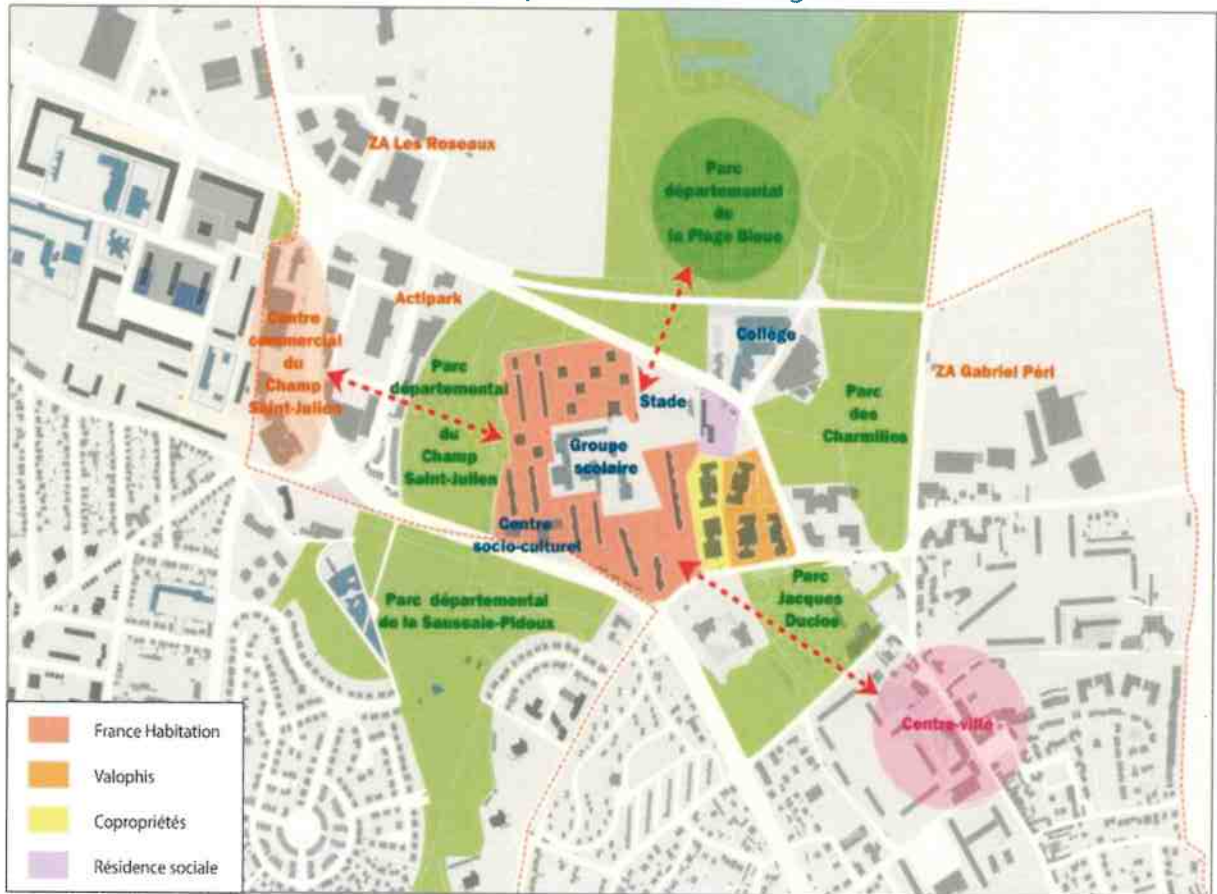
En effet, le quartier manque de liaisons viaires Est-Ouest et Sud-Est et d'accroches urbaines aux autres secteurs de la ville.

L'offre d'équipements est tournée vers l'intérieur du quartier et ne bénéficie pas assez aux habitants de la ville.

Le quartier ne présente pas de mixité fonctionnelle par l'absence d'activités économiques sur place.

Le parc de logements est en partie vétuste et nécessite d'être amélioré.

Situation du quartier Lutèce-Bergerie



Source : Commune de Valentigney, 2018

1.3. Le QPV Centre-ville / Polognes

Le périmètre

IRIS Insee	Centre-ville Vignes Coteau l'Etang Etendu Polognes Saint-Martin
Nombre d'habitants	5 113 sur l'ensemble Centre-Ville / Polognes
Nombre de logements	998
<i>Bailleurs présents sur le quartier</i>	I3F, IDF Habitat, OSICA, Valophis
PRU 1	OPI (quartier des Polognes)
Projet PRU 2	Non



Situé sur le coteau de Valenton, ce quartier se compose de plusieurs cités d'habitat social : la cité du Château (210 logements sociaux), la cité Fernande Flagon (143 logements sociaux), la cité de l'Etang (382 logements sociaux) et une résidence d'habitat social plus petite (36 logements). Bordé par un tissu pavillonnaire, le secteur du Vert Cœur regroupe les sous-secteurs Les Aulnettes, le Vieux Village et Ruelle de Paris.

Le quartier Les Polognes est situé au sud du centre-ville, en bordure communale avec Villeneuve-Saint-Georges. Il est cerné par de grandes emprises urbaines : l'entreprise Alkan et la Base logistique de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris. Il se compose de la cité Les Polognes (340 logements sociaux) et des copropriétés Paillis et Saint-Hubert (260 logements).

Ce QPV compte un total de 670 logements sociaux.

Des difficultés d'insertion socio-professionnelle accentuées par le manque de mobilité

A l'image des autres quartiers prioritaires de Valenton, les jeunes présentent de faibles niveaux de formation (l'IRIS Centre-ville affiche un taux de faiblement diplômés de 41,1% en 2013).

L'éloignement des dispositifs classiques de l'emploi, mais surtout le manque de mobilité, sont identifiés comme des freins à l'insertion professionnelle.

Une situation urbaine favorable

Du fait de sa localisation en centre-ville, le quartier compte de nombreux équipements publics (poste, Mairie, bibliothèque...), commerces (ex : le marché 3 fois par semaine) et équipements sportifs (gymnase Eluard, gymnase Paul Langevin, le gymnase Guy Moquet, 2 city stades). Il compte également des équipements petite enfance (RAM, Multi accueil, crèche collective départementale) et des groupes scolaires (Cachin, Casanova et Eluard). Sont présents également le Service municipal de la jeunesse, le centre de loisirs élémentaire et l'espace seniors.

Le parc Jacques-Duclos constitue un atout naturel important. Il fait le lien entre le quartier de La Lutèce et le centre-ville. Le réaménagement de ce parc par la ville est en cours.

Depuis la réhabilitation, les logements sociaux de la cité des Polognes sont fortement demandés. Son attractivité renouvelée se mesure notamment à son taux de vacance particulièrement faible. En revanche, les acteurs locaux notent un faible renouvellement de la composition sociale de la résidence qui continue à accueillir de nombreux ménages précaires.

Une qualité d'animation certaine

Très développé à l'échelle de la ville, le tissu associatif rayonne également sur le quartier.

Le parc de la Libération avec son plateau d'évolution constitue un lieu de loisirs et d'organisation de manifestations culturelles et socio-éducatives. Ce parc fait le lien entre le Centre-ville et Les Polognes.

Le marché, lieu d'animation et d'échanges, permet de relier les différents quartiers de la ville entre eux, notamment Lutèce / Bergerie et Centre-ville / Polognes.

Un potentiel d'évolution lié aux projets futurs

Le projet de transport en commun reliant le terminus de la ligne 8 du métro Pointe du Lac via le téléphérique urbain Téléal devrait permettre d'améliorer la desserte du quartier (station Emile Zola). Par ailleurs, la création d'un lien entre le Petit Etang et Téléal (liaison verte destinée aux piétons) est actuellement à l'étude.

Le quartier les Polognes, Paillis, Saint-Hubert se caractérise par un fort potentiel d'urbanisation. La construction de la Base logistique de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (sur les anciens terrains du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) constitue un important projet d'aménagement.

En septembre 2021, un nouveau collège ouvrira ses portes, en lieu et place de l'ancien collège Joliot Curie.

Un QPV qui présente des difficultés socio-économiques persistantes

13 150 euros de revenu annuel médian par unité de consommation.

Un taux de chômage de 16,1%.

La part des familles monoparentales se situe dans la moyenne de Valenton : 22,3%.



1.4. Les enjeux stratégiques du contrat de ville

Les chiffres clefs du diagnostic social et urbain

Chiffres clefs			
Sources : INSEE 2015			
Données 2015 et évolutions 2012-2015	Valenton	Polognes / Centre-ville	Lutèce Bergerie
Démographie			
Population mun.	14 393	5 113	2 437
Indice de jeunesse	2,1	2,2	2,2
Socio-économie			
CSP - cadres, p.i. / emp., ouv.	0,4	0,4	0,4
Revenus (par uc)	14 194 €	13 150 €	12 936 €
Emplois/actifs	0,6	nd	nd
Taux de chômage	16%	16%	18%
Habitat			
Logements	4361	998	869
Part HLM	58%		91%

Enjeux, orientations et actions du contrat de ville 2015-2020

Les enjeux du contrat de ville communal 2015-2020

Thématiques	Enjeux stratégiques
1. Développement économique, emploi, insertion	1. Adapter l'offre de formation destinée aux habitants des quartiers prioritaires 2. Lutter contre les freins à l'emploi particulièrement marqués dans les quartiers prioritaires 3. Atteindre les publics des quartiers prioritaires qui échappent aux dispositifs classiques d'accompagnement vers l'emploi 4. Renforcer la coordination afin d'inscrire le public éloigné de l'emploi dans un parcours d'insertion efficace 5. Favoriser le développement endogène des quartiers prioritaires en créant des dynamiques économiques internes
2. Cadre de vie et renouvellement urbain	7. Garantir la prise en compte des projets de renouvellement urbain au sein des politiques de développement de Valenton 8. Développer et conforter une offre en équipements et en services qui réponde aux enjeux de cohésion sociale des quartiers prioritaires 9. Permettre aux projets structurants du territoire de prendre en compte et de constituer un levier de développement des quartiers prioritaires 10. Faire de la gestion urbaine et sociale de proximité un outil partenarial innovant pour les quartiers prioritaires 11. Favoriser des dynamiques résidentielles adaptées et équilibrées pour les quartiers prioritaires 12. Favoriser un développement urbain durable des quartiers prioritaires
3. Lien social, citoyenneté, accès aux droits et aux services publics, égalité homme-femme	13. Favoriser la connaissance et le recours des habitants aux droits et aux dispositifs existants 14. Lutter contre le repli sur soi 15. Favoriser les dynamiques locales et le développement endogène des quartiers prioritaires 16. Renforcer la place des femmes dans les quartiers et leur insertion sociale et professionnelle
4. Éducation	17. Favoriser l'acquisition des savoirs de base par une intervention précoce et continue auprès des enfants et des adolescents 18. Améliorer la prise en charge des jeunes en situation de décrochage scolaire et limiter les ruptures de parcours 19. Renforcer le soutien à la parentalité et aux familles 20. Permettre l'implication et la coopération de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative 21. Renforcer les liens entre l'école et le monde professionnel
5. Santé	22. Adapter l'offre de santé aux besoins des quartiers prioritaires 23. Développer les actions de prévention et de promotion de la santé 24. Renforcer le réseau partenarial
6. Prévention de la délinquance, sécurité et tranquillité publique	Le plan local de prévention de la délinquance 2015 / 2017 a défini 3 priorités : la prévention de la délinquance de jeunes exposés à la délinquance, la prévention des violences faites aux femmes, des violences intra-familiales et l'aide aux victimes, ainsi que l'amélioration de la tranquillité publique.

1.5. Les engagements des partenaires

Les engagements de l'État

La politique de la ville tend à réduire les inégalités sociales et spatiales des territoires en s'appuyant sur trois piliers :

Développement de l'activité économique et de l'emploi

Renouvellement urbain et cadre de vie

Cohésion sociale

Les engagements du Conseil Régional d'Ile-de-France

Politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi

Amélioration du cadre de vie et mobilités

Cohésion sociale et citoyenneté

et sur les axes transversaux des contrats de ville :

Jeunesse

Egalité femmes/hommes

Lutte contre les discriminations

Les engagements du Conseil Départemental

Petite enfance : un développement des modes de gardes pour favoriser la socialisation des enfants et faciliter l'accès à l'emploi des parents

Un renforcement des équipements publics, sociaux, culturels et sportifs pour lutter contre l'exclusion, faciliter l'accès aux droits et développer le mieux vivre ensemble

Ouvrir les collèges et les gymnases des collèges en dehors des plages horaires scolaires et créer un espace parents dans chaque collège

Un soutien affirmé aux initiatives associatives dans les quartiers pour soutenir la cohésion sociale, le bien vivre ensemble, l'accès aux droits, la lutte contre les discriminations et la citoyenneté

Des actions de soutien au développement économique et l'emploi dans les quartiers

Une nouvelle convention cadre ANRU – Conseil départemental – État sur le NPNRU pour aboutir à un renouvellement urbain de tous les quartiers val-de-marnais

Les engagements de l'Éducation nationale

Améliorer les performances de notre système éducatif

Réduire les inégalités sociales en faisant mieux réussir les élèves dès le plus jeune âge

Les engagements de l'Agence Régionale de la Santé

Renforcer la territorialisation des politiques de santé

S'appuyer de façon privilégiée sur les contrats locaux de santé (CLS)

Assurer le développement de projets de santé publique dans les quartiers prioritaires et participer à la dynamique des CLS via les Ateliers Santé Ville (ASV)

Garantir et renforcer pour les quartiers prioritaires une offre de prévention adéquate en fonction des besoins réels

Utiliser le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) mené par l'Agence

Les engagements de l'institution judiciaire

Développer l'aide aux victimes

Développer l'accès aux droits pour tous

Renforcer le lien élus / territoire / Justice

Les engagements de Pôle emploi

Renforcer le droit commun de Pôle emploi au bénéfice des demandeurs d'emploi domiciliés dans les quartiers politique de la ville

Favoriser et accompagner les créations d'entreprises et le développement d'activités économiques dans les quartiers politique de la ville

Travailler en complémentarité des offres de services des partenaires dans les quartiers politique de la ville

Les engagements de l'Office Français de l'immigration et de l'intégration dans le Val-de-Marne

La visite médicale de prévention

La signature du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI)

L'accès aux droits

Les engagements de la Caisse d'allocations familiales de Val-de-Marne

Développer ses offres partenariales sur les territoires reconnus au titre de la géographie prioritaire

Accompagner les projets favorisant l'animation de la vie sociale, et la rénovation et l'aménagement des logements notamment non décents ou indignes

Soutenir les professionnel(le)s de la Petite Enfance des territoires prioritaires, notamment en renforçant l'information aux familles, et en accompagnant les projets innovants facilitant l'insertion socioprofessionnelle des parents de jeunes enfants

Concourir à la réussite des prérogatives transversales des nouveaux contrats de ville que sont l'égalité femmes/hommes, la jeunesse et la lutte contre les discriminations

Les engagements de la Caisse des Dépôts et Consignations

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du Contrat de ville de Valenton.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

2. Bilan

Le bilan sera présenté à travers les trois piliers de la politique de la ville proposé par l'État, suivi des actions sur la prévention de la délinquance et la mise en place du conseil citoyen sur notre ville.

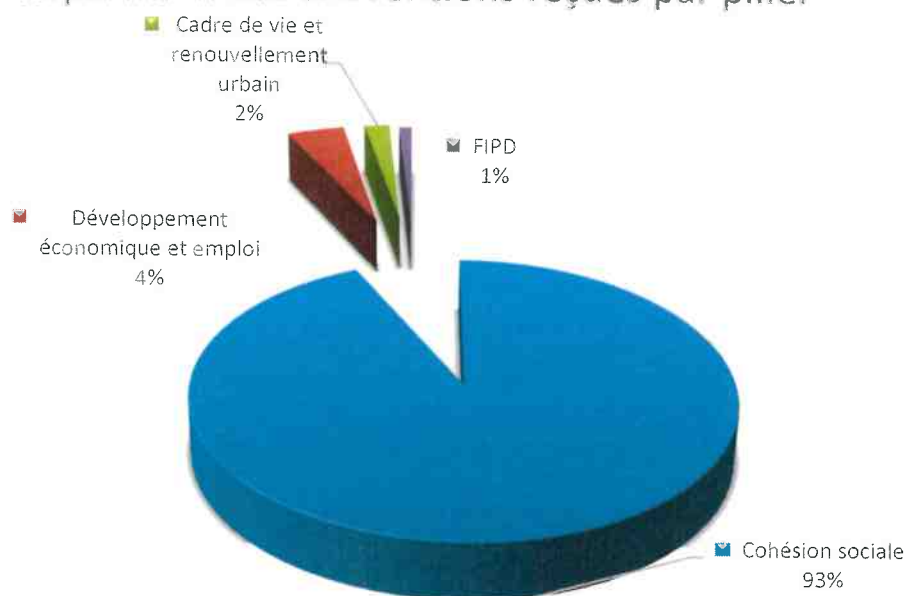
2.1. Tableau de programmation financement politique de la ville 2018

NOM DU PORTEUR	INTITULE DE L'ACTION	COUT TOTAL DE L'ACTION	COMMUNE	BOP 147 DEMANDE	BOP 147 ACCORDE	OBSERVATIONS
Pilier cohésion sociale						
Ville de Valenton	Relais social et point d'accès au droit (PAD)	20 000 €	10 000 €	0 €	0 €	Financé par le BOP 147 départemental : 10 000 €
Ville de Valenton	Séjours enfance / Jeunesse	93 000 €	41 600 €	15 000 €	0 €	VVV
Ville de Valenton	Journée aux lacs d'orient	1 000 €	500 €	500 €	0 €	VVV
Ville de Valenton	Séjour prévention routière	8 250 €	3 000 €	3 000 €	0 €	VVV
Ville de Valenton	Séjour de co-construction	18 000 €	10 800 €	4 400 €	0 €	VVV
Ville de Valenton	L@é cité - animations de quartiers	6 500 €	3 500 €	3 000 €	0 €	
Ville de Valenton	Les Maraudes	1 500 €	800 €	700 €	0 €	
Ville de Valenton	Santé jeunesse	8 590 €	6 590 €	2 000 €	1 500 €	Mise en place d'actions de prévention santé au sein du service jeunesse et du collège. BOP 163 financement possible.
Ville de Valenton	Parentalité chez les jeunes	6 500 €	5 000 €	1 500 €	0 €	
Ville de Valenton	L'école des spectateurs	14 650 €	9 150 €	4 000 €	0 €	
Ville de Valenton	Eveil musical	70 350 €	40 350 €	30 000 €	18 000 €	Intervention d'une dumiste sur le temps périscolaire
Centre Social Lutèce	Actions éducatives	130 000 €	26 000 €	45 000 €	40 000 €	Le centre social n'a pas souhaité reconduire leur Convention Pour Objectif.
Ville de Valenton	Elan prochain	10 350 €	8 250 €	2 100 €	1 500 €	Remobilisation scolaire

Novembre 2019

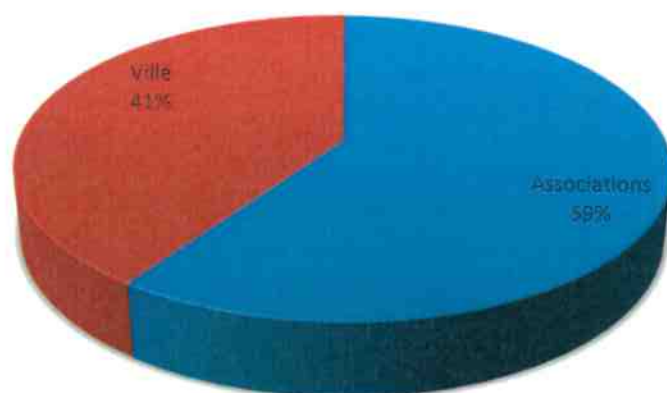
Centre Social Lutèce	Insertion sociale et parentalité adultes et familles	152 600 €	30 000 €	60 500 €	50 000 €	Le centre social n'a pas souhaité reconduire leur Convention Pour Objectif.
Ville de Valenton	Stage découverte Basket Freestyle	1 500 €	1 000 €	500 €	0 €	VVV
Ville de Valenton	Journée citoyenne	21 000 €	18 500 €	2 500 €	2 500 €	Action au sein des QPV afin de développer le lien social et le vivre ensemble par la démocratie participative.
Club Sportif de Valenton	Judo vacances	23 400 €		8 000 €	5 000 €	Proposer aux habitants des QPV de pratiquer gratuitement l'activité judo durant les vacances scolaires.
Centre Social Lutèce	Culture, citoyenneté	137 800 €	47 700 €	35 000 €	30 000 €	Le centre social n'a pas souhaité reconduire leur Convention Pour Objectif.
Ville de Valenton	Actions du Conseil Citoyen	5 000 €	3 000 €	2 000 €	1 500 €	
Ville de Valenton	Bourses aux permis de conduire	46 000 €	36 000 €	10 000 €	5 000 €	Ce projet permet de financer une partie du permis de conduire.
Club Sportif de Valenton	Accès aux sports pour tous	654 366 €	71 000 €	40 000 €	10 000 €	Ce projet permet de conserver une tarification à moindre coût pour la pratique sportive.
Club Sportif de Valenton	Sport sur ordonnance médicale / sport santé	40 000 €	5 000 €	20 000 €	0 €	
Ville de Valenton	Centre Etude Artistique et Musicaux (CEAM)	189 350 €	129 350 €	60 000 €	31 500 €	Résidence d'artistes, ateliers artistiques, parcours de mémoire et citoyen, espaces d'expression culturelle.
Ville de Valenton	Opération de solidarité	17 500 €	15 000 €	2 500 €	2 500 €	Développer des actions de solidarités : récolte de fond pour les démunies, collecte denrées alimentaires, rencontre multisports.
Ville de Valenton	Les journées du monde	15 200 €	9 200 €	6 000 €	3 000 €	Cette action permet de mettre en valeur le travail des associations de la ville et invite le Valentonnais à s'ouvrir à d'autres cultures.
Pilier développement économique et emploi						
Ville de Valenton	Les barnums de l'emploi	19 000	10 000 €	9 000 €	6 000 €	3 barnums en 2018 : Polognes - Centre-Ville - Lutèce.
Ville de Valenton	Animations commerciales	39500	24 500 €	15 000 €	3 000 €	Redynamiser le tissu commercial
Pilier cadre de vie et renouvellement urbain						
Ville de Valenton	Les arts streets	14140	8640	4500	0	Développer et renforcer la pratique artistique. Favoriser l'embellissement du cadre de vie. Voir TFPB.
Ville de Valenton	Animations de quartier en pied d'immeuble	8500	4500	4000	2000	Projets participatifs pour l'amélioration du cadre de vie : fresques, mosaïques, fleurissement
Ville de Valenton	Développement de l'agro-alimentaire	26 500 €	22 500 €	4 000 €	2 000 €	
Prévention de la délinquance – FIPD						
Ville de Valenton	Egalité filles / garçons	40 000 €	20 000 €	20 000 €	2 000 €	
TOTAL					217 000 €	

Répartition des subventions reçues par pilier



■ Cohésion sociale ■ Développement économique et emploi ■ Cadre de vie et renouvellement urbain ■ FIPD

Répartition associations / ville



■ Associations ■ Ville

2017			2018		
Demandé	Accordé	€ perçus par habitant QPV	Demandé	Accordé	€ perçus par habitant QPV
354 500 €	251 300 €	33,13 €	414 200 €	217 000 €	28,60 €

2.2. Pilier cohésion sociale

En 2018, vingt-cinq projets ont été présentés par les différents acteurs dans le cadre de la politique de la ville (le Centre social la Lutèce, le Club Sportif de Valenton et la ville). Cinq projets ont été orientés vers le budget VVV (ville, vie, vacances), un projet est financé par le BOP 147 départemental et quatorze projets ont été financés par le BOP 147 communal et cinq non financés.

2.3. Pilier développement économique et emploi

Deux projets ont été présentés et financés par le BOP 147.

2.4. Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

Trois projets ont été présentés, deux ont été financés par le BOP 147 et un non financé.

2.5. Prévention de la délinquance

Trois projets ont été présentés par la ville. Ces projets reprennent les trois axes du Plan local d'actions de prévention de la délinquance signé en février 2015, à savoir l'axe 1 : les jeunes exposés à la délinquance ; l'axe 2 : la prévention des violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes ; l'axe 3 : l'amélioration de la tranquillité publique. Seul le projet égalité femmes / hommes a été subventionné.

2.6. Conseil citoyen

En 2018 le Conseil Citoyen composé de 12 membres est suivi par une animatrice. Toute l'année les membres ont continué le travail avec les deux journalistes en résidence. Lors de réunions mensuelles, un travail sur la communication du Conseil Citoyen a été effectué, écriture d'articles et d'enquêtes pour les habitants, développement du blog et de la page Facebook, etc. Des visites de quartier ont également été faites pour récolter la parole des habitants.e.s.

Comme chaque année depuis sa création, le Conseil Citoyen se réunit mensuellement en séances plénières au sein de la Direction Participation Citoyenne et participe et/ou sont acteurs :

- Diagnostics en marchant,
- Comité technique et comité de pilotage de la Politique de la Ville, séance plénière du CLSPD,
- Journée internationale des droits des femmes,
- Conseil Municipal sur le vote du budget,
- Inauguration du Parc Duclos, la cérémonie de citoyenneté,
- Différentes actions au sein des quartiers prioritaires, à la fête du Jeu et la fête des Voisins, fête des solidarités.

2.7. Dotation Politique de la Ville

En 2018 trois projets ont été financés dans le cadre de la DPV, sur sept projets déposés :

- Une maison de projet dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) Lutèce - Bergerie – 40 000 €
- Réhabilitation de l'école élémentaire Paul Eluard – 240 000 €

- Mise en place d'une vidéo-protection sur le site du gymnase Paul Langevin – 38 400 €

Soit une DPV de 318 400 €.

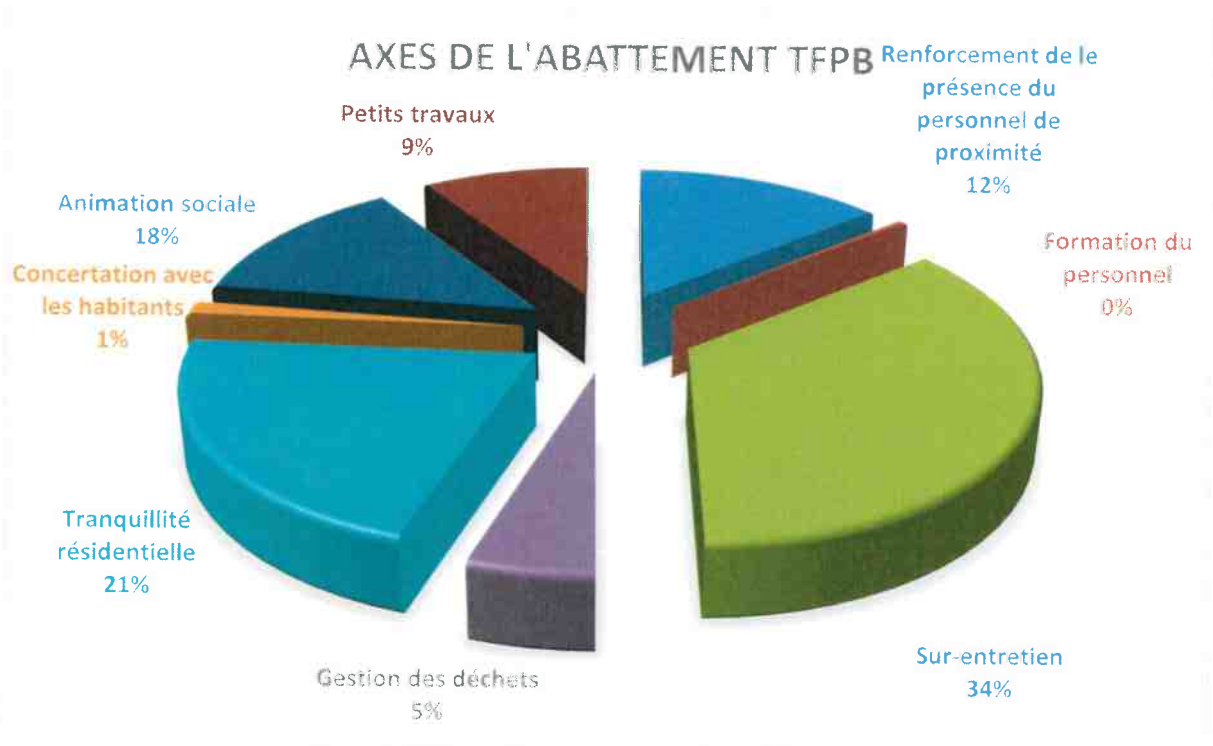
2.8. Utilisation de la TFPB

En juin 2016, la convention pour l'abattement de la Taxe pour le Foncier Bâti a été signée entre l'État, les bailleurs (France Habitation, I3F, IDF Habitat, OSICA et Valophis) et la ville. Des diagnostics en marchant ont été organisés avec l'ensemble des partenaires signataires, des représentants des amicales de locataires et du Conseil Citoyen dans les quartiers prioritaires avec les six bailleurs.

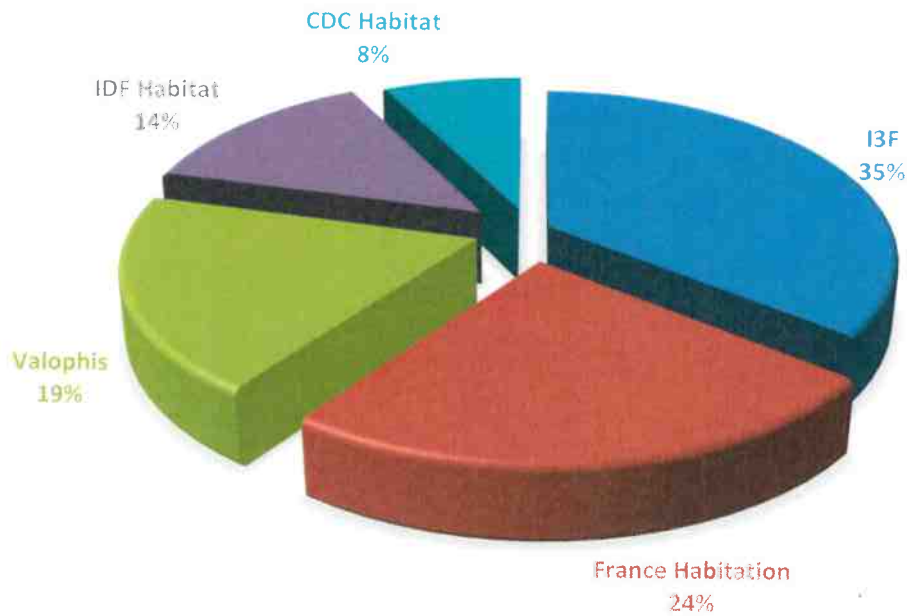
Les plans d'actions des bailleurs sont déclinés en huit axes :

- Le renforcement de la présence du personnel de proximité
- La formation du personnel
- Le sur-entretien
- La gestion des déchets
- La tranquillité résidentielle
- La concertation avec les habitants
- L'animation sociale
- Les petits travaux

L'abattement sur la TFPB pour les cinq bailleurs (l'OPIEVOY a été racheté par Valophis) s'élève à 477 661 €, le sur-entretien et la tranquillité résidentielle sont les axes d'investissement prioritaires pour les bailleurs.



BAILLEURS



2.9. Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Le quartier de la Lutèce / Bergerie a été retenu par l'Etat en tant que quartier d'intérêt national en juin 2016. Il s'inscrit dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain en lien avec le quartier Nord de Villeneuve-Saint-Georges. Il s'agit d'un projet partenarial de grande ampleur, réunissant de nombreux acteurs, avec un soutien financier public important permettant de réels changements sur tous les aspects urbains, sociaux, économiques, environnementaux en lien avec la Politique de la Ville. Le comité national d'engagement s'est tenu le 18 décembre 2017 afin de présenter le dossier d'intention du NPNRU des villes de Valenton et Villeneuve-Saint-Georges.

3. Conclusion et perspectives

Ce contrat doit engager les partenaires signataires et mobiliser le droit commun en impliquant la participation des habitants et du Conseil Citoyen à la co-construction de notre contrat de ville et à son pilotage.

En 2018, différentes réflexions de travail ont été menées, notamment avec les bailleurs autour :

- De la mécanique de rue, la gestion des épaves et des déchets avec pour objectif la création d'un garage solidaire,
- La fracture numérique.

Des thèmes inter bailleurs évoqués lors des groupes de travail (CLSPD, TFPB...).

En 2019, la thématique jeunesse sera une des priorités.

L'Etat a choisi le QPV de la Lutèce / Bergerie pour mettre en place le Plan Régional d'Insertion de la Jeunesse (PRIJ). Une coordinatrice à plein temps a été recrutée. Il s'agit de proposer, aux jeunes un accompagnement renforcé et personnalisé qui s'inscrit dans la durée, en mobilisant les différents partenaires (pôle emploi, Département, etc.), afin de faciliter leur accès au marché du travail, à la santé, à la formation, à l'accès aux logements, etc.

Pour 2019, l'accent sera mis sur les actions développant la participation citoyenne et renforcer le budget participatif sur la ville.

RAPPORT ANNUEL CONTRAT DE VILLE DE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Rapport 2018

1. INTRODUCTION EPT

1. Enjeux et priorité du Contrat de Ville

➤ Pilier Cohésion Sociale

➤ 1er enjeu : Développer l'accompagnement des enfants, des jeunes et de leur famille

- Faire de la réussite scolaire et éducative dès le plus jeune âge une priorité
- Initier un nouveau rapport aux familles
- Aller plus loin dans l'action en faveur des jeunes

➤ 2ème enjeu : Dynamiser la vie des quartiers, valoriser leur multiculturalité et les ouvrir sur l'ensemble de la Ville

- Lutter contre l'isolement des habitants, le cloisonnement des quartiers : mobilité dans la ville, vers l'extérieur ; développer l'intérêt pour un autre quartier et pour la ville
- Créer des lieux de convivialité
- Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives, de loisirs et de vacances, interculturelles et intergénérationnelles
- Améliorer la tranquillité publique et la prévention de la délinquance à travers la stratégie locale de sécurité et prévention de la délinquance à décliner en fonction des spécificités des quartiers
- Accompagner les associations et favoriser le travail inter-associatif de proximité
- Développer le travail de médiation
- Faire de la question linguistique une priorité

➤ 3ème enjeu : Favoriser l'accès aux droits et accompagner les parcours sociaux des Villeneuvois

- Proposer de nouvelles formes d'accompagnement et de services pour rapprocher les habitants des institutions
- Améliorer la communication et l'information pour plus de visibilité et de lisibilité des services
- Améliorer la coordination entre les acteurs intervenant dans le champ social, éducatif, de la santé ... pour plus d'efficacité et de cohérence dans les parcours
- Faciliter l'accès aux soins : lutter contre la désertification médicale, favoriser la prévention
- Développer des actions spécifiques à destination des seniors (logement, lutte contre l'isolement, accompagnement social)

1. Enjeux et priorité du Contrat de Ville

➤ Pilier Développement économique et emploi

➤ **1er enjeu : Travailler sur les freins à l'emploi, souvent cumulés par la population :**

- Besoin de qualification/formation y compris pré qualifiantes (codes entreprise), lien avec orientation des jeunes
- Développement de l'alternance
- Freins linguistiques et culturels : des besoins très importants d'accompagnement
- Mobilité (navette, covoiturage, sécurité)
- Modes de garde
- Freins liés à la précarité

➤ **2ème enjeu : Qualifier et accompagner les parcours professionnels (emplois et entrepreneurs) :**

- Développer une stratégie innovante de rapprochement du public et des institutions
- Coordination et complémentarité des partenaires
- 1-Enjeux et priorités du Contrat de Ville
- Réponses adaptées et différenciées selon les profils

➤ **3ème enjeu : Accompagner la volonté d'entreprendre**

- Continuer d'accompagner la « volonté d'entreprendre » pour la réussite des projets dans les quartiers (création ou reprise d'activités)
- Valoriser les dispositifs d'accompagnement de la création d'entreprises
- Travailler collectivement l'image du territoire : valoriser les potentiels et réussites
- Développer le travail à une échelle territoriale plus large
- Favoriser l'implantation / le développement d'entreprises (offres de locaux d'activité, promotion du territoire), l'émergence de projets liés à l'économie sociale et solidaire ainsi que les projets liés au développement durable

➤ **4ème enjeu : Poursuivre la redynamisation des commerces de proximité en lien avec les besoins des habitants :**

- Soutenir et accompagner les commerçants existants et futurs, obtenir une offre de qualité se substituant aux commerces dégradés et démultipliés sans rapport avec la demande des Villeneuvois
- Travailler à la diversification et à l'amélioration de l'offre commerciale et de services (professionnels de santé ou autres services comme leviers de dynamisation)
- Améliorer la sécurité et l'environnement urbain des commerces

1. Enjeux et priorité du Contrat de Ville

➤ Pilier Cadre de Vie et Renouvellement Urbain

➤ **1er enjeu : Améliorer la « qualité de vie » quotidienne des habitants dans une logique de développement durable**

- Travailler sur l'amélioration de l'habitat, la lutte contre la précarité énergétique et l'insalubrité
- Améliorer le cadre de vie
- Améliorer la mobilité, diversifier les transports
- Améliorer l'équilibre de l'offre de logements et de diversification
- Prévenir et résorber les situations d'habitat indigne et de dégradations des copropriétés
- 1-Enjeux et priorités du Contrat de Ville

➤ **2er enjeu : Favoriser l'appropriation positive et le respect des lieux de vie**

- Favoriser le lien social, la vie collective, le sentiment d'appartenance, l'accueil des nouveaux arrivants pour un quartier mieux respecté
- Travailler sur le sentiment d'insécurité et la tranquillité publique
- Le devenir du centre ville, un levier pour le changement d'image de la ville

➤ **3ème enjeu : Favoriser l'articulation entre le volet social et le volet urbain**

- Travailler l'accompagnement des populations concernées par les projets urbains
- Favoriser l'association des habitants, des acteurs économiques à la définition et à la mise en place des projets urbains
- Créer de nouveaux équipements répondant aux besoins d'une population en augmentation
- Être vigilant sur la gestion des chantiers avec un objectif de développement durable
- Intégrer les nouveaux projets dans le territoire existant et créer des liens entre les nouveaux arrivants et leur environnement

2. Programmation - Politique de la Ville 2018

➤ Nombre d'actions et thématiques

- 50 actions présentées - 49 actions financées:
 - 9 porteurs de projets Ville: 27 actions
 - 15 porteurs de projets associatifs: 22 actions
- 11 nouvelles actions: 125 500 €
 - 3 portées par La Ville
 - 8 portées par les associations

En **2018**, l'enveloppe **BOP 147** s'élève à **557 200€** contre 520 800€ en 2017.

Au 557 200€ des crédits BOP 147 s'ajoute:

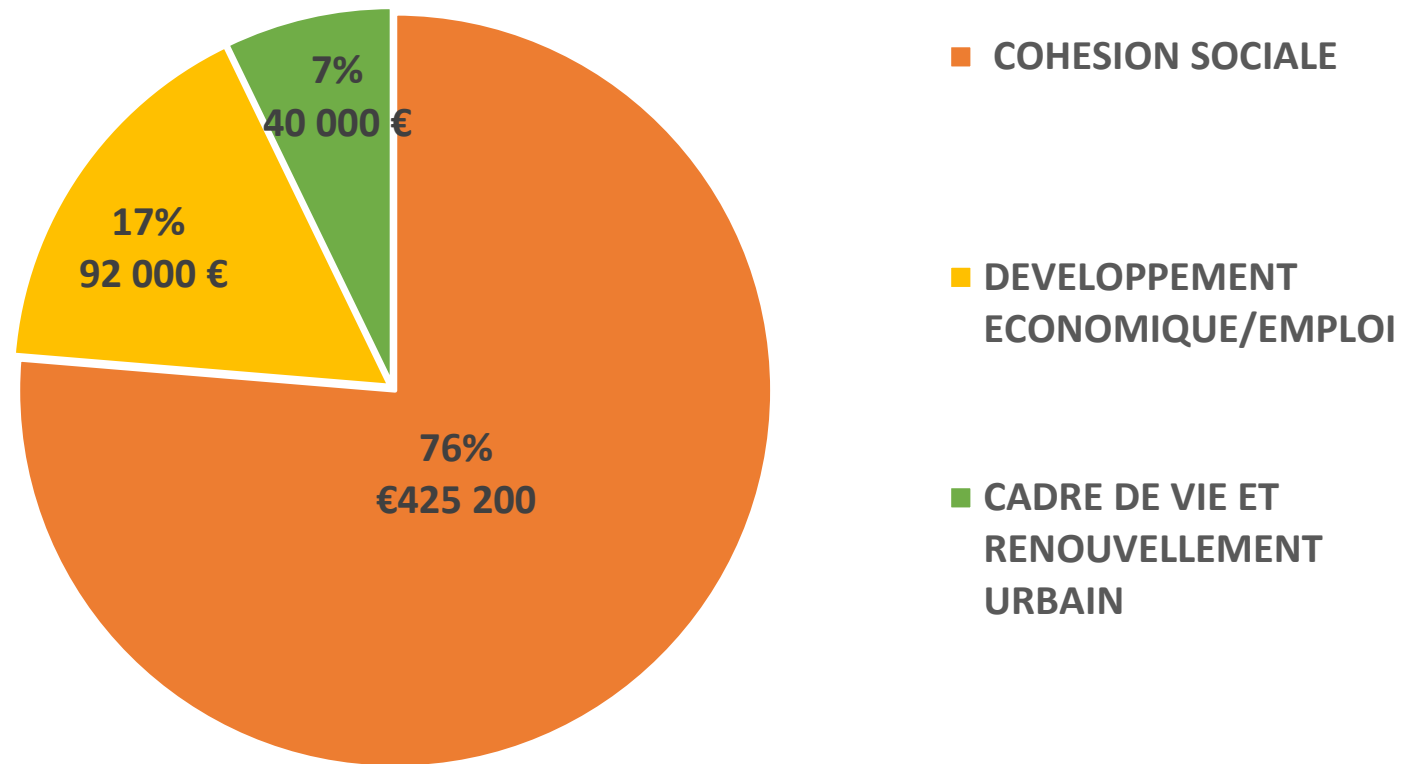
- 24 500€ de subvention du dispositif « Ville-Vie-Vacances »
- 6200€ du Conseil Départemental d'Accès aux Droits (CDAD)

➤ Principales évolutions de la programmation

- 4 nouvelles associations ont déposé des projets (Collectif Repérage, La Lucarne, Création Omnivores, IFFCOM)
- 2 Conventions Pluriannuelles d'Objectifs: (assure la stabilité des financements pendant 3 ans)
 - Centre Social Asphalte et association Arc-en-Ciel (augmentation et reconduction)

2. Programmation Politique de la Ville 2018

Répartition des crédits du BOP 147 2018 par pilier



2. Programmation Politique de la Ville 2018

Cohésion sociale: 425 200€ / 76%

39 actions dont 7 nouvelles

18 actions portées par 12 associations

- PRE: 5 actions
- Education: 7 actions
- Santé: 1 action
- Soutien à la parentalité: 3 actions
- Culture, expression artistique: 4 actions
- Jeunesse: 1 action
- VVV: 2 actions (non inclus)
- Linguistique: 1 action
- Citoyenneté: 3 actions
- Participation des habitants: 2 actions
- Activités sportives: 4 actions
- Loisirs: 2 actions
- Accès aux droits: 4 actions (1 action non inclus)

**Total pilier cohésion sociale + VVV+ CDAD
= 449 700€**

Développement éco/emploi: 92 000€ / 17%

8 actions dont 2 nouvelles

4 actions portées par 4 associations

- Emploi: 6 actions
- Dev Eco: 2 actions

Cadre de vie et renouvellement urbain

40 000€ / 7%

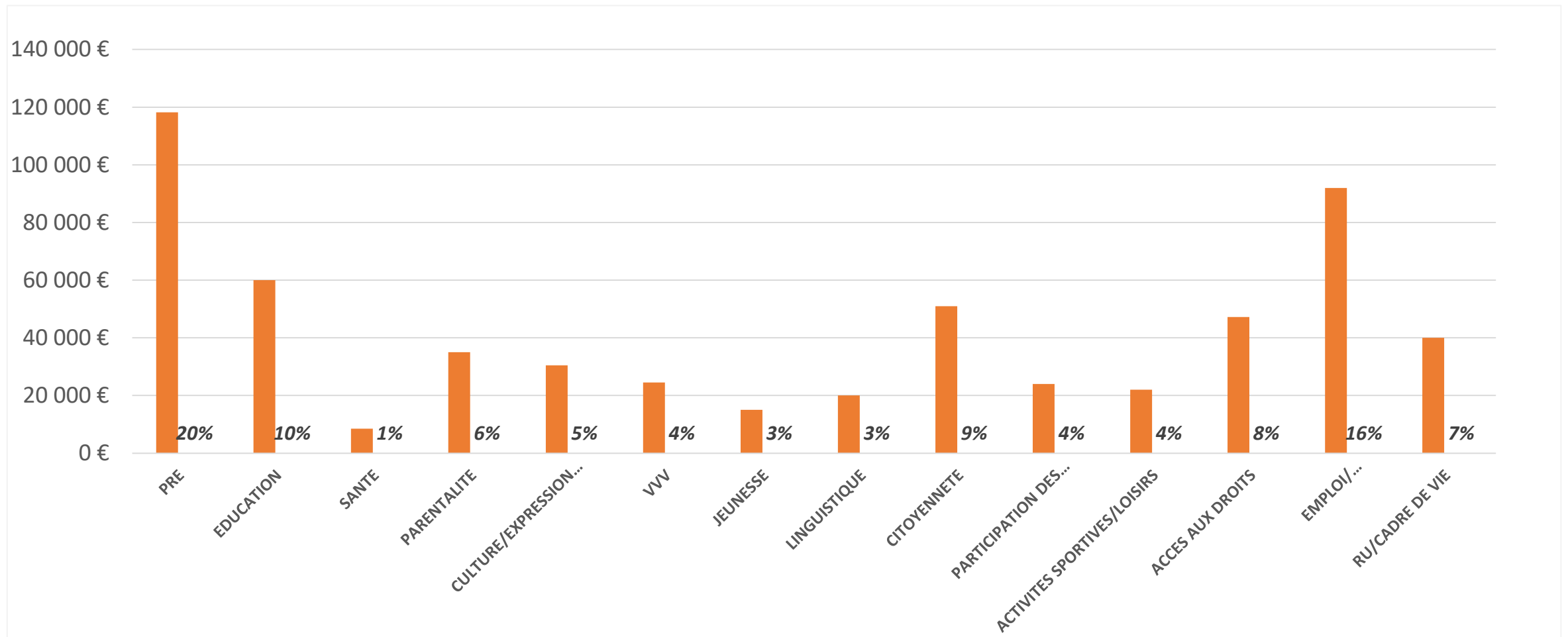
3 actions dont 2 nouvelles

1 action portée par une association

- Valorisation du patrimoine: 2 actions
- Participations des habitants

2. 1. Les thématiques prioritaires

Répartition des crédits du BOP 147 2018 par thématique



2. 1. Les thématiques priorisées

➤ Les priorités du contrat de Ville

La jeunesse:

Avec 38% de la population villeneuvoise qui a moins de 25 ans, l'accompagnement de la jeunesse est la priorité du contrat de ville de Villeneuve-Saint-Georges.

Les crédits du BOP 147 2018 ont été principalement orientés en faveur des jeunes et des enfants à travers le Programme de Réussite Educative avec une enveloppe de 118 200€ soit 20% de l'enveloppe globale.

Le service jeunesse a mis en place 8 actions qui se déclinent au sein des différentes thématiques que sont l'éducation, la citoyenneté, la culture et la valorisation artistique, l'emploi, le sport et les loisirs.

Au total, ce sont donc **211 700€ qui ont été fléchés en faveur des jeunes et des enfants par la municipalité.**

A cela peut s'ajouter les autres actions sport, culture et santé dont les bénéficiaires sont principalement des jeunes.

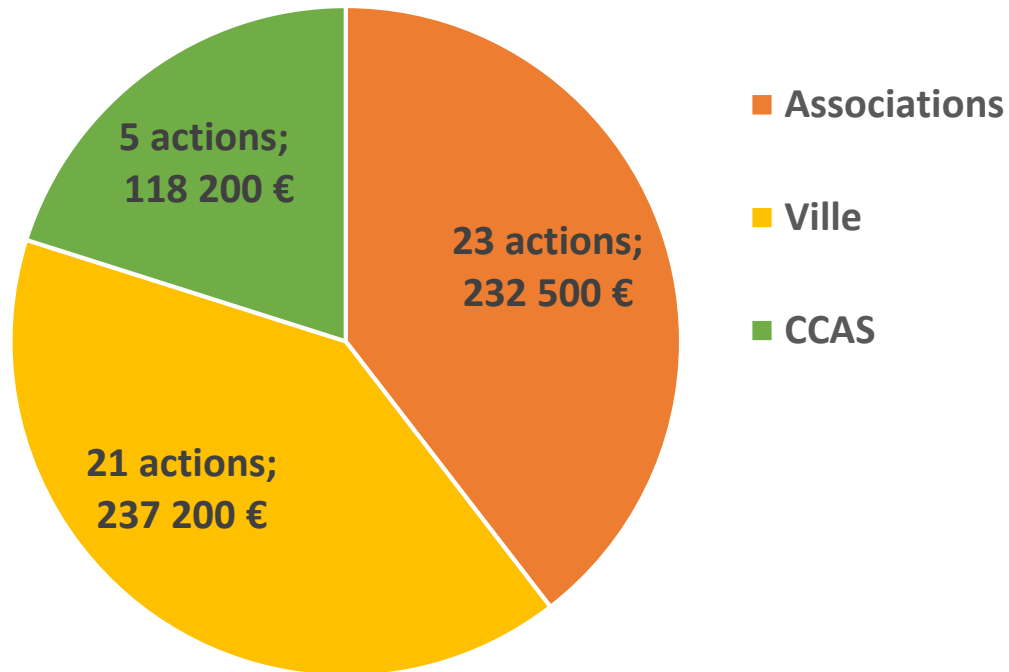
A travers le dispositif « J'ai 18 ans et je me soigne », les villeneuvois de 18 ans peuvent bénéficier gratuitement, de l'ensemble des visites médicales courantes sur une demi journée.

Le volet développement économique est également axé en partie vers l'insertion des jeunes à emploi et à la formation, à travers le partenariat avec les structures de l'emploi du territoire à destination des jeunes.

Le centre social Asphalte, l'association Arc-en-Ciel, le Collectif Repérage, les Frères Kazamaroffs, l'association RDjeunes, la mission locale mènent également des actions qui sont principalement orientées en faveur de la jeunesse.

2. 2. Les porteurs de projets

Répartition du nombre d'action et du financement BOP 147 2018 par porteurs de projets



- **57% des dossiers portés par les services municipaux**
- **43% portées pas des associations**

En 2018, 28 dossiers présentés par la Ville ont été retenus soit 57% des dossiers de la programmation, PRE porté par le CCAS inclus.

En terme de financements, l'enveloppe BOP 147 + VVV + CDAD est réparti à part égale entre les actions Villes et les actions des associations (40%).

20% des financements ont été attribués aux CCAS.

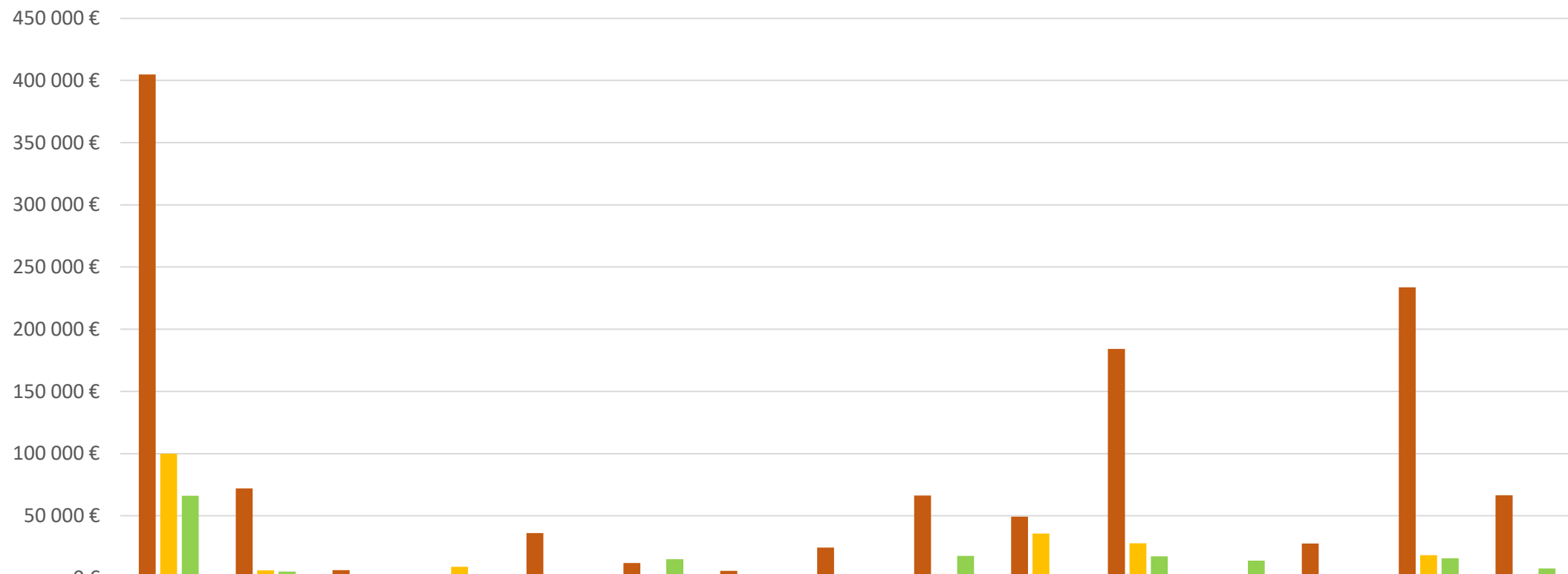
Parmi les associations financées, 8 sont des associations qui mettent en place des actions uniquement sur la ville.

Les 5 autres associations rayonnent à des échelles plus larges (départementale, régionale et nationale) dans des domaines artistiques, économiques et d'utilité sociale.

Chacune des actions a été mise en place en lien avec les services de la Ville et/ou les associations locales.

2.3. Le soutien financier des partenaires

Cofinancements des actions politique de la ville - programmation 2018



■ Pilier cohésion sociale	404 845 €	71 940 €	6 200 €	1 500 €	36 000 €	12 000 €	5 700 €	24 500 €	66 280 €	49 200 €	184 112 €	3 000 €	27 740 €	233 750 €	66 544 €
■ Développement éco/emploi	99 956 €	6 000 €		9 000 €	3 000 €				3 300 €	35 700 €	27 960 €			18 350 €	2 000 €
■ Cadre de vie et RU	66 000 €	5 200 €				15 000 €			17 800 €		17 300 €	14 000 €		15 900 €	7 600 €

2.3. Le soutien financier des partenaires

Le **coût global des actions** s'élève à hauteur de **2 421 108€**

- **Les collectivités territoriales**

- **La Ville**

En 2018, la ville a assumé 24% du coût total des actions de la programmation politique hors contribution volontaire en nature (mise à disposition de locaux, de ressources humaines, fluides...)

- **Le Conseil Départemental**

Le CD du Val de Marne et le CDAD contribue à hauteur de 3% du coût total des actions avec une prédominance pour le financement des activités qui correspondent au pilier cohésion sociale du contrat de Ville..

- **La Région**

10 500€ permettent de cofinancer 3 actions. 2 actions sur les problématiques emploi et une action sur la question du décrochage scolaire.

2.3. Le soutien financier des partenaires

- **L'Etat**

Les crédits politique de la ville représentent 23% du montant total des actions de la programmation 2018. En 2017, les crédits du BOP 147 représentaient 27% du coût total des actions et en 2016 ils finançaient 32% de la programmation. Si les crédits du BOP 147 se sont vus augmenter sur ces 3 dernières années, le coût total de la programmation a lui aussi largement augmenté et ce sont presque 10% de moins qui sont pris en charge par la politique de la Ville.

Les crédits spécifiques de l'Etat (hors BOP 147) et les crédits de droits communs permettent de financer 7% de la programmation.

- **La CAF**

La CAF permet de financer 9,5% de la programmation. La majeure partie des cofinancements correspondent à des actions du pilier cohésion sociale.

- **Les autres partenaires**

En 2018, la fondation Vinci a cofinancé 5 associations faisant partie de la programmation Politique de la Ville. (Karaté Club, le Centre Social Asphalte, La Lucarne, Rdjeunes, le Collectif Repérage et les Frères Kazamaroffs).

Les bailleurs sociaux soutiennent également certaines associations par le biais de la convention TFPB signée en 2016. Le soutien des bailleurs sociaux aux associations se traduit notamment à travers la mise à disposition de locaux

3. Dispositifs et financements spécifiques

➤ Le Programme de Réussite Educative

- 2018: 5 actions présentées

1. *Ateliers Langues et Cultures*
2. *Club Coups de pouce Clé*
3. *Ecoute et soutien psychologique*
4. *Référent de parcours*
5. *Coordination du PRE*

Financement total: 118 200€ soit 31 100€ de plus qu'en 2017

Remarques:

Les 5 actions sont des actions reconduites

Toutes les écoles primaires ainsi que les 3 collèges de la Ville sont en REP et REP+

3. Dispositifs et financements spécifiques

➤ Convention pluriannuelle d'objectifs (convention Etat-Association)

- Centre social Asphalte :

- **CPO 100 000€ : 2 actions reconduites et 3 nouvelles actions**

- *Le temps des femmes*
- *Accompagnement dans les démarches accès aux droits*
- *Parents/enfants: poursuivre le dialogue inter et intrafamilial*
- *J'observe, je m'engage et j'agis*
- *Vivre et agir ensemble*

- Association Arc-en-Ciel:

- **Nouvelle CPO: 3 actions – 42 000€**

- *Jouer et apprendre à la passerelle*
- *Parentalité et lien social*
- *Citoyenneté et accès aux droits*

En 2019, il est prévu que de nouvelles associations soient subventionnées dans le cadre d'une Convention Pluriannuelle d'objectifs.

3. Dispositifs et financements spécifiques

➤ Dotation Politique de la Ville 2018: Financement de Microfolies

- Installation d'un musée numérique
- Installation d'un fablab

Montant total de la DPV: 112 000€

En 2019, les micro-folies se déclineront sous une forme itinérante afin de faire connaître le concept aux habitants, aux associations et aux conseils citoyens.

ingénierie

- 1 cheffe de projet micro-folies
- 2 services civiques

3. Dispositifs et financements spécifiques

➤ Plan Régional d'Insertion des Jeunes (PRIJ)

Lancement du dispositif PRIJ dans le quartier Nord de Villeneuve-Saint-Georges et le quartier La Lutèce de Valenton.

- Portage administratif: mission locale Villeneuve-Valenton
- 1 référent PRIJ

En 2019:

Déploiement du dispositif avec une liste active de 45 jeunes pour un suivi individualisé et un rattachement à des dispositifs d'insertion à l'emploi et à la formation.

3. Dispositifs et financements spécifiques

➤ La GUSP et l'abattement sur la Taxe Foncière et la Propriété Bâtie

- Convention TFPB signée le 30 juin 2016 avec les 4 bailleurs suivant:

	Nombre estimé de logements éligibles à l'abattement de TFPB 2018	Montant de l'abattement de TFPB 2018
OPH de Villeneuve Saint Georges	2 595	483 998 €
ICF Habitat La Sablière	928	150 971€
Toit et Joie	210	48 350€
Valophis Habitat	84	21 410 €
Total abattement TFPB 2018	3 817	704 729 €

⇒ **Montant total d'abattement TFPB 2018: 704 729€**

L'abattement de la TFPB permet de financer des actions afin d'améliorer le cadre de vie des habitants en matière de cohésion sociale et de gestion urbaine. Ces actions sont notamment identifiées à travers les diagnostics en marchant réalisés dans les quartiers concernés, en présence des bailleurs sociaux et des habitants.

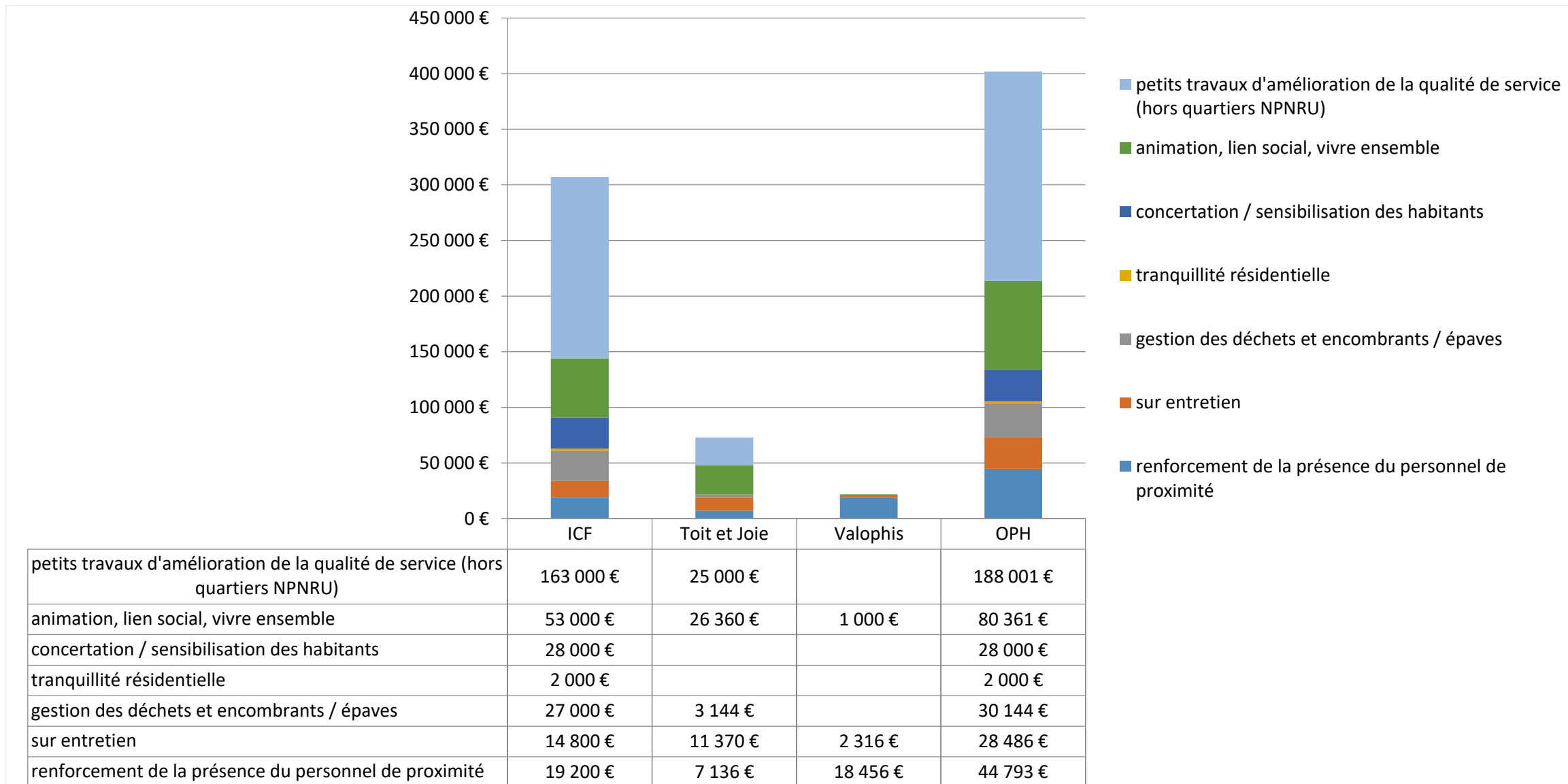
L'abattement TFPB et la GUSP: Enjeux et perspectives 2018/2019

En septembre 2018, une chargée de mission GUSP a été recrutée au sein de la direction Vie des Quartiers. Une assistance à maîtrise d'ouvrage sera lancée, pour une signature fin 2019, d'une convention de gestion urbaine et sociale de proximité au Quartier Nord (NPNRU) et au Centre-Ville (PNRQAD).

La GUSP permettra d'assurer une gestion de proximité et de garantir, en lien avec les bailleurs sociaux et les habitants, un meilleur fonctionnement des quartiers, en fonction des situations urbaines et sociales. La TFPB permettra de financer certaines actions identifier dans le cadre là.

➤ Abattement sur la Taxe Foncière et la Propriété Bâtie

Répartition des enveloppes en fonction des différents postes par bailleurs 2018



4. Ingénierie

- PRE: les postes de coordinateur, de psychologue et de référente parcours sont en partie financés par l'enveloppe Politique de la Ville

Les adultes relais

- 2 adultes relais à la Ville: participation des habitants. Les adultes relais accompagnent les quatre Conseils Citoyens de Villeneuve-Saint-Georges.
- 1 adulte relais au centre social Asphalte: participation des habitants
- 1 adultes relais à l'association MAJESTY: aide alimentaire

En 2019:

- 1 adulte relais en plus à l'association Majesty
- 1 adulte relais Médiation socioculturelle à l'association Arc-en-Ciel

5. Participation des habitants

➤ Les Conseils Citoyens

4 Conseils Citoyens sont constitués sur Villeneuve-Saint-Georges

- CC du Quartier Nord: arrêté signé le 19 mai 2016
- CC Plateau: arrêté signé le 19 mai 2016
- CC Centre Ville/ HBM-Les Tours: arrêté signé le 10 juillet 2017
- CC Triage: arrêté signé le 10 juillet 2017

Les 4 conseils citoyens sont accompagnés par le centre social Asphalte,

L'accompagnement des CC par des structures associatives et des adultes relais favorisent leur organisation et leur structuration. Cela leur permet de disposer des ressources nécessaires pour organiser des temps conviviaux, élaborer une communication autour de leurs actions et ainsi de rayonner à l'échelle du quartier.

5. Participation des habitants

➤ Participation des conseils citoyens aux instances du Contrats de Ville

Les projets présentés dans la programmation du contrats de Ville ont été envoyés aux Conseils Citoyens pour qu'ils puissent apporter leurs observations.

Les membres des CC ont été conviés au Comité technique de la Politique de la Ville qui s'est déroulé en février 2018 pendant lequel ils ont pu faire part de leurs avis sur les différentes actions présentées.

Les conseils citoyens participent activement aux évènements organisés par la ville et par les associations (fête d'Asphalte, projection de La Lucarne, fête de la Ville...).

Ils sont également les initiateurs d'animations citoyennes: café citoyen, boîte à livres...



LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE VILLE
POUR VIRY-CHATILLON
RAPPORT 2019 SUR L'EXERCICE 2018



INTRODUCTION

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit le déploiement d'un nouveau cadre contractuel rassemblant autour de l'État et des collectivités, l'ensemble des partenaires susceptibles d'œuvrer à l'amélioration de la situation des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. 8 Contrats de Ville ont été signés sur la période 2014-2020 sur le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre :

- Orly,
- Portes Essonne (Athis-Mons / Juvisy-sur-Orge / Savigny-sur-Orge),
- Seine Amont (Choisy-le-Roi / Ivry-sur-Seine / Vitry-sur-Seine),
- Thiais,
- Val de Bièvre (Arcueil / Cachan / Fresnes / Gentilly / Le Kremlin-Bicêtre / L'Haÿ-les-Roses / Villejuif),
- Valenton,
- Villeneuve-Saint-Georges,
- Viry-Chatillon,

Ces 8 contrats de ville doivent permettre de mieux inscrire les 31 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) dans la stratégie développée à l'échelle du territoire et de mobiliser prioritairement les politiques publiques déployées par les partenaires des contrats.

Ces documents contractuels doivent également définir les moyens mobilisés dans le cadre des politiques de droit commun en faveur des 34 quartiers de veille active que compte l'EPT.

L'article L1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'« un débat sur la Politique de la ville est organisé chaque année au sein de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale et des communes ayant conclu un contrat de ville, à partir d'un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la Politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à

améliorer cette situation ». Il dispose également que les conseils citoyens présents sur le territoire concerné sont consultés en amont sur les projets de rapport.

Un premier bilan annuel a été présenté au conseil territorial de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre en 2017 sur l'activité de l'année 2016 sur la base des rapports d'activités des 8 contrats de ville de l'EPT présentés au sein des conseils municipaux et conseils citoyens respectifs.

Pour ce deuxième rapport annuel, un cadre commun a été élaboré par la coordination territoriale des 8 contrats de ville, sur la base des orientations du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) et des spécificités de chaque contrat de ville.

Forte de plus de 104 000 habitants, la population des quartiers prioritaires de la Politique de la ville représente 16 % de la population de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre. Ces quartiers accueillent pourtant 25% des demandeurs d'emploi du territoire, ce qui marque leur fragilité dans l'accès au marché du travail. Dans le même temps, on compte 12 % de familles monoparentales (2/3 des quartiers prioritaires de l'EPT comprenant 25 % et plus de ménages monoparentaux) ; la médiane des familles de 5 personnes et plus se situe à 16,8% ; les taux de pauvreté au seuil de 60 % se situent entre 26 % et 46 %.

L'observatoire de la cohésion sociale, mis en place à l'échelle de l'EPT, a mis en évidence des signes nets de précarité et de fragilité, un profil populaire, un vieillissement confirmé et des compositions familiales différenciées selon les QPV.

Les disparités sont fortes entre les quartiers. Aussi, et afin de poursuivre cette analyse de l'évolution de la pauvreté, un atlas et un tableau de bord des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont en cours d'élaboration sur la base des dernières données de l'INSEE et en lien étroit avec les chefs de projet.

En parallèle, la diffusion des outils de l'observatoire des quartiers d'habitat social réalisé par le service Ville et Solidarités Urbaines du Conseil Départemental du Val-de-Marne va permettre un partage, un enrichissement et une mutualisation des connaissances et des analyses de la situation sociodémographique et économique des habitants des quartiers d'habitat social. Le Conseil Départemental de l'Essonne sera sollicité pour s'inscrire dans cette démarche.

Comprendre les dynamiques urbaines et sociales à l'œuvre sur le territoire et dans les quartiers en Politique de la Ville, notamment les logiques d'inégalités et de ségrégation sociale, suivre les actions, les dispositifs et les projets mis en œuvre dans ces quartiers est aujourd'hui indispensable afin de mieux suivre et faire évoluer nos actions opérationnelles et celles de nos partenaires.

Identifiés comme nécessitant une intervention renforcée, ces quartiers bénéficient de projets au plus proche des habitants. Le travail de consolidation entre les 8 contrats de ville doit se poursuivre afin de donner à voir la réalité de l'ensemble des investissements mobilisés.

RAPPEL DES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU CONTRAT DE VILLE DE VIRY-CHATILLON SIGNE LE 15/12/2015

Emploi et développement économique :

faciliter les parcours professionnels et de formation
Faciliter l'accès au service public et l'accompagnement vers la qualification et l'emploi,
Développer l'employabilité et l'accès à l'emploi,
Favoriser l'insertion socio-professionnelle,
Développer l'activité dans les quartiers et à proximité

Prévention de la délinquance et tranquillité publique :

Lutter plus efficacement contre les phénomènes persistants de délinquance violente ou de trafics liés à l'économie souterraine,
Développer la prévention situationnelle pour dissuader l'exécution des délits,
Améliorer la relation population/institutions,
Renforcer la prévention et la médiation auprès des jeunes

Éducation et petite enfance : favoriser les parcours éducatifs en visant la réussite de la jeunesse dès le plus jeune âge :
Lutter contre les inégalités dès le plus jeune âge,
Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire et stimuler l'ambition,
Agir pour le bien-être des jeunes et favoriser la coéducation,
Le PRE

Orientations et objectifs opérationnels du contrat de ville

Renouvellement urbain : promouvoir la diversité dans l'habitat et mettre en œuvre la transition énergétique dans un tissu urbain attractif
Inverser le processus de spécialisation sociale et spatiale, la diversité sociale et architecturale de l'habitat,
S'engager dans la transition énergétique et créer une plus-value environnementale et sociale,
Développer les fonctions urbaines,
Développer l'accessibilité,
Améliorer le quotidien des habitants et l'attractivité des quartiers,
Créer les conditions d'un cadre de vie garantissant la sécurité des biens et des personnes et la tranquillité publique

Vivre ensemble et Citoyenneté : promouvoir le vivre-ensemble et favoriser les parcours dans la vie sociale et citoyenne et l'accès aux droits :

Faciliter l'accès au droit et à l'offre sociale,
Agir pour l'égalité femme/homme et combattre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme,
Garantir l'accès à une offre artistique, culturelle, sportive et de loisirs,
Favoriser le lien social autour de la diversité et rompre l'isolement des publics les plus exposés,
Renforcer l'autonomie, le pouvoir d'agir et la participation citoyenne

Santé : garantir l'accès à une offre globale et un parcours cohérent de santé
Développer l'offre de soin, la coopération sur les prises en charges, l'accès aux droits de santé,
Consolider et développer la prévention et la promotion,
Bâtir une approche globale et coordonnée de la santé mentale,
Contrat Local de Santé / Habitat et Santé,
Atelier Santé Ville

II - ÉLÉMENTS FINANCIERS : LA PROGRAMMATION 2018

LA PROGRAMMATION 2018

Le lancement de la programmation 2018 a lieu le 2 novembre 2017 en préfecture.

Le cadre fixé pour cette programmation 2018 était le suivant :

- . un dialogue de programmation à l'échelle de l'intercommunalité,
- . Une première programmation (**y compris PRE, ASL, VVV**) pour les actions en reconduction et les actions convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) en février 2018,
- . Une deuxième programmation pour les nouvelles actions ou les actions reconduites dont les dossiers n'étaient pas prêts en février (début mai 2018)

Le portage et l'animation des CDV par les EPCI en lien avec les villes a été réaffirmé.

Il est à noter que le Grand-Orly a organisé une réunion commune (CDV Portes de l'Essonne et CDV Viry-Chatillon) d'information aux porteurs de projets le 7 novembre 2017 à la mairie de Savigny.

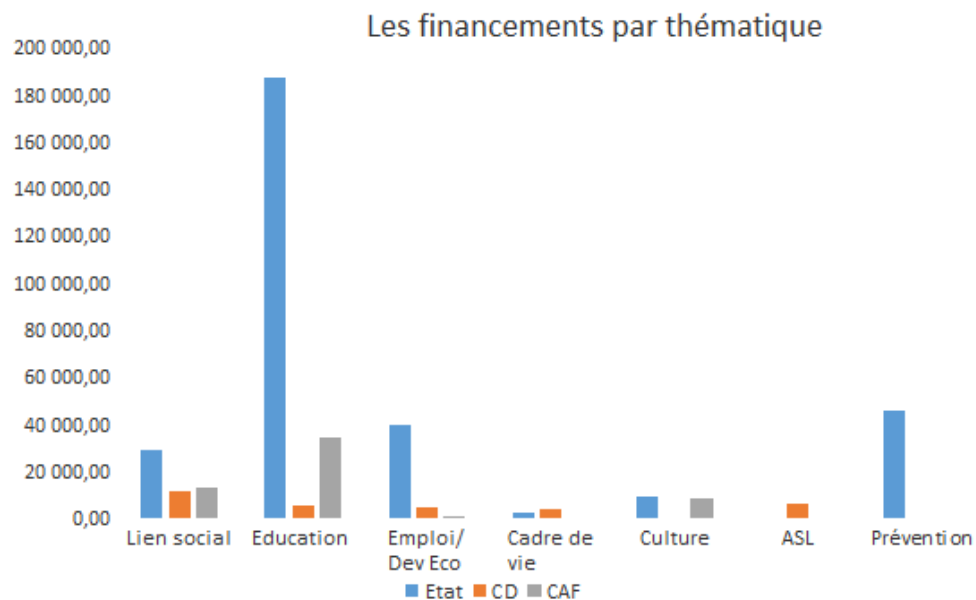
Lors de la commission d'attribution et de validation de la programmation politique de la ville commune (Viry/Portes de l'Essonne), du 15 février 2018, **les services de l'État ont annoncé à l'assistance que 20% de la programmation devait être dédié au pilier développement économique et à l'emploi**, priorité de l'année 2018. Cet objectif n'avait nullement été annoncé auparavant.

Pour Viry-Chatillon, la programmation proposée par les acteurs présentait bien des actions à dimension emploi sans pour autant atteindre les 20% souhaités par l'État. Afin de satisfaire à cet objectif, les services de l'Etat ont décidé de prendre en compte dès le mois de février, les actions nouvelles relevant du pilier développement économique/emploi. Le tableau de programmation signé par le Préfet Délégué à l'Égalité des Chances et communiqué le 12 avril présentait un taux de 16% de l'enveloppe sur le pilier développement économique/ emploi. Ainsi, toutes les actions ayant de près ou de loin une visée d'insertion professionnelle proposées par les porteurs de projet et habituellement inscrites dans le volet cohésion sociale, ont été rattachées au pilier développement économique et ont permis de se rapprocher de l'objectif des 20 %.

Les directives annoncées en cours de programmation ont motivé le Grand-Orly à interpeller l'État quant au pilotage, à l'organisation et à la mise en œuvre de la politique de la ville. Des réunions ont été organisées entre les villes, l'EPT et les services de l'Etat afin d'initier un nouveau pilotage, souhaité plus partenarial. **Quarante deux dossiers ont été proposés** dont 5 VVV, 3 dossiers sur la linguistique (1 ASL+2 BOP 104), 1 dossier CLAS commun aux 3 antennes de la MJC Les Passerelles pour un montant total demandé de 654 077 € aux 3 principaux financeurs de la politique de la ville.

Total financements obtenus auprès le l'État, de la CAF et du Conseil Départemental : **400 923 €**

	Etat	CD	CAF	Total
Lien social	28 796,00	11 500,00	13 000,00	53 296,00
Education	187 000,00	5 500,00	34 127,00	226 627,00
Emploi/ Dev Eco	40 000,00	5 000,00	1 000,00	46 000,00
Cadre de vie	2 000,00	4 000,00		6 000,00
Culture	9 000,00		8 500,00	17 500,00
ASL		6 000,00		6 000,00
Prévention	45 500,00			45 500,00
Total	312 296,00	32 000,00	56 627,00	400 923,00



A côté de la programmation politique de la ville de l'État, l'EPT a mis en place, en 2018, deux dispositifs de soutien aux acteurs locaux :

- **Le Label Actions Innovantes (LAI)** a été mis en place en 2018 sur les 8 contrats de ville du territoire afin d'apporter une véritable valeur ajoutée en permettant la naissance de nouveaux projets, disposant d'un modèle économique durable et répondant aux besoins des habitants.
- **Le Fonds de Soutien aux Initiatives Locales (FSIL)** vise à soutenir les actions d'animation et de développement social (lien social et mixité ; vie des quartiers...) conduites par des associations ou des conseils citoyens avec une association support (et « équipements scolaires dans l'Essonne) sur les quartiers et publics prioritaires. Il se veut être un nouvel outil de solidarité territoriale complémentaire au co-financement des partenaires des contrats de ville.

Le Collège Olivier de Serres a bénéficié du Label Action Innovante pour une de lutte contre les discrimination et l'antisémitisme

Le Club Nautique de Viry ainsi que l'association Animakt ont bénéficié du fonds de soutien aux initiatives Locales pour des actions développées en direction des habitants du Plateau.

Sur le contrat de ville de Viry-Chatillon, l'EPT du Grand-Orly a permis un financement complémentaire à la programmation politique de la ville avec ces deux dispositifs spécifiques pour un montant de 9 500€.

III – LES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

A- Le dispositif du Programme de Réussite Éducative (PRE)

Initialement porté à l'échelle de la Communauté d'Agglomération par le GIP de Grigny et Viry-Chatillon, la coordination et l'animation du PRE ont été reprises par les villes à compter de septembre 2016. Le protocole de scission du PRE a été signé et le portage a depuis lors été réalisé par la Caisse des Écoles. Après une première année pleine d'exercice en 2017, l'Equipe du PRE a consolidé son fonctionnement en 2018, tout devant faire face à de nouveaux suivis jugés comme complexes. Les 166 suivis représentent 132 familles en 2018. Sur ces 166 suivis, 34 ont concernés des enfants de moins de 2 ans et une dizaine de suivis ont été identifiés étant comme très complexes : logement, santé, handicap, illettrisme. Les temps d'évaluation des situations, d'accompagnement et d'orientation des familles concernées sont de ce fait plus importants.

De plus des sollicitations nouvelles sont apparues en 2018 : démarches administratives et sociales. Cette sollicitation est accentuée par la généralisation de la dématérialisation des procédures d'accès aux droits, la fin des missions de l'écrivain public (départ en retraite). La réponse à ces sollicitations nécessite également un temps d'accompagnement plus important.

L'ensemble des suivis est dans le quartier prioritaire, seul secteur co-financé par l'État mais des besoins de suivis sont identifiés sur l'ensemble de ville et particulièrement sur le bas de Viry qui concentre la présence des hôtels sociaux.

Sur l'année 2018, l'équipe PRE a structuré son organisation, questionné ses actions tout en consolidant son lien avec les partenaires (Équipe Pluridisciplinaire de Soutien). Pour mémoire, l'EPS notamment dans la l'identification et la mobilisation des acteurs et des dispositifs particulièrement avec les parcours complexes. L'EPS est composé des services de la ville (Éducation, Petite Enfance, Jeunesse, Sport, Culture), de CCAS, de la MDS, la PMI, la médecine scolaire, la coordinatrice du réseau d'éducation prioritaire, le club de prévention, la MJC/Centre Social

Plusieurs ateliers ont été proposés en 2018 :

- Expression par le jeu (nombre d'ateliers augmentés pour répondre aux besoins),
- Accompagnement à la lecture (l'ingénierie interne s'est substituée à l'association Coup de Pouce),
- Accompagnement à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques
- Les ateliers d'accompagnement à domicile réalisé par l'Association Française des Étudiants Volontaires (AFEV) et destinés notamment à favoriser un lien fort avec certaines familles (requestionnés et retravaillés avec l'équipe PRE).

Des actions de convivialité ont été organisées durant l'année pour favoriser l'implication des familles et développer l'accompagnement à la parentalité. La participation aux évènements du quartier est également recherchée auprès des familles suivies. Le travail de précision effectué en collaboration avec les services de l'État sur les niveaux de parcours (simple, médian, complexe) s'est poursuivi.

En 2018, l'animation du dispositif a coûté 265 000€ et financé à hauteur de :

État (147) : 174 000 €

ARS : 10 000 €

ANRU : 6 480€

Ville : 74 520 €

Commentaires :

- ▶ Il est à noter que l'État local a amorcé courant 2018 un questionnement sur l'efficience des PRE de l'Essonne avec la volonté de disposer de plus d'indicateurs de suivis de cohorte, tout en souhaitant diminuer le poids de l'enveloppe PRE sur les crédits politique de la ville.
- ▶ la création par l'EPT GOSB d'un groupe de travail PRE en décembre 2018 pour favoriser le dialogue avec Etat et s'inscrire davantage dans une dynamique partenariale pour le suivi de ce dispositif
- ▶ Une nécessité de mobiliser des financements complémentaires
- ▶ Ouvrir davantage le dispositif aux 11-16 ans pour prévenir le décrochage scolaire et mobiliser les partenaires autour de ce public

A- La prévention de la délinquance (CLSPD)

- Cellule de suivi individualisé et rappels à l'ordre (fiche action 5.10)

Émanation du CLSPD, ce dispositif créé courant 2015 a pour objectif, entre partenaires susceptibles d'apporter une contribution dans la détection des situations difficiles et d'y apporter une réponse adaptée, de se rencontrer régulièrement afin de décider de l'orientation à envisager et tenter d'apporter une réponse éducative, sociale ou judiciaire.

Libre échange dans un cadre de confidentialité, permettant d'aboutir à une co-construction de la réponse apportée à chaque situation (signature d'une charte de confidentialité).

En 2018, treize convocations ont été effectuées, six personnes se sont présentées pour des rappels à l'ordre. Les rappels à l'ordre ont été présidés par Monsieur le Maire en présence du Commissaire de Police, du Directeur de la Police Municipale et de la coordinatrice du CLSPD.

Cette procédure a pour objectif de faire prendre conscience aux personnes en situation de dérapage la gravité et les incidences des faits reprochés et de rappeler la plus grande fermeté des institutions face aux troubles causés.

- Les TIG et les mesures de réparation (fiche action 5.9)

En partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, le service Prévention/Sécurité a organisé les conditions d'accueil des TIG avec la création de postes potentiels au sein des services municipaux. Peine alternative aux courtes peines d'emprisonnement, le TIG doit conduire la personne condamnée vers une démarche d'insertion. Concernant les plus jeunes (- de 16 ans), les mesures de réparation sont appliquées.

Pour l'année 2018, 9 personnes ont été accueillies ce qui représente 591 heures de TIG et une personne a été accueillie pendant deux jours.

Commentaires :

► Nécessité de diversifier les postes proposés et ainsi répondre davantage favorablement aux demandes de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et du Service Pénitentiaire de Probation et d'Insertion. Les services techniques de la ville qui ont repris le 1^{er} janvier 2018 la compétence espaces verts, seront sollicités pour l'ouverture de nouveaux postes de TIG.

► Proposer à l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre d'accueillir des personnes devant exécuter une mesure de réparation ou un travail d'intérêt général.

- Les actions de médiation au sein des quartiers prioritaires (fiche action 5.11)

L'amélioration de la sécurité dans les quartiers est un axe de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de la Ville.

Pour mémoire, une équipe de correspondants de nuit intervient dans le quartier de veille des Coteaux de l'Orge et une équipe de correspondants de proximité a été créée dans le quartier du Plateau, quartier prioritaire en partenariat avec le bailleur 3F et la Régie de Quartier locale.

Au-delà de la sécurité, ces équipes contribuent à l'amélioration du cadre de vie et à la restauration du lien social dans ces deux quartiers inscrits dans la géographie prioritaire. Des réunions mensuelles sont organisées avec le CCAS pour le repérage des personnes isolées.

De plus, ces deux dispositifs participent à l'insertion sociale et professionnelle de personnes en situation de fragilité.

Sur la base de la convention 2015/2018, la Ville contribue annuellement à hauteur de 69 122 € sur un budget total de 214 660 € pour le dispositif de correspondants de nuit aux Coteaux de l'Orge.

Pour le dispositif développé dans le quartier du Plateau, la contribution annuelle de la Ville est de 69 122 € sur un budget total de 214 660 €. La convention a été renouvelée en fin d'année 2017 et ce jusqu'au 30 novembre 2020.

Il est à noter qu'au-delà de ces dispositifs de médiation, la ville a mis en place un dispositif de voisins vigilants.

Commentaires :

- ▶ Liens à rétablir avec les bailleurs intéressés à intégrer ce dispositif dans la gestion de leur patrimoine
- ▶ Relations partenariales à développer davantage et particulièrement au Plateau
- ▶ Développer une plus grande intégration dans la politique de prévention et de sécurité avec les partenaires institutionnels.

- Les actions de prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et d'aide aux victimes

Afin de favoriser un accueil de proximité aux habitants et de leur permettre le plein exercice de leurs droits, la ville a mis en place des permanences dans les quartiers politiques de la ville. Ainsi le CIDFF91, le CEPFI pour le public jeune au travers du PEAJ, le Conciliateur de Justice réalisent des permanences tout au long de l'année. La ville met à disposition des locaux pour la tenue de ces permanences. Cent cinquante personnes ont bénéficié de ces permanences en 2018.

Par ailleurs dans une démarche intégrée, les castelvirois sont orientés vers les permanences proposées par la Maison du Droit et de la Justice de l'EPT située à Athis Mons.

Commentaires :

- ▶ Remontées des partenaires de terrain et constats de l'augmentation de la problématique des violences faites aux femmes : intervention ciblée à construire,
- ▶ Réflexions, formations et actions partenariales à développer en 2019
- ▶ Lancement de la réflexion sur un projet de Pôle de services aux publics/Maison de Service public du Plateau

- La lutte contre l'habitat indigne (fiche action 5.2)

En 2018, le travail d'identification des logements insalubres s'est poursuivi avec un renforcement du partenariat entre l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Direction Départementale des Territoires (DDT) et les services de la Ville pour traiter toutes les situations d'habitat indigne signalées

La coordination a également été renforcée pour le repérage et les interventions correctives nécessaires. Entre 2017 et 2018, sur 47 dossiers traités, 15 concernaient le quartier prioritaire.

Le groupe de travail Habitat Indigne interservices qui a avait été mis en place en 2017 s'est peu réuni en 2018, les efforts ayant été concentrés sur le renforcement du partenariat.

Commentaires :

- ▶ Avec le renforcement du partenariat (ARS et la DDT), permettre une meilleure connaissance des situations d'habitat indigne sur le quartier prioritaire
- ▶ Relancer le groupe de travail interservices dédié à l'habitat indigne

- Les actions de prévention en direction de la jeunesse (fiche action 5.10)

Depuis 2016, des groupes de travail thématiques sont mis en place pour prendre en compte collectivement des problématiques repérées et avérées de comportements déviants des jeunes. Trois thématiques ont particulièrement été traitées avec la mise en place d'actions de sensibilisation et de prévention en direction des jeunes, des parents mais aussi des professionnels :

- * L'utilisation des réseaux sociaux,
- * Les pratiques sexuelles inconsidérées chez les jeunes,
- * Le harcèlement notamment scolaire.

Par ailleurs, la prévention de la radicalisation est une thématique constante et des sessions de formation ont été organisées durant l'année 2017. Ainsi, l'ensemble des partenaires du CLSPD a bénéficié en novembre 2016 d'une sensibilisation à la radicalisation animée par l'État. Cette sensibilisation a été élargie aux agents de la municipalité et aux équipes de terrain des partenaires.

Cette même formation a été proposée en 2017 aux cadres municipaux, au personnel du collège des Sablons, aux élèves de 4ème de ce collège. Une deuxième formation financée par l'État et animée par Unismed a été proposée en fin d'année 2017 à l'ensemble des partenaires. Cette dernière, intitulée « approfondissement prévention de la radicalisation, détecter et agir », a permis aux acteurs en contact avec le public de traiter de cas concrets.

Commentaires :

- ▶ Un plan d'action de prévention de la radicalisation doit être annexé au contrat de ville
- ▶ L'articulation nécessaire avec le CISPD de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre reste à construire et consolider

- La vidéoprotection

Durant l'année 2017, une étude pour le déploiement de la vidéo-protection a été lancée par le Grand-Orly Seine Bièvre en étroite collaboration avec le CLSPD de Viry-Chatillon. Cette étude est destinée à identifier les lieux d'implantation du schéma de vidéo-protection et à estimer les coûts inhérents à son déploiement. Une première tranche du dispositif a été lancée en milieu d'année 2018 avec un objectif d'installation de 15 caméras raccordées au Centre de Supervision Urbain de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

B- La TFPB

La Ville de Viry-Chatillon a initié depuis 2016 des diagnostics en marchant avec les bailleurs disposant du patrimoine sur le périmètre de la géographie prioritaire. L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a pris place dans le dispositif à partir de 2017. En partenariat avec les bailleurs du Plateau, le dispositif d'abattement TFPB se matérialise par des diagnostics en marchant et la définition, négociation des plans d'action. Les diagnostics en marchant sont réalisés sur la Grande Borne et le Plateau.

Après une interruption en 2017 liée à la réorganisation du territoire, 6 diagnostics en marchant ont été organisés en 2018 dont un mené conjointement avec Grigny et Grand Paris Sud sur la Grande Borne.

Une visite inopinée a par ailleurs été réalisée par les conseillers citoyens et l'élue au logement sur le patrimoine d'Immobilier 3F

Des plans d'actions sont élaborés annuellement et font l'objet de négociations entre les partenaires.

Une fois validés par les partenaires du dispositif, ils sont mis en œuvre par les bailleurs ou par les acteurs locaux associés à la mise en œuvre opérationnelle.

En 2018, le conseil citoyen a davantage été impliqué dans le dispositif particulièrement dans l'appréhension des plans d'actions et la relation aux bailleurs. Ils ont été associés aux réunions avec les bailleurs et ont pu donner leur avis sur les plans d'actions mais aussi s'exprimer sur leur quotidien et leurs besoins d'amélioration de leur cadre de vie.

Les problématiques et situations récurrentes relevées auprès de la quasi totalité des bailleurs sont les suivantes :

- La gestion des encombrants, containers OM (ramassage/tri) ; les dépôts sauvages
- La présence encore importante des voitures ventouses avec des problématiques de stationnement,
- La sécurisation des espaces communs et privatifs (caves et boxes),
- Le manque de valorisation des espaces verts

La liste (non exhaustive) des actions proposées et développées par bailleurs en 2018 :

- Enlèvement des épaves, surveillance chantier Accroche Nord, poursuite du protocole de traitement des punaises de lit (Les Résidences Yvelines Essonne),
- Dispositif de correspondants de proximité, jardin partagé , chantier éducatif, fresque (Immobilière 3F)
- Ateliers réparation de vélos, actions sur la santé notamment alimentaire (Emmaüs Habitat)
- Installation d'une ferme pédagogique (France Habitation)

Tableau synthétique des plans d'action proposés en 2018 :

Prévisionnel 2018	I3F	Les Résidences	Emmaüs	France Habitation	Total
Renforcement du personnel de proximité	90 110 €	11 879,00 €			101 989,00 €
Formation/soutien des personnels de proximité					- €
Sur-entretien	10 000 €	7 190,00 €		2 405,00 €	19 595,00 €
Gestion des déchets et encombrants/épaves	136 000 €	8 500,00 €		3 920,00 €	148 420,00 €
Tranquillité résidentielle		90 000,00 €			90 000,00 €
Concertation/sensibilisation des locataires		7 500,00 €	1 500,00 €		9 000,00 €
Animation/liens social/vivre ensemble	25 000 €	6 200,00 €	22 827,00 €		54 027,00 €
Petits travaux d'amélioration du qualité de services	90 000 €	38 450,00 €			128 450,00 €
Total	351 110 €	169 719,00 €	24 327,00 €	6 325,00 €	551 481,00 €
Nombre de gardiens	9	5	1	1	

Commentaires

- ▶ Poursuivre les diagnostics en marchant,
- ▶ Poursuivre et consolider la dynamique partenariale : ville, bailleurs, territoire, conseil citoyen
- ▶ Mettre en place une organisation optimale de suivi des diagnostics en marchant (lien bailleurs pour l'amélioration du cadre de vie)

C- Le renouvellement urbain**1 -Le NPNRU Grande Borne/Plateau**

Le protocole de préfiguration NPRU a été signé le 4 octobre 2018 et a permis le lancement de l'étude « ensemblière » du NPNRU (urbaine et thématique). L'année 2018 a globalement été consacrée au travail de diagnostic avec les partenaires et de définitions des orientations du projet.

- Des ateliers de concertation ont été organisés sur le Plateau et la Grande Borne en avril et septembre pour co-construire le diagnostic et partager les enjeux du NPRU. Le conseil citoyen a joué un rôle actif lors de ces temps de concertation avec les habitants.
- Le comité de pilotage du 3 décembre 2018 a permis de valider le diagnostic, de définir la stratégie et les orientations du NPRU.



2- Le PRU Coteaux de l'Orge :

- A partir de la concertation avec les habitants et les usagers de la MJC réalisée en 2017, la réflexion et les études sur le réaménagement du bois des Coteaux de l'Orge, visant à favoriser son appropriation par les habitants, au travers de la création de cheminements et de parcours thématiques variés (ludiques, sportifs, artistiques et de découverte de la biodiversité), se sont poursuivies en 2018.
- Deux chantiers ont été réalisés par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre dans le cadre du PRU :
 - Le réaménagement du parking public avenue de Flandre, à proximité du pavillon des boulistes, avec augmentation du nombre de place ;
 - La création d'un parking public et de terrains de pétanques à proximité de la MJC Saint-Exupéry avenue de Flandre.
- En 2018, le bailleur CDC Habitat (ex SNI) a démoli les locaux de l'ancien Franprix.
- L'EPT a finalisé les études portant sur l'aménagement des espaces publics de la phase 2 du secteur Central, entre l'avenue de Marseille et de Provence. Le projet prévoit l'aménagement d'un square paysagé avec une aire de jeux, ainsi que la réimplantation des éléments de l'ancienne fresque sur la façade d'un mur de soutènement. Deux parkings de 38 places au total seront également créés. Les entreprises en charge des travaux ont été sélectionnées en fin d'année, pour un démarrage effectif des travaux en janvier 2019.

Commentaires :

- ▶ Associer les acteurs de proximité et les habitants aux diagnostics à venir sur le quartier prioritaire
- ▶ Favoriser la réappropriation des espaces au sein du quartier de veille
- ▶ La fin du PRU des Coteaux de l'Orge est programmée pour le début de l'année 2020 avec la nécessité de valider les grandes orientations stratégiques identifiées dans le cadre du PSL, de finaliser un plan d'actions qui permettrait de consolider les réalisations du PRU.

IV - LA GOUVERNANCE

La gouvernance n'a pas été formalisée dans le contrat de ville et, depuis la signature du contrat de ville, le découpage territorial et la répartition des compétences ont évolués. Une gouvernance de transition a cependant été mise en place et ajustée en 2018.

Cette gouvernance se traduit à l'échelle territoriale et à l'échelle locale :

1/ **Un pilotage transversal** commun à l'ensemble des contrats de ville du périmètre EPT avec :

- Un séminaire des élus de la politique de la ville qui se réunit environ tous les deux mois pour traiter des thématiques communes aux 8 contrats de ville : participation des habitants, évaluation, habitat et peuplement...
- Une réunion mensuelle de coordination des contrats de ville pour échanger sur l'actualité des contrats de ville, harmoniser les approches/pratiques/outils et adopter des postures communes vis-à-vis des partenaires signataires des contrats de ville.
- Des réunions thématiques, en fonction des situations/problématiques partagées et de l'actualité de la politique de la ville

2/ **Des instances locales** de suivi de la mise en œuvre du contrat de ville et des dispositifs spécifiques :

- Une coordination « Équipe Projet Mixte » a été mise en place depuis 2016. Elle est composée de l'élue à politique de la ville, la DGA à la vie citoyenne, le Directeur des Services Techniques, la responsable de l'urbanisme, la chargée de mission démocratie locale, le chef de projet NPNRU et la cheffe de projet contrat de ville. En fonction des thématiques abordées, d'autres élus ou services peuvent être associés. L'objectif de cette instance est de passer en revue tous les points d'actualité de la politique de la ville et du NPNRU afin d'étudier les positionnements à adopter et de solliciter si besoin les arbitrages nécessaires à l'avancement des projets.
- Les instances liées aux dispositifs spécifiques associent systématiquement de la politique de la ville:
 - Comité technique du PRE,
 - Comité CLAS,
 - Plénière CLSPD, cellules de veille et de tranquillité publique, groupes de travail...

En 2018, sous l'égide de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre des comités techniques et un comité de pilotage communs aux deux contrats de ville essonniers ont été organisés entre juin et décembre 2018.

- Les comités techniques étaient dédiés à la programmation tout en permettant de pointer des problématiques pouvant être traitées dans d'autres instances. C'est ainsi qu'un groupe de travail a pu être en place fin 2018 sur la réussite éducative dont les directives de l'État par.essaient être en décalage avec les besoins du terrain et des équipes
- Un Comité de pilotage a été organisé le 18 septembre. Pour Viry-Chatillon, il s'agissait du premier comité de pilotage depuis la signature du contrat de ville. Il a mobilisé une cinquantaine de personnes représentantes des partenaires signataires (élus villes et EPT, services de l'État, du Conseil Départemental, bailleurs). Des représentants du conseil citoyen ont pu également s'exprimer devant les élus et les partenaires.

Commentaires :

- ▶ Réinterroger les instances de pilotage local
- ▶ Inscrire les instances de pilotage techniques et politiques dans la régularité
- ▶ Veiller à associer les habitants au sein des instances de pilotage

V - RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR ET LA PARTICIPATION CITOYENNE (FICHE ACTION 4)**LE CONSEIL CITOYEN (CC) (FICHE ACTION 4.10)****En 2018, le conseil citoyen :**

- S'est réuni en 11 séances : une réunion toutes les 6 semaines avec une durée moyenne de 2h30 par séance,
- A bénéficié de 3 modules de formation par le CRPVE (1h30 à 2h par module en soirée/ samedi),
- A bénéficié d'un fonds d'amorçage accordé par l'État (1 000€)
- A tenu son 1^{er} jury d'attribution du Fonds Participatif du Conseil Citoyen (contact direct avec les porteurs de projet) et financé 5 micros-projets
- A participé à 6 diagnostics en marchant (en moyenne 2h30 pour les patrimoines importants, 45 minutes voir 1h pour les petits patrimoines),
- A participé à deux ateliers participatifs NPNRU, avec une fonction d'accueil pour le 1^{er} atelier
- A été représenté par un de ses membres au comité de pilotage du contrat de ville

Une formation pour remobiliser les membres du conseil citoyen :

Après un constat de démobilitation progressive sur l'année 2017, un bilan a été établi en fin d'année 2017 afin d'apporter des ressources et un accompagnement au Conseil Citoyen. Après avoir auditionné les professionnels, l'équipe du centre de ressources politique de la ville en Essonne (CRPVE) a participé à une séance du Conseil Citoyen afin de faire un état des lieux et de proposer un accompagnement adapté. Le CRPVE a alors proposé un

accompagnement avec 3 modules de formation qui ont eu lieu sur le premier semestre 2018 : communication, les dispositifs du contrat de ville, le fonctionnement du conseil citoyen.

Cette formation a permis au Conseil Citoyen de se concentrer sur quelques thématiques/sujets à développer tout en tentant de trouver une organisation dans son fonctionnement.

La participation à la préfiguration du NPNRU :

Le conseil citoyen a bénéficié de points d'étapes sur l'avancement des études de préfiguration de la convention NPNRU. C'est naturellement qu'il a été associé aux réunions de concertation organisées autour du projet de renouvellement urbain. Les membres du CC ont été préparés en amont avec une séance de travail dédiée aux orientations proposées. Cette séance de travail a été animée par le chef de projet NPNRU.

Pour le premier atelier participatif qui a eu lieu le 14 avril 2018, les membres du CC avaient, au-delà de participer à l'atelier, un double objectif : se charger de l'accueil des habitants et présenter le conseil citoyen. Un deuxième atelier a eu lieu le septembre 2018. Et comme pour le premier atelier, une préparation a été faite en amont. Les ateliers participatifs ont été organisés le samedi matin de 9h30 à 12h.

L'ouverture au quartier et le renouvellement des membres :

La présence des membres du CC lors du premier atelier participatif a permis aux habitants d'identifier les personnes et a permis aux membres du CC d'identifier des habitants pouvant intégrer le CC. C'est ainsi que 4 personnes nouvelles ont peu à peu intégré le CC et certaines ont pu participer au dernier module de formation du CRPVE. Un appel à volontariat lancé par la commune lors d'un conseil de quartier a également permis d'accueillir un membre supplémentaire. Ainsi, une dynamique d'ouverture du CC vers les autres habitants a permis d'intégrer de nouveaux membres.

La participation aux instances du contrat de ville : le 18 septembre 2018, un membre du conseil citoyen a participé au comité de pilotage commun des contrats de ville de Viry-chatillon et Les Portes de l'Essonne. Chaque conseiller citoyen présent a pris la parole pour faire un point sur le fonctionnement de son conseil citoyen.

Le Fonds de Participation du Conseil Citoyen :

Les membres du Conseil Citoyen restent très impliqués dans la gestion du **Fonds de Participation du Conseil Citoyen**. Ainsi, 5 projets ont été financés avec l'enveloppe attribuée par le CGET (5 796€ montant basé sur le nombre d'habitants résidents dans le quartier prioritaire) : une web-radio pour une école élémentaire ; la poursuite des fresques sur les bancs du collège ; une action voile en direction des collégiens ; un loto intergénérationnel, première du genre dans le quartier ; des ateliers d'écriture. **Une nouvelle formule a été expérimentée en 2018** avec la **création d'un jury** composé des professionnels et des membres du CC. Ainsi, le 4 octobre 2018, les porteurs de projets, ont été invités à présenter leur projet au jury qui a délibéré dans un deuxième temps.

Le Fonds d'amorçage :

N'ayant pas pu consommer le Fonds d'amorçage attribué aux conseils citoyens de l'Essonne fin 2016, les membres du CC ont revendiqué cette subvention fin 2017, après l'arrivée des nouvelles déléguées du préfet. Ces dernières, qui ont su apporter les bons arguments au PEDEC ont permis au CC d'obtenir une enveloppe de 1 000€ pour son fonctionnement.

Après échanges, les membres du CC ont décidé d'investir dans du matériel numérique (ordinateur et appareil photo) et d'un coffre permettant de conserver le matériel en sécurité. Le matériel sera consigné à la MJC/Centre Social, lieu où se tiennent les réunions du conseil citoyen. En fonction du reliquat de l'enveloppe, il a été proposé d'acheter des produits alimentaires permettant de grignoter lors des réunions se déroulant en soirée.

La subvention a été versée à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre qui s'est chargé de l'achat du matériel identifié.

Les diagnostics en marchant et la relation avec les bailleurs :

Six diagnostics en marchant ont été organisés de juin à novembre 2018 avec l'ensemble des bailleurs présents sur le périmètre du quartier prioritaires. Les patrimoines d'Immobilière 3F et Les Résidences Yvelines Essonne ont fait l'objet de deux diagnostics en marchant du fait de l'étendue du patrimoine (I3F) ou de la complexité de la situation patrimoniale (LRYE à cheval Viry/Grigny et EPT GOSB/GPS). Pour LRYE, un diagnostic en marchant intercommunal a donc été organisé en associant les membres du CC pour Viry, et les habitants pour Grigny.

Ainsi, les membres du CC ont été associés à l'ensemble des diagnostics en marchant et ont pu se faire identifier par les bailleurs et par les habitants comme relais possible des dysfonctionnements rencontrés par les locataires.

Commentaires :

- ▶ Encourager et consolider la nouvelle dynamique du conseil citoyen
- ▶ Proposer des actions de formation aux membres du conseil citoyen
- ▶ Identifier les ressources et les moyens d'accompagnement du conseil citoyen et préciser le rôle de la ville, de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et de l'État
- ▶ Favoriser l'association du conseil citoyen aux instances du contrat de ville et ce sur l'ensemble des piliers
- ▶ Tendre vers l'autonomie du conseil citoyen

VI – ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE – ENJEUX ET PERSPECTIVES

- Préciser l'articulation entre les différentes compétences : État, Ville, EPT pour les différents dispositifs développés dans le cadre du contrat de ville,
- Porter une attention particulière au financement du PRE, source de stabilité dans l'accompagnement des enfants
- Accompagner le conseil citoyen et favoriser sa remobilisation notamment par le renouvellement de ses membres et des actions de formation,
- Affiner le dispositif de mise en œuvre de la TFPB,
- Développer et renforcer les liens avec le pôle développement économique de l'EPT afin de favoriser une visibilité et utilisation optimale du droit commun en matière d'emploi et de développement économique.
- Mettre en place une gouvernance locale adaptée du contrat de ville



Présentation des rapports annuels « politique de la ville » 2019

Synthèse des avis de conseils municipaux et conseils citoyens

Contrat de ville d'Orly :

- Le rapport sera présenté en conseil municipal du 30 janvier 2020.
- Le rapport sera présenté en janvier 2020 aux conseillers citoyens.

Contrat de ville des Portes de l'Essonne :

- Le conseil municipal d'Athis-Mons approuve à la majorité le projet de rapport annuel.
- Le conseil municipal de Savigny-sur-Orge approuve à la majorité le projet de rapport annuel.
- Le rapport a été présenté aux conseillers citoyens du Noyer Renard à Athis-Mons, sans avis.
- Le rapport a été présenté aux conseillers citoyens de Grand-Vaux à Savigny-sur-Orge, sans avis.

Contrat de ville Seine-Amont :

- Le conseil municipal de Choisy-le-Roi émet un avis favorable. Il alerte sur la nécessaire vigilance quant à l'évolution du niveau d'engagement des différents partenaires du contrat de ville, en particulier l'État et du Conseil Régional d'Ile-de-France.
- Le rapport a été présenté en conseil municipal d'Ivry-sur-Seine le 19 décembre 2019.
- Le rapport a été présenté en conseil municipal de Vitry-sur-Seine le 18 décembre 2019.

Contrat de ville de Thiais

- Le conseil municipal de Thiais a pris acte du rapport annuel.

Contrat de ville du Val de Bièvre

- Le conseil municipal d'Arcueil approuve le rapport annuel.

- Le conseil municipal de Cachan approuve le rapport annuel. Il alerte sur la nécessaire vigilance quant à l'évolution du niveau d'engagement de l'Etat comme de certains partenaires des contrats de ville (la Région notamment), d'une gestion commune du suivi et de l'évaluation au niveau territorial des convention d'abattement TFPB et d'une prise en compte effective des avis des conseils citoyens par leur participation active au processus de décision. Il demande la mise en œuvre de simplifications administratives pour les associations et l'accélération des délais de versement des subventions.
- Le conseil municipal de Fresnes prend acte du bilan de la mise en œuvre du contrat de ville et formule les observations suivantes ;
 - Les crédits alloués pour la mise en place des ateliers linguistiques (ASL) par l'AVARA sont passés de 13000€ en 2017) 10000€ en 2018, alors même que cette action s'inscrit dans le cadre des politiques d'accueil et d'intégration des étrangers mises en place par l'Etat et qu'elle favorise la mixité sociale, élément essentiel de la cohésion sociale.
 - La ville ne peut que regretter que le projet « Fresnes Zik » porté par la MJC n'ait pas obtenu de subvention pour 2018. Cet évènement attire de nombreux jeunes des quartiers et mérite d'être soutenu.
- Le conseil municipal de Gentilly prend acte du bilan présenté. Il constate que si les moyens mis en œuvre par l'État ont été en légère hausse en 2018, cela ne couvre pas la diminution engagée plusieurs années et l'intégration des actions qui étaient auparavant financées sur d'autres crédits de droit commun. Dans le même temps la situation sociale des habitants se dégrade. La mobilisation du droit commun n'est pas suffisamment identifiée. Les quartiers de veille ne sont pas pris en compte par l'État alors qu'ils sont intégrés dans les contrats de ville et cette non prise en compte risque d'aggraver leur situation comme le montrent notamment les indicateurs (salariés précaires, familles monoparentales, revenus composés exclusivement d'allocations et revenu médian par unité de consommation) qui sont en grande fragilité sur l'ensemble de ces quartiers de Gentilly. La définition des quartiers prioritaires de la politique de la ville a abouti à la mise à l'écart de ces quartiers et accentue leurs difficultés. Les évènements récents sur le quartier Victor Hugo conduisent le conseil municipal avec l'ensemble des élus, partenaires associatifs et habitants à solliciter à nouveau la reconnaissance de ce quartier en tant que quartier prioritaire de la politique de la ville.

Le conseil demande un rééquilibrage des moyens qui prenne en compte les réalités sociales des quartiers qui, en ce qui concerne Gentilly, sont parmi les plus fragiles du territoire, que ce soit pour les crédits spécifiques de l'État mais aussi les crédits de droit commun y compris à l'échelle de l'EPT.

Le conseil demande, au vu des chantiers qui s'engagent autour du Grand Paris Express notamment, à ce que soit affirmée une orientation prioritaire autour des

questions de formation, d'insertion et d'emploi en vue de permettre aux publics les plus éloignés de l'emploi, de bénéficier de cette dynamique.

- Le conseil municipal de l'Haÿ-les-Roses émet un avis favorable sur le rapport annuel.
- Le conseil municipal du Kremlin-Bicêtre prend acte du rapport annuel.
- Le rapport annuel a été présenté au conseil municipal de Villejuif.

Contrat de ville de Valenton

- Le conseil municipal prend acte du rapport annuel.
- Pas de remarque du conseil citoyen.

Contrat de ville de Villeneuve-Saint-Georges

- Le conseil municipal approuve le rapport annuel.

Contrat de ville de Viry-Chatillon

- Le conseil municipal prend acte du rapport annuel.
- Pas de remarque du conseil citoyens.